This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 478716

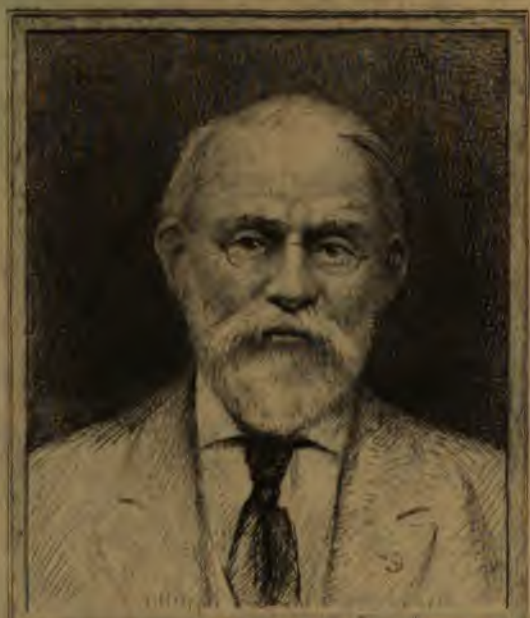

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

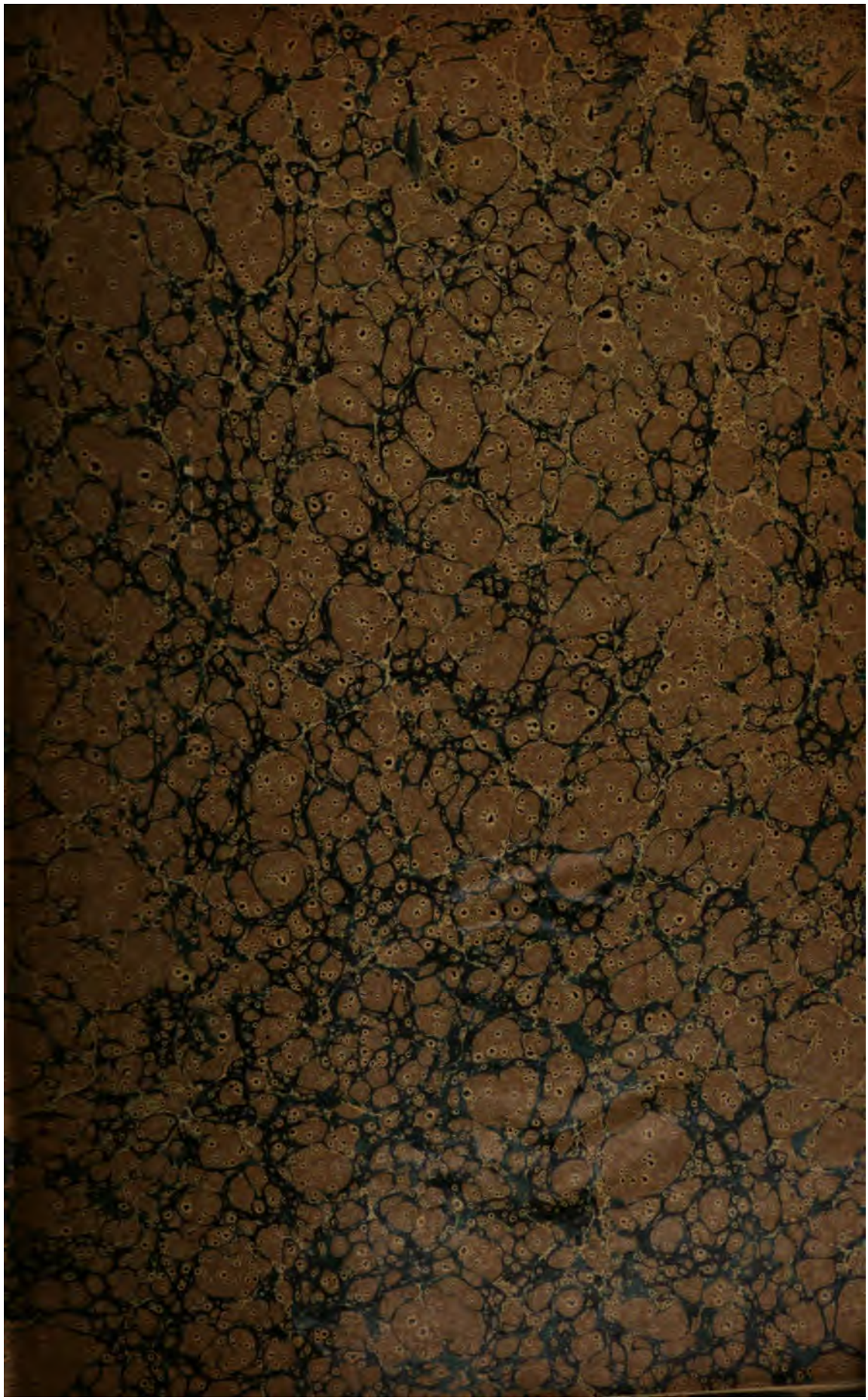

DC
611
.T721
S8

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE

TOME IX

TOURS

GUILLAND-VERGER
Rue Royale, 43.

GEORGET-JOUBERT
Rue Royale, 13.

M D CCC LVII

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE.

TOME IX. — PREMIER TRIMESTRE DE 1857.

A TOURS

CHEZ GUILLAND-VERGER, RUE ROYALE, 43.

ET A PARIS

CHEZ

DUMOULIN, Quai des Augustins, 13. | DIDRON, Rue Hautefeuille, 13.

M DCCCL VII.

Dunning
Nijhoff
6-9-28
16143

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

AU 31 DÉCEMBRE 1856.

Bureau.

MM.

Bourassé (l'abbé), *Président.*
Salmon, *Vice-président.*
Ladevèze, *Secrétaire-général.*
Grandmaison, *Secrétaire-adjoint.*
De la Ponce, *Trésorier conservateur.*
Charlot, *Bibliothécaire-archiviste.*

Membres honoraires.

Monseigneur Morlot, Cardinal-Archevêque de Tours.
Le Préfet d'Indre-et-Loire.
Le Maire de Tours.
Albert de Luynes (le duc), ancien représentant.
Bougnot, ancien représentant.
Caumont (de), de l'Institut, fondateur de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
Comarmond, docteur en médecine, conservateur du Musée archéologique de Lyon.
Cousin, ancien représentant.
Dufêtre (Mgr.), évêque de Nevers.
Flavigny (de), député.
Gouin, Henri, *Président honoraire.*
Gouin, Alexandre, député.
Guizot, de l'Académie française.
Kerkhove (vicomte de), président de l'Académie d'Archéologie de Belgique.
Lajard, membre de l'Institut.
Mérimée, inspecteur général des monuments historiques.
Saussaye (de la), membre de l'Institut.

Membres correspondants.

MM.

Bodin, à St-Paterne.
Boulard, à Richelieu.
Boilesve, membre du Conseil général, à Langeais.
Busserolle (J.-X. de), à Rouen.
Cartier père, à Amboise.
Chauveau, Octave, architecte, à Tours.
Chevalier (l'abbé Casimir), à Lusault.
Clarey-Martineau, libraire-éditeur, à Tours.
Collet, architecte, à Loches.
De Gennes-Sanglier, propriétaire, à Champigny.
Fossier, Henri, à Tours.
Fougeroux (l'abbé), curé à Morand.
Genty (l'abbé), vicaire-général, à Tours.
Giraudet, médecin, à Tours,
Goüin fils, Henri, propriétaire, à Tours.
Hallez, peintre d'histoire.
Huguenet, à Fontainebleau.
Jarry, numismate, à Orléans.
Jacquemin fils, architecte, à Tours.
Lecointre-Dupont, au château de Grillemont.
Le Ruste (F.), avocat à la Cour impériale de Paris.
Lieubray, curé de Lignières.
Mabille (Émile), ancien élève de l'école des Chartes.
Mahoudeau, notaire à St-Epain.
Margueron, créateur du jardin botanique de Tours.
Martonne (de), archiviste du département de Loir et Cher, à Blois.
Menard (l'abbé), secrétaire de Son Em. Mgr. le Cardinal-Archevêque.
Nogret, curé de St-Ours, à Loches.
Nonneville (vicomte de), propriétaire, à Tours.
Ornano (comte d'), chambellan de l'Empereur, à Paris.
Péan, Alonzo, à St-Aignan.
Pelletier, curé à Noyant.
Quinemont (marquis de), membre du conseil général.
Rabion, curé d'Amboise.
Roux, à Saint-Mars-la-Pile.
Saint-Ferriol (le comte de).
Simon, Victor, secrétaire perpétuel de l'Académie de Metz.
Todière, professeur d'histoire au Lycée de Dijon.
Villeneuve (comte de), sénateur, au château de Chenonceaux.
Vincent, à Tours.

Conseil d'administration.

Le Président et les autres membres du bureau.
MM. Meffre, Chambert, Lambron de Lignim.

MM.

Taschereau, administrateur-adjoint de la Bibliothèque impériale.
Taylor, auteur du *Voyage dans l'ancienne France*, inspect gén. des beaux-arts.
Villemain, de l'Académie française.

Membres titulaires.

Allégret (l'abbé), directeur de l'Institution Saint-Louis, à Tours.
Archambault, adjoint du maire, à Tours.
Argenson (marquis d'), au château des Ormes (Vienne.)
Bigot (l'abbé), à Tours.
Blaive (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire.
Bodin (l'abbé), curé à St-Symphorien.
Boilleau, propriétaire.
Boursaé (l'abbé), chanoine.
Bouserez, imprimeur-libraire, à Tours.
Chaban (le comte de) conseiller de préfecture.
Chambert, Emmanuel, notaire.
Champoiseau, Noël, *Président honoraire*.
Charlot, propriétaire à Tours.
Galembert (comte de).
Gallais, dessinateur.
Giraud, substitut du procureur impérial.
Grandmaison, archiviste du département.
Guérin, architecte.
Guérin, agréé au tribunal de commerce.
Guyot, ancien capitaine au corps royal d'artillerie.
Ladevèze, rédacteur en chef du *Journal d'Indre-et-Loire*.
Lambron de Lignim, capitaine de cavalerie.
La Ponce (de), membre de l'Académie royale d'Irlande, 9, rue des Terrasses Saint-Étienne.
Legallais, avocat.
Lobin, directeur de la manufacture de vitraux peints de Tours.
Luzarche, Victor, propriétaire.
Mame, Ernest, propriétaire.
Meffre, architecte.
Meffre fils, architecte.
Moisand, Pèdre, propriétaire.
Pécard, Adolphe, à Tours.
Pescherard, agent-voyer en chef, à Tours.
Plailly, curé de St-Pierre-des-Corps.
Poterie (de la) fils, à Ballan.
Raverot, directeur de l'école publique de dessin.
Robin, avocat, à Tours.
Roux, propriétaire, à Tours.
Salmon, ancien élève de l'école des Chartes.
Sourdeval (de), juge au tribunal civil.
Villiers du Terrage (vicomte de), ancien pair de France et ancien préfet.

Comité de rédaction.

Le Président et les autres membres du bureau.
MM. de Sourdeval, de Galembert, l'abbé Bodin.

Imprimeur, M. Ladevèze, rue Royale, 39 bis.
Lithographe : M. Clarey-Martineau, rue de la Harpe.

Le Musée archéologique est ouvert, les dimanches, de midi à trois heures.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE.

Séance du 28 *janvier* 1857.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

M. le préfet d'Indre-et-Loire et M. le maire de Tours font à la Société l'honneur d'assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos de la nomination, qui y est mentionnée, d'une commission chargée de la recherche des voies romaines, M. l'abbé Chevalier fait connaître que, dans le cours de ses explorations géologiques, dans le département, il a recueilli sur ces voies un assez grand nombre d'indications qu'il s'empressera, si on le désire, de mettre à la disposition de la commission.

La Société accepte avec reconnaissance cette offre, et adjoint M. l'abbé Chevalier à la commission des voies romaines.

Objets offerts.—Par M. le marquis de Saint-Denys, soixante-une médailles romaines trouvées le 14 avril 1856, sur le territoire de la commune de Saint Hilaire-de-Talmont (Vendée), à un kilomètre de la mer;

Par M. Gombard, employé des ponts et chaussées, quatorze médailles anciennes trouvées à Larçay (déposées par M. Archambault).

Livres offerts. — Par M. Salmon, *Note sur un marché passé*

avec des maçons pour la construction de certaines parties du château de Chambord;

Par M. l'abbé Corblet, *Notice sur le culte de saint Médard;*

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1856, n° 4;

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XIII, 4e livraison;

L'Investigateur;

Revue contemporaine, 114e livraison;

M. de la Ponce donne lecture du résultat des comptes de l'exercice 1856, d'où il résulte que la Société a un encaisse, tant en espèces qu'en jetons de présence, de 1,206 fr. 21 c. Ces comptes sont approuvés sans observation.

M. le Président remercie, au nom de l'assemblée, M. de la Ponce, trésorier, de l'ordre et de la régularité qu'il a mis dans la comptabilité de la Société.

M. Lambron de Lignim donne lecture d'une note sur la rue de la Juiverie, aujourd'hui connue sous le nom de rue des Maures. Dans cette première partie de son travail, M. Lambron s'occupe exclusivement de la situation qui était faite aux juifs dans l'ancienne France, et particulièrement en Touraine. Il termine sa lecture en annonçant que la seconde partie sera exclusivement consacrée aux faits spéciaux à l'ancienne rue de la Juiverie.

M. Salmon lit un mémoire relatif à Gérard d'Athée, mémoire dans lequel, complétant l'œuvre commencée par M. Lambron, il s'attache, par la production de nouveaux et intéressants documents, à justifier Gérard d'Athée des reproches que certains historiens lui ont adressés.

M. Grandmaison donne communication à la Société d'un curieux et important travail intitulé *Marmoutier et la Loire;* M. Grandmaison y retrace, à partir du XIIIe siècle, les différents faits historiques concernant la lutte de l'abbaye contre les menaces et les invasions incessantes du fleuve (*V. au prés. vol.*)

M. Luzarche lit une notice sur le bel évangéliaire en lettres d'or du IXe siècle, que possède la bibliothèque de la ville, et qui contient la formule du serment des rois de France comme abbés de Saint-Martin.

M. le Président remercie MM. Lambron, Salmon, Grandmaison et Luzarche de leurs intéressantes communications, et ordonne le renvoi de leurs manuscrits au comité de rédaction.

M. de Martonne, archiviste de Loir-et-Cher, offre à la Société de faire copier le cartulaire de Fontaine-Mesland, abbaye située sur les confins de la Touraine, mais dans le Blaisois. La Société remercie M. de Martonne de cette proposition, qui ne saurait être accueillie par elle, le cartulaire de Fontaine-Mesland n'intéressant pas directement l'histoire de Touraine.

M. de Galembert appelle de nouveau l'attention sur le monument des Bastarnay, placé, comme on sait, dans l'église de Montrésor.

M, le Président, se joignant à M. de Galembert, recommande à la sollicitude de M. le préfet ce monument si digne à tous égards de son intérêt. A cette occasion, la Société reconstitue la commission qu'elle avait nommée pour s'occuper de la restauration de cette œuvre d'art

M. de Galembert annonce qu'une colonne du XIII^e^ siècle, ayant appartenu à l'ancienne église de Saint-Sauveur, a été remarquée par lui ; il croit qu'il serait intéressant pour la Société d'en faire l'acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président prend la parole et remercie M le préfet de l'honneur qu'il a bien voulu faire à la Société en assistant à la séance.

Séance du 27 février 1857.

PRÉSIDENCE DE M. CHAMPOISEAU, PRÉSIDENT HONORAIRE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. H. Fossier annonçant qu'on vient de découvrir à Saint-Sauveur, près Tours, des chapiteaux de colonnes et un cercueil en pierre.

M. Champoiseau rend compte d'une excursion faite à Saint-Sauveur par divers membres, qui ont examiné les objets dont M. Fossier a eu l'obligeance de signaler l'existence, objets réellement dignes de l'attention de la Société.

Lettre de M. le préfet informant la Société de la découverte d'un souterrain dans les ruines de l'ancien château de Montbazon. (Une commission est chargée de présenter un rapport au sujet de cette découverte.)

Livres offerts. — Congrès scientifique de France, 22^e^ session tenue au Puy, en 1855 ;

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. (Rapporteur M. Boilleau.)

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé Corblet, 1^re^ livraison, 1857.

La Société décide qu'il sera proposé à M. Corblet l'échange de sa *Revue* contre les *Mémoires dela Société.*

Programme des prix à décerner par la Société des Sciences et des Belles-Lettres de Clermont-Ferrand.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, décembre 1856, janvier 1857;

L'Investigateur, Journal de l'Institut historique, 264e et 265e livraisons.

M. Champoiseau lit une notice sur les restes d'une antique église découverte dans l'enceinte de l'archevêché de Tours. M. Champoiseau croit que cette église était celle dédiée à saint Gervais et à saint Protais, et en fait remonter la construction au VIe siècle, sous Ommatius en 524.

M. de Galembert lit sur le même sujet un travail dans lequel il traite cette intéressante question principalement au point de vue archéologique. De l'examen attentif des débris du monument trouvé à l'archevêché, il conclut que l'église dont il s'agit ne saurait avoir été construite à une époque aussi reculée que celle indiquée par M. Champoiseau; dans l'opinion de M. de Galembert, elle n'aurait pas été construite avant le IXe siècle.

Une discussion s'engage sur ce point curieux de notre histoire locale. MM. Grandmaison et Luzarche, qui y prennent part avec les auteurs des deux mémoires qui viennent d'être lus, se rangent à l'opinion exprimée par M. de Galembert.

M. de la Ponce appelle l'attention de la Société sur un quadrilatère de constructions compris entre la rue des Fouquets au nord; la rue de la Guerche à l'est; la rue de Jérusalem à l'ouest, et la rue Boucicaut au sud. Il signale cette enceinte comme ayant jadis renfermé : une tour du XIIe siècle, dite la tour Foubert, appartenant au chapitre de l'église Saint Martin de Tours; un hôtel avec un petit verger, s'étendant jusqu'à la rue de la Guerche, qui fut acheté en l'an 1413 par l'abbaye de Marmoutier, et possédé par elle jusqu'à la Révolution. Ces deux immeubles appartiennent en ce moment à M. Boullet; ils ont une entrée commune au n° 3 de la rue Boucicaut.

M. de Galembert lit, au nom de M. H. Goüin, une note de M. Aimé Champollion, au sujet de la mort de Léonard de Vinci au château du Clou, près d'Amboise. Admettant pour vrai le récit donné par Vasari des derniers moments du grand peintre florentin, qui expira, comme on le sait, entre les bras de François Ier, M. Champollion discute les objections qui ont pu être faites contre l'exactitude de ce récit. Il conclut que rien n'autorise à contester les détails fournis par Vasari, et que la tradition dont il s'est fait l'écho doit être consciencieusement respectée.

En présence de la dissertation de M. Champollion, M. de Galembert, regardant comme démontrée la mort de Léonard de Vinci au

château du Clou, demande que la Société consacre ce souvenir par une plaque commémorative.

M. Luzarche croit qu'il y aurait lieu d'apposer un certain nombre de plaques du même genre pour rappeler les événements importants dont certains monuments ont été témoins.

M. Champoiseau pense qu'une mesure d'un caractère général devrait être adoptée par la Société et propose de nommer une commission pour s'occuper de cette question.

La Société, conformément à cette proposition, nomme une commission composée de MM. Archambault, Pécard, Luzarche, de Sourdeval et de la Ponce.

M. de la Ponce denne lecture d'une note sur une inscription indiquant que la fondation du château du Boys aurait été faite en 1380 par Pierre de Bueil. Cette inscription avait déjà été offerte à la Société par M. l'abbé Bourassé. Mais M. de la Ponce fait ressortir et signale les contradictions qui existent entre le texte de l'inscription et le texte du père Anselme sur la généalogie de la maison de Bueil.

M. le Président remercie M. de la Ponce des savantes et utiles dissertations qu'il a bien voulu présenter, et prie MM. Champoiseau, de Galembert et Goüin d'agréer également les remerciements de la Société pour leurs intéressantes communications.

Il est procédé à l'élection de M. A. Rivière, avocat, qui est nommé à l'unanimité membre titulaire.

Séance du 27 mars 1857.

PRÉSIDENCE DE M. BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. Champoiseau : 1° un balustre en marbre portant les armoiries de la famille Compain et celles d'une autre famille jusqu'à présent inconnue; 2° un fragment de pavage en mosaïque provenant de l'ancienne église Saint-Martin; 3° un fragment d'amphore; 4° une réduction du plan du cloître de Saint-Martin, d'après l'original déposé aux archives de la mairie;

Par M. Maurice Glassier : une tête en pierre du XVI^e^ siècle, et un sac de procédure, trouvés dans sa maison, sise à l'angle de la rue du Boucassin, qui a servi longtemps d'hôtel-de-ville;

Par M. le Préfet (remis par M. Grandmaison) : deux instruments anciens en fer, ayant la forme de petites forces ou de ciseaux, et

et une rondelle en os gravée d'un côté, trouvés dans un souterrain du château de Montbazon.

Livres offerts. — Par M. Gallais : *État militaire de la France en* 1784 *et* 1790 ;

Par M. Guérin, architecte : *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie;*

Bulletin monumental, 1856 ;

Notice sur quelques objets d'art antiques, par M. Victor Simon;

Notice sur les sépultures découvertes près de Metz, par le même ;

Annales scientifiques de l'Auvergne, t. 28;

Bulletin de la Société de l'Histoire de France ;

L'Investigateur, 266e liv., janvier 1857;

Annales de la Société académique de Nantes, 1854.

Statistiques routières de la Basse-Normandie, par M. de Caumont;

Journal de la Société de la Morale chrétienne, t. 7, n° 1 ;

Revue de l'Art chrétien, 1re année, 2e liv.

M. Lambron de Lignim lit une note au sujet de la découverte qu'il a faite d'un document important pour la connaissance de l'état des arts en France sous le règne de Louis XI. C'est un traité conclu entre maître Jourdain Dupeyrat et Coppin Delf, peintre du roi et du Dauphin, pour arrêter le plan des peintures murales que ce dernier s'engageait à exécuter dans la chapelle du Dauphin, en l'église Saint-Martin de Tours (*V. au prés. vol.*)

M. Luzarche fait connaître qu'il se propose de publier très-prochainement, d'après un manuscrit de la bibliothèque communale de Tours, la *Vie du pape saint Grégoire*, petit poëme du XIIIe siècle, qui lui a paru un échantillon littéraire aussi remarquable que curieux de l'époque. M. Luzarche lit une introduction intéressante, destinée à être placée en tête de cette publication et dans laquelle il expose le plan et apprécie le mérite de ce poème.

M. Lambron donne lecture de quelques pages dans lesquelles il annonce la publication qu'il compte faire sous peu de l'*Armorial de Touraine*, œuvre considérable à laquelle il travaille depuis plus de vingt années, et qu'il a complétement terminée aujourd'hui.

M. Lambron, ne se dissimulant pas ce qu'il y a d'aride dans un simple armorial, s'est attaché à apporter à celui dont il a entrepris la publication tout l'intérêt de l'histoire, en rappelant les hauts faits, les actes mémorables des membres des familles dont il retrace la généalogie et présente les armoiries. « L'*Armorial de Touraine*, dit-il, contient plus de trois mille articles rangés d'après l'ordre alphabétique des noms de famille. Chaque notice indique presque toujours l'origine de la maison, les charges les plus importantes que ses membres ont occupées; les fiefs et seigneuries dont ils pris le sur-

nom ; les alliances illustres qu'ils ont contractées ; les faits auxquels ils ont pris une part active ; les récompenses et les insignes glorieux qui leurs furent décernés par le souverain comme un juste tribut offert aux brillants exploits ; enfin les fondations charitables qu'un saint zèle leur inspira et dont nos antiques abbayes et les Maisons-Dieu, ces asiles du pauvre, sanctifiés par les rudes épreuves de la souffrance, ont conservé si longtemps un pieux et reconnaissant souvenir.

« Pour compléter cet armorial, continue M. Lambron, nous y ajouterons quelques listes chronologiques de nos principaux dignitaires, dont plusieurs vous sont déjà connus. Nous donnerons successivement l'armorial des archevêques, des chevaliers bannerets, des châtelains ou gouverneurs de nos villes et châteaux les plus importants ; celui des élus, dont l'administration a précédé celle des maires de Tours, des lieutenants généraux et gouverneurs de la province, des intendants de la généralité de Touraine, d'Anjou et du Maine ; des maires et échevins de Tours, enfin celui des maires de Loches et d'Amboise. »

M. Lambron ne croit pas devoir énumérer ici les sources auxquelles il a puisé ; mais il fait connaître qu'il lui a été donné de profiter d'un travail important, d'un armorial dressé par l'abbé Goyet et contenant un extrait des preuves faites par les maisons nobles de Touraine, du Maine et de l'Anjou de 1675 à 1687, pour être maintenues dans la possession de leurs priviléges.

M. Lambron termine en mettant sous les yeux de la Société un spécimen de son armorial.

M. Boilleau lit un rapport sur un mode de reproduction des sceaux et médailles, imaginé par M. Meillet, de Poitiers, et dont quelques échantillons remarquables se trouvent dans une des dernières livraisons des *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*. M. Boilleau, tout en reconnaissant ce qu'il y a d'ingénieux dans le procédé de M. Meillet, le trouve difficile à appliquer et inférieur à celui qu'il a indiqué à la Société il y a quelques années.

M. Luzarche défend le moyen proposé par M. Meillet contre les critiques de M. Boilleau.

M. le Président croit que, si le système de M. Boilleau est meilleur que celui de M. Meillet pour se procurer des reproductions en métal des sceaux et médailles, le système de M. Meillet est préférable et excellent pour les reproductions sur papier.

La Société paraît s'associer à cette dernière opinion.

M. de Sourdeval lit le récit d'une excursion faite par plusieurs membres de la Société à Couzières, Veigné et Montbazon (*V. au pr. vol.*)

M. le Président, au nom de la Société, remercie MM. Lambron, Luzarche, Boilleau et de Sourdeval des communications intéres-

santes qu'ils ont bien voulu faire, et les prie de déposer leurs manuscrits, qui seront remis au comité de rédaction.

Sur la proposition de M. Champoiseau, la Société, reconnaissant l'utilité qu'il y aurait pour elle à avoir une copie du plan de Tours de 1650, charge une commission, composée de MM. Pescherard, Meffre fils et Champoiseau de l'examen de cette affaire.

Sur la proposition de M. Lambron, une commission composée de MM. Lambron, Luzarche, Champoiseau, Boilleau et Gallais est chargée de s'occuper de la reproduction par la photographie de l'ancien hôtel-de-Ville de Tours, qu'on démolit en ce moment.

M. Bourassé donne lecture des conclusions d'une lettre publiée dans le *Journal Asiatique* au sujet de la chape de saint Mexme, de Chinon.

Sur la proposition de M le Président, il est décidé que toutes les séances auront désormais lieu le mercredi.

PEINTURES MURALES

EXÉCUTÉES A SAINT-MARTIN DE TOURS,

PAR COPPIN DELF, PEINTRE DU ROI LOUIS XI.

L'état des arts en France, sous le règne de Louis XI, est encore si peu connu, que nous nous empressons de signaler aux érudits la découverte que nous avons faite d'un document infiniment précieux sur cette époque. C'est un traité conclu entre maître Jourdain Dupeyrat, d'une part, et Coppin Delf, peintre du roi et du dauphin, de l'autre, pour arrêter le plan général des peintures murales que ce dernier s'engage à exécuter dans la chapelle du Dauphin, en la noble et insigne église Saint-Martin de Tours (1), et dont les conditions sont ainsi réglées:

Censuit lordonnance et la maniere de la painture que Maistre *Jourdain Dupeyrat* a ordonnée estre faicte en la chappelle de Monss^r^ le Daulphin, estant en leglise Monss^r^ Saint Martin de Tours, dont lappoinctement en est passé entre luy et *Coppin Delf maistre paintre du Roy* nostre syre et de Mondiss^r^ le Daulphin.

Et premierement est tenu et obligé ledit Coppin a faire une trinité, comme il ma baillé le patron, contre le pignon de la muraille au dessus des ymaiges qui sont paints : Cest assavoir la Nostre Dame et les Anges et Monss^r^ Saint Martin qui presente Monss^r^ le Daulphin à Nostre Dame.

(1) Détruite en 1798.

Item, est a-entendre que le champ de la trinité, entre les cherubins et seraphins, sera doré dor fin et enlievé des rayes par dessus lor aussi dorées ; et la robe de Dieu le pere sera dor nué de rouge cler, et le manteau de Dieu le filz de pourpre rehaché d'or.

Item, le saint esperit sera au millieu en la figure dun coulon (d'une colombe), et tout en tour de luy un souleil qui gettera des rayes dor.

Item, les deux chaises, de Dieu le pere et de Dieu le filz, seront dor de plus grant façon, que nest pas le patron, comme maçonnerie romaine, et enrichy de painture comme pierres precieuses, et antresdeulx des chaises ung drap dor dazur.

Item, les cherubins seront de rouge, et les seraphins qui tournent autour dazur, et les quatre euvangelistes comme il appartient.

Item, pour la voulte, toutes les augives et les demys augives, qui tournent en tour la muraille quon appelle ars boutans, seront tous dor bruny, qui est une des choses de la besoigne qui coustera le plus, mais il sera moult riche, qui descendront jusques aux chaises.

Item, le plat de la voulte sera semé de fleurs de lys enlievées dor bruny de fin or et le champ de bon azur dalmaigne aussi bon comme il y a au pentes dessus Nostre Dame.

Item, les armes du Roy et de Monss^r^ le Daulphin enlievées, les couronnes et les escussons et les fleurs de lys et les daulphins enlevez par dessus les escussons et doré de fin or bruny; et aura chacun escusson ung ange de platte painture qui presentera lesdits escussons, et la clef de voulte, la ou sont les armes de Monss^r^ le Daulphin, estoffée aussi richement comme les aulgives.

Item, en oultre est tenu et obligé ledit Coppin faire dessus le champ vert qui est dariere la painture, qui est faicte la ou sont les deux angelotz dont lun tient lescusson du roy et lautre de Monss^r^ le daulphin de platte painture que dessus, tout le vert tant hault que bas jusques au dessoubz de lautier et darriere la pichine soit fait un drap dor dazur enlevé et doré de fin or le plus richement que faire ce pourra et plus riche ce faire ce peut ; et aussi est tenu denrichir ladite pichine de fin or et de couleurs les plus riches que faire ce pourra.

Item, soit averty de faire faire ung crucifix au dessoubz des ymaiges sur le drap d'or.

Ce titre, sur papier, dont l'écriture paraît du xv^e^ siècle, est collé sur la page 247 du manuscrit n° 639-40, *Fonds Gaignières*,

bibliothèque impériale, mais l'absence de date ne nous permettait pas d'assigner une époque certaine à cet intéressant accord. Nous cherchions en vain quel était ce Jourdain Dupeyrat, dont l'insigne munificence élevait un si splendide monument, et l'époque probable de ces travaux. Après bien des recherches, nous sommes parvenu à recueillir plusieurs documents à l'aide desquels il nous est possible de combler cette lacune regrettable.

Nous le trouvons, sous la date du 10 juillet 1469, au nombre des chanoines de l'église collégiale de Saint-Pierre de la Cour du Mans, capitulairement réunis pour délibérer sur des questions relatives aux intérêts de leur chapitre (1). Quatre ans après, le 18 août 1473, les chanoines de la même église installaient Jean Josian dans la prébende de maître Jourdain *Duperat* (sic), licencié en lois, pourvu lui-même d'une autre prébende en l'église Saint-Martin de Tours (2).

Une délibération des chanoines de cette église, capitulairement assemblés le mardi dix-huitième jour du mois de mars de l'année 1478, constate que conformément à la demande qui leur a été faite par vénérable maître Jourdain Dupeyrat, prêtre du diocèse de Limoges, chanoine prébendé en leur dite église et curé ou recteur de Notre-Dame du Puy, au diocèse de Poitiers, il est autorisé à faire construire et édifier, à ses frais et dépens, entre la porte des Orfèvres (3) et la tour Saint-Nicolas, dans le lieu connu sous le nom de *la Chapelle des Vicaires*, une chapelle qui sera érigée sous le titre et sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie. On lui accorde de la fonder et doter de ses propres deniers ; et, lorsque la volonté de Dieu rappellera dans son sein l'âme du fondateur, il lui sera permis de se faire ensevelir et inhumer en cette même chapelle, sans que le chapitre puisse réclamer à ses héritiers

(1) Chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre de la Cour, *Archives de la Préfecture de la Sarthe*, copie sur papier $\frac{G.\ 10}{2}$, f° 1, v°.

(2) Ibidem, $\frac{G.\ 10}{2}$, f° 141.

(3) Plus tard *Porte du Change*, ou *des Changeurs*.

aucune somme d'argent, payable à la fabrique de l'église, pour ce droit de sépulture (1).

Raoul Monsnier nous montre ce pieux chanoine poursuivant avec un zèle sans égal la noble tâche qu'il s'était imposée : reprise jusque dans ses fondements, la chapelle fondée par maître Jean Furet, chanoine et chantre de St-Martin (2), était entièrement reconstruite par les soins de Jourdain Dupeyrat, en 1482, et, faisant droit à la requête des vicaires perpétuels de cette église, le chapitre leur donnait l'autorisation de célébrer les saints mystères dans un édifice si parfaitement approprié aux cérémonies du culte (3).

Le même historien assigne deux époques différentes à la bénédiction de l'autel de la chapelle des Vicaires (4); nous croyons être dans le vrai en adoptant l'année 1482. Jean Bochard (5), évêque d'Avranches, aumônier et confesseur du roi Louis XI, abbé de Cormery et chanoine prébendé de St-Martin de Tours, en fit la dédicace. Ce fut, sans doute, vers le même temps qu'eut lieu le traité conclu par Jourdain Dupeyrat et Coppin Delf. N'estimant pas la décoration intérieure de cette chapelle aussi riche qu'il se l'était proposé, il fait ajouter aux peintures murales, déjà exécutées par cet artiste, et qu'il indique dans son traité, celles qui font l'objet de sa nouvelle commande.

Jourdain Dupeyrat nous apparaît encore sous la date du 27 mars 1486; il présente une supplique au chapitre à l'effet de faire procéder à la bénédiction de la chapelle qu'il avait réédifiée; il lui propose, pour remplir cette sainte délégation, le ministère du révérend père en Dieu monseigneur Pierre de

(1) Voy. Pièces justificatives, n° 1.

(2) Joannes Fureti, Cantor, 1352-1371.

(3) Pièces justificatives, n° 2.

(4) 1482 et 1484, voir Pièces justificatives, n°s 3 et 4.

(5) Jean Bochard, Bouchard, Boucard, évêque d'Avranches en 1453, confesseur du roi le 15 janvier 1471, mort à St-Lô, le 28 novembre 1484. *Gallia Christiana*, t. XI, col. 493.

la Cambre, évêque de Nazareth, abbé commendataire de Froidmont, de l'ordre de Citeaux (1). L'autorisation ayant été octroyée, ce prélat fit la cérémonie de la dédicace et consacra la dite chapelle, sous le vocable de Notre-Dame-des-Grâces, dans la matinée du pénultième jour du même mois (2).

Depuis cette époque, le sort de Jourdain Dupeyrat se dérobe à toutes nos investigations. Nous ne trouvons aucun titre qui constate qu'il ait été inhumé dans la splendide chapelle où il avait préparé, à si grands frais, sa dernière demeure. Le tombeau qui devait recevoir sa dépouille mortelle fut-il construit par Michel Colombe, notre illustre artiste tourangeau, afin que cette œuvre mémorable pût réunir, dans son ensemble, les plus brillantes créations de la peinture et de la sculpture? Nous ne pouvons rien certifier à ce sujet. Waast de Bryois, doyen de St-Martin, dignité dans laquelle il remplaça Jean de Rély, son oncle, promu à l'évêché d'Angers, en 1492, reçut sa sépulture dans cette chapelle en 1518; Pierre Baudoin, chanoine et prévôt de Chablis, en la même église, y fut également inhumé en 1583; mais ce sont les deux seuls membres du chapitre dont l'inhumation dans la chapelle Royale, ou des Vicaires, nous soit indiquée. Peut-être le tombeau de Jourdain Dupeyrat, partageant le sort de tant d'autres monuments, dont la perte est à jamais regrettable pour les arts, fut-il violé et détruit, en 1562, lors des dévastations exercées dans cette église par les protestants.

Quant à Coppin *Delf* (3), l'acte qui le fait connaître nous offre

(1) Pierre de la Cambre, abbé de Froidmont, le 25 juillet 1468, décédé le 6 juin 1503, créé évêque de Nazareth par le pape Innocent VIII, *Gallia Christiana*, t. IX, col. 833.

(2) Pièces justificatives, n° 4. *anno* 1486.

(3) *Delf*, de *Delphinus*, ne serait-il pas un surnom adopté par Coppin pour rappeler sa qualité de peintre en titre du Dauphin?

Nous trouvons parmi les minutes de M^e^ Jacques Foussedouaire, notaire à Tours, un acte du 26 juin 1505, par lequel Jacques de Garence, dit *Coppin*, marchand pelletier de cette ville, reçoit en qualité d'apprenti, Étienne, fils d'Antoine Gobin, marchand du dit état. La famille de Garence tenait un rang

Le Pelusien, Hans Fris, et Leonard,
Hugues, Lucas, Luc, Albert, et Bernard,
Jehan Jolis, Hans Grü, et Gabriel
Vuastele, Urbain, et l'ange Micael,
Simon du Mans, etc. (1)

Signalons, en passant, la place qu'occupe sur cette liste très-curieuse, l'auteur des peintures que nous avons signalées : il marche immédiatement après Jean Fouquet et Jean Poyet, nos deux célèbres artistes tourangeaux ; constatons que, malgré toute l'inutilité de nos recherches sur son sort, il nous paraît évident que Coppin Delf a dû laisser de nombreux monuments de son art en Touraine : nos principales églises, nos châteaux, ceux du Plessis-lès-Tours et d'Amboise surtout, devaient posséder une collection importante des œuvres de cet artiste éminent.

(1) *De artificiali perspectiva,* imprimé à Toul., 1re éd. 1501, 2e éd. 1521. Voyez M. de Chennevières-Pointel, 1er vol., page 276. *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France.*

une nouvelle et triste preuve du néant des faveurs de la renommée; le double titre de peintre du roi et du dauphin, dont il fut honoré, n'a pu sauver son nom de l'injuste oubli dans lequel il est resté jusqu'à ce jour. Nous l'avons vainement cherché dans tous les ouvrages anciens et modernes, imprimés et manuscrits, qu'un sentiment bien naturel d'orgueil national consacra, de siècle en siècle, à la mémoire de nos artistes les plus fameux. Pelegrin, ou Pèlerin, auteur oublié d'un traité de perspective artificielle, est le seul qui proclame l'admirable talent de Coppin, dans ces vers qu'il adresse aux peintres les plus illustres de son temps:

O bons amis, trespassez et vivens,
Grans esperiz, Zeusins et Apelliens
Decorans France, Almaigne, et Italie,
Geffelin, *Paoul* (1) et Martin de Pavye.
Berthelmy, *Fouquet*, *Poyet*, *Coppin*,
André (2), Montaigne, et d'Amyens Colin,

distingué à Tours; René, S. du Pavillon, fut installé maire de cette ville, le 1er novembre 1582.

Me Pierre Copin, doyen de la Faculté de théologie de Paris, fut inhumé dans l'église de l'Oratoire, où ses armes se voyaient sur sa tombe. Il portait: d'or, au palmier de sinople, issant d'un croissant de gueules, le fût de l'arbre accosté de deux étoiles d'azur, — *Épitaphes de Paris*, ve vol., page 467, Mss. in-fo, Biblioth. imp., no 1278.

(1) Maître Pierre *Paoul*, reçu en la *confrairie de Monseigneur Saint-Gacien de Tours*, en 1481, *Mss.* petit in-fo de la bibliothèque de cette ville, no 700.

(2) Pierre ou Pietre André était commensal de la maison des ducs d'Orléans. Une quittance, du 11 juin 1464, indique cet artiste comme ayant été chargé *de la peinture de la costedarmes, estendart et banniere estans apresent en leglise Saint Sauveur de Blois sur le corps de feu Monseigneur le duc d'Orléans que Dieu absoille.* Biblioth. de Blois, *Collect. Joursanvault*, carton no x. — Le 16 mai 1471, Pierre André prenait le titre de peintre et huissier de salle de madame la duchesse d'Orléans. — Enfin, en 1484, il donnait quittance des gages attribués à sa charge de peintre en titre du duc d'Orléans. Catalogue de la collection du baron de Joursanvault. Hist. gén., *Orléanais*, 2e vol., p. 152.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Venerabili D. Jordani de Peyrato, Lemovicensi præsbitero, et canonico præbendato, requirenti et petenti, conceditur licentia construendi sacellum, quod modo majus sacellum vicariorum ejusdem ecclesiæ vocant, ut actu sequenti patet, ad perennem rei memoriam : Anno 1478, die martis, 18 mensis Martii, DD. mei venerabili viro magistro Jordani de Peyrato, hujus ecclesiæ canonico præbendato et curato seu rectori Sanctæ Mariæ de Podio, Pictaviensis diœcesis, permisserunt et licentiam dederunt, in hac ecclesia, inter portam Aurifabrorum et turrim Beati Nicolai, loco convenientiori et magis idoneo ad hoc reperto, ad laudem, gloriam et honorem Dei et Domini nostri Jesu Christi, ejusque gloriosæ genitricis Mariæ et beatissimi Martini confessoris, eorum patroni, et divini cultus augmentum, capellam in honore præfatæ genitricis Dei Mariæ, suis propris sumptibus et expensis ædificari et construi facere, illamque post modum fundare et dotare, et quotiens Dominus ejus animam a corpore revocaverit, ut sepeliri et inhumari valeat in capella hujusmodi, absque eo quod ipse, seu ipsius hæredes, vel aliqui eorum teneantur solvere aliquam pecuniæ summam fabricæ ecclesiæ, pro jure sepulturæ.

V. *Celeberrimæ Sancti Martini Turonensis ecclesiæ Historia*, authore M. Radulpho Monsnier (1), presbitero, ejusdem ecclesiæ canonico præbendato et sacræ facultatis Parisiensis doctore theologo, Lib. III, p. 305. Le titre à la table, ou index, est : *Capellania Regia a quo constructa*.

(1) Le premier jour de mars (1676) fut inhumé en l'église de Saint-Martin, vénérable M^e^ Raoul *Meusnier* (pour Monsnier), prestre, docteur de Sorbonne, chanoine prébendé en l'église Saint-Martin; tesmoing André Lusseau, soubzsigné.

Signé : André Lusseau. — J. Cosnier, curé,

VI^e^ *Registre des actes de la paroisse St-Venant de Tours.*

La première partie de cet ouvrage, composé par Raoul Monsnier, est imprimée jusqu'à la page 206. Il fut continué et conduit jusqu'au règne de Louis XIV, par Michel Vincent, chanoine et soupletier (*suppletor*) de ladite église, qui avait trouvé dans l'anagramme de son nom, MICHAEL VINCENT,

Hic in luce manet.

devise sous laquelle on trouve plusieurs lettres souscrites par cet ecclésiastique.

Bibliothèque de la ville de Tours. *Mss.* 750.

N° 2.

Eodem anno 1482, vicariis perpetuis sanctæ Basilicæ petentibus a DD. decano, thesaurario, canonicis et capitulo, superioribus suis, licentiam faciendi sua officia in sacello, non ita pridem, constructo sumptibus D. Jordani *Dupeirat* (sic), canonici ejusdem præbendati, quod primo suo a Domino cantore Fureti ædificato, majus et aptius esset ad eorum divinum officium peragendum; hoc ipsis conceditur, tandiu tamen quandiu capitulo placuerit.

Ibidem, lib. III, p. 312.

N° 3.

Quo tempore (1482), supplicanti venerabili D. decano ecclesiæ sancti Hilarii Majoris urbis Pictavensis, pro suscipiendis ordinibus sacris commodatur territorium sanctæ Basilicæ, ut a quocunque catholico antistite quem duxerit eligendum in eodem promoveri possit. Præterea, cum eodem tempore, multi essent Turonis, in comitatu Domini nostri regis Ludovici XI, pontifices et episcopi quorum alii sacros ordines conferre, alii electi et confirmati a rege, munus consecrationis in territorio sanctæ Basilicæ petebant, ut utrisque fiat satis, conceditur imprimis territorium reverendissimo DD. Joanni *Bouchard* (sic), episcopo Abrincensi et abbati Cormeriacensi et canonico prædictæ sanctæ Basilicæ, tam ad sacramentum confirmationis et tonsuram clericalem, quam ad sacros ordines conferendos, tam suis diœcesanis quam sanctæ Basilicæ Martinianæ, quod et ibidem prestitit. Deinde commodatur idem territorium reverendissimo Domino electo confirmato Narboniensi Archiepiscopo, Francisco Hallé, parisino, qui munus consecrationis, una cum mittra et

cæteris pontificalibus sanctæ Basilicæ, suscepit in sacello seu capella Beati Joannis Baptistæ, die dominica, decima tertia mensis octobris, anno prædicto 1482. Item, Angelo Catho, Italo, Ludovici XI regis primo eleemosinario, qui fuit eodem anno consecratus in Archiepiscopum Viennensem.

Ibidem, liber III, p. 312.

N° 4.

Deinde conventus trium ordinum in urbe Turonum mense julio anni 1484 habetur, inquit ad hunc annum Chronicum de Regibus Francorum; quo tempore frequentissimus factus fuit hominum concursus ad ecclesiam et sepulchrum beatissimi Martini, maxime præsulum et episcoporum quorum aliqui, peractis generalibus comitiis, non tamen cito redierunt ad propria, ut ex registris sacræ Basilicæ videre est; ex quibus, cum D. Nazariensi episcopo concessa fuisset, oratu D. Jordani de Peyrato, canonici prædictæ sanctæ Basilicæ, licentia benedicendi sacellum majus dictum Beatæ Mariæ de Gratia, illud de more consueto ecclesiæ non tantum benedixit, sed præterea ibidem contulit sacramentum confirmationis et tonsuram clericalem multis, prout actu sequenti patet.

Anno 1486, die Martis 27 mensis Martii, ad supplicationem et requestam venerabilis viri magistri Jordani de Peyrato, hujus ecclesiæ canonici præbendati, dederunt licentiam R. P. et Domino Petro, miseratione divina episcopo Nazariensi, ordinis Cisterciensis, benedicendi capellam quam in eadem ecclesia a fundamentis in honorem sanctissimæ Virginis Mariæ et sub vocabulo Beatæ Mariæ de Gratia, non ita pridem, construxit dictus dominus de Peyrato; cujus altare fuit consecratum per recolendæ memoriæ DD. Joannem Bocard, episcopum Abrincensem, etc. — Die penultima dicti mensis Martii, de mane, reverendus in Christo pater et DD. Petrus, miseratione divina Nazariensis episcopus, ordinis Cisterciensis, abbas commendatarius Frigidi Montis monasterii dicti ordinis, capellam in honore et sub vocabulo gloriosissimæ Virginis Mariæ de

Gratia, per venerabilem virum magistrum Jordanem de Peyrato, canonicum prebendatum ipsius ecclesiæ, a fundamentis in eadem ecclesia constructam, cujus altare dudum fuit per bonæ memoriæ D. Joannem *Boucard* (sic), sacræ theologiæ eximium doctorem, quondam episcopum Abrincensem et inclitæ memoriæ Ludovici Francorum regis confessarium et eleemosinarium, consecratum, de permissu, licentia et voluntate, Martino Girard, Andreæ le Retif, Joanni Tousé et N. Bussiere, pueris psalletæ, et Nicolao Rogier, puero secundæ stationis, et chorialibus dictæ ecclesiæ, nec non Robino Mingot, filio Joannis Mingot, et Stephano Fleurant, filio Olivieri Fleurant, Sancti Venantii Turonensis, et Janneto Tillier, filio Joannis Tillier, Sancti Petri de Cardoneto parochialium ecclesiarum parochianis, de territorio, districtu et juridictione spirituali eorumdem Dominorum meorum existentium, sibique lege diœcesana subditorum, in eadem capella sacræ confirmationis sacramentum, nec non tonsuram contulit clericalem, et super earum collatione litteras suas expedivit.

Ibidem, lib. III, p. 316.

H. Lambron de Lignim.

MÉMOIRE ET DOCUMENTS

sur

La détermination de la mesure longimétrique du Mille Romain et de la Leuca des anciens Gaulois.

MESSIEURS,

La Société archéologique de Touraine avait autrefois manifesté l'intention d'étudier les voies romaines qui ont sillonné le territoire des anciens *Turones;* une Commission fut même désignée à cet effet et s'était chargée d'accomplir cet intéressant travail. Nous ignorons s'il a été donné suite à ce projet; mais nous pensons que la Société nous saura gré de lui rappeler cette circonstance.

Les itinéraires ne signalent pas de stations en Touraine; suivant eux, la station la plus voisine de *Cæsaroduaum* aurait été *Fines*, sur la route de Tours au Mans; et la carte Théodosienne la place à XVIII lieues gauloises de Tours; équivalant à 44 kilomètres 190 mètres, ou 11 lieues environ, suivant nos calculs.

Quoi qu'il en soit, nous avons rassemblé quelques documents qui pourraient être d'une certaine utilité à la Commission si elle entreprenait quelques investigations sur les voies romaines, et nous demandons à la Société la permission de lui donner lecture d'un mémoire relatif à la détermination mathématique de la valeur réelle de la lieue gauloise; détermination d'une importance incontestable dans toutes les questions qui

se rattachent aux itinéraires de la Gaule Celtique en général, et de la Touraine en particulier.

Les investigations relatives aux voies romaines, ainsi qu'aux stations et aux mansions que les conquérants établirent sur ces mêmes voies, nous semblent offrir un puissant intérêt aux archéologues par suite des découvertes qui peuvent résulter de fouilles habilement dirigées sur des points dont la position a été précédemment déterminée avec exactitude.

Deux causes ont néanmoins opposé jusqu'ici à cette étude des obstacles sérieux : d'une part, l'action destructive du temps, secondée par l'action plus destructive encore de la main de l'homme, a fait disparaître, avec les voies romaines, les colonnes itinéraires placées aux stations ainsi que la plupart de ces stations elles-mêmes; de l'autre, nos meilleurs géographes n'ont jamais pu se mettre d'accord sur la mesure réelle du mille romain, et se sont mépris, jusqu'à présent, sur celle qu'ils ont cru devoir attribuer à l'ancienne lieue gauloise.

Cependant, l'antiquité nous a transmis deux documents précieux sur la direction des voies romaines et sur leurs stations telles qu'elles subsistaient encore aux IIIe et IVe siècles; ce sont la Table Théodosienne, dite Carte de Peutinger, et l'Itinéraire d'Antonin. Mais, si ces tables nous font connaître les noms latins des villes et des stations, ainsi que les chiffres de leurs distances respectives, elles sont impuissantes, malheureusement, à nous renseigner sur la valeur exacte des diverses mesures itinéraires dont chacune d'elles a fait usage, de même que sur leur corrélation avec nos distances métriques modernes. Il ne suffit pas, en effet, de lire sur un itinéraire ancien : « de *Cæsarodunum* a *Robrica XXIX,* » pour qu'il devienne possible de retrouver sur une carte géographique ou sur le terrain la station Robrica; surtout si depuis plusieurs siècles déjà elle est enfouie sous des terres cultivées ou sous des marécages.

Nos plus savants géographes, d'Anville, Gosselin, etc., et, en dernier lieu, Walckenaer, ont donné au mille romain une longueur qu'ils ont fait flotter entre 1472 et 1483 mètres : quant

à l'ancienne lieue gauloise, se fondant sur le passage suivant de Jornandès, écrivain du VI^e^ siècle, « *Leuga autem Gallica « mille et quingentorum passuum quantitate metitur* (1) », ils en ont fixé la longueur à un mille et demi romain, sans remarquer combien il était inadmissible d'établir entre les mesures itinéraires de deux peuples si étrangers l'un à l'autre avant la conquête, cette proportion mathématique beaucoup trop précise pour être exacte. « Le mille romain était à l'an- « cienne lieue gauloise comme 1 est à 1 1/2. »

Aussi, lorsque le compas à la main ils ont voulu faire sur les cartes l'application des chiffres indiqués par les itinéraires, ont-ils reconnu l'insuffisance de leurs échelles constamment trop faibles pour les lieues gauloises, et sans soupçonner que leurs prémisses pouvaient être erronées, ils ont accusé d'inexactitude, et quelquefois même altéré, les chiffres marqués sur les itinéraires anciens.

En 1839, le baron Walckenaër déplorait encore un tel état de choses, cependant il lui fut impossible d'y remédier, puisqu'en adoptant une mesure longimétrique, fort exacte au reste, de 1481 mètres pour le mille romain, il persista à conserver à la lieue gauloise la valeur d'un mille et demi, mesure évidemment défectueuse et inapplicable sur le terrain comme sur les cartes.

Enfin, en 1852, M. Pistollet de Saint-Ferjeux, membre de plusieurs sociétés savantes, annonça dans une brochure intitulée : « *Mémoire sur l'ancienne lieue gauloise* », qu'il avait enfin découvert la véritable mesure longimétrique de la lieue en usage dans les Gaules avant l'ère chrétienne, et que cette mesure était d'environ 2415 mètres. Il ajoutait (et cette cir-

(1) Cf. Jornandès, « *De rebus getic.*, 36; et *Amm. Marcell.*, cap. XVI. »

« *Convenitur itaque in campos cathalaunicos, qui et Mauritii nominantur; C leugas, ut Galli vocant, in longum tenentes, et* LXX *in latum. Leuca autem Gallica, etc.*

« *Et quoniam a loco unde Romana promota sunt signa quarta leuca signabatur et decima, id est, unum et viginti millia passuum.* »

constance lui fait le plus grand honneur), qu'il avait reconnu, dans les anciens itinéraires, l'existence d'une lieue romaine composée d'un mille et demi romain, et d'un mille gaulois égal aux deux tiers de la lieue gauloise. Ces mesures itinéraires n'avaient pas été signalées jusqu'alors, et, ainsi que M. de Saint-Ferjeux le fait judicieusement remarquer (1), elles furent probablement établies jadis, pour faciliter aux deux populations romaine et gauloise l'usage de leurs mesures itinéraires réciproques en les basant sur leurs mesures respectives. Cette lieue d'un mille et demi romain était, on le voit, celle dont Jornandès et Ammien Marcellin ont fait mention en la nommant *Leuca Gallica*, parce que, peut-être, elle était devenue la seule en usage à leur époque.

Après avoir rendu cet hommage à l'intéressante découverte de M. de Saint-Ferjeux, qu'il nous soit permis de discuter l'exactitude des chiffres proposés par cet archéologue pour remplacer ceux dont les géographes s'étaient servis jusqu'alors.

Voici ces chiffres tels qu'ils résultent de son mémoire (2):

1°	Mesure de la lieue gauloise avant la conquête. .		2,415 mèt.
2°	—	d'un mille gaulois, composé des 2/3 de la lieue.	1,610 mèt.
3°	—	du mille romain (as des mesures de longueur).	1,483 mèt.
4°	—	de la lieue romaine formée d'un mille et demi.	2,224 mèt.

Le mille gaulois procédant de la lieue gauloise, et la lieue romaine étant formée du mille romain, nous n'avons pas à nous en occuper ici; mais, vu leur importance même, nous n'avons pas cru devoir accepter aveuglément et sans contrôle les mesures du mille romain et de l'antique lieue des Gaules,

(1) *Mémoire sur l'ancienne lieue gauloise*, pages 15 et 16.
(2) *Idem*, pages 10, 24, 26, 27.

présentées par M. de Saint-Ferjeux comme ayant été les types fondamentaux des mesures itinéraires de Rome et de la Celtique. Notre examen ne leur a malheureusement pas été favorable, et le calcul, cet inflexible et brutal logicien, nous a démontré qu'elles n'avaient pas toute l'exactitude désirable.

En effet, si nous admettons avec Gosselin et M. de Saint-Ferjeux, que la longueur du mille romain était de 1,483 mètres; la mesure de la lieue gauloise serait de 2,471 mètres 66 centimètres et non pas de 2,415 mètres environ, ce qui est fort différent; et si, au contraire, cette dernière mesure était exacte, le mille romain n'aurait plus dû avoir que 1,449 mètres de longueur, ce qui est inadmissible en métrologie.

Pour le démontrer, il nous suffira d'invoquer le témoignage d'un monument contemporain de l'époque gallo-romaine, bien connu de M. de Saint-Ferjeux lui-même. On comprend qu'il est ici question de la célèbre inscription itinéraire du Musée d'Autun (1), inscription qui, par une exception aussi rare qu'elle est précieuse, établit positivement le rapport mathématique qui existait jadis entre la lieue gauloise et le mille romain. Voir à la fin cette inscription intéressante (Pl. I.)

Nous voyons par les deux premières lignes de l'inscription, qu'entre *Autessioduro* (Auxerre), et la *station Siduo* (Seignelay)? on comptait, à l'époque gallo-romaine, six lieues gauloises égales à dix milles romains. Le rapport mathématique entre la lieue gauloise et le mille romain était donc comme 6 est à 10; en d'autres termes comme 3 est à 5.

Si les mesures itinéraires proposées par M. de St-Ferjeux sont exactes, nous trouverons 1,483 multiplié par 10, égal à 2,415 multiplié par 6. Il n'en est rien.

$$1{,}483 \times 10. = 14{,}830.$$
$$2{,}415 \times 6. = 14{,}490.$$

Différence en moins. . . . . 340.

(1) *Cf. Autun archéol.*, p. 82. — *Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, année 1850, p. 232. — *Mémoire précité*, p. 18.

Les chiffres proposés par cet archéologue ne sont donc pas admissibles, « *quod erat demonstrandum.* »

Cet examen critique du mémoire de M. de St-Ferjeux semble nous imposer l'obligation de présenter, à notre tour, des chiffres plus exacts que les siens pour déterminer la mesure longimétrique véritable de la Leuca des anciens Gaulois ; or, dans notre opinion, le rapport mathématique de la lieue gauloise au mille romain nous étant actuellement révélé par l'inscription itinéraire du Musée d'Autun, la solution du problème réside uniquement dans une réponse satisfaisante à cette question :

« Quelle était la mesure longimétrique rigoureusement exacte du mille romain ? »

Pour satisfaire aux exigences de la proposition formulée en ces termes, il nous semble indispensable, après avoir décomposé le mille romain et l'avoir ramené à ses éléments constitutifs, d'établir, avec une exactitude inattaquable, la mesure de son *as*, ou élément générateur.

Or, le mille romain était composé de mille pas, et chacun de ces pas était formé de cinq pieds romains : c'est donc du *pied romain* (as et prototype des mesures de longueur à Rome) qu'il importe de déterminer la valeur exacte, sans omettre les décimales, même les plus minimes, puisque de l'omission d'un seul millimètre pourrait résulter, on le conçoit sans peine, de fâcheuses conséquences pour la détermination parfaite du mille romain.

Nous avons consulté les ouvrages des meilleurs géographes et des métrologues les plus estimés : nous avons également enregistré avec soin les mesures relevées par ces derniers sur les étalons des divers pieds romains conservés dans plusieurs villes de l'Europe, et nous avons obtenu les résultats suivants :

1° Gosselin estimant le pas romain à 1 mèt. 483 millim., suivant lui le pied romain avait. . . . . 0^{m} 296$^{\text{dm}}$ 60.

2° Il y a, au Louvre, un pied romain mesuré par M. Jomard, de l'Institut (1). . . . . 0. 296. 30.

3° Walckenaër, donnant au pas romain 1 mèt. 481 millim., le pied doit avoir (2) . . . . . 0. 296. 20.

4° On voit à Vichy un fragment de pied en fer; M. Jomard l'estime à. . . . . 0. 296. 10.

5° Au Louvre est un autre pied romain mesuré par M. Jomard; ci. . . . . 0. 295. 90.

6° Ideler, de l'Académie de Berlin, attribue au pied romain, ci. . . . . 0. 295. 50.

7° M. Saigey (3) fait mention de sept pieds romains, dont six à Rome; le septième a été trouvé dans les ruines de Montchâtelet, en Champagne, entre Joinville et St-Dizier; suivant ce métrologue, la mesure de chacun de ces pieds est exactement de. . . . . 0. 294. 61.

8° D'Anville, donnant au pas romain une mesure de 1 mèt. 473 millim., le pied serait de. 0, 294. 60.

9° Un pied romain gravé au Capitole, à Rome, par Lucas Pactus, porte (4). . . . . 0. 294. 40.

On voit qu'entre la mesure la plus grande (celle du n° 1), qui est de. . . . . $0^{m}296^{mm}60$.
et la plus petite (celle du n° 9), qui est de. 0. 294. 40.

La différence n'est que de 2 millim. 1/5. . ou $2^{mm}20$.

Mais nous ne pensons pas que pour déterminer la mesure, aussi exacte que possible, du pied romain, il convienne de prendre ici le terme moyen, ainsi que l'ont fait quelques métrologues : nous estimons qu'il est plus rationnel et plus

(1) Nous possédons ces documents (des numéros 2, 4 et 5), écrits de la main de M. Jomard, et nous en sommes redevable à l'obligeance de M. André Salmon.

(2) *Géographie ancienne des Gaules, introduction à l'analyse Géog.*, t. III, p. XLIV.

(3) *Traité de métrologie*, 1835, p. 66.

(4) *Idem*, p. 66.

logique de nous attacher de préférence aux mesures fournies par les étalons qui paraissent avoir le moins souffert des détériorations que le temps et l'oxydation ont dû leur faire inévitablement éprouver.

Or, le n° 2, conservé au Louvre, est dans ce cas, et mesure. . . . . 0m296mm3.

Le n° 4, celui de Vichy, a été mesuré à. . . . . 0. 296. 1.

Nous croyons donc ne pas nous écarter de la réalité en déterminant, avec Walckenaër, *la mesure longimétrique la plus exacte du pied romain à 0 mèt. 2962 dix millim.*

Multipliant ce nombre par 5, nous obtenons *la valeur du pas romain égale à 1 mèt. 481 millim.;* et ce dernier nombre, multiplié par 1,000, représente *la mesure du mille romain égale à 1481 mèt.*

Il est bien facile maintenant d'établir la valeur longimétrique, mathématiquement exacte, de la Leuca des anciens Gaulois.

En effet, d'Autessioduro à Siduo, suivant l'inscription itinéraire du musée d'Autun, on comptait six lieues gauloises, égales à dix milles romains : on a donc cette proportion :

$$6 : 10 :: 1481 : x \text{ . ou bien, } \frac{1481 \times 10}{6} = 2468.\ 33.$$

Donc, la lieue en usage dans la Gaule celtique était composée de 2,468 mèt. 33 centim. ; et son rapport mathématique avec le mille romain était de 1 à 1, 666 millièmes, ou de 1 à 1 2/3 environ.

D'après ces éléments, voici le tableau indicatif du rapport exact des mesures itinéraires romaines, gallo-romaines et gauloises avec nos mesures métriques modernes, en négligeant les décimales trop minimes.

LEUCA des Gaulois de la Celtique avant l'invasion romaine. . . . . 2,468 mèt. 33.

MILLE gaulois formé des deux tiers de la leuca (mesure de convention). . . . . 1,645 mèt. 33.

MILLE romain. . . . . 1,481 mèt. »»

LEUCA romaine (mesure de convention), composée d'un mille et demi environ. . . . . 2,221 mèt. 50.

Faisant maintenant l'application de ces mesures itinéraires, lieues gauloises, milles romains et kilomètres, aux stations gallo-romaines que les tables mentionnent comme ayant été placées sur les principales voies de communication du territoire des *Turones*, nous obtenons les résultats suivants (1).

	Lieues gauloises.	Milles romains.	Mesures métriques.
1° *Route de Cæsaroduno à Suindinum.*			
De Cæsaroduno à Fines (de Tours à Vaas).	18	30 »	44k. 430m
De Fines à Suindinum (de Vaas au Mans).	16	26 66	39 493
2° *Route de Cæsaroduno à Genabo.*			
De Cæsaroduno à Genabo (de Tours à Orléans).	51	85 »	125 885
3° *Route de Cæsaroduno à Gabris.*			
De Cæsaroduno à Tasciaca (de Tours à Thésée).	24	40 »	59 240
De Tasciaca à Gabris (de Thésée à Chabris)	13	21 66	32 078
4° *Route de Cæsaroduno à Juliomago.*			
De Cæsaroduno à Robrica (de Tours à Longué).	29	48 50	71 828
De Robrica à Juliomago (de Longué à Angers).	17	28 33	41 956
5° *Route de Cæsaroduno à Lemuno.*			
De Cæsaroduno à Lemuno (de Tours à Poitiers)	42	70 »	103 670

(1) On sait que depuis la Seine et la Marne, au nord, jusqu'à la Garonne et à Lyon, au sud, la Table Théodosienne indique les distances intermédiaires en lieues gauloises, surtout dans la partie occidentale de la Celtique. Cette circonstance ajoute un nouvel intérêt à nos documents.

Loin de nous, cependant, la pensée d'avoir déterminé ici les mesures longimétriques du mille romain et de la lieue gauloise, d'après des bases inattaquables et d'une manière absolue. En effet, si, d'une part, des découvertes ultérieures établissaient que la longueur du pied romain n'était pas précisément de 2,962 dix millimètres; mais qu'il avait quelques millimètres de plus ou de moins, ce qui influerait notablement sur la mesure exacte du mille romain; d'autre part, si dans l'inscription du Musée d'Autun les chiffres VI et X n'indiquaient pas le rapport mathématique des lieues gauloises au mille romain; ou, enfin, si ce monument était reconnu incontestablement apocryphe; on comprend que, dès lors, tout notre système croulerait par la base.

Mais jusqu'à ce qu'il en soit ainsi, nous pensons avoir adopté des chiffres aussi exacts qu'il nous était donné de les établir d'après l'état des connaissances métrologiques modernes.

Quant à l'application de nos mesures sur le terrain, le résultat des opérations sera toujours subordonné, on le conçoit, à la connaissance des points de départ et d'arrivée dont les géomètres gallo-romains auront fait usage, ainsi qu'à la véritable direction des voies romaines dont nous ne retrouvons plus malheureusement que de trop rares vestiges.

NOTICE

SUR

UNE INSCRIPTION CONSERVÉE A BUEIL,

CANTON DE NEUVY-ROI.

Il existe à Bueil une pierre sur laquelle a été gravée une inscription commémorative de la construction du château du Bois, en 1380, par Pierre de Bueil : M. l'abbé Bourassé, notre président, a fait don à la Société d'un estampage de cette inscription, qui orne maintenant la salle de nos séances.

Ce monument épigraphique constate, en outre, la situation de la famille de Bueil à cette date, et, ce qui nous parait fort remarquable, ses indications, si son authenticité n'est pas contestée, donnent un démenti formel à plusieurs assertions du P. Anselme relativement à quelques degrés généalogiques de cette maison célèbre.

Voici la transcription fidèle de cette inscription, dans laquelle nous intercalerons des lettres de renvoi, pour en faciliter plus tard l'examen critique.

L'an mil ccc iiii^{xx} *Pierre de Bueil chevalier et Marguerite de Chausse sa femme* (*A*) *commencerent le chastel du Boys. et pour lors estoient en vie. Reverent pere en Dieu. Hardouin de Bueil evesques d'Angiers. Jehan de Bueil chevalier, Seigneur de Bueil de Monthesour de Chasteau Fromont de Pocé* (*B*) *de Saint Brales* (*C*) *de la marchiere Courcillon* (*D*) *et autres*

lieux. Guille de Bueil seigneur de Valaines. Marguerite de Bueil dame de la Varenne. Marie de Bueil dame de Crenon (E) (1) *et estoient les dessus diz seigneurs et dames freres et suers dudit Pierre de Bueil pere de Marie de Bueil dame de Fontaines Guérin et oncle de Jehan de Bueil chevalier. de Jehenne de Bueil dame de l'Ile Bouchart (F). de Marie de Bueil dame de Passavant (G). et de Catherine de Bueil (H). enfans dudit sire de Bueil et fut le dit lieu du partage de Bueil.*

Avant d'établir une comparaison critique entre les termes de cette inscription et les documents fournis par l'histoire généalogique de la Maison de France et des grands officiers de la Couronne, qu'il nous soit permis de présenter quelques observations préliminaires.

Les caractères de notre inscription nous paraissent évidemment appartenir au XIV^e^ siècle; mais eussent-ils même été gravés au XVI^e^, on ne saurait admettre que la maison de Beuil, qui existait encore en 1665, ait fait exécuter et laissé subsister sans rectifications, un monument épigraphique susceptible de perpétuer des renseignements erronés sur sa filiation.

D'un autre côté, personne n'ignore que l'histoire des grands officiers de la couronne n'est pas, à proprement parler, l'œuvre du P. Anselme. Si le savant moine augustin y a pris une grande part, il n'en est pas moins vrai que cet ouvrage important a été refondu et continué par Dufourny et par les PP. Ange de Ste-Rosalie et Simplicien. En un mot, s'il est une source précieuse, inestimable même, de renseignements utiles pour l'histoire, tous ceux qui, comme nous, l'ont compulsé fréquemment, savent qu'il se contredit quelquefois et n'échappe pas toujours à une saine critique. Dès lors, et à moins de preuves plus authentiques contraires, nous pensons qu'il convient d'accorder la préférence aux documents généalo-

(1) C'est par erreur, sans doute, que M. l'abbé Bourassé a lu ici (tom. VII, p. 249) : «*Dame de ce nom*». Marie n'était pas dame de Bueil, ce titre appartenait à la femme de Jean, son frère aîné, etc.

giques énoncés dans l'inscription lorsqu'ils sont en contradiction avec ceux que fournit le P. Anselme.

(A) « Pierre de Bueil, et Marguerite de Chausse, sa femme. » — Nous ne connaissons pas, en France, de famille de ce nom, et cependant le texte est ici formel. Or, suivant le P. Anselme, ce même Pierre de Bueil aurait épousé Anglésie de Lévis (fille de Thibaut de Lévis, seigneur de Montbrun, et d'Anglésie, dame de Montagu).

Nous n'essaierons pas d'expliquer cette contradiction, nous exposons simplement le fait.

(B C D) « Jehan de Bueil, chevalier, seigneur de Bueil, de Monthesour, de Chateau-Fromont, de Pocé, de St-Brales, de la Marchière-Courcillon, etc. »

Il est ici question du frère aîné de Pierre de Bueil, de Jean IV de Bueil, maître des arbalétriers de France, tué à Azincourt en 1415. Voici les titres qui lui sont donnés par le P. Anselme; ils diffèrent quelque peu de ceux portés dans l'inscription : « Sire de Bueil, seigneur de Montrésor, de Château-Fromont, de St-Calais et de Courcelles. » Or, d'après notre inscription, il était, en outre, seigneur de Pocé et de la Marchère *Courcillon*, et ce dernier nom doit remplacer celui de *Courcelles*, employé par le P. Anselme.

D'un autre côté, nous pensons que le graveur a substitué, par erreur, *St-Brales* à *St-Kalès*, le k gothique ayant quelque analogie avec les lettres *br*. Mais, il y a bien, ce nous semble, St-Brales sur l'inscription.

(E) « Marie de Bueil, dame de Crenon. » Ces mots sont suivis de cette phrase dans l'inscription : « Et estoient « les dessus dits seigneurs et dames, frères et sœurs « dudit Pierre de Bueil, etc. »

Cependant, par une étrange distraction, le P. Anselme place cette Marie, dame de Crenon, parmi les nièces de

Pierre de Bueil, tandis qu'elle était sa sœur, et fut mariée à Baudouin, seigneur de Crenon et de Brouassin.

(F H) Par contre, le P. Anselme cite, parmi les sœurs de Pierre de Bueil, Jeanne, dame de l'Ile-Bouchard, et Catherine, sa sœur, tandis que notre inscription établit positivement que ces deux dames étaient ses nièces. On y lit, en effet : « (Pierre), oncle de Jehenne, dame de « l'Ille Bouchart, et de Katherine de Bueil. »

(G) « Marie de Bueil, dame de Passavant. » Enfin, cette Marie de Bueil, dame Passavant, est mentionnée par l'inscription, au nombre des nièces de Pierre de Bueil; mais, dans le travail généalogique du P. Anselme, elle ne figure ni parmi ses nièces, ni parmi ses sœurs. L'hermite Souliers l'a placée parmi les sœurs de Pierre de Bueil.

Le tableau synoptique qui suit facilitera l'intelligence des détails qui précèdent.

1° Enfants de Jean III de Bueil et d'Anne d'Avoir, sa première femme; suivant :

L'INSCRIPTION.	LE P. ANSELME.
1° Jean IV, seigneur de Bueil.	1° Jean IV, seign. de Bueil + 1390.
2° Pierre, chevalier, sire du Bois.	2° Pierre, sire du Bois + 1414.
3° Hardouin, évêque d'Angers.	3° Hardouin, év. d'Angers + 1418.
4° Guille, seigneur de Valaines,	4° Guillaume, seign. de Valenne.
	5° Jeanne, dame de l'Ile-Bouchard + 1422 (B).
	6° Catherine, dame de Villaines et d'Yvetot (C).
5° Marguerite, dame de la Varenne.	7° Marguerite, dame de la Varenne.
6° Marie, dame de Crenon (A).	

2° Enfants de Jean IV de Bueil, frère aîné de Pierre, sire du Bois.

L'INSCRIPTION.	LE P. ANSELME.
1° Jean v, de Bueil.	1° Jean v.
2° Jeanne, dame de l'Ile-Bouch. (B).	
3° Marie, dame de Passavant.	
4° Catherine (C).	
	2° Louis † 1446. S. P.
	3° Pierre, seig. de la Motte-Sonzay.
	4° Anne, dame d'Aubijoux.
	5° Marie, dame de Crenon (A).

Il existe, on le voit, une différence notable entre les documents de notre inscription et ceux que nous avons extraits du P. Anselme, et il serait à désirer que cette question généalogique fût éclaircie enfin d'une manière satisfaisante; nous n'osons, il faut l'avouer, nous prononcer entre ces deux autorités également respectables, et nous livrons la solution du problème à ceux de nos collègues qui possèderaient des éléments qui nous font défaut au moment où nous en aurions le plus besoin.

DE LA PONCE.

NOTICE

sur

L'ÉVANGÉLIAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN

Conservé dans la Bibliothèque communale de Tours.

En continuant mes études sur les manuscrits de la bibliothèque de Tours, à mesure que des monuments paléographiques d'un intérêt vraiment local passeront sous mes yeux, je saisirai toujours avec empressement l'occasion de vous les faire connaître par de courtes notices.

Dans mes précédentes communications, j'ai donné la description : premièrement, des manuscrits sortis, en 1851, des cabinets de Villenave et de Monteil pour enrichir notre collection municipale, et, en second lieu, une notice sur le LIVRE DES VŒUX de l'abbaye de Beaumont-lez-Tours. Aujourd'hui, je vous parlerai du célèbre évangéliaire de l'abbaye de Saint-Martin, magnifique volume écrit, il y a mille ans, en lettres d'or, peut-être à l'usage de Charlemagne, manuscrit splendide connu du monde entier, et qui attire à lui seul les trois quarts des étrangers qui visitent nos salles de lecture.

Ce volume est un in-4° écrit sur vélin, et contient deux cent soixante-dix-sept feuillets, non compris un feuillet de garde au commencement, et dix feuillets à la fin, en écriture du XIV^e^ siècle, sur lesquels on a transcrit les évangiles des principales fêtes de l'année, et enfin un onzième feuillet, sur

lequel on a imprimé, à l'aide d'un transparent, une formule de serment en latin et en français.

Ce manuscrit, le plus important de tous ceux que possède notre bibliothèque, comme il était, d'après le témoignage des auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique*, le plus célèbre de tous les monuments paléographiques de l'église de Saint-Martin de Tours, au XVIII[e] siècle (1), est écrit sur un vélin d'une force et d'une blancheur remarquables. Il contient le texte latin des quatre évangiles. Le titre de l'évangile selon saint Matthieu est ecrit au vermillon, en lettres capitales rustiques, que D. Tassin et D. Toustain ont citées comme type du sixième genre de leur première subdivision. La suite du manuscrit est en écriture onciale d'or, d'une régularité et d'une pureté merveilleuses. Le texte de chaque évangéliste commence par une lettre ornée d'un style sévère, quoique de la plus remarquable élégance. Ces quatre initiales primitives, entièrement tracées à l'encre d'or, dont l'uniformité est rehaussée par des traits au vermillon, méritent toute l'attention des paléographes et des artistes.

Huit feuillets sont consacrés aux dix canons de concordance, rédigés par Eusèbe de Césarée, qui sont ici inscrits dans seize portiques de marbres précieux, à cinq, quatre et trois colonnes, surmontées d'arcades en plein cintre, ornées dans le style byzantin, et couronnées de plantes en fleurs et d'oiseaux de formes variées.

On ne saurait trop admirer la conservation parfaite de ce magnifique manuscrit, qui est parvenu jusqu'à nous sans que l'on puisse signaler, soit dans son ensemble, soit dans le détail de ses ornements et de ses innombrables lettres d'or, une seule détérioration grave, une seule tache qui mérite réellement ce nom. Son ancienne couverture en bois, revêtue de velours cramoisi, qui a dû être ornée autrefois d'accessoires somptueux, porte seule les traces des injures du temps. On y

(1) *Nouveau Traité de diplomatique*, t. III, p. 50.

remarque encore deux clous d'argent, qui nous paraissent y avoir été placés à une époque relativement très-récente.

Toutefois, ce n'est pas seulement sous le rapport paléographique que l'évangéliaire de Saint-Martin doit nous intéresser; il ne mérite pas moins de fixer notre attention comme monument historique.

Dès le IX^e^ siècle, les seigneurs laïques s'étant emparés des plus riches abbayes, Hugues le Grand fut abbé de Saint-Martin de Tours. Hugues-Capet lui succéda dans cette possession, puis la réunit à la couronne à son avénement au trône de France, et la transmit aux rois ses successeurs, qui, jusqu'à l'époque de la révolution française, prenaient le titre d'abbés et de chanoines de Saint-Martin.

Bientôt, d'autres grands personnages obtinrent, à l'imitation du roi, des canonicats d'honneur dans l'église de Saint-Martin: et plus tard cette faveur devint un privilége des princes du sang, des ducs de Bourbon, de Bretagne, de Vendôme, de Nevers; des comtes de Dunois, des seigneurs de Parthenay et de Preuilly, des archevêques de Bourges et de Sens, des évêques de Poitiers, d'Angers et de Strasbourg, et enfin, à l'extérieur, des évêques d'Utrecht, de Liége, de Québec, des comtes de Flandre, et de ceux de Douglas, en Écosse.

Ces concessions honorifiques du chapitre de Saint-Martin procuraient à cette église de magnifiques présents et de très-puissantes protections; et ce fut dans le but d'assurer par un lien solennel la durée de ce haut patronage, que fut rédigée, à une époque que nous ne pouvons déterminer, une formule de serment dont le texte le plus ancien (serment à l'usage des rois de France) se trouve écrit en lettres d'or sur la dernière page de l'évangile selon saint Jean.

Malgré les efforts faits par l'écrivain pour imiter l'écriture onciale du manuscrit primitif, il est facile de voir qu'il est resté bien au-dessous de sa tâche, et on a lieu d'être surpris d'une telle impuissance dans une imitation qui serait si facilement exécutée de nos jours.

Les auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique*, après avoir fait remarquer que « cette partie du manuscrit est d'une main beaucoup postérieure, » n'ont pas émis d'opinion sur la date de ce pastiche. Nous donnons ici cette curieuse formule de serment :

HOC. EST. JURAMENTUM. REGIS. FRANCIE. QUOD. FACERE. TENETUR. CUM. PRIMO. RECIPITUR. IN. ABBATEM. ET. CANONICUM. HUJUS. ECCLESIE. BEATI. MARTINI. TURONENSIS.

Ego. N. annuente. Dōmino. Francorum. rex. abbas. et. canonicus. hujus. ecclesie. Beati. Martini. Turonensis. juro. Deo. et. beato. Martino. me. de. cetero. protectorem. et. defensorem. tore. hujus. ecclesie. in. omnibus. necessitatibus. et. utilisatibus. suis. custodiendo. et. conservando. possessiones. honores. jura. privilegia. libertates. franchisias. et. immunitates. ejusdem. ecclesie. divino. fultus. adjutorio. secundum. posse. meum. recta. et. pura. fide. sic. me. Deus. adjuvet. et. hec. sancta. verba.

A une époque fort récente, sans doute au XVII^e^ siècle, on imprima, à l'aide d'un transparent, sur le feuillet final du volume, au recto, la copie d'une autre formule de serment, et, au verso du même feuillet, une traduction française de cette formule, à l'usage des princes et des autres grands personnages qui obtenaient l'honneur du canonicat dans l'église de Saint-Martin.

Voici ces deux pièces historiques :

JURAMENTUM A PRINCIPIBUS, PRELATIS ALIISQUE MAGNATIBUS FACIENDUM CUM RECIPIUNTUR IN CANONICOS.

Nos N. juramus quod fideles erimus isti ecclesiæ (sic) *beati Martini Turonensis et maxime de rebus existentibus* (si sit princeps sæcularis) *sub ditione nostra ;* (si sit prælatus) *in diocesi nostra, et quod isti et capitulo consilium præstabimus quod*

melius credemus, quotiescumque fuerimus requisiti et quod consilia capituli non revelabimus unde damnum vel dedecus ipsi ecclesiæ vel capitulo possit provenire. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta verba.

A ce serment, d'une assez mauvaise latinité, on a joint une traduction française qui ne vaut pas beaucoup mieux.

SERMENT QUE FONT LES PRINCES ET BARONS LORSQU'ILS SONT REÇUS CHANOINES D'HONNEUR DANS L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN :

Nous N. jurons que nous serons féaux à cette église de Monseigneur Saint-Martin de Tours de toutes les chouses et especialement (sic) de celles qui sont en nos seigneuries, et que nous donnerons loyal conseil, le meilleur que nous sçaurons à cette église et au chapitre, toutes les fois que nous en serons requis, et que nous garderons loyalement les conseils du chapitre et ne les revelerons en nulle manière, que honte ne dommage en puisse venir à l'église ne au chapitre. Ainsy nous aide Dieu et ces saintes parolles.

Quelques riches collections peuvent posséder des monuments écrits couverts d'ornements plus somptueux et sur lesquels la main du miniaturiste a répandu avec plus de profusion les merveilles de son art ; mais aucune ne peut présenter un manuscrit rappelant de plus imposants souvenirs que ceux que nous a transmis l'évangéliaire de l'abbaye de Saint-Martin. On éprouve un sentiment de profonde vénération, surtout lorsque l'on aime les livres, devant ce vénérable codex, contenant le texte le plus pur de la foi catholique, tracé en lettres ineffaçables, depuis dix siècles, et comme miraculeusement sauvé des innombrables désastres de la basilique tourangelle qui le possédait; échappant même à la plus terrible de toutes ces catastrophes, le pillage des protestants, de 1562, qui l'épargnèrent sans doute parce qu'il renfermait la vraie croyance

admise dans les deux camps rivaux, et arrivant enfin jusqu'à nous, à travers tant de vicissitudes, pour nous transmettre un chef-d'œuvre de calligraphie du grand règne, et le plus magnifique spécimen connu de l'école paléographique de Tours.

Tours, le 20 janvier 1857.

V. Luzarche.

DOCUMENTS

relatifs

A UN DONJON DU XII^e^ SIÈCLE

ET A QUELQUES IMMEUBLES QUI L'AVOISINENT.

En compulsant aux archives départementales quelques registres d'inventaires de titres, nous avons remarqué plusieurs documents qui nous ont paru assez intéressants pour nécessiter de notre part des recherches ultérieures : nous pensons être agréable à la Société en mettant aujourd'hui sous ses yeux le résultat de nos investigations.

Pour procéder avec méthode, nous diviserons cette notice en trois parties distinctes ; la première sera relative à la tour Foubert ; la seconde à la maison dite de Saint-Benoît ; enfin, la troisième à la tour Saint-Martin et à la maison du Concert, le tout renfermé dans une même enceinte et dans la ville de Tours. Dans chacune de ces divisions, après avoir fait connaître sommairement et par ordre chronologique les titres et les actes qui les concernent, nous consignerons nos observations personnelles. Mais, afin d'élucider la question, nous tracerons ici, sur l'échelle de deux millimètres par mètre, le plan de l'enceinte où se trouvent situés les immeubles qui sont l'objet de cette monographie. (Voir ce plan à la fin.)

On voit qu'entre les rues des Fouquets au nord, de la Guerche à l'est, de Jérusalem à l'ouest, et des Crapauds au sud, existe un petit quadrilatère, d'une contenance d'environ

9 ares 22 centiares, occupé par plusieurs immeubles plus ou moins considérables.

Cette enceinte faisait encore, à la fin du dernier siècle, presqu'en totalité partie du fief de Sainte-Maure, ou des Barbiers, qui fut donné en 1323, par le roi Charles le Bel, à l'insigne église Saint-Martin de Tours, ainsi que nous l'apprend Raoul Monsnier, t. I, p. 259, en ces termes :

« Carolus pulcher, mense decembri anni 1323, feudum « quod *Barbatorum*, alias *Sanctæ-Maurœ* dicunt, ecclesiæ « Sancti-Martini Turonensis concessit in perpetuam eleemo- « synam pro salute animæ Philippi pulchri regis, patris sui. »

(Bibliothèque municipale, MS. A. 701.)

Cette citation nous révèle que le fief de Sainte-Maure s'appelait aussi fief *des Barbiers*, ce qui n'est peut-être pas généralement connu.

1° Tour Foubert, ou la Tabagie.

La tour Foubert, que l'on voit encore de nos jours dans un état satisfaisant de conservation extérieure, est depuis plus de vingt ans la propriété de M. Boulet, rue Boucicaut, n° 3, et nous semble digne de fixer toute l'attention de nos collègues.

Elle est élevée de trois étages au-dessus du rez-de chaussée, et le bas d'une ogive, que l'on remarque dans sa partie supérieure, prouve qu'elle était encore plus haute jadis. L'ornementation architecturale de ses quatre faces nous apprend que l'époque de sa construction remonte au XII[e] siècle. (Nous devons à l'obligeance de M. Guérin, architecte, et notre collègue, de pouvoir placer à la suite de cette notice une élévation de cet édifice prise sur la rue Boucicaut.) Ses murs ont 1 mètre 66 centimètres d'épaisseur, même au sommet : en un mot, cette tour a dû jouer autrefois un rôle important dans le système de défense du bourg de Châteauneuf : mais quelle était sa destination réelle? par qui a-t-elle été élevée? Ce sont des problèmes qu'il ne nous a pas été donné de pouvoir,

jusqu'à present, résoudre. Voici les seuls documents que nous avons pu colliger à ce sujet :

1655. 23 may. « Déclaration rendue au fief et seigneurie du « chambrier de l'église de Saint-Martin de Tours par « MM. les religieux et couvent de l'abbaye de Marmou- « tier, pour une maison, etc., joignant d'une part au pavé « de ladicte rue de la Guerche; d'autre part au pavé de « la rue des Fouquets et à la ructte du Portal; et encore « d'autre *à la Tour Foubert*, apartenant à MM. du chapitre « de la dicte église de Saint-Martin. » (Archives départementales. Abbaye de Marmoutier.)

L'inspection du plan (Voir à la fin) et les détails ci-desssus établissent exactement l'assiette véritable de la tour Foubert, puisqu'en effet elle limitait, à l'ouest, la maison de Saint-Benoit. Cette citation démontre, en outre, qu'avant le milieu du XVII^e^ siècle, notre tour était nommée *la Tour Foubert*, nom qu'elle avait perdu soixante-trois ans après. En effet :

1708-1774.—Pendant ces soixante-six années il a été fait un certain nombre de baux pour ce même immeuble, et dans chacun d'eux il est appelé *la Tabagie*. Le bail du 20 novembre 1708 nous apprend aussi qu'un glacière y fut construite, à cette époque, à la place d'une écurie ; et celui de 1738 constate qu'à partir du jour de Notre-Dame de mars de l'année 1740, une cour et une écurie, qui dépendaient précédemment de la tour Saint-Martin, dont elles étaient séparées par la rue des Fouquets, « demeureront à l'avenir jointes et annexées à la mai- « son appelée *la Tabagie*. »

(Archives. Chapitre de Saint-Martin. Maisons en ville. Liasse 10, cote 8, n° 27, et liasse 11, cote 3 ; voir aussi notre plan C. et C.)

Voici maintenant trois déclarations extraites du registre intitulé : « Chapitre de Saint-Martin ; fief de Sainte-Maure, 1786. » On y trouve, à la page 28, une description circonstan-

ciée de la partie dudit fief comprise dans le quadrilatère précité.

« *Morceau* formé par la rue de Jérusalem au couchant ;
« par celle des Fouquets au nord ; par celle des Crapauds
« au midi ; et par *MM. de Marmoutier* au levant. »

N° 259. « M. Pierre Coste de Grandmaison (au lieu de Martin
« Coste qui possédait avant 1663 ; au lieu de Martin le
« Moine).

« Pour sa maison à porte cochère faisant le coin sud-
« est (1) de la rue de Jérusalem et des Fouquets, où pen-
« dait autrefois pour enseigne *la Roze.*

(Déclaration du L. Pierre Coste de Grandmaison en 1680 ; autre en 1717.)

« Elle tient au nord à la rue des Fouquets ; au couchant
« à celle de Jérusalem ; au levant à la maison de *la Ta-*
« *bagie* appartenant à MM. du Chapitre ; et du midy aussy
« à MM. du Chapitre. »

(N° 1 de notre plan.)

N° 258. « MM. du Chapitre, au lieu de Pierre Bourassé, pour
« une maison au haut de la rue de Jérusalem. »

« Elle tient, au nord, à M. de Grandmaison, qui pré-
« cède ; du couchant à la rue de Jérusalem ; du midy à la
« rue des Crapauds ; et du midy (2) à mesdits sieurs de
« Chapitre pour la maison de la *Tabagie* qui suit.

(N° 2 de notre plan.)

N° 268. « Mesdits sieurs du Chapitre pour une maison rue des
« Crapauds, *qui était autrefois la Tabagie.* »

« Elle tient du couchant au sieur de Grandmaison et
« au Chapitre pour l'article précédent (N^os^ 1 et 2 de notre
« plan) ; au nord à la rue des Fouquets ; du midy à celle
« des Crapaux ; et du levant à MM. de Marmoutier, pour
« une maison qui est du fief du Chambrier. »

(1) Il fallait évidemment ici *le coin sud-ouest.*
(2) On doit lire : et *du levant.*

Voilà tout ce que nous avons pu découvrir de plus précis sur ce donjon ou tour carrée, bâti au XII^e^ siècle sur un fief qui dépendait alors du domaine royal, et ne fut donné à l'église Saint-Martin de Tours qu'en 1323. Il serait pourtant d'un haut intérêt de connaître l'auteur d'une construction aussi remarquable, et de déterminer dans quel but elle fut élevée environ deux siècles après l'érection des murs du Châteauneuf et dans leur voisinage.

Nous prions nos collègues de ne pas perdre de vue cette communication ; plusieurs d'entre eux ont pu remarquer avant nous cette tour Foubert; mais nous ne croyons pas qu'aucun d'eux l'ait signalée jusqu'ici à l'attention de la Société.

2° Maison de Saint-Benoit, ou Saint-Pierre de Rome.

Il paraît que le quadrilatère dont nous nous occupons n'appartenait pas en totalité au fief de Sainte-Maure et à l'église Saint-Martin, puisqu'en 1413 le monastère de Marmoutier fit l'acquisition de toute la partie orientale, qui lui fut vendue par les frères le Sainctier. Voici les pièces justificatives de notre assertion ; elles sont extraites d'un registre des Archives intitulé : « Monastère de Marmoutier, Maison de Saint-Benoît, « Domaine, Couvent, Chapitre 2. »

1413. 6 febvrier. « Contract par lequel Guillaume et Jean le « Sainctier (1) ont fait vente à frère Robert Gournier, au- « mosnier de l'abbaye de Marmoutier, au proffit de la « pitancerie du couvent de ladite abbaye, d'un hostel et « ses apartenances, avec un petit verger devant icelluy, « situé en la ville de Tours, en la paroisse de Notre-Dame « de l'Escrignole, le cours duquel hostel doibt 4 deniers « de cens au chambrier de l'église de Saint-Martin dudict « Tours, et le portau qui est sur et au travers de la rue

(1) Ce Jean le Sainctier pourrait être le même que le garde du scel de la trésorerie de l'église Saint-Martin de Tours qui, en 1445, délivra un *Vidimus* relatif à l'église collégiale de Bueil. (Cf. le t. VII de nos mémoires, p. 206.)

« est moitié au fief du Roy ou péage de Tours, et l'autre « moitié au fief du trésorier de Saint-Martin, dont leur « est deub, etc.

« Ledict hostel joignant à 3 rues, asçavoir à la rue « comme l'on va du carfourg des Augustins au carroi de « la Guerche. L'autre rue allant de la tour aux Pucelles à « ladicte rue, et encore l'autre rue qui est de l'autre costé. « laquelle tient à la tour du Chapitre de Saint-Martin. « Laquelle vente, etc.

1422. 2 juillet ; 1422. 24 décembre. — Deux actes de 1422 nous apprennent que cette maison *était assise au Châteauneuf de la ville de Tours*, et que *l'abbé de Marmoutier y faisait sa demeure.*

1552. 23 février. « Bail de cette maison appelée alors *la maison « de Saint-Benoît, en laquelle soulloit pendre pour enseigne, « le Gros-Vollet*, etc. »

1697. « Depuis cette date jusqu'à l'année 1697, plusieurs baux « furent passés pour la location de cet immeuble, qui, « dans le bail de cette dernière année, s'appelle *Maison « de Saint-Benoît, ou Saint-Pierre de Rome.* Et nous re- « trouvons encore ce dernier nom dans un acte de 1746. »

Dans un manuscrit de la Bibliothèque municipale coté A. 680, p. 141, on lit les paragraphes suivants :

1716. « Eodem anno (1716), una ex ædibus nostris, dictis « *Sancti Petri Romæ,* in urbe Turonensi sitis, *in vico « Guierchæ*, vulgo de la Guerche, penitus corruit, ex eo, « ut dicitur, quod facilius quorumdam Magistratuum « voluntati indulgendo, a quibusdam ex nostris assensum « fuit destructioni unius arcus (1) qui dictam domum « nostram fulciebat. Altera domus nostra huic dirutæ ad- « jacens non corruit, sed proximam minatur ruinam. »

(1) Cette arcade est probablement celle dont il est question à l'année 1413, en ces termes : « et le portau qui est sur et au travers de la rue, etc. »

1718. « Circa idem tempus, incœpta est reparatio domus nos-
« træ supra dictæ, *Sancti Petri Romæ*, domui collapsæ
« contiguæ : a nobis autem sancitum est domum dirutam
« non reficere, sed in aream relinquere ut domus sub-
« sistens sic laxior et amplior effecta melius locetur. »

La portion de notre quadrilatère afférente à Marmoutier était de la contenance d'environ 3 ares 52 centiaires carrés. Avant l'an 1716, il s'y trouvait deux maisons; mais, depuis 1718, les religieux en conservèrent une seule. On verra plus loin, qu'en 1742, une maison comprise dans leur propriété était appelée *Maison du Concert*.

3e Tour Saint-Martin, Maison du Concert.

Le Chapitre de Saint-Martin possédait en outre, de l'autre côté de la rue des Fouquets. un immeuble appelé *la Tour Saint-Martin*, qui donna son nom à ladite rue au XVIIIe siècle. (Voir le plan, lettres C C.)

Voici la transcription du bail passé par le Chapitre, le 9 septembre 1738, qui confirme cette assertion. (Archives, liasse 10, cote 8, no 27.)

« Sçavoir en une maison de fond en comple (sic) appellée
« *la Tour Saint-Martin*, ainsy qu'elle se poursuitte (sic),
« et comporte, à la réserve d'une cour, appenty et ai-
« sance dedans; et écurie estant devant ladite maison;
« *la rue de la Tour Saint-Martin entre deux*, quy sont
« exceptés du présent bail et n'en font point part (sic),
« attendu que ladite cour et escurie demeurants à l'ad-
« venir à conter dudict jour de N. D. de mars de l'année
« 1740, jointes et annexées à la maison appelée *la Tabagie*,
« en laquelle maison de la Tour Saint-Martin, etc. »

Plusieurs baux des années 1730 à 1750 nous apprennent aussi qu'en 1730 il fut établi un concert dans la maison qui

faisait l'encoignure des rues de la Guerche et des Crapauds, et que, pendant fort longtemps, cette maison fut appelée *Maison du Concert*. (Voir le plan, lett. D.)

DE LA PONCE.

PROMENADE A COUZIERS, VEIGNÉ, MONTBAZON.

Le 6 mars 1857, nous sommes partis trois membres de la Société archéologique, MM. Champoiseau, de Sourdeval, Adolphe Pécard, accompagnés de MM. Brown et Albert Goüin, pour faire une excursion aux environs de Tours. Notre programme embrassait un peu plus que nous n'avons fait. Il eût fallu la journée entière pour le remplir; notre départ, fixé à midi, ne nous accordait que la moitié de la journée; aussi n'avons-nous accompli que la moitié de nos projets.

En partant de Tours par la route de Montbazon, nous nous sommes dirigés sur Couziers. Cette charmante villa des princes de Rohan-Guémené, ducs de Montbazon, est située à un kilomètre de l'ancien nid d'aigle édifié par Foulques-Nerra, et dont l'ombre gigantesque, dépouillée de tous ses attributs vivants, semble dominer encore la contrée et protéger la résidence moderne et pacifique des derniers seigneurs.

Couziers est à mi-côte de la rive septentrionale de l'Indre. Ce petit château occupe un plan légèrement incliné, entouré, par la nature, d'un amphithéâtre de rochers et de bois qui le protége des vents du nord et l'étale aux rayons du soleil. Plusieurs sources abondantes et limpides, qui sortent du pied du coteau, ont été recueillies par l'art; elles viennent produire des gerbes en d'élégants bassins de marbre, sur l'une et l'autre façade, abreuvent le château lui-même, circulent en ruisseaux multipliés dans le parc, et viennent, au pied du coteau, tomber par une cascade élégante dans un réservoir, dont le trop-plein les laisse échapper dans l'Indre. Les sources sortent de plusieurs grottes qui ont été taillées, puis édifiées

dans le rocher. La vasque de marbre, qui donne un jet sur le façade du nord, offre, sur ses parois extérieures, des armoiries sculptées, avec des emblèmes divers. Parmi les armoiries, on remarque celles de France, puis celles de France écartelées avec...

On remarque aussi, intercalées avec les écussons de France, des salamandres couronnées comme on en voit à Chambord, ainsi que quelques lettres initiales ornées dans le goût du XVI^e^ siècle. Il est remarquable que parmi les armoiries qui ornent ce bassin, aucun écu ne reproduit les macles de Rohan. La vasque de la façade méridionale est toute couverte de mousse, et ne laisse reconnaître aucune sculpture. Le château, flanqué de deux tours au midi, paraît avoir eu la façade de ce côté refaite; elle n'a aucun cachet; mais une plaque en marbre blanc surmonte la porte du milieu, et contient l'écu écartelé de Rohan et Navarre. Cet écu, qui semble impliquer une ambition de rivaliser avec celui de France, avait pour motif l'origine de la branche de Rohan-Guémené, laquelle descendait de Jean I^er^ de Rohan, qui épousa, en 1377, Jeanne de Navarre, fille de Philippe, comte d'Evreux, et sœur de Charles II, dit le Mauvais, roi de Navarre. La porte du côté du nord offre seule un caractère architectural, et peut servir à indiquer la date de la construction comme remontant au règne d'Henri IV, ou de Louis XIII.

Le seigneur de Montbazon de cette époque était Hercule de Rohan, duc de Montbazon, pair et grand-veneur de France. Sa carrière fut longue et honorable. Attaché au service de Henri III, il combattit avec valeur à l'attaque des faubourgs de Tours en 1589, fut blessé à Angers et se signala en diverses occasions importantes. Henri IV lui donna le grand collier de ses ordres en 1597. Hercule de Rohan épousa, en premières noces, Madeleine de Lenoncourt, et en secondes, Marie de Bretagne, l'une des plus belles dames de son siècle. Il mourut à Couzières, le 1^er^ octobre 1654, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Nul doute qu'il ne soit le constructeur de ce

château, plus remarquable par son site et la fraîcheur de ses eaux que par son architecture. Il en était le possesseur lorsqu'eut lieu, en septembre 1619, la célèbre entrevue de Louis XIII avec sa mère, Marie de Médicis.

Cette reine s'était retirée à Angoulême après la mort du maréchal d'Ancre. Hercule de Rohan, dont nous venons de parler, fut le porteur du message qui la rappela. Il l'accompagna dans sa marche vers le roi, qui s'était avancé jusqu'à Tours ; et la première entrevue se passa à Couziers, dans la maison même du fidèle messager. La reine et son jeune fils s'embrassèrent avec de grandes marques de tendresse, et après quelques heures de repos, la cour reprit la route de Tours.

Une plaque en marbre blanc, sur la porte septentrionale du château, rappelle ce fait.

De Couziers, nous nous dirigeâmes vers Veigné, dont l'église offre un caractère très-primitif par la petitesse de ses baies de plein-cintre. La tour du clocher, en appareil fort rustique, semble ancienne aussi, et paraît être de la même époque et des mêmes constructeurs que celle du clocher de Sorigny.

La route de Veigné à Montbazon, par la rive gauche de l'Indre, longe la rivière et suit le pied du coteau. Elle passe au bas d'un double étage de tertres, dont le premier paraît avoir été façonné de main d'homme, et le second est évidemment une motte artificielle. C'est le tumulus le plus volumineux qu'offre la contrée. Un fossé profond et large entoure les trois quarts de sa circonférence, et a pu suffire à donner la terre qui le compose. Un second fossé, mais presque comblé aujourd'hui, semble avoir formé une seconde enceinte. Du haut de cette motte, la vue s'étend au loin dans la vallée de l'Indre, et même sur les plateaux des deux rives. Que fut cette motte à son origine ? Gauloise, romaine, mérovingienne, féodale ? Inutile de le discuter pour elle. Elle suivra le sort des autres, quand la science aura résolu le problème.

La Société archéologique se propose de faire une fouille, qui peut-être aidera à éclaircir le mystère.

De la Motte à Montbazon il n'y a que quelques centaines de mètres. Nous arrivâmes bientôt au pied du haut donjon, dont l'entrée n'est plus défendue de herses ni d'appareils formidables. Une faible porte grillée, en bois blanc, suffit pour garantir la propriété du tonnelier qui cultive la vigne sur le préau, et renferme ses tonneaux vides dans le donjon.

Ce donjon, il y a quelques années, servait de point culminant pour porter un télégraphe en bois; mais aujourd'hui, le télégraphe électrique a déplacé le précédent système, et livré le vieux donjon à un usage plus vulgaire.

Cette haute tour carrée, l'un des jalons plantés par Foulque-Nerra pour tenir en échec et la ville de Tours et la puissance des comtes de Blois, auxquels il voulait enlever la Touraine, est un des types les plus curieux des constructions de cet ambitieux feudataire. Bâtie en pierres poreuses et en stalactites taillées, qui sont reliées entre elles par un ciment semblable à du béton, elle a conservé une rectitude de projection que ni le temps ni la foudre n'ont fait dévier. Le tonnerre, qui la frappa, dit-on, il y a une cinquantaine d'années, a fendu du haut en bas deux des murs de côté; mais l'aplomb n'en semble pas altéré. Le donjon primitif est carré : il était divisé en plusieurs étages, soutenus par des solives dont on voit encore les empreintes dans le mur.

Aucune trace de mur de refend n'indique qu'il y ait eu plusieurs compartiments intérieurs autres que ceux des étages; il n'y a nulle trace de cheminées. Une hauteur de deux mètres environ est remplie de terre ou d'autres matériaux, afin sans doute de rendre la mine impossible. Au dessus de ce terre-plein, le rez-de-chaussée n'avait que deux ouvertures étroites; quelques baies plus larges éclairaient les appartements supérieurs. Les assises de pierres de ce donjon, sont tantôt irrégulières, tantôt disposées en arêtes de poisson ou en pierres de moyen appareil, aplaties et posées de champ. Ces dispositions

par arêtes de poisson se remarquent plus prononcées à sur les murs de l'église du Pont-de-Ruan, à deux lieues de là, et su rtout au monument de Thésée, près Montrichard.

La tour ne contient pas de machicoulis, parce qu'elle fut construite antérieurement à l'usage de cet appareil de défense. Son sommet semble être partout de niveau, ce qui indiquerait que sa hauteur n'a reçu aucune diminution. Tout le mur est troué de boulins qui servaient, comme on le sait, à la construction d'abord, aux réparations ensuite. On a reconnu à certains donjons, comme à ceux de Loches et surtout de Loudun, que la rangée la plus élevée de ces trous avait servi, en outre, à porter une galerie extérieure en bois, destinée à contenir les défenseurs, avant que le machicoulis vînt compléter ce système. Sur le front occidental du donjon une seconde tour carrée, moins haute et moins large, fut appliquée : peut-être était elle contemporaine de la première, son appareil semble le dire. On sait qu'une seconde tour de ce genre flanque le haut donjon de Loches comme celui de Montbazon. Au midi, une construction moins ancienne, mais non moins solide, agrandissait l'enceinte, contenait un préau et défendait le pied de la tour. Enfin tout l'arc du promontoire dont le donjon défendait la corde était fortifié de deux étages de murs flanqués de tours ; et comme le donjon, sans cheminée et presque sans fenêtres, n'a jamais dû offrir une résidence agréable, divers bâtiments d'habitation étaient adossés aux murs et avaient leur entrée sur la cour intérieure. Le dessous de cette cour est sillonné de souterrains étroits qui rayonnent en divers sens, sans jamais aboutir à des sorties ; ces sortes de boyaux ont été soigneusement voûtés en maçonnerie ; ils sont sur des plans généralement inclinés ; ils étaient bien étroits pour servir de caves ou de magasins ; comme chemins ils aboutissaient tous à des impasses.

Du château de Montbazon, il reste aujourd'hui : 1° le donjon carré à peu près entier ; 2° le mur occidental de la tour plus petite qui était accolée au donjon, ici comme à Loches ; 3° une enceinte au midi du donjon, appuyée par un mur de courtine

à l'angle sud-est du donjon, et revenant s'appuyer à l'angle sud-ouest de la plus petite tour du donjon; ce mur haut et épais renferme une petite cour carrée, il est flanqué de tours à ses deux angles méridionaux; 4° une tour avec son escalier dans une tourelle au bord de l'escarpement du côté du couchant. Des deux étages de l'escarpement, l'inférieur est encore taillé nettement ou muré; le supérieur est plus généralement dégradé. Les murs de l'enceinte supérieure sont démolis ainsi que les constructions habitables qui durent y être adossées; le sol de la cour, planté en vigne, est jonché de débris de briques, d'ardoises et de ciment.

On peut voir dans Chalmel comment la seigneurie de Montbazon passa successivement aux maisons Savary, de Craon, de la Rochefoucault, du Fou; comment, de cette famille bretonne elle passa dans la maison de Rohan par le mariage de Rénée du Fou avec Louis de Rohan, seigneur de Guémené, mort en 1498; comment cette terre fut érigée en comté, par Charles IX au mois de décembre 1567, en faveur de Louis de Rohan VI, et depuis en duché-pairie en faveur de Louis de Rohan VII, par lettres de 1588, enregistrées au parlement séant à Tours, le 27 avril 1589.

C'est en ce château que Pierre II, duc de Bretagne, rendit foi et hommage à Charles VII, le 3 novembre 1450, pour son duché de Bretagne.

CH. DE SOURDEVAL.

NOTICE

sur

L'ABBAYE DE MARMOUTIER ET LA LOIRE.

Depuis la terrible expérience que nous avons faite l'année dernière, des violences et des caprices du beau fleuve qui tour à tour fertilise et ravage la Touraine, nous sommes naturellement portés à rechercher comment les établissements créés sur ses rives, et dont quelques-uns remontent à plusieurs siècles, ont pu résister aux causes de ruine qui venaient périodiquement les menacer. Nous nous sommes surtout posé cette question relativement à Marmoutier, dont la position n'a point varié depuis le XIII^e^ siècle, époque de la construction du portail encore debout, et que son voisinage du fleuve devait exposer aux plus grands dangers. Dans ces temps reculés la Loire, sans doute plus profonde, n'avait point en amont des ponts de Tours l'immense largeur qu'elle offre aujourd'hui. Elle coulait sous les murailles de la ville, le long des quais actuels qui la bordaient au midi; mais du côté du nord, elle ne s'étendait que jusqu'à la petite île de l'Entrepont appartenant alors à la terre ferme, et faisant partie d'une immense lisière de terrain qui s'étendait jusqu'à Saint-Georges, en passant devant l'abbaye de Marmoutier. Cette bande de terre est désignée sous le nom d'île dans les anciens documents : mais de nombreux faits prouvent qu'elle n'était point séparé du continent, si ce n'est accidentellement et lors des grandes crues. Elle était du reste couverte de grands bois; et quoiqu'elle fut assurément le pro-

duit des alluvions du fleuve, elle remontait déjà à une époque assez éloignée et différait beaucoup des grèves et chantiers actuels. Ce fut donc à environ cent mètres du lit habituel de la Loire et en arrière de ces grands bois, que l'on construisit au XIII siècle l'abbaye de Marmoutier. Une de ces levées partielles que nous savons avoir été construites dès les siècles les plus reculés la protégeait sans doute, et il ne semble pas que jusqu'au XV^e^ siècle elle ait eu beaucoup à souffrir de sa redoutable voisine.

Mais au XV^e^ siècle, la Loire sortit fréquemment de son lit, ravagea les environs de Tours, et menaça de détruire la ville elle-même. Louis XI, que son séjour au Plessis avait sans doute rendu témoin de quelqu'une de ces catastrophes, résolut de mettre au moins la ville de Tours à couvert, et pour cela d'ouvrir à la Loire un autre bras plus rapproché des coteaux, en même temps que, par la réunion de quelques îlots, on agrandirait le faubourg Saint-Pierre-des-Corps.

Le 10 mai 1480, M. de Maillé, gouverneur de Touraine, arrive à Tours, mande le maire et les échevins, leur déclare les volontés du roi, et leur annonce l'arrivée prochaine de deux gentilshommes chargés de la direction des travaux, et nommés Antoine de Galles et Jacotin Lemercier. On décida d'abord, dans l'assemblee, que l'ouverture du bras devant passer entre l'île de Marmoutier et les coteaux serait la première entreprise, les levées des varennes, si souvent rompues, pouvant en recevoir un grand soulagement. La ville, comme très-intéressée à cette opération, devait fournir des gens aux dépens des deniers communs.

Le 19 du même mois, Antoine de Galles est à Tours. Dès le 22, il va visiter les lieux, et l'on commence immédiatement les travaux. Mais les religieux de Marmoutier, auxquels on enlève ainsi leur défense naturelle en même temps qu'on rapproche d'eux le danger, s'émeuvent et vont à Amboise où se trouvait M. de Maillé; le corps de ville de Tours s'y rend également, et, malgré les représentations des moines, on décide que les tra-

vaux seront poussés plus vivement que jamais, tout en abattant le moins d'arbres qu'il se pourra.

Le nouveau lit devait avoir dix pieds de profondeur et deux cents pieds de largeur. Tous les hommes, chevaux et tombereaux disponibles furent mis en réquisition. Bientôt même la ville, épuisée des dépenses qui lui incombaient, réclame elle-même et demande qu'on réduise le nombre des ouvriers ; mais les commissaires, qui ont à cœur d'exécuter les volontés toujours impérieuses du vieux roi, refusent de diminuer le nombre de leurs gens ; et nous trouvons, dans les comptes de l'hôtel-de-ville, les frais de trois voyages faits en une même semaine, par un clerc de la ville, porteur de lettres à M. de Maillé, alors à Amboise, pour le prier que son plaisir fût de faire diminution des gens qui besognaient à cet ouvrage, parce que les finances de la ville n'y pourraient fournir. M. de Maillé répond qu'il viendra ; mais il s'en garde bien, et le maire va le trouver à Angers pour lui demander de fixer à deux cents au plus le nombre des travailleurs fournis par la ville. Mais M. de Maillé est absent, et le maire revient sans l'avoir rencontré.

Enfin, M. de Maillé, qui a vu le roi et lui a présenté les doléances de la ville, mande le maire et les échevins, et leur déclare que le roi n'est pas content que l'ouvrage ne soit pas plus avancé, et qu'il lui a baillé lettres patentes pour faire avancer le dit ouvrage, en vertu desquelles le dit sire de Maillé fait commandement au maire que toute excuse cessant, la ville fournisse des gens en plus grand nombre que jamais ; et ce, sous peine de désobéissance. On ne désobéissait point impunément à Louis XI ; aussi le maire et les échevins se hâtèrent-ils de répondre que la ville avait fait ce qu'elle avait pu et toujours le ferait, et pour montre de leur soumission, ils en baillèrent copie.

Cependant les travailleurs ne furent plus exclusivement pris parmi les habitants de Tours et des environs : toutes les paroisses de l'élection durent fournir leur contingent. L'on réunit ainsi plus de douze cents ouvriers qui, réunis à ceux de la ville

et divisés par escouades, dont la force, du reste fort variable, s'est quelquefois élevée jusqu'à huit cents hommes, poussèrent les travaux avec la plus grande vigueur pendant tout l'automne et une partie de l'hiver.

Mais les religieux de Marmoutier, que leur échec auprès de M. de Maillé n'avait point découragés, adressèrent au roi une longue et lamentable supplique, dans laquelle ils lui représentaient que la terre ainsi détruite faisait partie du pourpris de l'abbaye, tel qu'il avait été bénit et consacré en 1195 par le pape Urbain, avec promesses de bénédictions pour ceux qui l'entretiendraient, et menaces de malédictions pour ceux qui feraient le contraire. Nous lisons même dans cette requête que, dès 1450, les habitants de Tours avaient déjà essayé de donner cette même direction à la Loire, mais qu'à la suite d'un procès soulevé par les religieux, l'entreprise avait été alors abandonnée, le bailly de Touraine, nommé Beauveau, ayant reconnu que jamais la rivière n'avait passé le long des murs de l'abbaye.

Par malheur pour les religieux, il ne s'agissait plus pour eux de plaider par devant le bailly de Touraine : le roi avait résolu de mener à terme ce grand ouvrage. Il fit taire, devant ce qu'il croyait l'intérêt public, ses terreurs religieuses et ses scrupules habituels, et les travaux furent achevés malgré l'hiver.

Mais l'abbé de Marmoutier résolut, quoiqu'un peu tardivement, d'employer d'autres armes que les suppliques et les prières, et au mois de mars 1481, il obtint du cardinal Sancti Petri, légat du pape en France, une admonition, qu'il fit publier dans plusieurs paroisses, tant de la ville que de la campagne, et par laquelle furent excommuniés tous ceux qui avaient travaillé, de quelque manière que ce fut, à la tranchée naguère faite entre les coteaux de Saint-Georges et l'île de Marmoutier.

Sur quoi, le corps de ville, voyant que c'était un grand esclandre et qui jetait la terreur parmi le peuple, se rendit au-

près du chancelier et en obtint un ordre au bailly de Touraine, par lequel il fut commandé à l'abbé, et ce, de par le roi, qu'il eût à réparer et à mettre à néant toutes les choses qui par lui avaient été faites et dénoncées à l'encontre du pauvre peuple qui, par le commandement du roi et de M. de Maillé, avait été mis à faire la dite besogne. En vertu de quoi Guillaume Barbotin, sergent royal au bailliage de Tourraine, fit une information contre l'abbé de Marmoutier et se transporta à l'abbaye, accompagné d'Adenet Pelletier, notaire des contrats royaux, et de deux témoins, pour enjoindre et commander de par le roi au dit abbé, qu'il eût à révoquer ce qui par lui avait été fait et publié en plusieurs paroisses à l'encontre du pauvre peuple, et prendre son temporel en la main du roi. Jusque là, tout fut mis à néant. Pour que la chose fût plus sûre, et que l'abbé ne pût plus molester le peuple, le maire, en compagnie de plusieurs notables de la ville, se rendit vers le légat et lui remontra la plaie et le grand mal qui pouvait venir à cause de la bulle qu'il avait donnée, le suppliant de la révoquer, ou qu'autrement il conviendrait d'en avertir le roi, par le commandement duquel avait été faite toute la besogne. Après plusieurs rémontrances, le légat se laissa fléchir et donna la bulle si instamment demandée. Deux hommes furent aussitôt envoyés porter cette révocation dans toutes les paroisses où avait été répandue l'admonition de l'abbé, laquelle se trouva ainsi dépubliée, comme disent les vieux textes qui nous ont fourni ces curieux détails.

Cette mesure menée à fin avec tant de fermeté et si conforme aux véritables intérêts de la ville devait être l'objet de prompts regrets, et dès 1498, les habitants de Tours, inquiets de voir le fleuve ne plus les menacer de si près, s'efforcent par de grands travaux exécutés depuis Marmoutier jusqu'à l'ile Aucart, de repousser vers leurs murailles les eaux de la Loire qui ne venaient plus en baigner le pied. Mais ces efforts furent sans doute en grande partie superflus ou du moins ne suffirent point à detourner de Marmoutier le redoutable fléau, car au milieu

du siècle suivant, l'abbé et les religieux présentent aux trésoriers généraux grands voyers de Touraine une longue et pitoyable requête, dans laquelle ils exposent que depuis plus de trente ans la rivière de la Loire a pris son cours vers l'abbaye, de telle sorte qu'elle a emporté la valeur de cent arpents de terre, restant peu qu'elle ne touche aux murailles de la dite abbaye, qui sont le long du grand chemin royal allant de Tours à Rochecorbon. Et encore, ajoutent-ils, à la moindre hauteur que la rivière croît, elle déborde à l'endroit appelé le port Saint-Georges; ce qui reste de la terre des suppliants est submergé ainsi que le grand chemin, et toutes les cours, granges, écuries, réfectoires du bas de l'abbaye sont complétement inondés, le péril étant tel, que s'il n'y est pourvu dans un bref délai, non-seulement le grand chemin demeurera inaccessible, mais la ruine totale de l'abbaye pourrait en advenir. Ils terminent en demandant que des deniers affectés à l'entretien des turcies et levées, on fasse exécuter les travaux nécessaires pour défendre leur terre et changer le cours de la rivière, qui serait ainsi rejetée vers la ville de Tours.

L'affaire sommeilla d'abord quelques temps; mais sur une nouvelle requête, les trésoriers de France ordonnèrent, le 30 juin 1599, qu'il serait procédé à l'examen et visite des lieux. Dans le procès-verbal qui s'ensuivit, en date du 6 novembre 1599, nous lisons que non-seulement la Loire a déjà ruiné plus de 50 arpents de terre, mais aussi que chaque année elle inonde tous les logis, cloîtres, réfectoires, infirmeries, granges, et jusqu'au pied de l'église du dit Marmoutier.

A cette visite interviennent les maires et échevins de Tours, ainsi que le procureur de la communauté des marchands trafiquants sur la rivière de la Loire; tous sont effrayés non-seulement de la malheureuse situation de l'abbaye, mais aussi et surtout peut-être de ce que la Loire abandonne les quais de la ville pour diriger son cours plus près des coteaux; et comme toujours, oublieux des dangers courus par leurs pères, ils appuient fortement la requête des religieux et demandent que par

de grands travaux on rapproche de la ville les flots de la Loire qui tendaient à s'en éloigner de plus en plus.

Des devis et des plans furent dressés, et l'on s'arrêta à la construction d'une levée de six pieds plus haute que l'ancienne, renforcée d'un battis double à sa tête, partant de Saint-Georges, et venant jusqu'au délà de Marmoutier, avec deux retours, l'un en amont, vers les coteaux de Saint-Georges, l'autre passant devant les tourelles de l'abbaye et remontant jusqu'à l'église de Sainte-Radégonde ; le tout d'une longueur totale de huit cents toises. Le prix de tous ces travaux fut évalué à 1,000 écus d'or, sur lesquels l'abbaye de Marmoutier dut contribuer pour 400. Les travaux furent commencés dès l'année 1601, et ils devaient être achevés avant l'automne ; mais les religieux s'étant aperçus qu'on avait modifié le premier devis, surtout en ce qu'on mettait à la tête de la levée des battis simples au lieu de battis doubles, ils refusèrent de payer au-delà de 200 escus. — Sur quoi s'éleva entre eux et les entrepreneurs de la lévee un long procès qui, après un nombre infini de dits et contredits, d'enquêtes, de contre-enquêtes, d'appointements et appels, se termina par une transaction qui mit également fin et aux débats et aux travaux de la Loire.

A l'abri derrière ce rempart protecteur, Marmoutier vit passer, sans beaucoup souffrir, les inondations du XVII^e^ siècle ; mais deux fois de suite, au commencement du siècle suivant, en 1707 et 1710, la tête de la levée fut rompue vers Saint-Georges, sans doute dans l'endroit même où les religieux demandaient, en 1601, qu'on fît un battis double, et les eaux se précipitèrent dans la vallée, renversèrent trente toises de murailles du jardin et inondèrent les cours et le cloître, prenant absolument la même voie qu'elles suivirent dans la nuit du 4 juin 1856.

Heureusement qu'alors, comme de nos jours, si les dégâts furent considérables, l'abbaye, du moins, n'eut point à souffrir dans ses parties essentielles, et ces expériences successives doi-

vent nous rassurer sur l'avenir de la pieuse maison qui est venue s'élever au milieu même des ruines du monastère fondé il y a près de quinze siècles, par notre grand saint Martin.

CH.-L. GRANDMAISON.

Tours, imp. Ladevèze.

LA LIEUE GAULOISE

Inscription itinéraire du Musée d'autun.

Pl. 1

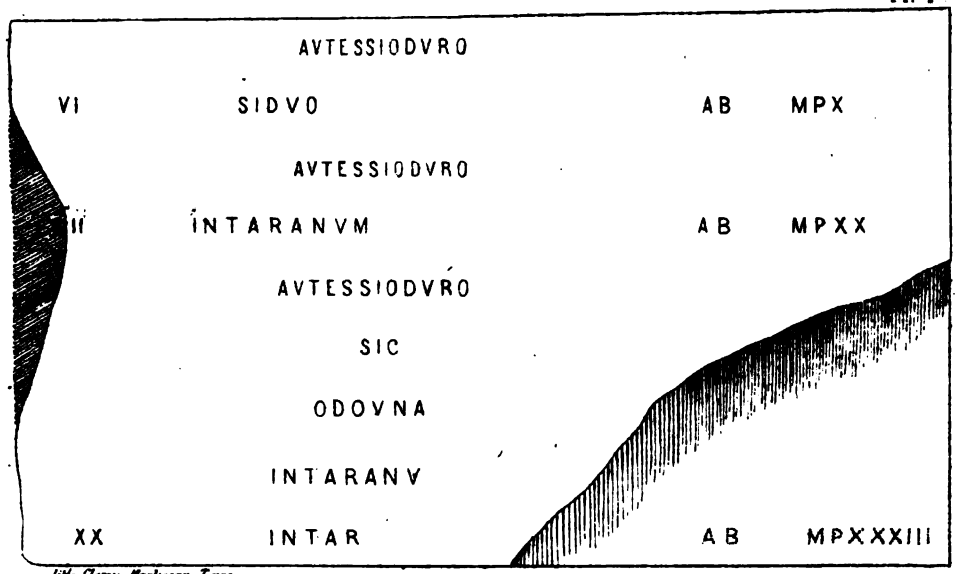

Auxerre.
Seiguelay
Auxerre.
Entrain.
Auxerre.
Ouanne.
Entrain.

Lith. Clarey-Marineau, Tours.

A Tour Foubert, ou la Cabagie.

B Maison de St. Benoit, ou St. Pierre de Roue.

C Tour St. Martin.

D Maison de Concert.

1 et 2 Maisons appartenant à l'abbaye de St. Martin.

Lith. Thierry-Mieg, Imp. Lit. Rue Mazarine, 30, à Paris.

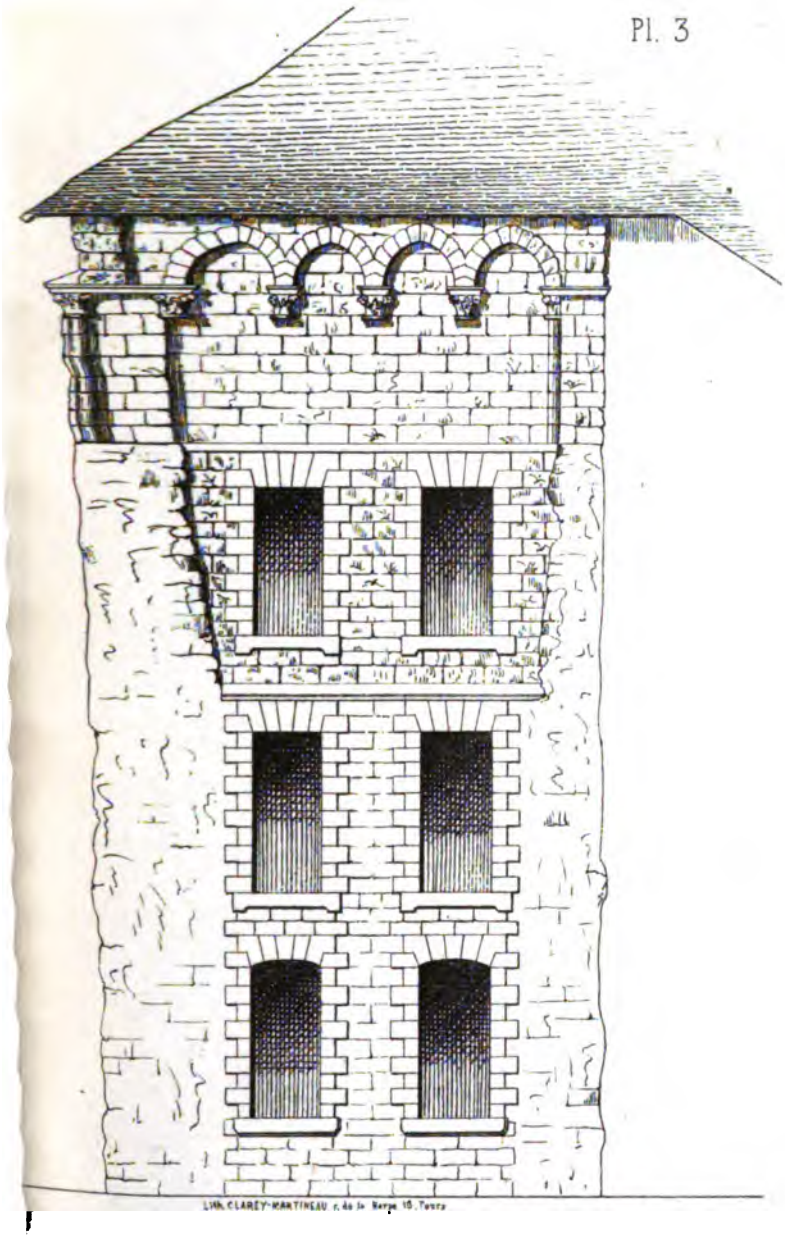

Lith. CLAREY-MARTINEAU r. de la Serpe 16. Tours

ÉLÉVATION DU CÔTÉ MÉRIDIONAL DE LA TOUR FOUBERT

SOCIÉTÉ ARCHOLÉOGIQUE

DE TOURAINE.

Séance du 27 avril 1857.

PRÉSIDENCE DE M. BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. Boilleau : une urne cinéraire trouvée à Portillon, divers objets trouvés à Larçay, des fragments de bronze, enfin le *fac simile* du sceau du général Meusnier.

Par M. Nobilleau-Febvotte : une pièce de Louis XV en or.

Par M. Michaud, conducteur des ponts et chaussées, divers objets trouvés dans les fouilles du canal.

Par M. Landais : une petite lampe funéraire trouvée à Boisdeniers.

Par M. Champoiseau : le plan d'anciennes fouilles faites aux environs de Beaumont, avec une lettre explicative de M. Jahan-Taschereau ; un chapiteau provenant de l'église Saint-Simple.

Par M. Clarey-Martineau : 1° un plan de Tours où sont indiqués par une teinte particulière les quartiers de la ville qui ont été inondés en 1856 et les points jusque auxquels l'eau est arrivée ; 2° un plan de l'enceinte romaine de Tours.

Par M. Luzarche : *Vie du pape Grégoire-le-Grand.*

Par M. Charlot : *Essai historique sur la meunerie et la boulangerie en Touraine.*

Publications reçues. — Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1857, n° 1 ;

Bulletin de la Société d'études de Draguignan, t. I, 1856.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1857, n° 1 ;

L'Investigateur, 267e et 268e livraisons ;

Journal de la Société de la Morale chrétienne, t. VII, n° 2 ;

Bulletin de la Société de la Sarthe, 12e volume.

M. Champoiseau rappelle que, dans une de ses dernières séances la Société a nommé une commission chargée de voir s'il n'y aurait pas lieu de reproduire par la photographie quelques parties de l'ancien hôtel de ville de Tours, en ce moment en démolition. M. Champoiseau dit que la commission, après un examen attentif, n'a rien trouvé dans cet édifice qui méritât d'être photographié.

M. de la Ponce donne lecture d'un notice de M. de Busserolles sur le château de Thaix, près d'Yzeures.

M. le président craint qu'il n'y ait dans ce travail confusion, sur quelques points, entre les seigneurs de Thaix près d'Yzeures, et ceux de Thaix près de Montbazon.

M. Grandmaison donne lecture d'une note dans laquelle il s'élève contre l'opinion que les Tourangeaux seraient demeurés indifférents ou impassibles, du moins, en présence des efforts glorieux faits en 1428 par les Orléanais, commandés par Jeanne d'Arc, pour repousser les Anglais. M. Grandmaison prouve, par une curieuse pièce déposée aux archives, que non-seulement les Tourangeaux ne sont pas restés indifférents au succès de cette lutte sacrée, mais qu'ils y concoururent par les secours qu'ils envoyèrent à Orléans.

M. le président remercie MM. de Busserolles et Grandmaison de leurs intéressantes communications, et ordonne le dépôt de leurs manuscrits aux archives.

Il est procédé à l'élection de MM. Aimé Champollion et Diegerick, qui sont nommés membres correspondants.

Séance du 29 juin 1857.

PRÉSIDENCE DE M. BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. de Galembert : trois monnaies grecques en argent ; trente-cinq monnaies romaines, grand, moyen et petit bronze ; trois monnaies françaises en argent ; un bracelet en bronze de l'époque gallo-romaine.

Par M. Ourceau, un jeton de Louis XIV.

Par M. Cussac, serrurier, un ancien couteau de chasse.

Par M. Champoiseau, huit médailles romaines trouvées dans les pâtis de Beaumont-lès-Tours.

Publications adressées à la Société.— Règlement de la Société d'Agriculture, des sciences et des arts de la Sarthe.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1857, 1er trim.

Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de la Marne, 1855-1856.

Revue de l'Art chrétien, juin 1857.

L'Investigateur, 269e livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1857, 1er trimestre.

Recherches sur l'inscription du vieux Poitiers, par M. Protat.

Journal de la Société de la Morale chrétienne, t, VII. n° 3.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 25.

L'Amphithéâtre de Tours, d'après les chartes, par M. André Salmon.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t, VII. 3e livre.

Bulletin de la Société d'études de Draguignan.

Vie de Fra Angelico de Fiesole, par M. E. Cartier.

Analectes Yprois, par M. Diegerick.

Inventaire analytique des chartes de la ville d'Ypres, 3 vol., par le même.

Documents historiques inédits, concernant les troubles des Pays-Bas, 7e liv., par le même.

Lettres inédites de Philippe comte de Lalaing, par le même.

Lettres inédites de Pierre de Meleun, par le même.

Entrées solennelles du duc d'Anjou à Anvers, et de Philippe le Bon à Ypres, par le même.

Fête de la délivrance d'Orléans.

Analectes historiques concernant la ville de Dunkerque, par M. Diegerick.

Salomon Faber, par le même.

Lettres et documents sur l'empereur Charles-Quint, par le même.

Origine de Falaise, par M. Florent Richomme.

Ballades et petits poèmes de Wordsworth, par le même.

Des remerciements sont adressés aux personnes qui ont bien voulu envoyer les objets et ouvrages ci-dessus énumérés.

M. le président fait connaître que M. le trésorier de la Société a cru devoir acheter l'ouvrage intitulé *le Moyen-âge et la Renaissance* dont le prix est de 400 fr., payables en quatre ans et par trimestre. M. le trésorier a pensé que la Société serait désireuse d'enrichir sa

bibliothèque de cette belle publication. Si toutefois elle ne croyait pas pouvoir en faire l'achat, il conserverait bien volontiers cet ouvrage pour son propre compte.

Après quelques paroles de M. de Galembert sur la bonne exécution des dessins que renferme cet ouvrage, l'assemblée accepte à l'unanimité l'acquisition faite par M. le trésorier.

Après ce vote il est échangé entre M. Lambron, en sa qualité de membre de la commission administrative, MM. de la Ponce, de Galembert et Champoiseau, des observations, à la suite desquelles la Société décide qu'il y a lieu de déterminer d'une manière précise les attributions du trésorier en ce qui concerne les dépenses imprévues.

M. Grandmaison lit une notice sur un curieux manuscrit de la bibliothèque de Munich, dans lequel se trouvent d'admirables miniatures de la main de Jean Fouquet, peintre tourangeau.

M. Lambron de Lignim lit une notice sur l'ancien aqueduc de Tours.

M. Lambron appelle l'attention sur la nécessité de publier la liste des nobles qui ont comparu en 1789. (Renvoi au comité de rédaction.)

M. de Sourdeval donne communication à la société de l'acte de naissance de Loys de Bueil, qui se lit sur un manuscrit de la bibliothèque de Tours. Il ajoute à cette communication des détails sur les personnages qui concoururent à cet acte.

M. de Chaban annonce qu'il a vu divers objets provenant de fouilles faites dans un tumulus situé à Lahaye, et dit quelques mots du portrait du duc de Breteuil, qui se trouve à Preuilly.

M. le président remercie, au nom de la Societé, MM. Grandmaison, Lambron, de Sourdeval et de Chaban de leurs intéressantes communications.

M. Champoiseau annonce que M. Baldus a bien voulu se charger de photographier les monuments de la Touraine, et demande l'aide des lumières de la Société pour le diriger dans son travail.

M. le président prie M. Champoiseau de vouloir bien convoquer la commission qu'il préside, et qui est chargée de s'occuper de la reproduction par la photographie des monuments de notre province.

M. Champoiseau propose de demander la permission de copier en marbre le buste de Destouches que possède la Comédie-Française ; la Société adopte cette proposition.

THAIX ET SES CHATELAINS

(COMMUNE D'YSEURES).

On aurait peine à reconnaître aujourd'hui dans un pauvre et triste hameau, situé à une lieue environ du bourg d'Yseures (Indre-et-Loire), l'ancien chef-lieu de la puissante châtellenie de Thaix, relevant autrefois au temporel des évêques de Poitiers, à cause de leur château d'Angles, au spirituel, du diocèse de Tours.

Le château n'existe plus depuis près de cent cinquante ans. On voit encore quelques restes des fondations sur une éminence au pied de laquelle passent les eaux de la Creuse.

Ce lieu fut le berceau de l'illustre famille de Thaix. Les possessions de cette maison, une des plus anciennes de Touraine, étaient considérables. Elles comprenaient, outre le fief de Thaix, ceux de Jutreau et de Marigny, et la plus grande partie du territoire situé entre Yseures et la commune de Néons (Indre).

Un aveu rendu le 19 novembre 1627, à la baronnie d'Angles, nous apprend que les châtelains de Thaix jouissaient du droit de haute justice, dont l'usage seul atteste l'importance du fief, et de celui de *fondation, augmentation et prééminence en l'église de N. D. d'Yseures, avec litres, écussons et armes timbrées, au dedans, en dehors et tout autour de l'église.*

L'exercice de ces droits donna lieu à un grand procès en 1776, entre François-Antoine de Mallevaud, châtelain de Thaix, Martial-Louis de Beaupoil de St-Aulaire, évêque de Poitiers, baron d'Angles, et Jean-Samuel, *marquis* d'Harem

bure, ces derniers co-demandeurs. Cette affaire nécessita des recherches dans le chartrier de Thaix ainsi que dans les archives dn château d'Angles et de l'évêché de Poitiers. On découvrit alors une multitude de pièces historiques du plus haut intérêt. Nous avons entre les mains un mémoire aussi précieux que rare, qui a été rédigé au vu des remarquables documents exhumés par les demandeurs et les défendeurs; son examen jette un jour nouveau sur l'histoire de la famille de Thaix et donne des détails inédits sur les autres maisons qui ont possédé cette châtellenie. La plupart des renseignements que nous allons reproduire sont empruntés à ce mémoire. Pour rendre notre travail plus complet, nous avons dû nous aider des archives municipales d'Yseures et des notes par nous recueillies au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Les archives de Preuilly, de Chambon et de St-Pierre-de-Tournon, nous ont été également de quelque secours,

Fait digne de remarque : les historiens semblent ignorer le nom patronymique de la famille dont le célèbre Jean de Thaix, qui gagna la bataille de Cérisoles, sur les armées d'Espagne, en 1544, fut un des plus glorieux membres. Le père Anselme, lui-même, dans son *Histoire généalogique de la maison de France*, T. VIII, ne paraît point s'en mettre en peine. Une pareille négligence nous explique les erreurs commises par nos devanciers relativement à cette maison. Cette manie, malheureusement trop commune, de désigner les divers membres des familles par les noms de leurs terres, a rendu le travail de certaines filiations complètement impraticable, et a jeté dans nos trésors généalogiques une confusion propre à désespérer le travailleur le plus patient.

Le nom patronymique des premiers seigneurs connus de Thaix, du fameux Jean de Thaix et de ses aïeux, est *Gédouin*, comme le prouvent plusieurs aveux rendus à la baronnie d'Angles. Un aïeul de Jean de Thaix, favori de François Ier, et un de ses plus habiles négociateurs, signait *Gédouin*. Quelques quittances du temps de Louis XI offrent la signature *de Thaix*,

mais ce sont des exceptions. Peu d'années avant la révolution de 1793, on voyait aux archives généalogiques de la maison de Néons, un titre d'un militaire avec la signature royale FRANÇOIS, et plus bas : GÉDOVIN.

On trouve dès 1344 un Méry Gedouin, chevalier, seigneur de Thaix, qui fournit le dénombrement de sa châtellenie, au baron d'Angles. Cet aveu est le titre le plus ancien de la famille.

Pierre Gédouin, fils du précédent, et comme lui seigneur de Thaix, de Jutreau, de Marigny, ces deux dernières terres situées entre Thaix et Yseures, rendit foi et hommage en 1369. Il eut deux enfants, dont l'un, Jean, châtelain de Thaix, *obtint rémission avec Renaud Bezille, au mois de décembre* 1376, *pour avoir, pendant les troubles que les roturiers émeurent contre la noblesse, couru sur eux, et en avoir défait et tué plusieurs.*

De Jean, qui était l'aîné, est issu Pierre Gédouin, chevalier, seigneur de Thaix, de Jutreau et de Marigny, mentionné dans un acte de 1409. Deux aveux, l'un fait en 1420, l'autre en 1452, nous révèlent l'existence d'Étienne Gédouin, fils de Pierre, et père d'Hector Gédouin, seigneur de Thaix et de Jutreau, qui renouvela l'hommage des ces fiefs en 1458.

Ici seulement nous ressaisissons le fil généalogique suivi par le P. Anselme, guide fort infidèle en cette circonstance, ainsi qu'on pourra en jnger en comparant notre travail au sien.

Jacques Gédouin, fils d'Hector, seigneur de Thaix, Jutreau, la Boissière, Marigny, etc... conseiller et chambellan du roi, alla en l'Ile de Rhodes, par ordre de Louis XI, en février 1464. On a de lui des quittances dans lesquelles il est qualifié de conseiller du roi, et qui portent les dates des 12 mars 1479, 19 août 1481, et 22 juin 1482. Elles sont signées : *Tays.* Il épousa Françoise d'Aloigny, dame de Sepmes, en Touraine, fille de Galeaud d'Aloigny, seigneur de la Groye et d'Ingrandes, gouverneur de Châtellerault, et de Marie de la Touche d'Avrilly. De ce mariage sont issus entre autres enfants, Étienne,

Madelon, Méry ou Aymery, et deux autres du nom de Jean. L'un de ces derniers est le fameux Jean Gédouin de Thaix, pannetier du roi François Ier, en 1529, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Loches, maître de l'artillerie de France, et colonel-général de l'infanterie française. Aussi grand capitaine que négociant habile, Jean Gédouin de Thaix, auquel nous restituons son nom patronymique, est mentionné dans l'histoire de la manière la plus honorable. Disgracié, puis destitué de sa charge de grand-maître de l'artillerie, pour avoir, suivant un mémoire contemporain, tenu quelques propos légers sur les intimités de la duchesse de Valentinois avec le maréchal de Brissac, il reprit du service comme simple capitaine, et fut tué au siége de Hesdin, en 1553. Son corps fut rapporté en Touraine et déposé dans l'église de Sepmes, par les soins de son parent, Louis Brossier.

Les enfants de Jacques Gédouin procédèrent, à la date du dernier jour de juin 1502, au partage de l'héritage paternel. Thaix échut à Étienne, Jutreau à Jean Gédouin, et Marigny à Jean de Thaix, le héros dont nous venons de parler. L'acte ne fait pas mention de Madelon ni d'Aymery, bien que l'un et l'autre aient certainement possédé successivement la châtellenie de Thaix. Le premier rendit hommage de ce fief à l'évêque de Poitiers en 1511.

Aymery Gédouin, chevalier, seigneur de Thaix et de Sepmes, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et chevalier de son ordre, comparut à la rédaction de la coutume de Touraine. De son mariage avec Françoise de la Ferté il eut René Gédouin, et Jeanne qui fut mariée, le 24 avril 1529, à Louis Brossin, chevalier, seigneur de Méré en Poitou, gouverneur du château de Loches, et auquel elle porta en dot la terre de Sepmes.

René Gédouin, châtelain de Thaix, mourut avant 1582. A cette époque, sa veuve rendit hommage à l'évêque de Poitiers, pour les terres de Thaix et de Jutreau, au nom de son fils unique, Pierre.

Pierre Gédouin, devenu majeur en 1599, vendit la terre de Thaix à Philippe de Périon.

Avant de pousser plus loin la chronologie historique des châtelains de Thaix, nous devons mentionner, relativement à la famille Gédouin un point généalogique qui présente quelques difficultés.

Dans la nomenclature des personnes nobles qui assistèrent à la rédaction de la coutume de Touraine en 1559, figure Charlotte de Thaix, fille unique et héritière d'un Jean de Thaix, et pour lors, représentée par Louis Broquier, son curateur. Aucun document ne nous autorise à admettre ce nom dans le travail généalogique que nous avons donné. Pour le moment nous ne pouvons qu'exprimer une opinion. Cette Charlotte de Thaix était peut-être fille de Jean de Thaix, enfant naturel d'Aymery Gédouin et de Guy Amaurie, mentionnés par le P. Anselme.

La maison Gédouin de Thaix porte : *d'argent à deux fasces d'azur*. Ses armoiries se voyaient encore en 1770 au-dessus de la principale porte d'entrée de l'église d'Yseures, à la clé de la première voûte de la nef du côté de l'autel, sur un tableau conservé dans la chapelle de Marigny et aussi au-dessus des portes du château de Jutreau. Lors du procès dont il a été question, la description de ces armoiries fut régulièrement faite dans un procès-verbal dressé à la requête du sieur de Mallevaud, défendeur.

Après les Gédouin, nous trouvons pour possesseurs de la terre de Thaix, Philippe de Périon qui fit l'acquisition de ce fief en 1599, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Les généalogistes ne disent rien ou presque rien de la maison de Périon qui appartient positivement à la Touraine. Elle est originaire de Preuilly, où le nommé Jehan Périon, ou Péryon, remplissait en 1558 les fonctions de bailli.

Jehan Périon, rendit hommage au seigneur de Chanceaux, le 13 mars 1558, pour sa terre de la Caillère, située dans la paroisse de Chaumussay, près Preuilly. Son fils, François

Périon, renouvela cet hommage en 1584. Il fut père de notre Philippe de Périon, seigneur de Thaix.

Outre la châtellenie de Thaix, Philippe de Périon possédait les fiefs de la Petite et de la Grande-Caillère, de l'Aunaye, de la Rivaudière, le vicomté de Grouin et la terre de Ports. Notre honorable collègue, M. d'Argenson, fait mention de ce gentilhomme dans l'intéressante notice qu'il a publiée sur l'ancienne châtellenie des Ormes-St-Martin. Suivant M. d'Argenson, Philippe de Périon, qui se qualifie, dans un titre de 1637 gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et de mestre de camp, aurait épousé Claude Gillier, issue de la branche de Ports. Le 19 novembre 1627, il fournit le dénombrement de sa châtellenie de Thaix à l'évêque de Poitiers. Dans le cours de la même année, il fit faire de grands travaux de consolidation à l'église d'Yseures ; il la fit recouvrir presque à neuf, le chœur fut aussi pavé à ses frais. C'est ce qui résulte d'un compte dressé par Gratien, son receveur.

Par son testament en date de 1648, il comble cette église de nouveaux dons ; il la gratifie d'une rente perpétuelle de 125 livres et de magnifiques ornements. Enfin, il ordonne que son corps « *après son décès, sera transporté du château de « Pors, qu'il habite* (Ports est situé à 8 lieues d'Yseures), *pour « être inhumé dans la dite église d'Yseures, dans un cercueil de « plomb, sous son banc seigneurial qui est dans le chœur de cette « église, avec titres, écussons et armes timbrées.* »

Il mourut en 1649, et selon ses désirs fut enterré dans l'église d'Yseures. En 1770, il était de tradition dans le bourg que son cercueil fut exhumé par un prieur avide qui en vendit le plomb.

Louis de Périon, fils unique et héritier de Philippe, prenait les titres de seigneur de Thaix, l'Aunaye, la Rivaudière, de *marquis* de Ports et de vicomte de Grouin. Nous avons de lui des actes d'hommages en date de 1659, 1660, 1663. Il veilla particulièrement dans le cours de cette dernière année à l'exécution du testament de son père en ce qui concernait l'église

d'Yseures. Peu de temps après il mourut fort dérangé dans ses affaires, dit notre mémoire. Jean et Marie, ses enfants, furent alors vivement poursuivis par le curé et par la fabrique d'Yseures, à l'effet d'exécuter les fondations et testament de leur père et aïeul, de 1648 et 1659. Ils transigèrent en novembre 1683. Mais alors une foule de dettes contractées par Louis de Périon s'étant révélées, la terre de Thaix fut saisie réellement. Il paraît qu'à cette époque on n'était pas fort expéditif en matière de saisie réelle, car celle-ci dura trente-six ans. L'adjudication du décret fut faite le 16 mai 1719 seulement, au profit de Jean-Félix Cantineau, comte de Commacre, dont la fille, Marie-Adelaïde-Henriette, lors de son mariage contracté en avril 1759 avec Gabriel d'Arsac, marquis de Ternay, eut en dot la châtellenie de Thaix.

Gabriel d'Arsac, marquis de Ternay, seigneur de Thaix et de Marigny, né au château de Ternay, au Loudunois, le 15 novembre 1721, se trouva à la bataille d'Ettinghem (1743), où il fut fait prisonnier. Depuis, il fut chevalier de St-Louis, et capitaine dans l'arme des dragons. Il mourut à Londres en 1796.

Par acte du 30 mars 1772, il avait vendu son fief de Thaix à François-Antoine de Mallevaud, qui en prit possession le 15 avril de la même année.

François-Antoine de Mallevaud, chevalier, seigneur de Thaix et de Marigny, lieutenant-général du Dorat et de la sénéchaussée de la basse-Marche, eut plusieurs enfants de son mariage avec Charlotte-Marguerite du Peyron : 1° François-Henri-Charles ; 2° N. de Mallevaud, mort en émigration, et trois filles, mariées, l'une à M. du Peyron-de-St-Hilaire, l'autre à M. Baret de Rouvray, la troisième, Marguerite-Anne à François-Denis Desnier, marquis de Chenon.

M. François-Henri-Charles de Mallevaud, chevalier de St-Louis, ancien officier des chasseurs de Hainaut, ancien page de la reine, épouse de Louis XVIII, né le 17 février 1771, possède aujourd'hui (1857), outre le château de Marigny, la

plus grande partie des terres formant autrefois le domaine féodal de Thaix.

De Mallevaud porte : *d'argent, à trois vires d'azur, au bâton de même péri en pal au centre de l'écu.*

La maison d'Arsac, porte : *de sable, à l'aigle éployée d'argent becquée et onglée de gueules.*

X. DE BUSSEROLLES.

NOTICE

sur

LE CHATEAU DU GRAND-PRESSIGNY.

Les monuments d'architecture sont toujours très-précieux pour l'histoire générale d'un pays. Leurs murailles, même en ruine, apportent des témoignages dont l'archéologie peut toujours tirer quelques conséquences utiles à la connaissance des faits passés. Si cette vérité est incontestable pour tous les temps, à combien plus forte raison pour notre époque féodale qu'il faut suivre d'abord sur chaque partie du sol morcelé à l'infini, avant de pouvoir en faire la synthèse historique. Le récit général des faits si compliqués des temps féodaux ne peut donc être entrepris avec fruit qu'après l'histoire particulière de chaque localité un peu importante. Cette tâche incombe naturellement aux savants de chaque province, et la Société archéologique de Touraine a montré qu'elle comprenait cette partie de sa mission, en sauvant de la destruction bien des monuments menacés.

Aujourd'hui même elle est en instance auprès de l'administration du département d'Indre-et-Loire pour conserver au pays, dont elle fait l'ornement, la vieille tour du Grand-Pressigny, que le propriétaire offre de céder à des conditions acceptables. Il s'agit pour nous de démontrer brièvement à ceux qui ne connaissent pas cet édifice, qu'il est digne de la sollicitude dont il est l'objet par son importance historique et archéologique.

Chalmel, tome III, page 223 de son *Histoire de Touraine*, donne la série des possesseurs du Grand-Pressigny, depuis la fin du XI^e^ siècle jusqu'à la révolution de 1789.

Les noms des familles les plus illustres de notre pays viennent se rattacher directement ou par des alliances au nom de Pressigny, accolé dès l'origine à celui de Ste-Maure, dont la seigneurie passait vers le XII^e^ siècle aux mains d'un chevalier de Pressigny, par un mariage avec l'héritière de ce domaine.

Notre collègue M. Lambron de Lignim, dans sa liste des chevaliers bannerets de la Touraine, compte un Guillaume de Pressigny, signataire d'une charte de donation en 1209. La baronnie de Pressigny vint ensuite par mariage aux maisons de Craon et de Chabot, et par vente, à la famille de Beauvau d'abord, puis à René, bâtard de Savoie, qui la laissa par succession à son fils Honorat de Savoie, marquis de Villars, comte de Tende, maréchal et amiral de France, en 1546.

Transmise ensuite par voie d'acquisition à une famille financière du nom de Macé Bertrand, la belle terre du Grand-Pressigny était possédée, au moment de la révolution, par Pierre Gilbert des Voisins, président à mortier au parlement de Paris.

Depuis cette époque, une nuée de petits propriétaires s'est abattue sur ces nobles ruines, et les a dépecées à son profit. Celui-ci niche dans une tour du XV^e^ siècle; celui-là appuie le toit de sa maisonnette sur la muraille du XIV^e^ siècle; qui a pris une tourelle; qui les pavillons du château moderne. Enfin la tour du XI^e^ siècle est échue en partage à l'un de ces braves gens, qui ne pouvant trouver pour son donjon sans fenêtres et sans planchers d'autres locataires que les corbeaux, cherche à s'en dessaisir en ce moment.

Pendant près de six siècles, chacun des puissants seigneurs, autrefois maîtres de cette contrée, avait contribué à augmenter la construction du château, dont les restes occupent encore un espace considérable. Malgré les destructions partielles qu'il a subies, on peut cependant suivre les phases de ses dévelop-

pements successifs, dont la tour qu'il s'agit de conserver forme le point de départ. Cette tour, carrée, avec contreforts plats régulièrement appliqués aux angles, est un véritable donjon, en tout semblable à ceux de Semblançay, Montrichard, Beaugency, et autres. Sa plus grande hauteur atteint encore près de trente mètres, et sa largeur dans œuvre est d'environ six mètres.

Elle était divisée en six étages, dont deux voûtés, et les autres formés par des planchers. Voûtes et planchers sont démolis, à l'exception du sous-sol qui sert de cave au propriétaire actuel. Un escalier à vis, placé à l'un des angles, sous le renflement de deux contreforts, desservait tous les étages. Les fenêtres, petites et carrées, ont peu de caractère. Le couronnement en machicoulis, dont on aperçoit encore une partie, doit être au plus tôt de la fin du XIV^e^ siècle. Tout le reste appartient incontestablement à l'architecture militaire antérieure à la seconde moitié du XII^e^ siècle.

Ce donjon est le centre de tout un système de défense, consistant en fossés, glacis, remparts avec tourelles aux angles, le tout arasé aujourd'hui, mais dont le plan ci-joint peut encore donner l'idée. Ces constructions élevées postérieurement à la tour principale datent probablement des XIII^e^ et XIV^e^ siècles. A la fin de ce siècle et au commencement du XV^e^, l'enceinte fut considérablement augmentée, pour renfermer, soit les dépendances du château, soit les maisons du bourg groupées autour des murailles primitives. Cette enceinte, dont le périmètre est presque entièrement conservé, présente à l'ouest une porte d'entrée ogivale, flanquée de deux tours à machicoulis trilobés.

Enfin, dans le courant du XVI^e^ siècle et à une époque qu'il serait difficile de préciser, le châtelain de Pressigny, s'y trouvant sans doute peu convenablement logé, abandonna le donjon et se fit construire une habitation plus commode, dont il reste encore des parties très-intéressantes. Par une exception dont nous ne connaissons qu'un exemple dans notre pays (le porche

de la Sainte-Chapelle de Champigny), il paraît avoir employé un architecte italien de l'école de Vignole ou de Palladio. Des colonnes corinthiennes en saillie, les fûts posant sur des piédestaux et dont les chapiteaux supportent une architrave, impriment à la façade orientale de l'édifice le cachet de la rénovation architecturale qui florissait en Italie dès la première moitié du XV^e^ siècle. Nos architectes français n'employèrent cette disposition, empruntée presque sans modification aux amphithéâtres et aux arcs de triomphe romains, qu'à la fin du XVI^e^ siècle et même au commencement du XVII^e^ siècle. A ce point de vue seul, cette partie du château du Grand-Pressigny méritait une mention expresse, qui le classe parmi les monuments de notre pays les plus utiles à l'histoire de l'art.

Cette courte description suffira pour faire apprécier tout cet ensemble de constructions et en particulier l'importance que nous attachons à l'acquisition de la respectable tour, l'une des mieux conservées de la province. Au sommet du coteau qui lui sert de piédestal, le donjon de Pressigny domine la plaine, et seul garde souvenir de la grandeur féodale de ce petit pays, réduit aujourd'hui au modeste rôle de chef-lieu de canton.

Ce jalon de notre histoire, que les siècles ont respecté, le laisserons-nous abattre, malgré l'occasion qui se présent le préserver désormais de toute atteinte ? Nous espérons qu'il n'en sera point ainsi, et nous en avons pour garant l'intérêt que ce monument inspire à la Société archéologique de Touraine et l'accueil bienveillant que M. le Préfet d'Indre-et-Loire a toujours fait aux requêtes de ce genre qu'elle lui a quelquefois adressées (1).

(1) Notre espérance n'a point été vaine. Depuis la lecture de cette notice, la tour du Grand-Pressigny est devenue propriété communale. Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte ici de remercier l'autorité préfectorale du concours qu'elle a bien voulu nous prêter.

Comte DE GALEMBERT.

NOTICE

SUR L'ANCIEN FIEF DE THAIS

(COMMUNE DE SORIGNY).

Le château de Thais, ancien fief, que plusieurs historiens, le P. Anselme entre autres, ont confondu avec celui de Thaix, près Yseures, s'élevait sur le territoire de la commune de Sorigny, au bord de la route qui va de ce bourg à Montbazon. Il a été démoli en 1853. La science archéologique n'a rien eu à regretter dans la destruction de cette demeure féodale dont tout le mérite était de porter un nom qui fait honneur aux annales de la Touraine

S'il faut en croire la tradition, ce château aurait été construit vers le milieu du XVI^e^ siècle, par Jean de Thaix, grand-maître de l'artillerie et colonel de l'infanterie française.

MM. Chalmel et Bellanger prétendent que Jean de Thaix est né à Thais, commune de Sorigny. Nous ne sommes pas en mesure de démentir cette assertion, qui selon nous ne doit être acceptée qu'avec la plus grande réserve ; mais nous pouvons nettement établir que la maison de Thaix, la seule de ce nom qui ait existé en Touraine, et à laquelle appartenait notre illustre compatriote Jean de Thaix, était originaire de la commune d'Yseures et non de celle de Sorigny. Le passage que nous allons emprunter au *Mémoire à consulter* dont nous avons parlé dans une précédente notice, ne laisse subsister aucun doute à cet égard :

Instance en la grande Chambre. — Mémoire à consulter et consultation, le tout signifié pour M. François-Antoine de Mallevaud, écuyer, seigneur de Marigny et de la châtellenie de Thaix, près Yseures, etc... Broch. in-8° sans date. — page 13.

« Il faut encore observer essentiellement, d'après une généalogie ancienne imprimée de ces Gédouin de Thaix, et « d'après le plus ancien dénombrement de Thaix fourni par « Pierre Gédouin en 1369, et qui est à l'évêché de Poitiers, « que cette terre de Thaix depuis 1353 jusqu'en 1599 qu'un « autre Pierre Gédouin la vendit aux Périon, fut toujours, « ainsi que celle de Jutereau possédée par cette famille de « Touraine ; ce qui fait plus de 250 ans. C'est dans cet intervalle, et presque à l'époque du partage de 1502, des trois « frères Gédouin de Thaix, et entre les années 1515 et 1547, « *qu'un de ces Gédouin de Thaix*, favori de François Ier, « devint célèbre sous son règne, tant pour la guerre que pour « les négociations. L'histoire en fait souvent la mention la « plus honorable : il ne fut disgracié que sous Henri II, par « le courroux de la duchesse de Valentinois. La *Nouvelle* « *histoire de France*, Tome XXVIe, page 15e, après en avoir « beaucoup parlé dans le tome précédent, dit à ce sujet : « Ce fut sans retour que le *brave de Thaix*, colonel général « de l'infanterie française et grand-maître de l'artillerie se « trouva destitué de ses emplois. On voit aux archives généalogiques de la maison de Néon, voisine de Thaix, un titre « d'un militaire de ce temps-là, avec la signature royale, « FRANÇOIS ; et plus bas GÉDOUIN. — On peut lire l'histoire « plus détaillée de ce de Thaix dans les *Lettres et mémoires* « *d'État*, sous ces règnes, tome II. liv. 2 p. 187, édit. 1666, « dont on donne, sous le repli du partage de 1502, un extrait « curieux sur papier blanc. On y verra qu'il était d'une maison noble, fort ancienne de Touraine, suivant sa généalogie « par Guillaume de Thaix, doyen de Troyes, imprimée à la « fin de son recueil des délibérations de la chambre du clergé « aux États de Blois en 1576. Il y tire la source et origine de

« cette maison d'un Mery de Thaix, seigneur du dit lieu, « assis en Touraine qui vivait en 1353. »

Des mains de Jean de Thaix, le fief dont nous nous occupons passa dans celles d'Olivier de Brossin, qui épousa Madeleine Cléret, fille de Jean Cléret, écuyer, seigneur de Fontaines, et de Marguerite de Rochechouard. Madeleine Cléret, devenue veuve, se remaria avec Jean de Loan, chevalier, gouverneur d'Orléans (1).

Le château de Thais fut plus tard possédé par la maison de Gaullier.

Pierre Gaullier, écuyer, seigneur de Thais, St-Cyr, Urbé, de la Celle-Guenand et des Bordes, avocat au parlement de Paris, procureur du roi au bailliage et siége présidial de Tours, mort en 1790, avait épousé en premières noces Madeleine Abraham, et en secondes (1758) Marie-Louise de Marigny de Behagle.

Du premier lit est issu Pierre-Adrien Gaullier, écuyer, seigneur de la Celle-Guenand et des Bordes, procureur du roi au siége et bailliage de Tours après son père ; du second : Adrien-Michel Gaullier, écuyer, seigneur de Thais et de St-Cyr. Il épousa en 1790, Louise-Catherine Benoist de la Grandière, dont il eut : 1° Alexandre-Adrien Gaullier de la Grandière, substitut du procureur-général près la cour royale d'Orléans ; 2° Gabriel Gaullier de St-Cyr ; 3° Julie-Thaïs Gaullier, mariée à Pellerin de Boiscommun, écuyer.

Gaullier porte : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants de même.* (Nobil. univ. de St-Allais, VII. 181. 196.)

X. DE BUSSEROLLE.

(1) P. Anselme, V. 382.

ACTE D'ACQUISITION

intervenu

Entre le chapitre de Saint-Martin de Tours et Girard-Billon, de Saint-Épain, en 1192.

Le célèbre auteur de l'*Histoire des Français des divers états*, Alexis Monteil, l'écrivain qui a le mieux compris, selon nous, la méthode suivant laquelle devrait être écrite l'*histoire nationale* des peuples modernes, pour qu'elle méritât véritablement de porter ce nom, avait rassemblé, après de longues années de recherches, de voyages, de fouilles incessantes chez les épiciers et chez les bouquinistes, une collection immense de documents originaux dont il est bien loin d'avoir épuisé tous les trésors, dans les dix volumes de travaux historiques qu'il nous a laissés.

Au nombre des matériaux dont il n'avait pu faire usage, pendant sa longue et laborieuse existence, se trouvait un recueil de neuf cent vingt-quatre contrats originaux, réunis dans deux énormes volumes in-folio, et destinés à servir de pièces justificatives à une histoire de l'importante corporation des notaires de France (1).

Dans une préface pleine de traits naïfs et spirituels, comme Monteil les savait écrire, et qu'il a placée à la tête de ces deux volumes, on lit : « Il y a peut-être deux cent mille notaires

(1) *Recueil de neuf cent vingt-quatre originaux des notaires de différentes villes de France, depuis le XII^e^ jusqu'au XIX^e^ siècle*, 2 vol. in-f°. Ces deux volumes font aujourd'hui partie de ma collection particulière de manuscrits.

dans les deux continents ; il y en a vraisemblablement cent mille en Europe; il y en a dix mille en France. N'est-il pas étonnant que leur histoire ne soit pas encore faite ? » Puis, il ajoute : « Ce recueil peut non-seulement servir de matériaux pour une histoire du notariat, mais aussi pour un formulaire d'anciens actes qui s'ajouterait utilement aux formulaires modernes de Ferrière et de Massé. »

Dans son *Traité de matériaux manuscrits de divers genres d'histoire* (1), Monteil, trouvant l'occasion de parler de nouveau de son grand recueil, dit : « S'il est un beau manuscrit (on voit bien que je veux dire un manuscrit précieux), c'est celui-là et, cependant, il n'aura probablement qu'un petit nombre d'enchérisseurs qui, peut-être, seront des libraires commissionnés par le ministre de la Justice, par la chambre des notaires de Paris..... par les bibliothécaires des deux chambres législatives. »

L'excellent Monteil avait trop bonne opinion des ministres, de MM. les membres de la chambre des notaires et des assemblées législatives de son temps. Les deux énormes et riches in-folio furent longtemps mis en vente à l'amiable sans rencontrer acquéreur et, lorsque, après la mort de Monteil, en 1850, les débris de son cabinet furent livrés aux enchères publiques, il ne se présenta qu'un très-petit nombre d'amateurs pour acheter les précieux volumes qui me furent adjugés à un prix très-modéré.

Parmi les pièces les plus anciennes qui y ont été insérées, il en est une intéressant le chapitre de Saint-Martin de Tours, qui m'a paru digne d'être communiquée à la Société archéologique de Touraine, et d'être recueillie dans ses Mémoires.

Par acte remontant à l'année 1192, et qui se recommande déjà par l'ancienneté de sa date, le chapitre de Saint-Martin acquiert, au prix de quarante livres angevines, les biens fonds de Girard-Billon, situés dans la prévôté de Saint-Épain,

(1) *Traité de matériaux manuscrits de divers genres d'histoire*, par Amans-Alexis Monteil, Paris 1836, 2 vol. in-8°, t. 2 p. 22.

et loue ces mêmes biens au même Girard Billon, l'ancien propriétaire, moyennant quarante sols de rente perpétuelle. C'est le chapitre de Saint-Martin qui rédige cette transaction, sous la forme de charte-partie, comme le faisaient dans ces temps anciens les évêques, les abbés, les archiprêtres et jusqu'aux chanceliers de nos rois.

Voici le texte de cet acte :

Ansellus decanus, Petrus thesaurarius, Guillelmus precentor, Ganfridus magister scolarum, Paganus subdecanus, Guillelmus cellarius, totumque capitulum Beati Martini turonensis, omnibus qui presentem cartam legerint vel audierint in vero salutari salutem. Noverit universitas vestra quod totam tenutam Girardi Billon, in prepositura nostra de sancto Spano. Domos videlicet, vineas et terras, quadraginta libras andegavenses monete emimus. Eamdemque tenutam nostram quietam et liberam, ad ejusdem Girardi instantiam et supplicationem ad censum quadraginta solidorum, in festo beati Martini hiemalis, singulis annis, capitulo nostro persolvendorum eidem Girardo tradidimus in perpetuum, tali conditione, quod inter heredes suos tenutam dictam non poterit dividere sed uni tantum cui continget juxta generis successionem tota dimittetur qui prescribtum censum in prenotato termino capitolo nostro ut dictum est persolvat. Quem si forte solvere obmiserit prepositus noster de Sancto Spano predictam tenutam ad opus capituli saisiet. Tenetur preterea sepedictus Girardus legitimam exibere vineis culturam, et domos in bono statu conservare. Hoc autem juravit tenere ipse Girardus, uxore et heredibus suis id concedentibus, sub presentia eorum quorum nomina subsribta sunt : Guillelmus prectenor, Paganus subdecanus, Robertus de Monsterol, Ulgerius Sarraceni, Simon de Vindotino, Guillelmus Maingarin, Bartholomeus Medianox, Bartholomeus Pererius. Actum anno ab Incartione Domini M° C° nonagesimo secundo.

Nous croyons la publication de ces anciens contrats fort

utile sous plus d'un rapport, et nous nous promettons de donner successivement l'analyse des nombreuses pièces originales, qui se trouvent en assez grand nombre dans l'immense répertoire de Monteil, pièces où figurent les évêques, les abbés et les autres dignitaires d'Église ou de justice de la province de Touraine. Chacun de vous a sans doute déjà remarqué la netteté de ces antiques formules qui ont résisté à la rude épreuve du temps et sont encore en usage de nos jours. Au point de vue historique, le contrat de vente consenti par Girard-Billon, au profit du chapitre de Saint-Martin de Tours, en 1192, nous paraît être le plus ancien document original où se trouve mentionnée la prévôté de Saint-Épain, petite ville du canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon.

V. LUZARCHE.

LE SIÉGE D'ORLÉANS ET CHARLES VII

1428.

Une polémique assez vive s'est engagée dernièrement entre M. Henri Martin, auteur d'une histoire de France, remarquable à plus d'un titre, et M. Dufresne de Beaucourt, depuis longtemps déjà livré à de patientes études sur le règne de Charles VII. Il s'agit au fond de savoir quelle part doit-être faite au monarque, dans cette suite d'efforts et d'actions héroïques, qui caractérisent le second quart du xv^e^ siècle, et se terminent par l'expulsion presque entière des Anglais hors du royaume. Aux yeux de M. Henri Martin, cette part est assez faible; M. Dufresne de Beaucourt, s'efforce au contraire de la montrer très-considérable.

Nous ne voulons point entrer ici dans le débat, mais nous croyons faire une chose utile en publiant un court document inédit qui peut servir à éclairer la question en litige.

On sait dans quelle situation déplorable se trouvaient les affaires du roi Charles VII, vers la fin de l'année 1428, lorsque les Anglais, vinrent le 17 octobre mettre le siége devant Orléans. Cette place était alors le dernier boulevard de la monarchie, et le danger qu'elle courait devait bien être de nature à tirer le roi de sa mollesse et de son indolence; cependant, nous lisons dans un registre des comptes de la ville de Tours, pour l'année 1428, que, le 14 novembre de la dite année, il était payé « à Guillaume Thomas, messagier à pié, la « somme de vingt sols tournois, pour estre allé à pié de ceste

« ville de Tours à Chinon, en ce présent mois porter lettres « clouses à très-reverend père en Dieu, monseigneur l'Arce- « vesque de Tours, estant au dit lieu de Chinon, devers le Roi « nostre sire, afin qu'il lui pleust requérir et exhorter le Roi « nostre dit sire et messeigneurs de son conseil à donner « secours et aide aux gens de la bonne cité d'Orléans à résister « contre les Anglais, anciens ennemis de ce royaume, qui « tiennent le siége devant eux. Pour demander et avoir lequel « secours et aide, les dictes gens d'Orléans ont rescript à « ceste ville, Chinon, Saumur, Angiers, Poitiers et autres « bonnes villes, pour iceluy requérir au dit Roy nostre dit sire; « lequel messagier a fait le dit voyage et demouré en allant, « venant et sejournant quatre jours. »

Cet article, froidement transcrit par le copiste du xv^e^ siècle, sur un des feuillets de son registre, nous semble une pièce véhémentement accusatrice contre le gouvernement de Charles VII. Singulier et douloureux spectacle, en effet, que de voir, dans cette monarchie déchirée en lambeaux par ses ennemis séculaires, les sujets, réduits à presser le roi de sauver les parties les plus précieuses de son héritage, tandis que l'intérêt, le devoir et l'honneur commandaient impérieusement à Charles VII de provoquer, de la part de ces mêmes sujets, les efforts les plus désespérés.

L'appel des Tourangeaux, du reste, ne demeura point sans effet, et nous les voyons dès ce même mois de novembre 1428 compter à La Hire, et cette fois, en vertu de lettres du roi, six cents livres tournois, pour être employées à secourir Orléans. Plus tard, ils enverront deux caques de poudre à canon, soixante pipes de vin, vingt mines de blé, vingt muids de potages pour le ravitaillement de l'héroïque cité. Ces secours et d'autres encore fournis par la ville de Tours, elle-même menacée d'une attaque, montrent que les historiens l'ont oubliée à tort dans la liste des villes qui firent preuve de patriotisme, et, par leurs sacrifices de toute nature, permirent aux assiégés de tenir jusqu'à l'arrivée de la vierge

héroïque qui, fut après Dieu, la véritable libératrice d'Orléans et de la France entière. Il convient donc de rétablir le nom de Tours, sur cette liste honorable; c'est là pour ses habitants un souvenir glorieux, qu'ils n'auraient pas dû laisser perdre et qu'ils aimeront sans doute à se rappeler.

L. GRANDMAISON.

ACTE DE BAPTÊME DE LOYS DE BUEIL

1438.

Les registres de l'état civil, qui aujourd'hui nous semblent être les dépositaires indispensables des trois phases de notre vie : naissance, mariage et décès, n'offrent guère en France de séries antérieures au XVI^e^ siècle. Cependant, dès le IX^e^ siècle, Hincmar, archevêque de Reims, a expliqué à cet égard l'usage de son temps dans un concile de Soissons, tenu en 853. Plus tard, l'Église et l'État se préoccupèrent également de la tenue de ces registres. Un synode en Bretagne, l'an 1406, prescrivit aux curés la tenue d'un registre pour les actes de baptême, et plus tard, vers l'an 1464, cette mesure fut étendue aux actes de mariage et de décès. Le concile de Rouen, en 1581, et celui de Bordeaux, en 1583, continrent les mêmes dispositions. L'administration royale intervint sous le règne de François I^er^. Elle laissa les registra aux curés, mais elle s'occupa de compléter la forme des actes et d'assurer la conservation des recueils.

L'ordonnance de 1539, celle rendue à Blois quelques années plus tard, l'édit de juin 1595, les ordonnances, de 1629, de 1635 de 1667, 1669, qui se sont occupées de la même matière, ordonnent toutes que les registres seront tenus en double, et qu'un exemplaire en sera déposé au greffe de la justice royale, dans le ressort de laquelle se trouve la paroisse. Enfin, la déclaration du roi du 9 avril 1736 a réglé la forme définitive qui

a été suivie jusqu'à la Révolution ; époque où il y a eu séparation des registres civils et des registres religieux.

Voici un acte de baptême, l'un des plus anciens que nous connaissions, et que le hasard nous à fait découvrir, non sur un registre, mais sur le feuillet d'un missel. Le beau volume où il se trouve est un manuscrit sur vélin in-8°, en lettres gothiques avec initiales enluminées. Il est indiqué sur un feuillet en tête comme ayant été écrit en Angleterre, dans le XIV^e^ siècle. Il fait partie de la bibliothèque de Tours, où il est timbré du signe, B. II. L'un des feuillets blancs qui précèdent l'œuvre de l'artiste contient l'acte suivant en écriture gothique. C'était quelquefois l'usage à cette époque de confier aux marges d'un missel ou autre livre précieux, la mention d'un événement dont on voulait rendre le souvenir durable.

« Neuf^me^ jour d'aoust mil cccc cinquante huit, entre huit et neuf heures après midi, couvrant la planète du soleil, fu né au châtel de Vauiour, Loys de Bueil, filz de noble et puissant seigneur mess. Jeh. seigneur de Bueil, comte de Sancerre, admiral de France, et de dame Martine Tourpin, sa fème. Lequel Loys fu baptisé en l'église de Châsteau, en Aniou, (Château-la-Vallière), et furent ses parrains, Mess. François de Bretaigne comte d'Estampes ; r. p. en Dieu, mess. Jehan de Beauvau, évêque d'Angiers, et sa marraine noble dame Jehenne Chabot, dame de Montsoreau, femme de mess. Jeh. de Chambes, conseiller et premier maistre d'ostel du roy. »

signé, VIOLEY.

L'enfant dont la naissance a été ainsi confiée aux feuilles d'un livre digne d'être conservé avec soin, n'a eu vraisemblablement qu'une existence de courte durée, car les généalogistes de la maison de Bueil n'en font aucune mention. Mais son berceau, qui ne devait pas grandir, se trouve avoir été entouré de noms qui, tous, appartiennent à l'histoire et particulièrement à celle de Touraine.

Le château de Vaujour, dont les ruines sont aujourd'hui si

imposantes au milieu de la forêt et du marécage qui les protègent, appartenait alors à la famille de Bueil, tandis que la terre de Châteaux, au milieu de laquelle il est enclavé, était le patrimoine de la puissante famille de Parthenay-l'Archevêque qui possédait en même temps les terres de St-Christophe, Semblançay et La Motte-Sonzay, en Touraine, sans compter ses immenses domaines du Poitou.

Le père de l'enfant, l'illustre Jean de Bueil, qui par sa mère était l'héritier des comtes de Sancerre et des seigneurs de Marmande, fut un de ces capitaines énergiques qui, émules des Dunois, des Lahire et des Jeanne d'Arc, vouèrent leur existence à la délivrance du pays, depuis si longtemps envahi. Il y gagna le titre d'amiral, lors de la prise de Cherbourg, la dernière ville à conquérir sur les Anglais en 1450. Veuf en premières noces de Jeanne de Montejan, dont il avait eu Antoine, qui seul continua sa postérité masculine, il se remaria en 1456 avec Martine Turpin, fille d'Antoine, seigneur de Crissé, et d'Anne de la Grésille. Deux ans après, naissait de ce mariage Loys dont nous avons rapporté le baptême. Un autre fils de la même alliance fut Edmond de Bueil, seigneur de Marmande et de Faye-la-Vineuse, mort dans l'expédition de Naples en 1495. Celui ci avait épousé Françoise de Laval, dont il eut Louis, seigneur de Marmande, mort sans alliance, Isabelle, dame de Marmande et de Faye-La-Vineuse, qui épousa Joachim Gillier, seigneur de Puygarreau, auquel elle porta la seigneurie de Marmande, et Françoise décédée sans alliance.

Des deux parrains mentionnés en l'acte, le premier, François de Bretaigne, comte d'Étampes, né en 1435, était par conséquent alors, âgé de 23 ans; il devint duc de Bretagne à la fin de la même année, par la mort de son oncle Arthur III. Il rendit hommage au roi de France pour son duché, au château de Montbazon, au mois de février 1459. Il refusa de déceindre l'épée pour rendre l'hommage lige du duché de Bretagne; il ne rendit que l'hommage simple; mais un instant après il quitta

son épée pour rendre l'hommage lige de ses terres de Montfort-l'Amauri et Neauffle-le-Châtel.

François II, duc de Bretagne, était fils de Richard de Bretagne et de Marguerite d'Orléans, fille de Louis de France, duc d'Orléans, assassiné en 1407 ; Richard avait été fait comte d'Etampes par Charles VII, encore dauphin, en récompense des services qu'il avait rendus. Richard était le quatrième fils de Jean IV, l'heureux compétiteur de Charles de Blois et le vainqueur d'Auray. François II se maria deux fois : d'abord, en 1455, à sa cousine Marguerite, fille aînée du duc François Ier, morte le 15 septembre 1469; il se remaria deux ans après ; avec Marguerite de Foix. De celle-ci il eut la duchesse Anne, qui épousa successivement les rois Charles VIII et Louis XII. Le magnifique tombeau de François II et de Marguerite de Foix a été exécuté, on le sait, par le ciseau de Michel Colombe, le célèbre *tailleur d'ymaiges* de Tours. Ce tombeau, outre les cendres des deux personnages représentés par des statues de marbre blanc, contenait aussi les cendres de Marguerite de Bretagne, la première épouse de François II, et le cœur de la duchesse Anne, renfermé dans un cœur d'or.

L'église des Carmes, où était placé le monument, fut démolie pendant la Révolution, et la sépulture ducale violée. Le tombeau a été restauré en 1817, dans la cathédrale de Nantes. comme on ne pouvait restituer les cendres auxquelles il était consacré, on lui a confié du moins celles d'un autre duc de Bretagne, d'Arthur III, l'oncle et le prédécesseur de François II.

Le second parrain de l'enfant, Jean de Beauvau, est le soixante-cinquième évêque d'Angers, dans la liste chronologique des prélats de ce siége. Il fut évêque en 1447, déposé par le pape en 1463, et rétabli sur son siège épiscopal en 1472; il mourut sept ans plus tard.

Jeanne Chabot, la dernière nommée en l'acte, était la fille de Thibault Chabot IV, seigneur de la Grève (commune de Saint-Martin-des-Noyers, Vendée), de Montcontour et de Montsoreau, mort au combat de Patay, dit des Harengs, livré pen-

dant le siège d'Orléans, et de Brunissende d'Argenton. Louis Chabot, aïeul de Jeanne, avait épousé Marie de Craon qui lui avait apporté de riches domaines en Touraine, tels que Colombiers ou Villandry, Savonnières, Précigny et Ferrières, et en Anjou la terre de Montsoreau. Jeanne Chabot épousa au mois de mars 1445 Jean de Chambes, conseiller et premier maître d'hôtel du roi. Après le mariage, Jean de Chambes acquit de son beau-frère Louis Chabot, la terre de Montsoreau; il est remarquable toutefois, que dans l'acte de baptême, le titre attaché à la terre de Montsoreau est attribué directement à Jeanne Chabot et non à son mari. Jeanne fut la mère de Nicole de Chambes, deuxième épouse de Louis d'Amboise, veuf de Marie de Rieux, et père de Françoise d'Amboise qui fut la femme de Pierre II, duc de Bretagne. On sait la fin tragique de Nicole de Chambes : ayant négligé son mari pour de Charles de France, duc de Guyenne, frère de Louis XI, elle fut empoisonnée à l'aide d'une pêche qui lui fut présentée dans un souper et qui fut partagée entre elle et son amant. Elle mourut en peu d'heures; le duc de Guyenne succomba quelques semaines plus tard.

C'est ainsi qu'autour du berceau d'un enfant qui ne devait pas vivre, se trouvèrent réunis dans le château de Vaujour, dont nous aimons les ruines mélancoliques, quelques noms qui tous ont joué leur rôle, dans la péripétie du moyen-âge.

CH. DE SOURDEVAL.

DISCOURS HISTORIQUE

sur la

CHATELLENIE ET LE CHATEAU DE CHENONCEAU.

L'original de ce *Discours historique sur la châtellenie et le château de Chenonceau*, écrit en 1745, par M. de la Chauvignière, receveur du dit château, se trouve à la bibliothèque impériale, col. d'Anjou et Touraine, vol. XXI-II; les plans dont il y est fait mention sont conservés à la Bibliothèque du château de Chenonceau, 1 vol., p. in-fol. Rédigée sur des documents brûlés en 93, cette pièce m'a semblé particulièrement curieuse, en ce qu'elle révèle les vicissitudes financières de cet incomparable manoir et indique exactement les sommes pour lesquelles il a passé en diverses mains depuis 1496 jusqu'à 1733, époque depuis laquelle il a eu une bonne fortune dont aucun château français ne saurait plus se vanter, celle de n'avoir eu que deux excellents propriétaires depuis cent vingt-quatre ans (1). A ce point de vue, le travail de M. de la Chauvignière répare quelque peu la perte du chartrier de Chenonceau. Il est moins digne d'éloge au point de vue littéraire et moral. Le style en est ampoulé, entaché par ces insinuations perfides qui commençaient à être de mode et heureusement ne le sont plus. En outre, le bon receveur de Chenonceau, gentilhomme des plus minces qu'il y ait eu, n'était pas parfaitement érudit. Il fait mourir, par exemple,

(1) M^me^ Dupin, dont le comte René de Villeneuve a hérité, est décédée à Chenonceau en 1799, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Louise de Lorraine en 1598, tandis qu'elle ne passa de vie à trépas que le 29 janvier 1601, et se trompe si grossièrement en parlant de l'établissement des capucines qu'elle projetait, que je vous demanderai la permission, Messieurs, de rectifier complétement cette partie de son récit en lui opposant celui d'un bénédictin contemporain.

« L'an 1579, nous apprend dom Laurens Le Peletier, l'illustrissime sainct Charles Boromée establit des religieuses de l'ordre de Saincte Claire, surnommées Capucines, à Milan, où il leur fit bastir un monastère. Et après avoir donné l'habit à dix huit filles, les chargea d'une croix de bois sur leurs épaules et d'un chapeau d'espine sur leurs testes, les faisant ainsi aller en procession et entrer en leur nouveau monastère. Or, Louyse de Lorraine se délibéroit de se retirer dans un monastère de Saincte Claire et y passer le reste de ses jours. Pendant qu'elle proiectoit ce pieux dessein, elle ouyt parler de ces religieuses. Ceste bonne royne, inspirée de Dieu, proiecta incontinent de bastir en France un conuent de ceste réformation, de viure et mourir auec elles. Et en escriuit au pape Clément VIII, qui luy promit de fauoriser son dessein, et parce qu'elle desiroit que les Capucins de France fussent les directeurs spirituels et confesseurs desdites religieuses ainsi qu'ils font à Rome, les Capucins de France y resisterent, ne desirans auoir soing que d'eux, et non de religieuses, elle supplia Sa Saincteté vouloir leur commander d'accepter ceste charge, et en escriuit à plusieurs cardinaux pour l'assister en ceste affaire, et au pere vicaire general des Capucins pour le rendre plus flexible à sa demande. Mais il ariua que durant ceste poursuitte elle fut preuenuë de mort en 1601. Elle ordonna par son testament qu'il seroit employé là somme de vingt mille escuz pour la construction de ce conuent, dans lequel elle ordonna estre inhumée. Lors que ceste mort ariua, Philippes Emmanuel de Lorraine, duc de Mercoeur, frère et héritier de la dite royne Louyse, estoit en Hongrie pour la foy de Jésus-Christ, contre

les Turcs, et s'en retournant en France, il mourut à Noremberg en Allemagne l'an 1602, et laissa sa chère épouse Marie de Luxambourg mère-tutrice de Françoise de Lorraine, leur unique fille et héritière, laquelle exécutant le testament de la royne Louyse, sa belle-soeur fist en deux ans et demy bastir le dit conuent à Paris, après avoir obtenue des lettres-patentes de Sa Majesté du mois d'octobre 1602 et des bulles du pape du mois de septembre 1603. — Le bastiment de ce dit conuent fut commencé à construire et la première pierre fut mise par la dite Françoise de Lorraine le 29 iuin 1604 au fauxbourg de Saint-Honoré, ou estoit l'hostel de Raiz, et auparauant celuy du Perron, qui fut achepté auec plusieurs autres lieux circonuoisins, ioignant et aboutissant ledict hostel et celuy de Mercoeur. Pendant qu'on bastissait, plusieurs filles de toutes les parties de la France se presenterent pour estre admises à l'habit des nouices. Les pères Capucins, procédant à l'eslection des filles les plus propres pour ietter ce fondement de religion, d'un grand nombre de filles qui se presenterent, ils en esleurent seulement douze, que les dites mère et fille de Mercoeur logèrent et enfermèrent, en attendant la construction dudit conuent, dans leur maison. — L'église des dites Capucines estant bastie fut consacrée le 18 iuin 1606 par Claude Coclet, euesque de Digne, du consentement de l'evesque de Paris. Et les cloistres, réfectoir, celjules et officines du dit conuent par le P. Ange de Ioyeuse, le 13 août 1606. Lesdites douze premières Capucines furent le 19 du dit mois d'août et an que dessus conduites avec une belle et grande solennité dans ledit conuent, ayant chacune sur sa tête une couronne d'espines. — Le 20 iour de mars 1607, le corps de ladite royne Louyse fut de l'église de Saincte Claire de Moulins tranféré en ladite église des Capucines. Les coeurs desdicts duc de Mercoeur et du Père Ange de Ioyeuse, iadis duc, pair et mareschal de France, lequel, ayant pour l'amour de Dieu tout quicté, entra en l'ordre des Capucins, et décéda à Rivoly le vingt-cinquiesme iour de septembre

l'an 1608, furent aussi inhumez dans l'église des Capucine sde Paris (1). »

Je sens, Messieurs, que j'abuse de votre bienveillance par cette citation ; mais je vous avoue que je m'y suis laissé entraîner, parce qu'elle me fournit l'occasion d'avouer une erreur que j'ai commise en imprimant que la veuve de Henri III avait fait venir des religieuses d'Espagne et les avait installées dans les combles de Chenonceau (2). L'*Inventaire fait au chasteau de Chenonceau le VIII janvier MDCIII*, par suite de son décès, son Histoire (3) et son Oraison funèbre (4) ne mettent sur la trace d'aucune espèce de Capucines ; il y en a eu de temporairement établies à Chenonceau, mais n'est-ce pas seulement de 1604 à 1606, pendant qu'on leur élevait une demeure à Paris, et, en tombant ici sur le dos de M. de la Chauvignière, il me convient d'abord de flageller le mien :

Reprendre autruy est bien facile,
Soit par un taire ou un sous-ris.
Faire mieux est plus difficile :
Qui reprend est souvent repris.

Quoi qu'il en soit des fautes qui peuvent s'être glissées dans cette Notice, je la signale avec confiance à l'attention de la Société Archéologique de Touraine, sachant que rien de ce qui touche au passé comme au présent de Chenonceau ne saurait lui être indifférent ; et le cœur encore ému par le souvenir de

(1) *Histoire et brievfe description des ordres, des religions et congrégations ecclésiastiques qui ont esté au monde.* Angers, M. DC. XXVI, p. 568.

(2) *Vie de Louise de Lorraine.* Paris, Techener, 1856, p. xii.

(3) *Économie spirituelle et temporelle dressée sur la vie de Louise de Lorraine,* par Antoine Malet, théologien et chancelier du duché de Mercoeur. Paris, 1619, in-8°.

(4) *Oraison funèbre de Louise de Lorraine*, prononcée à Moulins, le 13 février 1601, par Thomas d'Avignon, capucin. Paris, 1601, in-8°. — Dreux du Radier (*Anecdotes des reines et régentes de France*), qui s'étend avec raillerie sur les *Agnus* et les livres de la reine Louise, ne fait également pas mention de ses Capucines.

sa dernière châtelaine, que la plupart de vous, Messieurs, ont connue, par conséquent appréciée, j'exprimerai mon enthousiasme pour cet admirable monument et pour les soins qui lui sont donnés depuis un demi-siècle en vous faisant faire connaissance de quelques vers échappés à une illustration des plus pures :

Quand en ces lieux, inaugurant sa gloire,
Rousseau chanta d'innocentes amours,
Autour de lui s'éveillait la mémoire
Des nobles preux, des gentils troubadours.

Le temps en vain de sa main meurtrière
Frappa ces jours de gloire et de plaisirs,
Sur Chenonceau flotte encore la bannière
De ce passé cher à nos souvenirs.

Fiers chevaliers, dames nobles et belles,
Se complaisaient sous ces murs élégants :
De nos vieux rois les serviteurs fidèles
S'y reposaient du tumulte des camps.

Et sous nos yeux une mère entourée
De ses enfants à lui plaire assidus
Rend à jamais sa demeure sacrée
Pour les beaux-arts, la gloire et les vertus (6).

Prince Augustin GALITZIN,
Membre correspondant de la Société Archéologique de Touraine.

Chenonceau, 15 août 1857.

(1) Ces couplets ont été composés par M. Berryer, dans la dernière réunion de famille, présidée par la comtesse de Villeneuve, née de Guibert.

A MONSIEUR ET MADAME,

Monsieur et Madame Dupin, seigneurs châtelains de Chenonceaux-sur-Cher.

Monsieur et Madame,

En faisant l'acquisition de la Châtellenie de Chenonceaux, vous avez eu la bonté de me conserver la qualité et les appointements de votre receveur. Pour vous en témoigner ma reconnaissance, j'ay tâché de ne rien omettre de ce qui pouvoit contribuer à l'avantage de la régie que vous m'avez confiée; la partie qui m'a paru la plus intéressante a été l'arrangement des chartes de votre trésor; ce travail m'a mis au fait, non-seulement des mouvances et des droits qui étoient mon objet principal, mais encore de l'histoire de votre terre. Je connois maintenant tous vos prédécesseurs, je connois le temps et la nature de leurs acquisitions, j'ay vu les marchés et devis des bâtiments qu'ils ont successivement faits, et par là j'ay vu, pour ainsi dire, cette terre se former, croître et s'embellir sous mes yeux. Ces recherches et les livres que vous me laissez ici m'ont mis en état d'entreprendre le petit ouvrage que je prends la liberté de vous dédier. Mon fils, qui doit à vos bontés et à votre protection quelques talents qu'il a acquis, a dessiné les plans dont il est orné. Nous vous supplions très-humblement, l'un et l'autre, de recevoir ce fruit de notre travail commun comme une marque du respect infini avec lequel nous sommes,

Monsieur et Madame,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,

DE LA CHAUVIGNIÈRE père et fils.

Au Château de Chenonceaux, le 1er May 1745.

DISCOURS HISTORIQUE

sur

LA CHATELLENIE ET LE CHATEAU DE CHENONCEAUX.

AVERTISSEMENT.

François Ier et Henri II ont souvent habité le château de Chenonceaux. Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II, en fit sa maison de plaisance; Catherine de Médicis la lui enleva après la mort de ce prince, et en a joui longtemps; Henri III y a fait de longs séjours; Louise de Vaudemont, sa femme, s'y retira après la mort du roi; Henri IV y est venu plusieurs fois; il y a été rendu plusieurs édits, ordonnances et déclarations; l'on y a souvent traité et conclu des affaires importantes, et ces différentes circonstances l'ont rendu recommandable; c'est d'ailleurs de tous temps et parmi toutes les nations que les lieux habités par leurs souverains conservent quelque chose d'intéressant.

Le château d'Hasbourg, situé sur une montagne escarpée dans le canton de Berne, n'est qu'un mauvais petit bâtiment à demi ruiné; cependant les Autrichiens l'ont en si grande vénération, parce qu'il a été le berceau de leurs princes, que plusieurs y vont en pèlerinage, et M. le comte de Trantmans Dorff, ambassadeur en Suisse du dernier empereur de la maison d'Autriche, Charles P., ayant eu la curiosité d'aller voir cette maison, se mit à genoux dès qu'il fut à la porte, et baisa dévotement cette terre bénie qui avoit nourri et porté les pères de son maître.

Contents d'aimer sincèrement nos rois, nous ne poussons pas si loin les témoignages extérieurs de notre respect pour leurs anciennes demeures; cependant comme elles ont été habitées

par des princes chers à la nation, et qu'il s'y est presque toujours passé des événements remarquables, la vue de ces édifices excite en nous un sentiment différent de celui que produit la simple curiosité.

Il passe peu de voyageurs à Blois qu'ils n'aillent voir les lieux où, en 1588, le duc de Guise, ou le cardinal, son frère, furent tués; et à Amboise, qu'ils ne se fassent montrer les endroits où s'exécutèrent les principales actions de cette fameuse conjuration de 1560.

Ces châteaux ne sont devenus fameux que par des événements tragiques; celui de Chenonceaux ne doit sa réputation qu'à des fêtes, à l'amour, à la politique, à la dévotion, à une construction et à une position si singulière et si agréable, que nous avons cru que l'on en verrait avec plaisir l'histoire, la description et les plans.

Quoique cet écrit soit peu considérable par les recherches et par son étendue, cependant nous l'avons divisé en deux parties, afin de soulager l'attention de ceux qui le liront sans autre dessein que d'y employer quelques moments de loisir.

La première partie nous conduira jusqu'à la mort de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, arrivée en 1566, et la seconde jusqu'à la présente année 1745.

PREMIERE PARTIE.

Le château de Chenonceaux est situé dans la province de Touraine, sur la rivière de Cher, dans l'arrondissement de l'élection d'Amboise, à trois lieues de cette ville, à douze de Blois, à six de Tours, à cinq de Loches, à deux de Montrichard et à une demi-lieue de Bléré.

On voit par les titres, qui sont au trésor des chartes de cette terre, que sous Charles VII elle appartenoit à des gentilshommes nommés Marques, dont la famille, maintenant éteinte, étoit honorée de l'alliance de nos rois.

Ce château étoit alors bâti sur la rive droite du fleuve, à environ cinquante toises du bord ; il n'étoit pas fort considérable, puisque, suivant la déclaration qui en est faite par le contrat de vente en 1496, dont il sera parlé ci-après, la surface de terrain occupée par les bâtiments et jardins n'avoit d'étendue que deux arpents, mesure de Touraine, qui en font environ deux et demi, mesure du Châtelet de Paris.

Les seigneurs ayant joui jusque sous le règne de Louis XI du droit fatal de se faire la guerre, étoient dans l'usage et même obligés de fortifier leurs châteaux du mieux qu'il leur étoit possible ; pour s'opposer aux attaques de leurs voisins et aux bandits qui couroient la campagne; ainsi le château de Chenonceaux avoit, comme les autres, ses tours, machicoulis, échauguettes, fausses brayes, etc.

Des coureurs bretons s'en étant saisis en 1387, sous Charles VI, ils s'y logèrent, en augmentèrent les défenses et de là ravagèrent impunément tous les environs; ils en furent chassés par Sigelbert, II du nom, vicomte de Thouars, baron d'Amboise, et en cette dernière qualité seigneur suzerain de Chenonceaux ; et pour leur ôter l'envie d'y revenir, il en fit raser les fortifications.

Cette raison ayant apparemment cessé, Jean Marques, alors seigneur de cette terre, obtint du roi Charles VII des lettres-patentes, en date de l'an 1432, par lesquelles, en considération des services qu'il avoit rendus à l'État, et de sa parenté avec le roi, Sa Majesté lui permit de relever les dites fortifications; à quoi Louis, sire d'Amboise, vicomte de Thouars, comte de Benon et seigneur de Talmont, consentit par brevet de la même année.

Amboise étant le fief dominant de cette seigneurie, nous croyons devoir remarquer que ce Louis d'Amboise, ayant embrassé le parti des Anglais, fut arrêté prisonnier par ordre du roi Charles VII, qui fit saisir toutes ses terres, dans lesquelles il rentra quelque temps après, à l'exception de Montrichard et Amboise, qui sont demeurés annexés à la couronne : il

mourut en 1469, et c'est par le mariage de Marguerite, sa fille, du 22 août 1446, avec Louis, Ier de ce nom, seigneur de la Trémouille, que le comté de Benon, la vicomté de Thouars et la principauté de Talmont ont passé dans la maison de la Trémouille.

Pierre Marques, fils de Jean ci-dessus dit, augmenta la terre de Chenonceaux des fiefs Gentil, dans la ville de Bléré, de celui d'Infernes, dans la paroisse de Souvigny, de celui de Bagneux, dans la paroisse de Valières, et de quantité de terres, prés et vignes qui étoient en sa bienséance.

Le même Pierre Marques vendit cette terre de Chenonceaux à Thomas Bohier, par contrat passé à Tours, le 3 janvier 1496, moyennant le prix de 7374 liv. 10 s., avec faculté de réméré pendant deux ans, et en outre la terre demeurant chargée d'une rente foncière de 312 liv. d'une part, et de 30 livr. d'autre, et d'un muid de blé.

Catherine Marques, nièce du vendeur, fit assigner Bohier en retrait lignager qui lui fut adjugé en 1502, au moyen de quoi il se trouva dépouillé de son acquisition.

Dans cet intervalle, Bohier acquit de Jacques de Beaune Semblançay la seigneurie des Oudes, qu'il avoit achetée de Adam de Hodon, et les différentes parties de rentes dont la terre de Chenonceaux étoit demeurée chargée lors de la vente faite à Bohier, et l'an 1503 il obtint des lettres-patentes de Louis XII, portant inféodation des dites rentes à sa seigneurie des Oudes, à la charge de la foi et hommage et de fournir aveu et dénombrement, à quoi il satisfit.

Comme Thomas Bohier espéroit rentrer dans la terre de Chenonceaux, il achetoit aux environs tout ce qui se présentait. Nous avons vu qu'en 1503 il avoit acquis la seigneurie des Oudes ; en 1506, il se fit adjuger, pour le prix de 1450 liv., celle de Coulommiers, saisie réellement sur demoiselle Claire de Clermont; en 1507, il acheta le fief de Juchepie pour la somme de 320 liv.; en 1510, celui d'Argy, moyennant 1311 l. 10 s.

Enfin, la terre de Chenonceaux ayant été saisie réellement

sur la demoiselle Catherine Marques et François Fumée, son mari, seigneur de la Folaine, troisième fils d'Adam Fumée, garde des sceaux de France, le décret en fut adjugé en 1512 à Thomas Bohier, moyennant 12540 liv., et, en outre, 2500 liv. pour le fort principal de la métairie des Oudes, dit Moulin de Vintin, et d'une rente seigneuriale et foncière de 24 liv., dont il avoit déclaré vouloir faire le retrait féodal comme seigneur des Oudes, ce qui lui fut accordé.

Ces différentes acquisitions, faisant un corps de terre assez considérable pour former une châtellenie, il se pourvut, à cet effet, auprès du roi Louis XII, lequel, par lettres-patentes de l'an 1513, déclara unis au fief de Chenonceaux : ceux des Oudes, de Bléré, ou de fief Gentil, de la Carte d'Infernes de Bagneux, ou la Roche à la Coutance et d'Argy, en une seule foi et hommage, avec titres, droits, prérogatives et prééminence dues aux seigneurs châtelains, suivant la coutume de Touraine, et faculté de contraindre les sujets au guet et à la garde du château, en cas d'éminent péril, ainsi et de la même manière qu'ils y étoient tenus pour le château d'Amboise; à la charge par le seigneur de Chenonceaux de trois semaines de garde audit château d'Amboise, une fois en la vie, en temps de guerre, et de constituer au profit du roi et de son domaine d'Amboise une rente annuelle et perpétuelle de 25 liv., ou de décharger le même domaine de pareille somme, de laquelle Bohier s'est acquitté en libérant le domaine de Chinon de 25 liv. de rente, dont la faculté lui avoit été accordée par lettres-patentes de 1515; sur lesquelles et au vu de la quittance, est intervenu en la même année arrêt de la chambre des comptes, qui le décharge pleinement de cette clause.

Dans cette même année 1515, Bohier acheta deux maisons dans le bourg de Chenonceaux, dans l'emplacement desquelles il fit construire le palais ou auditoire de la châtellenie et une halle (1) pour y tenir les foires et marchés; mais ce

(1) Ces deux constructions existent encore en bon état de conservation; la halle, transformée en *Maison des pages*, porte encore ce dernier nom.

dernier article est demeuré sans exécution, quoique les lettres en aient été obtenues, parce que Chenonceaux étant entouré des villes d'Amboise, de Bléré et de Montrichard, où le commerce du pays étoit anciennement porté, les choses sont demeurées dans l'état où elles étoient, et tout s'est réduit à une espèce de foire qui s'y tient le jour de Saint-Jean, patron de la paroisse.

Bohier acheta encore dans la même année 1515, des chanoines de Loches, moyennant 100 livres, le petit fief de Coulommiers, appelé, à cause de son origine, le fief de Chapitre; et de Jacques Bérard, seigneur de Chissé, les fiefs du Deffaise, de Thoré, et des Grands et Petits Gats, avec les droits de bac et passage au port Olivier, pour 2500 écus d'or.

Enfin, en 1517, ledit Bohier acheta, moyennant 280 livres, le fief de Vrigny, dans la paroisse de Saint-Georges, avec le droit de pêche dans la rivière de Cher, vis-à-vis Chisseau, et dans le ruisseau de Bray, et c'est dans ce temps qu'il forme le projet du bâtiment qui subsiste aujourd'hui.

Il y avait sur le bord de la rivière une grosse tour à machicoulis, qui est encore aujourd'hui en très-bon état, et vis-à-vis de cette tour, dans le lit de la rivière, étoit le moulin banal de la seigneurie, élevé sur deux gros piliers de maçonnerie; ce fut sur ces deux piles que Bohier détermina l'emplacement de son château.

Il en jeta les fondements en 1515, et le tout fut achevé en 1522. C'est un gros pavillon dont chacun des côtés a environ quatre-vingt-dix pieds de face, flanqué de quatre tourelles; la chapelle tient à ce bâtiment et fait saillie du côté du nord-est; elle est petite, mais élégante; c'est la copie en miniature de la Chapelle du Palais, à Paris.

Ce pavillon est entièrement isolé, et ne tenoit alors à la terre que par un pont de trois arches. Il est d'une solidité à toute épreuve, et les piles qui lui servent de fondement sont d'une telle épaisseur, que l'on y a pratiqué des office, salle du commun, garde-manger, caves, fourrières et autres commodités.

Le bas de ces piliers jusqu'à la hauteur des plus grandes crues de la rivière est en pierre de taille dure, maçonnée de chaux vive et ciment ; le surplus de l'édifice est construit en pierre de taille d'un beau grain facile à travailler, qui ne salpêtre et ne noircit jamais, et toute cette masse est si bien construite, que, quoiqu'elle existe depuis deux cent vingt-cinq ans, il serait difficile d'y trouver la plus petite fente et la moindre dégradation.

Toutes les faces du bâtiment et les souches des cheminées sont chargées de sculpture et d'architecture; elle n'a aucun caractère décidé; on y trouve le goût gothique et cette confusion d'ornements qui régnait au commencement du XVI^e^ siècle, ce qui n'empêche pas qu'il n'en résulte un beau tout.

Ce bâtiment, tel qu'il avoit été entrepris, ne pouvoit communiquer à la terre que par le pont qui l'attachoit à la rive droite, ainsi que nous l'avons dit, et pour aller de l'autre côté, qui est un pays fort agréable, et où se trouvent situés une partie des fiefs qui composent la seigneurie, il falloit passer la rivière en bateau. Bohier sentant le désagrément d'être privé d'une communication facile, résolut de construire un pont qui aboutit du pavillon à la rive opposée; et, comme la police des rivières navigables appartient au souverain, il fut obligé de se pourvoir auprès du roi François I^er^, qui lui accorda ses lettres de permission en 1517; mais la mort le surprit avant qu'il pût exécuter cette partie de ses desseins.

Chenonceaux étant un acquêt de la communauté entre Thomas Bohier et Catherine Briçonnet, sa veuve, elle en jouit jusqu'en 1526, temps de son décès. Antoine Bohier, comme l'aîné, l'eut en partage, et, dans la même année 1526, fit acquisition, de Jacques Bérard, seigneur de Chissé, du fief de Pont, dans la paroisse de Chisseau.

La famille de Bohier est originaire d'Issoire, en Auvergne; Thomas, dont il s'agit, vint s'établir à Tours ; il y fut maire, il était frère d'Antoine Bohier, cardinal-archevêque de Bourges, et fils d'Austremoine Bohier, bourgeois d'Issoire, et d'Anne du

Prat, tante d'Antoine du Prat, cardinal et chancelier de France ; lesquels du Prat étoient eux-mêmes originaires de la bourgeoisie d'Issoire (1).

Thomas fut baron de Saint-Ciergues, seigneur de la Tour-Bohier, Chenonceaux, Nazelles, Saint-Martin-le-Beau, etc., chambellan des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier, général des finances et lieutenant pour le roi François Ier, en Italie ; il avoit épousé Catherine Briçonnet, fille de Guillaume, depuis cardinal, et de Raoulette de Beaune Semblançay, dont il laissa quatre fils et deux filles : cette famille est éteinte depuis dix ans (2).

Les maisons royales du Plessis-lez-Tours, d'Amboise-des-Montilz, de Blois et le goût que François Ier avoit pris pour Chambord, qu'il avoit commencé à bâtir et qu'acheva Henri II, attiroient souvent ce prince du côté de Chenonceaux, très-beau pays de chasse pour la plaine et pour le bois ; ce château lui plut ; il chargea Anne de Montmorency, grand-maître de France, d'en traiter avec Antoine Bohier ; et, sur son consentement, Me Nicolas Leclerc, lieutenant particulier au bailliage de Tours, fut nommé par le roi, en 1535, pour en faire l'estimation, qui fut réglée à 90,000 livres, pour le château et fief relevant de Sa Majesté, ceux relevants de Montrésor demeurant exceptés (3).

(1) V. *Vie d'Antoine du Prat*, par le marquis du Prat. Paris, 1857, c. I et II.

(2) V. *Hist. générale de la maison des Briçonnets*, par Guy Bretonneau, Pointoisien, 1621.

(3) Le marquis du Prat raconte autrement et bien mieux cette transaction. La prospérité, dit-il, ne fut pas toujours fidèle au mérite de Bohier. L'envie malicieuse des courtisans attaqua leur dévouement. L'interprétation fausse et perfide d'une correspondance innocente et de discours inoffensifs fit dépouiller Jean Bohier (et non Antoine, qui était cardinal et archevêque de Bourges) de ses honneurs et de ses biens. Il avait eu le connétable de Bourbon pour protecteur, et, sans avoir partagé son crime, il avait conservé son attachement à sa mémoire : l'on aurait voulu, ce qu'une âme élevée ne saurait admettre, que sa fidélité pour le roi vainqueur entraînât son ingratitude pour le prince coupable. Après la mort du chancelier du Prat qui l'avait couvert de son affec-

En conséquence, le roi fit prendre possession de cette terre en son nom par Philibert Babou de la Bourdaisière, trésorier de France à Tours, et il en jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1547, sans y avoir fait aucun changement ni augmentation, si ce n'est le pont projeté par Thomas Boyer, qu'il commença, mais qui étoit peu avancé à sa mort ; on voit sur l'imposte de la grande porte du château et sur les vitraux de la chapelle, la devise de ce prince, qui était une salamandre au milieu des flammes, avec cette légende : *Franciscus primus, Dei gratia Francorum rex.*

Henri II, fils et successeur de François Ier, en fit don à Diane de Poitiers, et pour effacer la tache domaniale que lui avoient imprimée l'achat et la jouissance de François Ier, le procureur-général du Grand Conseil, intenta action de lésion d'outre-moitié juste prix, et demanda la cassation du traité. Antoine Bohier appella de cette procédure au Parlement et demanda qu'elle fût renvoyée à la Chambre du Domaine; sur quoi le roi, informé de la contestation des parties, envoya l'affaire en son conseil par lettres-patentes de 1551.

Le procureur-général y présenta les lettres de rescision qu'il avoit prises en chancellerie, et demanda qu'estimation de la dite terre fût faite par gens experts à ce connaissants, laquelle ayant été octroyée, ne fut portée qu'à 40,000 livres, au lieu de 90,000 liv., prix de l'acquisition faite par François Ier; au moyen de quoi la lésion d'outre-moitié se trouvoit établie, et cette procédure ayant été rapportée au conseil, il intervint arrêt contradictoire en 1553, qui cassa et annula la vente faite par Thomas Bohier, remit les parties en leur premier état, et condamna Antoine, héritier de Thomas, à rendre le prix que son père avait reçu, à quoi il satisfit.

tion, Jean Bohier fut arrêté et menacé d'un procès capital ; il recouvra cependant sa liberté par le sacrifice de sa fortune. Il abandonna Chenonceau à la reine ; le connétable de Montmorency eut Saint-Ciergues pour son lot. Mais du moins sa grandeur d'âme fut à la hauteur de cette catastrophe. Il n'affaiblit pas par le découragement ou le désespoir la haute dignité qui s'attache au malheur, la sainte consécration qu'elle donne à ses victimes (p. 8.)

Devenu par là propriétaire incontestable et incommutable de cette terre, il la vendit à Diane de Poitiers, en 1555, pour la somme de 50,000 liv., y joignant les fiefs réservés et non compris dans la première vente, dont et du tout elle fit faire sur elle décret en bonne forme; cette procédure dura huit ans, et il n'y en avoit point de plus capable de produire l'effet qu'elle avoit eu pour objet.

Adam de Hodon, seigneur de Chisseau, capitaine et baillif de Gisors, avoit acquis, par contrat du 16 septembre 1545, de François Bérard, seigneur de Chissé, le droit de fief et de moulin sur la rivière de Cher, depuis le moulin de Bray jusqu'au deffais de Chenonceaux, qui est l'extrémité supérieure du parc, et par autre contrat du 1er septembre 1547, ceux de châtellenie et juridiction sur la même rivière, depuis le dit deffais jusqu'au moulin de l'Étourneau, près Montrichard, et il avoit fait bâtir, vis-à-vis Chisseau, ce beau moulin qui subsiste encore aujourd'hui dans son entier, appelé le Moulin-Fort, auquel il appliqua le droit de châtellenie.

Diane de Poitiers, se trouvant gênée par les fiefs de Chisseau, Vrigny, la Chervière, et par la dite châtellenie du Moulin-Fort, fit acquisition de ces différentes parties du dit Adam de Hodon, moyennant la somme de 25,000 liv., dont le contrat fut passé à Blois, en présence du roi, le 23 février 1555.

Le pont qui avoit été projeté par Bohier, pour passer du pavillon qu'il avoit fait construire à la rive droite du fleuve, et commencé par François Ier, fut achevé par Diane de Poitiers; comme il étoit extrêmement solide, tant par sa construction que par ce que les piles, de même qualité que celles du pavillon, étoient encaissées de deux à trois pieds de profondeur, dans le roc vif, qui fait le fond de la rivière, elle le crut en état de supporter un bâtiment considérable que l'on lui conseilla de faire sur toute sa longueur.

Cet ouvrage fut entrepris en 1556 et fini peu de temps après, à l'exception d'un salon ovale, de quarante pieds de long sur trente de large, qui devoit le terminer, et qui manque, non à

la commodité de la maison qui n'en recevroit aucune, mais à la décoration extérieure.

Le bâtiment construit sur le pont forme deux galeries l'une sur l'autre, de deux cents pieds de long chacune sur vingt de large, d'une architecture différente du pavillon, mais dont l'ordre n'est pas plus aisé à définir; il est attaché par un de ses bouts au dit pavillon, et par l'autre à la rive gauche, au moyen de deux arches libres et découvertes.

L'édifice est construit avec les mêmes matériaux et la même solidité que le pavillon et forme avec lui une façade sur le travers de la rivière, de deux cent quatre-vingt-dix pieds de long, sur sept arches, avec des ponts-levis aux deux extrémités, établis sur les arches libres, en sorte que le corps de ce château est absolument isolé et séparé des deux rivages quand les ponts sont levés.

La rivière de Cher est fort marchande : c'est par son moyen que la Touraine, l'Anjou, le pays Nantois, le Berry et la Sologne communiquent ensemble; leur commerce consiste en bois de construction et à brûler, bois marin, pierres à bâtir, ardoises, tuiles, chaux, sel, vin, blé, fourrage et autres denrées et marchandises, dont le transport continuel rend le mouvement fort vif pendant une grande partie de l'année, et par conséquent fort amusant pour les habitants du château, qui peuvent voir de toutes les croisées les bateaux à mâts et à voiles se perdre, pour ainsi dire, dans l'épaisseur du bâtiment et reparaître dans le moment par les croisées opposées.

Le cintre des arches étant fort élevé, le rez-de-chaussée des appartements, est de trente-deux à trente-trois pieds au-dessus de la superficie des eaux, dans leur état ordinaire, et comme la plus grande hauteur dans les temps des plus fortes crues n'a jamais passé vingt pieds (1), ces appartements n'en peuvent être incommodés.

Le lit de cette rivière n'est que roc et sable; l'eau en est

(1) La crue de 1856 a atteint, en effet, vingt pieds, mais ne les a pas dépassés.

toujours belle, claire, limpide et bonne à boire: l'air trouve un passage libre par la grande élévation des arches et l'ouverture du vallon, au moyen de quoi on n'y ressent ni brouillard, ni humidité, ni aucunes des incommodités ordinaires à la trop grande proximité des rivières.

Lorsque dans les grandes crues les eaux se sont élevées jusqu'à dix-sept ou dix-huit pieds, elles inondent le parc, le jardin et les cours, mais sans causer de dommages, parce que les quais et autres murs de terrasse n'ont point de parapets, qu'ils sont arrasés aux terres, et que partout où besoin a été, on a pratiqué des arches et ouvertures par où les eaux entrent et se retirent en liberté, en sorte que, ne trouvant point de résistance, elles passent et s'écoulent sans effort, et comme elles ne charient point de vases et que le terrain est plat, sec et sablonneux, elles ne laissent point de limon, et l'on peut se promener partout à mesure qu'elles se retirent.

Diane agrandit considérablement le parc, fit faire de beaux plans d'arbres et un grand parterre d'environ six arpens, entouré de fossés et traverses revêtues de maçonnerie (1). La forme de ce parterre est à peu près dans le goût de celui du Tibre de Fontainebleau, excepté qu'il n'a pas tant d'étendue, et que les terrasses de celui de Chenonceaux sont plus hautes; il y avoit un beau jet d'eau au milieu, entretenu jour et nuit par une fontaine qui venoit de plus d'une demi-lieue dans des conduits de plomb; mais il y a tant de belles eaux naturelles dans ce lieu, que les successeurs de Diane ont cru inutile d'entretenir des eaux forcées, et ils ont détruit cette pièce, de même que plusieurs autres; celle dite du Rocher a été fameuse à cause du festin somptueux que Catherine de Médicis y donna; nous en parlerons en son lieu.

Diane de Poitiers a été si célèbre sous le règne d'Henri II, et elle a eu tant de part à ce qui fait l'objet de ce mémoire, que ce seroit manquer à la partie qui intéresse le plus la cu-

(1) Ce parterre est situé à main droite du château, et c'est de ce point qu'on a pris la vue dite des Huguenots, qui sert de décoration à l'Opéra.

riosité que de la présenter seulement comme ayant acquis et embelli Chenonceaux.

Elle étoit fille de Jean de Poitiers, comte de Vallier, et de Jeanne de Batarnay; elle fut mariée à Louis de Brézé, comte de Maulevrier, seigneur d'Anet, gouverneur et sénéchal de Normandie, dont elle eut deux filles : Françoise, femme de Robert de la Marck, duc de Bouillon, et Louise, mariée à Claude de Lorraine, duc d'Aumale. Diane gagna par sa beauté le cœur de la plupart des grands de la cour, et sauva la vie à son père, convaincu d'avoir favorisé la fuite de Charles, connétable de Bourbon. On l'arrêta à Lyon, où était le roi François Ier, et on le condamna à perdre la teste. Sa peur fut si grande, qu'en une nuit les cheveux lui blanchirent, de sorte que ceux qui l'avaient en garde le prirent le lendemain pour un autre; il tomba même dans une fièvre si violente, que quoi qu'il n'ignorât pas que sa fille avoit obtenu sa grâce, il ne put jamais guérir, quelque remède qu'on y aportât; c'est de là qu'est venu le proverbe de la *fièvre à Saint-Vallier*.

Presque la même singularité arriva à Henri IV, en 1585, dans le tems qu'il n'étoit encore que roi de Navarre. A la lecture du fameux édit de Nemours, extorqué par les ligueurs, il reconnut toute la foiblesse de la cour et le triomphe des rebelles, il prévit l'anéantissement de l'autorité royale, et pensant profondément, la teste appuyée sur une de ses mains, aux maux qui alloient fondre sur le royaume, sur son parti et sur lui-même, sa moustache, du côté qu'il était appuyé, blanchit tout d'un coup.

On prétend que la maison de Poitiers descend des anciens comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle est grande et ancienne, puisqu'Aymar de Poitiers était comte de Dyois et de Valentinois en 1189. Louis de Poitiers donna ces deux comtés, sous certaines conditions, au Dauphin, qui fut Charles VII. Le Valentinois fut érigé en duché par Louis XII, en faveur de César Borgia, fils naturel du pape Alexandre VI, et il en fut privé par ce même prince

pour avoir pris le party des ennemis de la France. Diane, prétendant que les conditions stipulées par Louis de Poitiers n'avoient pas été exécutées de la part du donataire, revendiqua ce duché, et ses charmes donnèrent tant de force au droit qu'elle tiroit de ses ancestres que François Ier lui en accorda l'usufruit pendant toute sa vie, mais sans lui en donner le titre.

Henri II avoit aimé Diane étant Dauphin ; sa passion augmenta en montant sur le trône; quoiqu'elle eût alors quarante-sept ans, il sembloit que pour elle seule la beauté eût cessé d'être inséparable de la jeunesse ; le premier soin d'Henri fut de lui faire expédier des lettres de duchesse de Valentinois, distinction d'autant plus grande que jusqu'à ce règne il y en avoit peu d'exemples, et que s'il se faisoit quelques érections de terres en duchés, ce n'étoit guères qu'en faveur des princes du sang. Anne de Pisseleu, maîtresse de François Ier, étoit bien devenue duchesse d'Étampes, mais ce n'avoit été que par son mariage avec Jean de Brosse, dit de Bretagne, comte de Penthièvre et duc d'Étampes.

Cette duchesse avoit été toute puissante sous le règne précédent, Diane la devint encore davantage sous celui-ci, elle fit changer, dans un moment, toute la face de la cour. Les amis de la première tombèrent avec elle, ceux de la seconde s'emparèrent de leurs emplois et de leurs biens, comme s'ils avoient été leurs héritiers légitimes.

Les ministres et les favoris, la reine même, plioit devant la duchesse; elle se mesloit de tout et pouvoit tout, elle devint l'arbitre de la fortune des grands qu'elle élevoit ou abaissoit à son gré; elle fut pendant toute sa vie maîtresse absolue du cœur et des volontés de Henri, et afin qu'on n'ignorât point qu'elle régnoit, elle voulut que l'on vit dans les tournois, sur les portiques, dans l'intérieur et même sur les ameublements des maisons royales, des croissans, des arcs et des flèches qui étoient les figures symboliques de son nom; le château de

Chenonceaux est rempli de ces figures entrelacées avec des H, qui était la première lettre du nom du roi.

Ses amours parurent scandaleux au public; on prétendoit que François Ier, à qui peu de femmes aimables de la cour avoient résisté, avait eu pour celle-ci plus que de l'amitié. Le roi n'ignoroit pas ces discours : dans la vue de les faire cesser, il ordonna que l'on frappât une médaille, où d'un côté étoit le buste de la duchesse, avec son nom et sa qualité : *Diana dux Valentinorum clarissima*, et au revers, elle étoit représentée sous la figure de la déesse Diane, foulant l'amour aux pieds, avec ces mots : *Omnium victorem vici* : J'ay vaincu le vainqueur de l'univers. Cette espèce d'apologie ne produisit pas l'effet qu'il en avoit attendu, et l'imposition sur les clochers fut un nouveau sujet de déchaînement contre elle.

Pour soutenir le poids de la guerre, le roi publia, en 1551, plusieurs édits bursaux, et entr'autres un par lequel il imposoit 20 livres par cloche; on prétendoit qu'il en avoit donné la plus grande partie à la duchesse de Valentinois; les moines en firent grand bruit daus leurs chaires et en auroient fait davantage, si on ne les eût châtiés. Le public ne s'épargna pas davantage, et Rabelais dit à sa manière : que le roi avoit ainsi pendu toutes les cloches de son royaume au col de sa grande jument (1).

Rabelais est mort en 1553.

L'amitié d'Henri II étoit volage et inconstante : il abandonnoit ses ministres et ses favoris avec la même facilité qu'il les prenoit; la duchesse de Valentinois, seule, sçut le fixer : elle dut pendant longtemps son crédit à ses charmes; mais ayant eu le courage de s'apercevoir qu'ils l'abandonnoient et qu'elle

(1) V. *Gargantua*, l. 1, c. 17. Rabelais critique en même temps la mesure du Roi et l'insubordination du peuple et dit à ce sujet : « Toute la ville fut esmue en sédition, comme vous sçavez qu'à ce ils sont tant faciles, que les nations estranges s'esbahissent de la patience des Roys de France, lesquels autrement par bonne justice ne les refrenent : veus les inconvénients qui en sortent de jour en jour. »

devoit employer d'autres armes, elle parut vouloir s'éloigner des affaires, elle affectoit de l'indifférence dans les choses où elle prenoit le plus d'intérêt; elle se faisoit presser pour dire son avis, et par cette politique, elle parvint à gouverner le roi, sans qu'il s'en aperçut.

Quoique peu de temps avant la mort d'Henri II, Diane eut près de soixante ans, elle n'avoit rien perdu de l'ascendant qu'elle avoit sur lui, le mariage de sa fille avec Claude de Lorraine, duc d'Aumale, avoit été le sceau de l'union qui s'étoit formée entre elle et les Lorrains, mais l'intérêt et les considérations de cette alliance ne purent tenir contre le chagrin que lui causoient quelques paroles que le cardinal de Lorraine avoit laissé échapper sur son âge. Pour s'en venger, elle maria sa fille, Henriette de la Marck, avec d'Anville, fils du connétable de Montmorency, ennemi des Guises, disgracié et prisonnier en Flandres depuis la bataille de Saint-Quentin, qu'il avoit perdue par sa faute, en 1567. Il parut aussitôt à la cour avec toute la faveur qu'il étoit en droit d'attendre de celle de Diane; elle persuada au roi de l'employer à négocier la paix, et quoique ce ne fut pas l'objet principal de la duchesse, les circonstances amenèrent cependant les choses au point que la paix fut conclue par le traité de Cateau-Cambresis, de l'an 1559, contre l'avis des Guises et de tout le conseil du roi, qui avoit raison, puisque la France perdit, par ce traité, ce que l'Espagne ne lui auroit pas enlevé en trente années de succès.

A l'occasion de cette paix et des mariages d'Élisabeth de France avec Philippe II, et de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoye, le roi fit publier un tournoy de ceux qu'on appeloit pas d'armes; il devoit durer trois jours, et le roi s'en étoit déclaré le tenant avec les ducs de Guise et de Nemours, et le prince de Ferrare: il soutint plusieurs assauts le premier jour avec applaudissements; il en fut de même le deuxième, qui étoit le 30 juin 1559. Sur le soir, comme il étoit prest de finir, il voulut rompre encore une lance avec le comte de

Montgomery, capitaine des gardes écossaises, fils du seigneur de Lorges. La reine, comme si elle eut eu un pressentiment secret de ce qui devoit arriver, le conjura deux fois de ne plus courir; elle l'en fit prier encore par le duc de Savoye, mais il s'obstina et envoya une lance au comte. Ils entrèrent en lice, coururent l'un contre l'autre et rompirent leurs lances, de l'une desquelles un éclat passant à travers la visière du casque du roi, lui entra fort avant dans l'œil droit, dont il mourut le onzième jour, dans la quarante-et-unième année de son âge et la treizième de son règne.

Henri II étoit bien fait, doux, poli, affable; il avoit rendu la France redoutable à ses ennemis; ses sujets le pleurèrent sincèrement, et les circonstances dans lesquelles elle arriva auroient suffi pour mériter leurs regrets.

Catherine de Médicis, après avoir souffert la faveur de la duchesse de Valentinois pendant la vie du feu roi, avec une patience, une dissimulation et même avec une complaisance dont il n'y a guère qu'un esprit italien qui soit capable, se voyoit au moment de se venger de sa rivale; elle auroit bien voulu gouverner seule, mais elle fut obligée de s'associer les Guises, desquels elle exigea un article qui étoit de lui abandonner la duchesse de Valentinois, à quoi ils consentirent, quoiqu'ils lui fussent redevables de leur élévation; le seul d'Aumale, gendre de la duchesse, se rendit difficile, il n'y consentit que parce que la reine se relâcha beaucoup et se contenta que la duchesse se retirât de la cour, sans exiger que l'on la dépouillast de ses biens.

Cependant Henri II n'étoit pas encore mort, qu'impatiente de lui faire sentir son autorité, elle lui fit ordonner de rendre les pierreries et les meubles précieux que le roi lui avoit données, et sa belle maison de Chenonceaux, que cette princesse vouloit avoir pour elle; mais Diane répondit fièrement que le roi étant encore vivant, elle ne reconnaissoit pas d'autre maître.

Ayant appris quelques heures après qu'il étoit mort, elle

renvoya les pierreries et fit dire à la reine qu'elle gardoit Chenonceaux, qu'elle l'avoit acquis par décret, qu'elle l'avoit payé de ses deniers, que c'étoit son bien et qu'il lui resteroit.

La reine voulant se satisfaire, et cependant tenir ses engagements avec les Guises qu'elle craignoit, fit proposer à la duchesse l'échange de Chenonceaux contre Chaumont-sur-Loire; elle y consentit à la sollicitation de ses amis, mais ce ne fut pas sans peine, quoique le revenu de Chaumont fut plus considérable que celui de Chenonceaux et la terre beaucoup plus étendue. Le contrat de cet échange fut passé à Blois, l'an 1558, et approuvé par François II.

Voici comme M. de Thou raconte la chose, tom. III, p. 374 : « On bannit, dit-il, ignominieusement de la cour Madame de Valentinois, après l'avoir contrainte de rendre des bijoux et des pierreries de grand prix que le feu roi lui avoit données. on vit alors plus que jamais combien on doit compter sur la fidélité et la reconnoissance des courtisans, de tant d'hommes qu'elle avoit élevés aux honneurs, dont véritablement la plupart étoient indignes; il n'y en eut pas un seul qui, se prêtant à la haine publique, n'abandonnât sa bienfaitrice. Celle-ci, pour fléchir Catherine de Médicis, fut obligée de lui donner sa belle maison de Chenonceaux-sur-Cher, dont la situation, les édifices et les superbes jardins qui régnoient le long des deux rives faisoient de ce lieu une retraite délicieuse. Astremoine Bohier et Catherine Briçonnet, sa femme, avoient bâti cette maison de plaisance, que le baron de Sainte-Ciergues leur fils, avoit donnée, par une folle vanité, à la duchesse, à qui on l'ôta alors, en l'obligeant de prendre en échange Chaumont-sur-Loire. »

Il paraît que M. de Thou n'étoit pas bien informé de la manière dont Chenonceaux étoit au pouvoir de Diane, ce que l'on en a dit est pris sur les pièces originales qui sont au trésor des chartes de cette terre, et par conséquent certain.

Un auteur, dont j'ai oublié le nom, peint ainsi le caractère de Diane de Poitiers : « Elle étoit, dit-il, injuste, violente,

altière envers ceux qui lui déplaisoient ; son esprit étoit extrêmement agréable, mais ses mains l'étoient encore plus, parce qu'elle donnoit beaucoup, souvent et de bonne grâce. »

Elle mourut le 26 avril 1566, et est enterrée dans la grande chapelle du château d'Anet, qu'elle avoit fait bâtir.

DEUXIÈME PARTIE.

Catherine de Médicis, magnifique dans toutes ses entreprises, ne fut pas plutost maitresse de Chenonceaux, qu'elle pensa à y faire construire des bâtiments dignes d'une grande reine, et capable d'y loger commodément une cour nombreuse.

Jacques Audouet du Cerceau, architecte, qui a dessiné et gravé, en 1576, presque toutes les maisons royales, y a compris Chenonceaux et nous en a laissé une description avec les plans et élévations de ce qui étoit fait lors de l'acquisition de la reine. Voici ce qu'il en dit, tel qu'il est écrit dans le volume gravé et imprimé à Paris, en ladite année 1576, que nous avons de cet auteur :

« Ce bâtiment est situé, dit-il, au pays de Touraine, sur un pont qui est sur la rivière de Cher, et n'est qu'une masse sans cour, ouvert toutes fois de diverses séparations de pavillons ; la reine-mère du roi, trouvant la situation de ce lieu fort à son gré, l'acheta et l'a depuis amplifié de certains bâtiments, avec délibération de le faire poursuivre selon le dessin que j'en ai figuré par un plan. Voyez-en la copie ci-contre.

« Or, ce lieu est bien bâti, car, d'une terrasse qui est sur le devant, on entre dans le logis à une allée faisant séparation du corps du bâtiment en deux, dont chacun côté est bien suffisamment fourni de membres nécessaires pour un tel lieu, et d'icelle allée l'on vient au pont; plusieurs voyant la manière de ce bâtiment, comme il a été là-dessus pratiqué, s'en sont ébahis, connoissant le lieu, donner tel consentement, il est outre accommodé de jardins avec un parc de belle grandeur,

garni d'allées de plusieurs sortes ; à main dextre de l'entrée, il y a une fontaine dedans un roc de plusieurs jetons d'eau et à l'entour d'icelui, une cuve de quelques toises de diamètre, toujours pleine d'eau; à l'entour d'icelle cuve, une allée à fleur de terre, en manière de terrasse, et plus haut, une autre terrasse tout à l'entour de huit à dix pieds de haut, couverte de treilles, soutenue et fermée d'un mur, enrichie de riches colonnes (1), figures et siéges. Il y a deux jardins en ce lieu, l'un de là le pont, lequel est fort grand, et l'autre plus petit, en deça de la rivière, à main senestre en entrant au bâtiment; au centre et au milieu du jardin est un petit caillou d'un demi-pied ou environ, avec un trou de pouce et demi de diamètre et fermé d'une cheville de bois, laquelle ôtée, il sort un jet d'eau de la hauteur de trois toises de haut, qui est une belle et plaisante invention. »

Des grands projets de la reine, il n'y a eu d'achevé, à l'égard du château, que deux chambres l'une sur l'autre, soutenue en l'air par le moyen d'une voûte, établie sur les deux avant-becs des deux gros piliers qui portent le corps du château, laquelle suit la figure desdits avant-becs et se trouve, par conséquent, très-évasée par un de ses côtés. Cet ouvrage passe, parmi les connoisseurs, pour un morceau hardi et savant pour la coupe des pierres.

Elle a aussi fait construire l'aile que l'on trouve à droite en entrant dans l'avant-cour. Cette aile servait de commun ; elle a trois cents pieds de face et contient beaucoup de logements solidement construits. Si la reine avoit eu le temps d'exécuter tous ses projets, cette maison auroit été si vaste qu'elle n'eut pu être habitée que par des rois.

Elle augmenta aussi considérablement le parc et fit enclore des fossés revêtus la partie qui est en deça de la rivière, l'autre devoit avoir la même étendue, mais elle est demeurée imparfaite. On voit encore sur pied une centaine de toises de mur

(1) Cette pièce est celle dite du Rocher, où la Reine mère donna au duc d'Anjou et à toute la Cour, la feste dont il sera parlé ci-après.

solidement construit, qui devoit faire l'enveloppe de tout ce qui se trouve sur le coteau et qui est de niveau avec la prairie, devoit être en terrasse à cause des crues. Ses successeurs se sont réduits à enclore seulement une cinquantaine d'arpens qui communiquent avec le château par la galerie.

En sorte que ce qui forme actuellement le parc est un terrain d'environ deux cents quarante arpens, mesure du Châtelet de Paris, que la rivière de Cher divise en deux parties, savoir : cent quatre-vingt-dix arpens de ce côté et cinquante de l'autre, et cette première partie est encore divisée en deux par l'avenue qui la coupe presque également, de manière que le tout forme comme trois parcs qui portent chacun le nom de trois paroisses dépendantes de la terre qui se trouvent à l'extrémité; les cent-quatre-vingt-dix-arpens forment un carré long de niveau avec la prairie, fermé d'un côté par la rivière, dont les bords exposés à l'inondation sont soutenus par des quais de maçonnerie; les trois autres côtés sont revêtus de murs fort épais qui soutiennent des terrasses élevées de dix-huit pieds sur la campagne, et larges de cinquante, avec un fossé de quarante pieds de large, rempli d'eau vive de six à sept pieds de profondeur, avec deux retenues en glacis aux deux extrémités du côté de la rivière pour tenir les eaux à la hauteur réglée et laisser échapper le trop plein; la face et les deux branches de cette enveloppe, et par conséquent l'étendue des terrasses, sont de treize cents toises de long; c'est dans cette enceinte que sont les jardins, parterres, cours, avant-cours, basses cours et tous les bâtiments d'utilité et de commodité qui sont en grand nombre et bien bâtis.

La partie de cinquante arpens, qui est de l'autre côté de l'eau, est aussi entourée de terrasses sur toute l'étendue que la rivière peut inonder lorsqu'elle sort de son lit; le surplus s'allonge sur le coteau et est fermé de murs, les terrasses commandent sur la rivière et sur le chemin de hâlage des bateaux, qui est soutenu suivant toute la longueur de la terrasse qui lui est parallèle par un quai qui forme une seconde

terrasse. Sous la première, dans les murs duquel sont scellés plusieurs gros anneaux de fer pour y amarrer les bateaux et pour faciliter la manœuvre, il y a de distance en distance des escaliers pris dans l'épaisseur du mur. Un ruisseau qui fait tourner deux roues de moulin à la tête de ce parc fait différents contours dans sa partie basse, que l'on peut inonder à volonté au moyen des écluses pratiquées exprès; la partie haute est plantée de bois, bien percée d'allées et susceptible d'une grande variété et de grandes beautés par l'irrégularité et l'inégalité de son terrain.

Peu après la mort de Henri II, la cour vint s'établir à Blois; l'inexpérience et la faiblesse de corps et d'esprit de François II laissoient à la reine et aux Guises toute l'autorité du gouvernement; cette autorité, qui parut trop absolue, par rapport aux Guises, excita la jalousie des grands et fut l'occasion de la conjuration d'Amboise.

Quoique la reine ne fut qu'à trois lieues de Chenonceaux, ces mouvements violents ne lui permettoient guère de s'absenter de la cour, et l'on doit plutôt appeler des courses que des séjours les voyages qu'elle y fit pendant ce règne; souvent un courrier l'obligeoit d'en partir au moment qu'elle venoit d'y arriver (1).

François II mourut à Orléans le 5 décembre de cette même année 1560, âgé de dix-sept ans dix mois, laissant après lui le germe de tous les maux qui désolèrent la France pendant plus de quarante ans.

Charles IX n'avait que dix ans et demi quand il monta sur le trône, et Catherine fut déclarée régente. Voulant connoître l'état des provinces et se servir du respect que la présence du roi inspiroit aux peuples, pour les contenir plus facilement dans le devoir, elle parcourut la plus grande partie du royanme pendant les années 1564 et 1565, et sur la fin de

(1) C'est à cette époque que se rapportent les *Triomphes faictz à l'entrée de François II et de Marye Stuart*, que, grâce à l'extrême obligeance de M. Taschereau, j'ai réimprimés à très-petit nombre chez Techener, Paris, 1857.

cette dernière; passant par Amboise pour se rendre à Moulins, où elle arriva au commencement de 1566, elle déroba une douzaine de jours à ses occupations politiques pour voir ses nouveaux bâtiments de Chenonceaux et quantité de statues de grand prix qu'elle avoit fait venir d'Italie, parmi lesquelles on remarquoit entr'autres celle de Scipion l'Africain, faite de pierre de touche; elle les fit placer dans les niches de la galerie basse. M. le duc de Vendôme, qui a depuis possédé cette terre, comme nous le dirons en son lieu, en a donné quelques-unes à Louis XIV, qui sont encore à Versailles, et fait transporter les autres au château d'Anet, ce qui a privé Chenonceaux de ses principaux ornements, dont la réputation s'étoit répandue jusques dans les pays étrangers, comme nous le voyons dans les écrits de plusieurs auteurs, et notamment dans une description de la France faite par un voyageur allemand, imprimée à Francfort en 1671. Voici ce qu'il dit en parlant de cette galerie : « On y voit une quantité d'anciennes « figures apportées d'Italie qu'on dit être très-riches, surtout « celle de Scipion l'Africain, fait d'une certaine pierre qu'on « met au rang des précieuses, et quantité d'autres belles ra- « retés qui méritent d'être vues. »

Le roi étant à Tours en l'année 1569, y reçut l'agréable nouvelle du gain de la bataille de Moncontour par le duc d'Anjou, son frère; il donna à ce sujet des festins et des divertissements superbes, et la reine-mère, pour se conformer au goût de son fils, ou peut-être guidée par le sien propre, mena la cour à Chenonceaux, où elle enchérit de beaucoup sur ce qui avoit été fait à Tours.

Le mariage de Madame Marguerite, sœur du roi, avec le prince de Béarn, qui fut Henri IV, ayant été conclu, la cour, qui étoit retournée à Paris, en partit l'année suivante pour venir au-devant de la reine de Navarre à Blois, où les articles furent arrêtés et signés; la reine fut de là passer quelques jours à son château de Chenonceaux avec Madame Marguerite sa fille, qu'elle y mena pour toute compagnie.

Charles IX mourut au bois de Vincennes le 30 mai 1574, dans la vingt-quatrième année de son âge et la quatorzième de son règne; il avoit de l'esprit et du bon sens, il étoit libéral, sobre, dissimulé, courageux, colère et quelque fois féroce jusqu'à l'inhumanité.

En mourant, il déclara sa mère régente du royaume jusqu'à ce que le duc d'Anjou, son frère, qui avoit été élu roi de Pologne cette même année fut revenu en France. Ce prince se sauva de Pologne avec peine, et peu après son arrivée il épousa, par l'intrigue des Guises, Louise de Lorraine, leur nièce, fille de Nicolas, duc de Mercœur, comte de Vaudémont, et de Marguerite d'Egmont, sa première femme, dont il étoit devenu amoureux dans le voyage qu'il avoit fait à Reims en 1575 pour se faire sacrer.

L'ouverture des États de Blois, demandée avec instance par les Calvinistes, se fit le 6 décembre 1576. Le roi, après avoir flotté entre les deux partis, fut entraîné par celui de la Ligue, qui devint le plus fort et contraint de se déclarer pour elle, de l'autoriser et de la signer.

La guerre recommença dans toutes les provinces : l'armée royale commandée par le duc d'Anjou, frère d'Henri, que l'on appeloit auparavant le duc d'Alençon, attaqua et prit plusieurs villes, et entr'autres La Charité et Issoire. Le roi étoit alors à Chenonceaux où, suivant les mémoires du chancelier de Chiverni, il passa tout le mois de février de l'année 1577. Ayant appris dans ce château l'heureux succès de ses armes, il dit qu'il mériteroit d'être appelé à l'avenir *le Château de Bonnes-Nouvelles*. Le duc d'Anjou, après ses conquêtes, quitta l'armée et vint à Tours.

Le roi, pour lui témoigner la satisfaction qu'il avoit de ses services, lui donna, et aux capitaines qui l'avoient accompagné, un festin superbe auquel, suivant plusieurs écrits de ce temps-là et particulièrement le journal d'Henri III, t. I^er^, p. 17, dont nous rapporterons les propres termes : « Les « dames vêtues de vert, en habit d'homme, firent le service

« et y furent tous les assistants vêtus de vert, et à cet effet « fut levé à Paris et ailleurs 60 milles livres de drap de soie « verte. La reine-mère fit après son banquet à Chenonceaux, « qui lui coûta plus de 100 mille livres, qu'on leva comme « par forme d'emprunt sur les plus aisés serviteurs du roi et « même sur quelques Italiens qui surent bien s'en rembour- « ser au double; en ce beau banquet, les plus belles et hon- « nêtes dames de la cour étant à moitié nues et ayant leurs « cheveux épars comme épousées furent employées à faire « le service avec les filles des reines qui étoient vêtues de « damas de deux couleurs. Madame de Guercheville en étoit « une et s'appeloit la jeune Madame de Retz, étoit la grande « maîtresse; Madame de Sauve, qui fut depuis la marquise de « Noirmoutiers, étoit une des maîtresses d'hôtel et tout y « étoit en bel ordre. Ce festin se fit à l'entrée de la grande « allée du bois, derrière la tour, au bord d'une fontaine qui « sortoit d'un rocher par divers tuyaux. »

La paix s'étant faite en 1578, la reine-mère offrit au roi, malgré son âge avancé, d'aller trouver le roi de Navarre dans son gouvernement de Guyenne pour tâcher de rétablir la tranquillité dans le royaume d'une manière solide et durable; elle prit pour prétexte de son voyage de lui mener la reine Marguerite, sa femme, qui jusques-là avoit sollicité en vain la permission d'aller la joindre. Les deux reines furent s'établir à Chenonceaux, d'où Catherine dépêcha au roi de Navarre pour convenir du lieu de l'entrevue, en lui faisant proposer que ce fut à Chenonceaux. Le roi prétendit, au contraire, que ce fut dans les lieux tenus par son parti, dans la crainte de quelque surprise de la part des Guises. Enfin, Henri pressant cette conférence, la reine se rendit à la Réole, où le roi de Navarre vint la recevoir.

Cette princesse marchoit rarement sans un cortége de jeunes et aimables personnes pour lui faire compagnie et pour employer leurs charmes au besoin; elle avoit mené entr'autres dans ce voyage Mesdemoiselles d'Agelle et de Fosseuse, dont

le roi de Navare devint amoureux, et Mademoiselle de la Vergne qui fut le partage du vicomte de Turenne. Elle resta dans ces quartiers jusqu'après le mois de février 1579 pour donner le temps à ce commerce de galanterie d'opérer quelque chose d'utile à ses vues, mais elle n'en tira pas un grand fruit, et le traité de Nérac qui en fut le résultat, fut même plus avantageux au parti calviniste qu'au roi.

Les Ligueurs qui étoient les maîtres de l'État, ou du moins qui dirigeoient à leur gré les actes de la royauté, avoient demandé la convocation des États; l'ouverture s'en fit à Blois, le 2 octobre 1588.

Les demandes insolentes des députés et l'audace du duc de Guise, parvenue au dernier période, forcèrent le roi à se défaire de ce prince devenu trop puissant pour lui donner des juges.

Catherine de Médicis, accablée de chagrins de la situation fâcheuse des affaires, mourut dans la même ville le 5 janvier de l'année suivante, âgée de soixante-dix ans, princesse habile, polie, spirituelle, éloquente, magnifique, majestueuse, et qui peut-être, selon quelques auteurs contemporains, n'auroit mérité que des éloges si elle eût gouverné seule ou trouvé dans ses fils des dispositions plus favorables.

Henri III, assassiné par Jacques Clément, ou plutôt par la Ligue, le 1er août 1589, au camp devant Saint-Cloud, mourut le lendemain de sa blessure, dans la trente-huitième année de son âge et la quinzième de son règne. Dans sa personne finit la race des Valois, après avoir tenu le sceptre pendant deux cent soixante ans. Duc d'Anjou, il fut ferme dans ses résolutions; laborieux, courageux, intrépide, chéri et respecté de l'Europe entière. Roi, il devint timide, irrésolu, inappliqué, prodigue, voluptueux, hypocrite, haï et méprisé.

Le pape ne voulut pas permettre qu'on fît ses obsèques suivant l'usage, parce qu'il le traitoit d'excommunié et d'hérétique. Le cardinal d'Ossat négocia longtemps à Rome pour faire lever les défenses du pontife, et dans le premier vo-

lume de ses lettres on en trouve plusieurs écrites à ce sujet à *la reine Louise et adressées* à son château de Chenonceaux.

Catherine de Médicis avoit légué par son testament cette terre avec tous les meubles à la reine Louise, sa bru, et cette disposition fut confirmée par les lettres-patentes d'Henri IV, de la même année 1580.

Le désordre étoit alors si grand, que les soldats pilloient impunément tous les lieux qui n'étoient pas en état de leur résister, sans distinction d'amis ou d'ennemis. Il y a au trésor des chartes de la seigneurie de Bléré, voisine de celle de Chenonceaux, une lettre de la reine Louise, en date du 1er février 1589, par laquelle elle mande au seigneur de Faverolles, alors seigneur de Bléré, d'empêcher que les gens de guerre ne fassent violence à sa terre de Chenonceaux, ce qui prouve que cette princesse en étoit déjà en possession.

Elle s'y retira aussitôt après la mort du roi et elle y fit constamment sa demeure jusqu'en 1600, qu'après en avoir fait don à Mercœur, sa nièce, elle fut habiter le château de Moulins en Bourbonnais.

Henri IV employa utilement les bons offices de la reine pour moyenner un traité avec le duc de Mercœur, son frère, grand capitaine et le dernier des ligueurs, à mettre bas les armes: il fut conclu à Angers l'an 1598, mais toutes les négociations préliminaires avoient été agitées à Chenonceaux qui se trouvoit situé commodément entre Paris et la Bretagne, où le duc s'étoit cantonné; ce fut par sa soumission que la Ligue fut anéantie vingt-deux ans après qu'Henri III s'en fut déclaré chef.

Quoique la manière dont ce prince en avoit usé avec la reine Louise dût rendre sa perte supportable et servir d'excuse à une prompte consolation, cependant non contente d'observer avec la plus scrupuleuse régularité tout le cérémonial de la viduité, elle vécut retirée du monde, et, pour annoncer et communiquer pour ainsi dire sa douleur à ceux qui l'approchoient, elle fit mettre sur la cheminée de sa chambre le portrait du feu roi, de hauteur naturelle, avec cette

inscription au-dessous : *Sævi monumenta doloris*, et elle fit peindre en noir tout son appartement avec des bierres, des ossements, des pelles, des pioches et toutes sortes d'attributs mortuaires attachés en festons avec des cordelières ou cordons de veuves (1). Le portrait subsiste encore aujourd'hui comme il étoit de son temps, et le surplus, tout affreux qu'il étoit, a susbisté jusqu'en 1734.

Cependant la reine-mère avoit laissé beaucoup de dettes personnelles, et ses créanciers, au préjudice desquels elle n'avoit pu disposer de ses biens, s'unirent ensemble, nommèrent des syndics, attaquèrent sa succession, la firent déclarer vacante, créer un curateur et saisir réellement Chenonceaux.

Gabrielle d'Estrées, fille d'Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, femme de Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, fut maîtresse d'Henri IV, qui la fit marquise de Monceaux, duchesse de Beaufort et mère de César Monsieur, duc de Vendôme, d'Alexandre, dit le chevalier de Vendôme, qui fut grand-prieur de France, et de Catherine-Henriette, mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. Gabrielle mourut en 1599. Dans cette même année, Henri IV passa à Chenonceaux pour voir la reine Louise et la remercia des soins qu'elle s'etoit donnée pour la conclusion du traité d'Angers; il y vit Mademoiselle de la Bourdaisière, fille d'honneur de cette princesse, qui donna quelqu'occupation à son cœur, dont Mademoiselle d'Entragues fut si alarmée que, quoiqu'elle eût résolu de tenir encore quelque temps contre les empressements du roi pour rendre sa condition meilleure, elle se détermina à capituler dans la crainte qu'il ne lui échappât.

Sur ces entrefaites, le chevalier de Cheverny étant tombé dangereusement malade à son château de Cheverny, situé à dix lieues de Chenonceaux, la reine, qui l'aimoit beaucoup,

(1) Une lettre d'Henri III, récemment découverte par M. L. Paris, auquel la science est déjà si redevable, que ce Roi écrivit à sa femme le jour même où il fut blessé, jette un nouveau jour sur la douleur de cette pieuse princesse. V. *le Cabinet Historique*, juin, 1857.

lui envoya en diligence le seigneur de Lormesson, premier médecin; mais ses soins et son expérience furent inutiles, et le chevalier mourut, emportant au tombeau les regrets que les honnêtes gens ne peuvent refuser à la probité.

La reine Louise ayant intention de faire donation de la terre de Chenonceaux à Mademoiselle de Mercœur, sa nièce, qui devoit épouser César Monsieur, la duchesse de Beaufort se désista du traité qu'elle avoit fait avec les syndics des créanciers de Catherine de Médicis, lesquels par acte de l'an 1598 s'obligèrent envers la reine Louise, sous la garantie du duc de Mercœur, son frère, aux mêmes conditions stipulées avec Gabrielle.

La reine fit, en effet, donation de cette terre à sa nièce, en faveur de son futur mariage avec César Monsieur; Jean Forget, conseiller d'État, fut commis par lettres-patentes de l'an 1599, pour l'accepter au nom de César Monsieur. Le duc et la duchesse l'acceptèrent en personne pour leur fille, et après que César Forget, trésorier de France à Tours, frère de celui ci-dessus, eût fait insinuer ces actes aux baillages de Tours et d'Amboise, il prit pour ce prince possession de la terre en 1601.

Ce mariage étoit une des conditions secrètes du traité d'Angers, dont nous avons ci-devant parlé. Le roi ajouta aux grands biens que les père et mère donnoient aux futurs le duché de Vendôme et le gouvernement de Bretagne. Les fiançailles en furent célébrées à Angers avec la même munificence que si c'eût été un fils de France légitime. Il n'avoit, au rapport d'Hardouin de Péréfixe, que quatre ans et la fille six.

En cette même année 1598, la reine Louise mourut à Moulins en Bourbonnais, qui étoit une des terres de son douaire; elle vécut à Chenonceaux, et dans cette dernière retraite, dans de continuels exercices de piété, l'histoire a peu de choses à dire d'une reine qui n'avoit ni gouverné ni voulu gouverner, et qui s'étoit contentée d'être vertueuse au milieu

d'une cour dont la licence ne connaissoit point de bornes. L'historien Mathieu donne de grands éloges à la vertu de cette princesse et à sa tendresse pour son mari.

Le gout que cette princesse avoit pour les pratiques de dévotion lui en avoit fait prendre pour un ordre naissant, extrêmement austère, c'est celui des *Filles de la Passion* ou *Capucines*, institué à Naples par Marie Longa. Elles suivent la règle de Sainte-Claire, à laquelle celle de Saint-François a servi de base, et sont sous la conduite des Capucins, qui se sont longtemps défendus d'être chargés de cette direction.

La reine Louise avoit fondé à Paris le couvent de la rue Neuve-des-Petits-Champs. Son intention étoit d'en établir un autre à Tours, et nous avons plusieurs lettres qu'elle a écrites au cardinal d'Ossat, à ce sujet, et avec les réponses que le cardinal lui a faites.

Comptant qu'elle ne trouveroit aucune difficulté de la part du corps de ville de Tours, elle fit venir douze de ces filles à Chenonceaux, pour de là les faire passer à Tours; mais les habitants de cette ville instruits, par une longue expérience, que ces sortes d'établissements sont toujours onéreux à la société, s'opposèrent vivement à celui-ci, et la reine fut obligée de les garder dans son château.

Tant que la raison seule combattit pour la ville, les Capucines ne furent point admises, mais la duchesse de Mercœur et la maison de Vendôme, fatiguées de ces hôtes pauvres, nombreux et perpétuels, ayant fait agir l'autorité, elles furent reçues à Tours, vingt ans apres leur arrivée à Chenonceaux.

Pendant ce temps elles habitèrent le comble du pavillon où on leur avoit pratiqué des cellules, un réfectoire, un dortoir et autres offices claustraux, petits, peu commodes, mais suffisants, et une chapelle au-dessus de la voûte de celle du château; le tout communiquoit à l'appartement de la reine par un escalier dérobé qui aboutissoit à son cabinet secret; l'entrée ordinaire pour le service de la communauté étoit défendue contre les profanes par un pont à bascule, il n'y a pas

une douzaine d'années que cette disposition a été changée pour d'autres usages.

Le duc de Mercœur mourut aussi cette même année 1601, à Nuremberg en Allemagne, en revenant de la Bohème où il étoit allé faire la guerre contre les Turcs. Marie de Luxembourg, princesse de Martigues, sa femme, se trouvant chargée de plusieurs dettes, et entr'autres de celle de 66 mille livres, pour le prix de la terre de Chenonceaux, dont le duc son mari s'étoit rendu caution pour la reine Louise envers les syndics des créanciers de Catherine de Médicis; par l'acte de 1598, elle fit avec eux un nouveau traité par lequel elle leur abandonna tous les meubles qui avoient appartenu à la reine Louise, à la réserve des antiques marbres, porphyres, etc., qui étoient dans la galerie, et s'obligea de porter le prix de la terre à 96,300 livres, tant pour le principal que pour leur tenir lieu des arrérages qui leur étoient dus, sur laquelle somme ils devoient déduire 6,000 livres payés à la reine Louise.

En conséquence, elle fit faire sur elle le décret de cette terre, qui lui fut adjugée en 1604. Elle en a joui pendant sa vie, nonobstant la donation faite à la duchesse de Vendôme, sa fille, par la reine. Cette acte étant tombé caduc, faute de payement de ce qui en faisoit l'objet.

Le fief de Civray, contigu aux terres de Chenonceaux, avoit été aliéné du domaine en 1577 et donné à titre d'engagement à Guillemette Bézars, femme de Denis Chereau, mère nourrice de Henri III, pour la somme de 2,640 livres. Il en fit revente en 1591 à 2,692 écus, et en 1603, une autre qui fut poussée par la princesse de Martigues, à qui cette acquisition convenoit, à 9,706 livres : c'est la seule qu'elle ait faite. Elle mourut en 1621, et, par sa mort, la terre de Chenonceaux passa à sa fille et à César de Vendôme, son mari, qui n'y firent aucune augmentation ni embellissement. La succession de M. de Vendôme passa par sa mort à Louis Joseph, duc de Vendôme, et au grand prieur, son frère; mais ils firent de si grandes dépenses, qu'accablés de dettes, il intervint arrêt du

conseil en 1679, qui ordonna que tous leurs biens non substitués soient vendus pour le paiement des dettes, et que, jusqu'à la vente, les créanciers jouiroient des revenus. Depuis ce temps, la terre de Chenonceaux a été pour ainsi dire abandonnée : les syndics des créanciers, comptant toucher le prix des fermes, ont laissé la féodalité en proye et négligé l'entretien et même les réparations urgentes.

Cette terre étoit déjà fort en désordre quand Mademoiselle de Montpensier y entra ..... Voici ce qu'elle en dit au premier tome de ses Mémoires, p. 30 :

« Je retournai ensuite à Tours dans le temps que je crus « que Monsieur y devoit revenir, et, après l'avoir attendu « deux jours entiers, j'appris qu'il viendroit à Blois et m'y « en allai : je passai à Chenonçeaux, ancienne maison et la « plus extraordinaire que l'on puisse voir. C'est une grande « et grosse masse de bâtiment sur la rivière, auquel tient un « grand corps-de-logis de deux étages, bâti sur un pont de « pierre qui traverse la rivière. Tout ce corps-de-logis se « compose de deux galeries qui sont, par ce moyen, dans un « aspect fort agréable. Il ne manque à cette maison qu'un « maître qui voulût y faire la dépense de la peinture et de la « dorure que méritent ces deux pièces. Les appartements de « la maison, quoique d'un antique dessin, sont néanmoins « beaux; pour les jardinages, il n'y manque que ce qu'on « ne veut faire : les eaux, les bois et toute la disposition « qu'on peut souhaiter s'y trouvent le plus heureusement « qu'il soit possible. Ce lieu appartient à M. de Vendôme, et « lui est venu de la maison de Lorraine par la reine Louise, « sœur de Madame de Mercœur, qui, depuis la mort de « Henri III, y avoit fait sa demeure; on y voit encore sa « chambre et son cabinet qu'elle a fait peindre en noir, semés « de larmes, d'os de morts et de tombeaux, avec quantité de « devises lugubres. L'ameublement est de même : il n'y a « pour tout ornement dans cet appartement qu'un portrait en « pied de Henri III sur la cheminée de la chambre. »

En 1697, Messieurs de Vendôme s'étant arrangés avec leurs créanciers, du moins pour ce qui regarde Chenonceaux, en donnèrent l'usufruit à François d'Illiers, dit le chevalier d'Aunay, en considération de ses services et de ceux qu'ils espéroient en recevoir, et encore pour demeurer quittes avec lui d'une pension de 1,875 livres qu'ils lui avoient faite.

En 1710, M. le duc de Vendôme épousa Marie-Anne de Bourbon-Condé, et par leur contrat de mariage, ils se firent une donation mutuelle et universelle entre-vifs ; cette princesse ayant survécu son mari, Madame la princesse de Condé hérita des meubles et acquets, au moyen de quoi elle se trouva propriétaire de la terre de Chenonceaux, qu'elle vendit, en 1720 à M. le duc de Bourbon la somme de 300,000 livres, à la charge de l'usufruit abandonné par Messieurs de Vendôme an chevalier d'Aunay. Ce prince fit rétablir les bâtiments qui étoient en fort mauvais état, particulièrement le moulin Fort qui était ruiné et abandonné. Le devis de ces réparations monte à 35,000 livres, dont il trouva à se rembourser par une coupe de bois qu'il fit dans les parcs, qui fut portée à 40,000 livres.

M. le duc ayant acquis, en 1732, la moitié du duché de Guise, son conseil fut d'avis de vendre plusieurs petites terres éloignées pour subvenir au paiement de partie du prix de cette acquisition, et Chenonceaux s'étant trouvé du nombre des terres qu'il mit en vente. M. Dupin, fermier-général, en fit l'acquisition en 1733, moyennant la somme de 130,000 livres, y compris la seigneurie de Civray.

Quoique M. le duc eût employé 35,000 livres en réparations, il n'y avoit pas longtemps, et qu'une somme aussi considérable eût dû suffire pour mettre en bon état des édifices dont la construction est bonne par elle-même ; cependant, comme on n'avoit pas procédé dans les devis et dans la réception des ouvrages avec une extrême fidélité, il s'en est trouvé encore beaucoup à faire en 1733. Mais ce qui a le plus coûté, c'est le défrichement et arrachis des arbres et brous-

sailles qui, faute de soins et de culture depuis près de quatre-vingts ans, avoient gagné les jardins, parterres, cours, terrasses et confondu toutes ces parties.

Depuis 1733, cette terre a été augmentée du fief des Vieilles-Cartes, dans la paroisse de Civray, achetée par contrat, la somme de 10,000 livres, et du fief de l'île Saint-Sauveur, situé partie dans la paroisse de Civray et partie dans celle de Francueil, acquis par échange du prieur et religieux Bénédictins de Villeloin, et, en outre, de plusieurs pièces de terre, prés et vignes qui se trouvoient en la commune de la Seigneurie, montant à la somme de 20,000 livres ou environ.

RÈCAPITULATION des acquisitions faites par Diane de Poitiers, et depuis, jusqu'à ce jour, 1er may 1745, avec le prix auquel étoit le marc d'argent lors de ces acquisitions, rapporté au prix actuel de 48 livres 10 sols.

ANNÉES.	NOMS DES HÉRITAGES.	PRIX DU MARC.	SOMMES.	Vu 48 l. 10 s.
1555.	Seigneurie de Chenonceaux.	14 l. 5 s.	50,000 l. »	170,175 l.
Id.	Chisseau, Vrigny, la Chevrière, et Chastellenie du Moulin-Fort.	id.	25,000 l. »	85,087 l. 10 s.
1603.	Civray	20 l. 5 s. 4 d.	9,706 l. »	23,227 l. »
			84,706 l. »	278,489 l. 10 s.
	Les Vieilles-Cartes. . . .	48 l. 10 s.	10,000 l. »	10,000 l. »
	Prés, vignes et terres . . .	id.	20,000 l. »	20,000 l. »
		Total. . .	114,706 l. »	308,489 l. 10 s.

Il est reçu dans le monde que depuis cent cinquante ans, qui est à peu près le temps que les fréquentes navigations et le commerce de l'Amérique ont commencé à rendre l'argent plus commun en Europe, que les fonds de terre ont presque triplé de valeur, et, en effet, il semble que cela devoit être, puisque la valeur numéraire de l'espèce a plus que triplé.

Je connois cependant plusieurs terres dans la province de Touraine qui sont fort éloignées d'avoir suivi cette progression : celle de Chenonceaux en est particulièrement une preuve.

Je ne partirai pas de la première acquisition qui en fut faite par François Ier en 1535, moyennant 90,000 livres, le marc d'argent étant à 13 livres 5 sols, cette somme feroit aujourd'hui 329,433 livres. Je n'établirai mon calcul que sur les acquisitions de Diane de Poitiers et de la duchesse de Mercœur, dans les années 1555 et 1603, montant, suivant l'état précédent, à 84,706 livres, qui feroient 1,278,489 livres 10 sols de notre monnoie actuelle.

Si la progression étoit d'accord avec le préjugé, cette dernière somme auroit dû être à peu près le prix de l'acquisition de 1733. Cependant il n'est que de 130,000 livres, lesquels à 15 livres le marc, qui est le prix mitoyen entre Diane de Poitiers et la duchesse de Mercœur, n'auroient fait que 40,206, par conséquent cette terre, au lieu d'avoir augmenté des deux tiers en sus, relativement à la multiplication de l'espèce, se trouve, au contraire, diminuée de près de moitié, et il en est de même de beaucoup d'autres.

Peut-être, dira-t-on que cet avilissement provient de quelque démembrement ou de ce qu'on a laissé les terres incultes, ou prescrire les rentes. On répond à cela que pour Chenonceaux il n'en a pas été démembré ni aliéné la plus petite partie, que toutes les terres sont cultivées autant qu'elles peuvent l'être, et qu'elles l'ont jamais été, et qu'il ne s'en manque pas 100 livres que les rentes et droits seigneuriaux ne montent aussi haut qu'il y a quinze ans. Il faut donc en chercher la cause ailleurs, et je pense qu'on peut l'attribuer à trois causes principales : l'excès des impositions, peut-être même à la mauvaise répartition qui s'en fait et au taux où l'ordonnance soutient l'intérêt de l'argent.

Lorsque l'espèce produit plus de revenu que les fonds de terre et l'industrie, ceux qui le possèdent abandonnent l'un et l'autre, et ceux qui n'en ont point négligent les arts et l'agriculture, parce que le fruit de leur travail ne suffiroit pas au paiement des intérêts.

APPENDICE.

Il existe encore une pièce sur Chenonceau à la Bibliothèque impériale, mais elle n'expose que très-succinctement ce qui est rapporté ici. Elle fait partie des *Mémoires pour servir à l'histoire des maisons royales et bastimens de France, par André Félibien* (fonds *Baluze*, n° 8427), que M. A. de Montaiglon a promis aux archéologues d'éditer.

VERS IMPROVISÉS ET ÉCRITS SUR L'ALBUM DE CHENONCEAU.

Sainte et magnifique demeure,
Vouée au culte du passé,
De tout ce qu'autrepart on pleure,
Ici, rien ne s'est effacé.
Le temps, qui ravage et moissonne,
Semble endormi sous vos grands bois;
Votre horloge aujourd'hui nous sonne
L'heure qu'il était autrefois.
Et ce lieu, par un charme étrange,
Est ancien et non pas vieilli,
Et jamais rien de beau n'y change,
Pas même pour être embelli.
Telle, en ces contes que l'on aime,
La princesse, aux palais flottants,
Se réveillait jeune et la même
Après un sommeil de cent ans.
Ah! du feu céleste échauffée,
L'humaine volonté peut tout;
Le sceptre des arts et du goût,
Vaut la baguette d'une fée.
C'est pourquoi Chenonceaux toujours
S'ouvre comme un magique livre,
Dont chaque page fait revivre
Le doux fantôme des vieux jours.

Du portail à la galerie,
De l'office à la librairie,
Et de la chapelle au dortoir.
L'étranger, ardent à tout voir,
Marche en pleine chevalerie...
Nous venons à peine d'entrer,
Qu'ici nous croyons respirer
Les nobles mœurs de nos ancêtres,
Tant il nous y faut admirer ;
Et l'hospitalité des maîtres,
Cette prompte séduction,
Par la courtoisie et la grâce,
D'un cercle enchanté nous embrasse
Et complète l'illusion !

ÉMILE DESCHAMPS.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE.

PRÉSIDENCE DE M. BOURASSÉ.

Séance du 29 juillet 1857.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté avec une légère rectification proposée par M. Champoiseau.

M. de la Ponce demande que les procès-verbaux ne soient publiés qu'après leur adoption par la Société, leur publication faite antérieurement à cette approbation pouvant présenter des inconvénients et étant, d'ailleurs, contraire à l'esprit du règlement.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Luzarche, Champoiseau, Grandmaison, Bourassé et Ladevèze, la proposition de M. de la Ponce est adoptée.

M. de la Ponce fait connaître son intention de garder pour lui l'ouvrage intitulé : *Le Moyen-âge et la Renaissance*, qu'il avait cru devoir acheter pour la bibliothèque de la Société.

Correspondance. — Lettre de M. Aimé Champollion qui remercie la Société d'avoir bien voulu lui décerner le titre de membre correspondant.

Ouvrages offerts. — Par M. Ruelle : *l'Histoire du Moyen-âge*, qu'il a publié en collaboration avec M. Huillard-Bréholle;

Par M. Méret, maître serrurier à Tours : *Appien et Diogène Laërce ;*

Annales de la Société académique de Nantes ; 1856, 1er semestre.

Revue des Sociétés Savantes, février ;

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 26 ;

L'Investigateur, mai 1857 ;

Annales archéologiques, t. XVIIe ;

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1857 ;

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1855.

M. Luzarche donne lecture d'un acte intervenu entre le chapitre de Saint-Martin et Girard-Billon, de Saint-Epain, aux termes duquel Girard-Billon vend tous ses biens, moyennant quarante livres angevines, au chapitre, qui les lui loue immédiatement au prix de quarante sous de rente annuelle. M. Luzarche fait remarquer cette circonstance que dans cet acte le chapitre de St-Martin figure à la fois comme partie et comme rédigeant l'acte, c'est-à-dire comme acquéreur et comme notaire à la fois.

Ce titre fait partie d'un recueil de pièces que M. Luzarche a acheté de la succession Monteil.

M. de Sourdeval lit une note sur un projet proposé par M. Chateignier, architecte, pour la réparation de l'église de Faye-la-Vineuse, et demande que la Société apprécie le projet et insiste auprès de M. le ministre d'État pour la restauration de cette église.

La Société s'associe au vœu exprimé par M. Sourdeval.

Il est procédé à l'élection de MM. le général Jacquemin et d'Autecourt, qui sont nommés membres titulaires, et de M. le prince Galitzin, qui est élu membre correspondant.

RECUEIL

DE DOCUMENTS DESTINÉS A FACILITER LA RÉDACTION

D'UNE

GÉOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUE ET POLITIQUE

De l'ancienne province de Touraine,

Depuis le IV^e^ siècle jusqu'à la fin du XIII^e^,

Par M. de la Ponce, 1856.

INTRODUCTION.

Avant l'apparition des aigles romaines dans les Gaules, cette vaste contrée était divisée en trois parties distinctes : la Belgique, au nord; la Celtique, au centre; et l'Aquitaine, au midi. Chacune de ces grandes divisions était habitée par une centaine de tribus différentes, dont plusieurs nous sont maintenant inconnues.

Un grand nombre de siècles avant l'ère chrétienne, une de ces tribus était établie vers la partie centrale de la Gaule celtique : nous ignorons le nom gallo-celte qu'elle porta jadis; mais, les conquérants, qui le latinisèrent, nous l'ont transmis sous la dénomination de *Turones*.

Il serait impossible de préciser actuellement les limites exactes du territoire de ce peuple; on sait seulement qu'il avait pour bornes : au nord et à l'est les *Aulerci Cenomanni* et les

Carnutæ; à l'est et au sud les *Bituriges cubi*; enfin, à l'ouest et au sud les *Andecavi* et les *Pictones*.

Après plus de dix-huit siècles et un si grand nombre de cataclysmes politiques, cet état de choses n'a subi que de légères modifications. Les Romains d'abord, les Francs ensuite, respectèrent ces démarcations anciennes; de telle sorte que la Touraine des Romains et des Mérovingiens, la province de Touraine des temps modernes, et le département d'Indre-et-Loire de nos jours nous représentent, à peu de chose près, le territoire des vieux Turons.

Les écrivains de l'antiquité ne nous ont laissé sur ce peuple gaulois que quelques notions vagues et insuffisantes. L'illustre et savant évêque de Tours, Grégoire, a, le premier, reflété quelques lumières sur nos origines; ses ouvrages seront donc pour nous un guide précieux dans nos investigations géographiques sur la Touraine à l'époque Mérovingienne, puisque à cette époque se rattachent nos plus anciens documents.

Cependant, avant de commencer l'énumération des noms de lieux dont nous sommes parvenus à retrouver les traces, nous croyons utile de rappeler, en peu de mots, quelles étaient les divisions et les subdivisions territoriales en usage dans les Gaules à cette époque reculée.

Gouvernements. — Les Romains, vers la fin du IV^e^ siècle et le commencement du V^e^, avaient partagé la Gaule en deux grands *gouvernements :* 1° Celui de la Gaule, proprement dite (Galliæ); 2° Celui des sept provinces. (Ce dernier gouvernement est étranger à notre sujet).

Provinces. — Chaque gouvernement était divisé en *provinces;* celui de la Gaule en contenait dix; savoir : les quatre Lyonnaises, les deux Belgiques, les deux Germanies : la Séquanaise et les Alpes grecques. A cette époque, celle de Tours était intitulée : « *Provinciæ Lugdunensis tertiæ Metropolis civitas Turonum.* »

Cités. — Chaque province comprenait un certain nombre de *cités*. Il y en avait neuf dans la troisième Lyonnaise.

Pagi. — Enfin, les cités elles-mêmes étaient en grande partie subdivisées en *districts* ou *pagi*.

Les rois Francs conservèrent les principales divisions établies par les Romains, et y ajoutèrent quelques subdivisions nouvelles. En effet, depuis le milieu du v^e^ siècle jusqu'à la fin du x^e^, les divisions territoriales des Gaules se rattachent aux quatre catégories suivantes :

I° Divisions civiles. — 1° La cité (*Civitas ; orbis, ager*). 2° Le territoire (*Terminus, pagus, suburbium, condita* (1), *finis, saltus*, etc.)

II° Divisions ecclésiastiques. — 1° La province ou métropole (*Provincia*); 2° Le diocèse, l'évêché (*Diœcesis*); 3° L'archidiaconé (*Archidiaconatus*); 4° L'archiprêtré (*Archipresbyteratus*); 5° Le doyenné (*Decanatus*); 6° La centaine, la vicairie, etc. (*Centena, vicaria*, etc.)

III° Divisions dynastiques. — 1° Le duché (*Ducatus*); 2° Le comté (*Comitatus*); 3° La centaine (*Centena*); 4° La viguerie (*Vicaria*).

IV° Divisions exceptionnelles ou irrégulières. 1° La Missie ou légation (*Missaticum*); 2° La marche (*Marca*); 3° L'immunité (*Emunitas*); 4° Le fisc (*Fiscus*).

Sous les rois Francs voici les désignations afférentes à la Touraine :

III° Troisième Lyonnaise.

Civitas Turonensis.
Pagus Turonicus.
Condita Cambertensis,
— *Evenensis.*
— *Montis laudiacensis.*
— *Supra fluviolum.*

(1) Le terme *condita* était presque exclusivement en usage dans l'Anjou, la Touraine et le Maine, ainsi que dans quelques pays limitrophes.

Nous passerons maintenant aux documents géographiques que nous avons annoncés; nous croyons devoir faire remarquer, toutefois, qu'ils seront suivis:

1° D'une table alphabétique présentant les noms modernes des lieux, mis en regard des noms latins et du millesime le plus ancien, dans le but de faciliter les recherches;

2° D'une nomenclature chronologique des archevêques de Tours, des abbés, des doyens, etc., des principaux monastères de la Touraine et de plusieurs autres documents;

3° D'une indication des sources et des auteurs où nous avons puisé nos citations;

4° D'une carte de la province, ou plutôt du diocèse de Tours, coloriée d'après les subdivisions ecclésiastiques.

A

Abiliacensis vicaria. Abille. Abilleium. — ABILLY (Loches, Lahaye). — Paroisse de l'archidiaconé d'outre-Vienne et de l'archiprêtré de Ste-Maure, sous l'invocation de St.-Martin. Présentateur; le sous-chantre de Tours. C'est maintenant une commune du canton de La Haye et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive droite de la Claise, à 5 kil. de La Haye.

937. — Hugues le Grand, abbé de St-Martin de Tours, échangea quelques terres avec le vicomte Atton; dans la charte d'échange on voit qu'Atton avait récemment fait construire le Castrum de Preuilly, dans la viguerie d'Abilly, « *in « vicaria Abiliacensi.* » (Gall. christ., t. XIV, col. 170 B).

1290. — *Parochia de Abille, de Abilleio.* » (Lib. jurament. et Cartul. Turon.)

A 1500 m à l'ouest d'Abilly et près de l'embouchure de la Claise dans la Creuse, étaient situés le bourg et le couvent de *Rives*, communauté de femmes de l'ordre de Fontevrault.

Ablevia. — ABLEVOIS (le port d') — (Chinon, Bourgueil, La

Chapelle-sur-Loire). — Hameau situé sur la rive droite de la Loire, en face de l'embouchure de l'Indre; il dépend à présent de la commune de La Chapelle-sur-Loire, canton de Bourgueil, arrondissement de Chinon. Avant 1790, il appartenait à l'Anjou.

1190. — Le 28 mars, Barthélemy II de Vendôme, archev. de Tours, obtint de Richard, roi d'Angleterre, une ordonnance qui mit fin aux anciennes contestations entre les comtes d'Anjou et les archevêques de Tours, relativement aux coutumes et revenus du port d'Ablevois. « *Ableviæ*, etc. » (Gall. christ., t. XIV, col. 96, c).

Adhis mansus. Atheæ. Athees. — ATHÉE (Tours, Bléré). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de St-Romain. Présentateur; l'abbé de St-Julien de Tours. C'est maintenant une commune du canton de Bléré et de l'arrondissement de Tours, située à 2 kil. et demi de la rive gauche du Cher et à 6 kil. de Bléré.

968. Un chanoine de l'église métropolitaine de Tours donne au monastère de St-Florent de Saumur, « mansum unum no- « mine *Adhis*..... et cum Brausia.. .. est autem sita hæc terra « in pago Turonico, in vicaria Metgonensi, in supra dicta villa « *Adhis*. » (D Housseau, n° 194).

1144. Le pape Célestin II confirme les biens appartenant à St-Julien de Tours « *Ecclesiam de Atheis.* » (E Schedis Baluzianis).

1290. — « *Parochia de Athees, sive de Atheis.* » (Lib. jurament. et cartul. archiep. Turon.)

A 4 kil. et demi au sud-ouest d'Athée est la remarquable tour du Brandon.

Aguliacensis vicaria. — (Il y a Guilly dans le Cher et dans l'Indre. — ÉCUEILLÉ?)

Vers 846. — *Ursmarus*, archevêque de Tours, abandonne au monastère de St-Martin plusieurs biens qu'il possédait dans le territoire de Tours. « Ego Ursmarus, etc., dono, trado,

« etc., res proprietatis meæ sitas in pago Turonico, IN VICARIA « AGULIACINSE, in loco nuncupato villa Martini, quas de « Rotgario, etc. »

Alberiacum nemus.

1208. — « Cum autem Liger crescens, una cum Caro prata « planitiemque tegit, concentum..... audire, in *Alberiaca* « et Gula *nemoribus* placebit. » (Narratio de Commend. prov. « Turonicæ).

On voit, d'après le texte qui précède, que cette forêt ne devait pas être éloignée des rives de la Loire et du Cher, et qu'il ne peut être question de Bois-Aubry, situé dans le canton de Richelieu.

Albiniacum villa. — AUBIGNY (Loches, Tauxigny). — Hameau situé à 1200^{m} au sud de Cormery et qu'il ne faut pas confondre avec la paroisse du même nom, qui appartient à la commune de Loché. (Voyez *Aubigneium.*) Notre Aubigny est placé dans la commune de Tauxigny, canton et arrondissement de Loches.

Autlandus, abbé de St-Martin de Tours, donna cette ancienne villa à ce monastère; mais, plus tard, elle passa à l'abbaye de Cormery.

774. — Charlemagne ratifia la donation faite par Autlandus à St-Martin. « Quasdam villas, ut *Albiniacus*, etc. » (Amplissima collectio, t. 1, p. 33).

810. — Alcuin ou Albin, abbé de St-Martin, donna cette villa au monastère de Cormery, fondé en 791, par l'abbé Ithier. « *Albiniacum* etiam *villam*, quæ ab eo (Albino), nomen « accepit (non mille passibus a cœnobio abest), adjunxit. » (Cartul. de Cormery. MS. fol. 5, r°).

835. — Hildelaïs fit don à Jacob, abbé de Cormery, d'une manse dépendant de la villa d'Aubigny. « Id est mansum unum, in *villa Albiniaco*, quam Lambertus olim sua habuit ditione. » (Idem, f° 10, r°).

865. — L'archevêque de Tours, Hérard, approuva les donations faites au monastère de Cormery, et entre autres, « de Cl...., qui est *in Albiniaco.* » (Idem. f° 23, r°).

Albinus depictus (*St*). — (St.-Aubin du Dépeint. — Tours, Neuvy-le-Roi). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de St-Aubin. Elle faisait partie, avant 1792, de l'élection de Tours et avait pour présentateur l'abbé de la Couture, au diocèse du Mans. C'est, à présent, une commune du canton de Neuvy-le-Roi et de l'arrondissement de Tours, située à l'extrémité N.-N -O. du département d'Indre-et-Loire, à 19 kil. de Neuvy et à 41 kil. de Tours.

1290. — Parochia *S. Albini depicti.* « (Liber jurament. et cartul. de l'archev. de Tours).

Alingavia vicus. Alangaviensis vicus. Landegavis castrum. Langiacensis. Lengiciacum. — Langeais (Chinon, Langeais). — Paroisses de l'archidiaconé et de l'archiprêtre d'Outre-Loire, sous l'invocation de St-Jean et de St-Laurent : présentateurs, pour la première, le chapitre de Langeais, et, pour la seconde, l'abbé de Beaulieu.

Avant 1790, Langeais appartenait à l'élection de Tours : de nos jours, c'est un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Chinon, qui est situé sur la rive droite de la Roumer, à 450 m de la rive droite de la Loire, à 30 kil. de Chinon et à 24 de Tours.

387. — Il est fait mention de Langeais dès le IV^e^ siècle, c'était dès lors un *vicus*, dans lequel saint Martin éleva une église. « In vicis quoque, id est, *Alingaviensi*..... destructis delu- « bris..... ecclesias ædificavit Martinus. » (Gregor. Turon. Hist., lib. x, cap. 31.)

V^e^ Siècle. — « Sub territorio Turonico, apud *vicum Alan-* « *gaviensem*, mulier quædam, etc. » (Id. de Glor. Martyr., cap. 16). Le château de Langeais fut construit vers la fin du X^e^ siècle par Foulques Nerra, comte d'Anjou.

989. — « Circa hoc tempus *Landegavis Castrum* a Fulcone « comite construitur. » (Spicilegium, t. x, p. 393).

994. — Eudes I, comte de Blois, assiégea Langeais. « Data « est hæc auctoritas ad obsidionem *Castelli Langiacensis*, « anno Domini DCCCCXCIV, ab Odone primo comite Blesensi » (Cartul. de l'abbaye de Bourgueil. Carta III).

1043. — Geoffroy Martel, comte d'Anjou, était en possession de Langeais à cette date. « Gauffridus, Martellus no- « mine, comes Andegavensis,.... habuit *Lengiciacum*. » (Chronic. Turon. magnum).

1208. — « Provincia Turonica cingitur autem oppidis muni- « tissimis et populosis; a septentrione, *Lengiaco*, etc. » (Narratio de commendat. provinciæ Turon.)

1290 — « Parochiæ *SS. Johannis et Laurentii de Langes*. » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours).

Adrien de Valois s'exprime ainsi en parlant de Langeais. « Alingavia, vel Alingaviensis vicus : oppidulum nunc est ad Ligerim, infra Turonos positum. Vicus veterrimus est quem nunc Langey nuncupari observo. (Notitia Galliar. pp. 13. 571).

Allodia. — (Les Alleux). — On nommait ainsi, jadis, le lieu où fut bâti le monastère de Fontaines-les-Blanches. Peut-être le petit hameau, nommé *le Hallier*, qui est à 1300 m au N. N.-E. de Fontaines-les-Blanches doit-il son nom à celui plus ancien d'Allodia. Quoi qu'il en soit, les Alleux font maintenant partie de la commune d'Autrêche, canton de Châteaurenault, arrondissement de Tours.

1127. — Hildebert de Lavardin, archevêque de Tours, approuva la donation que Renaud de Châteaurenaud et d'autres personnes firent de ce lieu à l'église de Fontaines. « Ego Hil- « debertus, etc., donum quod domnus Rainaldus de Castello, « etc., id est, locum Fontanarum quam indigenæ *Allodia* vo- « cant integre, etc., corroboro. »

1157-1181. — Le Pape Alexandre III prit sous sa protec-

tion, les domaines de cette abbaye. « Alexander episcopus etc. « subnostra protectione suscepimus abbatiam scilicet vestram, cum *Allodiis* et cæteris terris, etc. » (Hist. monast. de Fontanis Albis, lib. II, cap. I et II).

Alodium. Allodium. — LALEU (département de Loir-et-Cher). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de... Présentateur et collateur, l'archevêque. Avant 1790, Laleu appartenait à l'élection d'Amboise et à la Touraine; mais il fait partie maintenant de la commune de Pontlevoy et du département de Loir-et-Cher, et est situé à 8 kil. de Montrichard et à 40 kil. de Tours.

1290. — « *Parochia de Alodio, sive de Allodio.* » (Lib. juramент. et Cart. de l'archev. de Tours).

Altirpium.

886. — Charles le Chauve accorda ce lieu, qui semblerait n'être pas éloigné de Villedômer, aux chanoines de St-Maurice de Tours. « Carolus Imperator Augustus.... decernimus.... « in pago Turonico, villa quoque Domerii, cum *Altirpio*, « et omni eorum integritate. » (Gall. christ., col. 52, A. Instrum.)

Ambatiensis seu Ambaciensis vicus. Ambasciacum et Ambasiacum oppidum, Ambacia. — AMBOISE (Tours, Amboise). — Cette ville, qui remonte à une haute antiquité, dépendait, avant 1792, du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours. Elle contenait deux paroisses : 1° celle de Saint-Denis; présentateur, l'abbé de Saint-Julien de Tours.; 2° celle de Saint-Florentin; présentateur, le chapitre d'Amboise. Il y avait en outre, à Amboise, les prieurés de Saint-Denis, de l'Ile et de Saint-Thomas, et, de plus, une commanderie de la maison d'Amboise, un chapitre et une maîtrise de l'hôpital. Amboise est maintenant un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tours, situé sur la rive gauche de la Loire, à 23 kil. de Tours.

(On trouvera des détails intéressants sur cette ville dans Hadrien de Valois, *Notitia Galliar.* p. 14; et dans l'*Essai historique sur la ville d'Amboise*, et *Amboise en* 1165. par M. Et. Cartier.)

380. On lit dans Sulpice Sévère « In *vico* autem *Ambatiensi*, « id est castello illo veteri quod nunc frequens habitatur à fra- « tribus, idolum noveratis grandi opere constructum.... Poli- « tissimis saxis moles turrita surrexerat, quæ in conum su- « blime procedens superstitionem loci operis dignitate serva- « bat. » (Sulp. Severus. Dialog. III, de Virt. B. Martini.)

387. Saint Martin construisit une église à Amboise. « *In* « *vicis* quoque, id est *Ambaciensi*.... destructis delubris.... «S. Martinus ecclesias ædificavit. » (Greg. Turon. Hist. lib. x, cap. 31.)

475. S. Perpet, évêque de Tours, légua un calice d'argent à l'église de Saint-Denis d'Amboise. « *Ecclesiæ S. Dionysii de* « *Rambasciaco*, calicem argenteum do, lego. » (Testem. B. Perpetui. — Brequigny Diplomata, t. I, p. 23.)

Nous avons rapporté la signification du nom *Rambasciacum*, à Amboise : 1° parce que l'église principale de cette ville était Saint-Denis; 2° parce que nous ne connaissons pas d'analogue à *Rambasciacum* dans toute la Touraine; 3° enfin, parce que, dans l'édition des œuvres de Grégoire de Tours, de l'année 1699, on lit *Ambasciacum* et non pas *Rambasciacum*.

496. Alaric, roi des Visigoths et Clovis, roi des Francs, se réunirent et conclurent la paix dans l'île d'Amboise. « Alaricus, « rex Gothorum, et Chlodoweus, rex Francorum.... conjuncti « in insula Ligeris quæ erat juxta *vicum Ambaciensem*, terri- « torii urbis Turonicæ, promissa sibi amicitia, pacifice discès- « serunt. » (Greg. Turon. Hist. Lib. II, cap. 35.)

1207. Geoffroi I de la Lande, archevêque de Tours, reconnaît le don fait par Sulpice, seigneur d'Amboise, de l'île d'Amboise, aux moines de Villeloin. « *De Insula Ambasiæ.* » (Gall. Christ. col. 99, E.)

1208. « Provincia Turonica cingitur autem oppidis munitis-

« simis et populosis ; ab oriente, *Ambasiaco*, etc. » (Narratio de commendatione Prov. Turon.)

Voir en outre le Chronicon Turonense, pages 18, 97, 102, 104, 118, 119, 125, 130, 187, 203, 293, 149, 152, 209, 263, 316.

Ambillus. Ambilliacum.—AMBILLOU (Tours, Château-La-Vallière).— Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbé de Saint-Julien. Avant 1790, Ambillou appartenait à l'élection de Tours. Depuis cette époque, c'est une commune du canton de Château-la-Vallière, dans l'arrondissement de Tours, située à 15 kil. de Châteaux et à 22 de Tours.

1144. Le pape Célestin II confirma les possessions et les droits de l'abbaye de Saint-Julien de Tours sur Ambillou. « Ecclesiam *de Ambillo.* » (Gall. Christ., col. 84 B, instrum.)

1231. L'archevêque de Tours, lors de ses visites pastorales, avait un logement réservé en ce lieu. « Domus archiepiscopo, « visitationis ratione debita, videlicet de *Ambilliaco*, etc. » (Cartul. de l'archevêché.)

1290. « *Parochia de Ambillou.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'Archevêché de Tours.)

Ancheum. Anchaium. Ancheium. — ANCHÉ (Chinon, Ile-Bouchard).— Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Symphorien. Présentateur, l'abbé de Cormery. Elle faisait partie de l'élection de Chinon avant 1790 ; c'est maintenant une commune du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon, située à 750 m de la rive gauche de la Vienne, à 8 kil. de Chinon et à 51 de Tours.

1180. Le pape Alexandre III confirma à l'abbaye de Cormery la possession de cette église. « Ecclesiam de *Anchei.* » (Cartul. de Cormery, f° 69, r°.)

1214. Jean de Faye, archevêque de Tours, était en discussion avec Hervé, comte de Saint-Aignan, pour les droits de son siége sur Anché. « *Anchaii.* » (Gall. Christ., col. 102, A.)

1290. « *Parochia de Ancheio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours.)

Angiacum. Angeium.—ANGÉ (département de Loire-et-Cher.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de S... Présentateur et collateur, l'archevêque. Avant 1790, Angé appartenait à l'élection d'Amboise; il fait maintenant partie du département de Loir-et-Cher, et est situé à 4 kil. et demi de Montrichard et à 40 de Tours, ainsi qu'à 750 de la rive gauche du Cher.

1070. Leoterius de Sens se fit anachorète à Angé sur Cher. « Leoterius Senonensis, anachoretam egit *Angiaci* ad Carim « fluvium. » (Maan, p. 98.)

1282. Guillaume de Pressigny, chevalier, fut seigneur d'Angé. « Guillelmus de Precigniaco, miles, dominus de *An*« *geio*, parochia et territorium de *Angeio.* » (Cartul. de l'archevêché de Tours; et Lib. jurament., p. 272).

Had. de Valois s'exprime ainsi sur Angé. « Angiacum, ad « flumen Carim, inter castrum S. Aniani et Montem Tri« cardi. » (Notitia Galliarum, p. 571).

Ansiense, Ansianse territorium. Anziacum. Anzaicum. — ANZAY (Chinon, Sainte-Maure). — Hameau situé à 3 kil. et demi au S.-O. de Sainte-Maure et qui existait déjà avant le VI^e^ siècle.

580. « In Ansiensi territorio quoque erat homo, .. ètc. » (Greg. Turon. De Mirac. B. Martini, lib. IV).

1091. Hugues I, de Sainte-Maure, donne à l'abbaye de Noyers la dîme d'Anzay. « Quandam decimam quæ de *Anziaco* « dicitur. » (Cartul. de l'abbaye de Noyers, f° 128, v°.)

1140. Rocheria, de Nouâtre, fait don au même monastère

d'un setier de froment dans la dîme d'Anzay. « In decima « *Anzaici* capiendum. » (Idem, f° 9.)

Antigniacum villa, Antoniacum villa. Antoigneium.—ANTOGNY. — (Chinon, Sainte-Maure). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Vincent. Présentateur, l'abbé de Noyers. Antogny appartenait avant 1790 à l'élection de Chinon; c'est à présent une commune du canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon, située sur la rive gauche de la Vienne, à 2 kil. au S. de Pussigny, à 44 de Chinon et à 55 de Tours.

L'abbaye de Cormery possédait, en Poitou, une villa nommée également *Antionacus*, Antoigné, qu'il faut éviter de confondre avec Antogny dont il est ici question, de même qu'avec un autre *Antionacus*, Antoigné, situé en Anjou et qui appartenait à Saint-Martin de Tours.

637. Dagobert concéda Antogny, avec son église, au chapitre de Saint-Martin. « Ego Dagobertus.... concessi.... item « in pago Turonensi, *Antigniacum* et ecclesiam S. Vincentii « super Vigennam. » (Diplomata, Bréquigny, t. II, p. 58.)

848-987. Charles le Chauve et Hugues Capet confirmèrent cette possession à l'abbaye de Saint-Martin. « Carolus... *villam* « *Antoniacum*, a Viviano et Ingeranno, fratribus S. Martini « datam ad eorum armelausas, confirmo. » (Amplissima collectio, t. I, pages 118 et 340.)

920, Charles le Simple confirma de nouveau cette possession. « *Antoniacus* quin etiam... ad eorum vestimenta, etc. » (Gall. Christ., col. 56, c.)

1290. « *Parochia de Antoigneio.* » (Lib. jurament et Cartul. Turon.)

Antonius de Rupe (*S.*) — SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER (Tours, Neuillé-Pont-Pierre). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Antoine. Présentateur, l'abbé de Saint-Julien de Tours. Cette paroisse,

avant 1790, faisait partie de l'élection de Tours, et, maintenant, est une des communes du canton de Neuillé-Pont-Pierre et de l'arrondissement de Tours. Saint-Antoine est situé sur le ruisseau de Saulay, à 10 kil. de Neuillé et à 15 de Tours.

887. Les chanoines de Tours donnèrent le fief de St-Antoine au sèigneur de Château-Gontier. « Ditaverunt dominum de « Castro Gunterii de *S. Antonio.* » (Chron. Turon. magnum.)

1231. L'archevèque de Tours avait droit à un logement à St-Antoine. « Domus Archiep. Turon. ratione visitationis de- « bita, videlicet de *S. Antonio.* » (Cart. Turon)

1265. Girard Chabot et Anne sa femme vendirent à Vincent de Pilmil, archev. de Tours. « Recognoverunt se vendidisse « pretio 150 librarum Turon. omne jus et dominium in feodo « *de S. Antonio.* » (Cartul. Turonense.)

1277. Jean de Montsoreau, archev. de Tours, abandonna au chapitre de Tours les dimes de St-Antoine en échange de la prébende épiscopale que Jean de Faye avait établie. « Et « decimas *S. Antonii à Rupe* eam in rem dimisit anno 1277. » (Maan, p. 142.)

1290. *Parochia S. Antonii; alias Antonini.* » (Lib. jurament. et Cartul. Turon.)

Sur les bords de la Choisille, à 450 m du moulin de Réchaussé et à 4 kil. et demi au S. de St-Antoine, est un dolmen que les habitants nomment la Chambre des Fées.

Aquaviva. — AIGUEVIVE. — Abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de St Augustin, située jadis en Touraine, est à présent une dépendance de la commune de Faverolles, canton de Montrichard, arrondissement de Blois, dans le département de Loir-et-Cher.

1134. Geoffroi, ermite de Fontaines-les-Blanches se retira en ce lieu. « Recessit igitur Gaufridus et habitavit in foresta « ultra fluvium qui dicitur Cherius, in loco qui dicitur *Aqua-*

« *viva*, ubi nunc est canonicorum regularium abbatia » (Hist. monast. B. Mariæ de Fontanis albis. cap. IV.)

1147. Engebault de Preuilly, archevêque de Tours, confirme la donation faite par Garlet de Montrichard, du dit lieu d'Aiguevive. « Occurrit (Engebaldus), jam anno 1147, in charta « Garleti de Monte Richardi, qua locus *Aquaviva* dictus fra- « tribus Bellavalensibus addictus est. » (Gall. Christ., t. XIV, col. 87 B.) (Voir aussi col. 320 B.)

ABBATES AQUÆVIVÆ.

1 FULGERUS, 1157.	8 VICTOR, le Bouthillier, ante 1626.
2 AIMARUS, 1159-1191.	9 PETRUS Bernin.
3 JOANNES I, 1205.	10 THOMAS Corneille, 1680.
4 JOANNES II, 1250.	11 N. Tuffet, 1699-1745.
5 JOANNES III, des Prez, 1335.	12 N. Junot, 1745.
6 MATHÆUS, 1438.	13 N. Noguier, 1760-1790.
7 JOANNES IV, d'Espinay.	

Arthana. — ARTANNES. (Tours, Monbazon). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Maurice. Collateur : l'archevêque de Tours. Artannes est depuis 1792, une commune du canton de Montbazon, et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive droite de l'Indre.

C'était, dès le XII^e^ siècle, une baronnie dont les archevêques de Tours étaient titulaires.

1277. Ces prélats y possédaient un manoir seigneurial. « In maneriis Archiepiscopi, videlicet apud Turonum, *Artha-* « *nam*, etc. » (Cartul. de Tours).

1290. Parochia de *Arthana.* » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours.

Aubigneium, *Aubigneum.* — AUBIGNY. (Loches, Montrésor, Loché. — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré

de Loches : Sous l'invocation de... Présentateur : l'archiprêtre de Loches Ce n'est plus maintenant qu'un village de la commune de Loché, canton de Montrésor, arrondissement de Loches.

1290. « *Parochia de Aubigneio.* » (Lib. jurament. et Cartul. archiep. Turon.)

Audoenus (*S.*) — SAINT-OUEN, à présent Sainte-Radégonde. (Tours, Tours-nord). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de...

A présent commune du canton de Tours-nord, arrondissement de Tours, située à 3 kil. de la ville de Tours, sur la rive droite de la Loire.

922. Diplôme du roi Robert portant donation de Saint-Ouën au monastère de Marmoutier, par le comte Burcard. « *Ecclesiam S. Audoëni.* » (D. Housseau n° 151).

1290. « *Parochia S. Audoeni.* » (Liber jurament. et Cartul. de Tours).

Sur cette commune on voit les ruines de la célèbre abbaye de Marmoutier, fondée par saint Martin au IV^e^ siècle.

Audoenus de nemore, sive de Pinu (*S.*) — SAINT-OUEN-DES-BOIS (Tours, Amboise). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire; sous l'invocation de saint Ouën. Présentateur : l'abbé de Marmoutier. Depuis 1792, c'est une commune du canton d'Amboise et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche de la Ramberge, dans une vallée.

Vers 1060. Foulques de Limeray donna à l'abbaye de Marmoutier, « alodum *S. Audoeni de Pinu*, situm in pago « Turonico. » (D. Housseau. t. II, n° 608).

« *Parochia S. Audoeni.* » (Cartul. de l'archevêché de Tours).

Il y a encore à peu de distance, au nord de Saint-Ouen, un hameau, nommé le *Pin*.

Ausonium, manerium. — AUSONNEAU (Chinon). Hameau situé à 4 kil. au N. N.-E. de Chinon.

1231. Le chapitre de Saint-Julien abandonne à Juhel de Mathefélon, archevêque de Tours, le manoir d'Ausonneau pour libérer l'abbaye de deux repas qu'elle devait lui fournir lors de ses visites.

« Manerium de *Ausonio.* » (Archives du département d'Indre-et-Loire, n° 46 et cart. de Tours).

1240. Maan mentionne le même fait. « *Ausonium* domum elegantem Caïnonensis agri, obtinuit Juhellus de Mathefélon. » (Maan, p. 136).

1277. On lit dans le cartul. de Tours. *In manerio* archiepiscopi, videlicet Turonum, *Ausonium.* »

Austrechia. Austresches. Austregia. Autrechia. — AUTRÈCHES (Tours, Châteaurenault). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de Notre-Dame. Collateur : l'archevêque. C'est depuis 1792, une commune du canton de Châteaurenault et de l'arrondissement de Tours, située à 11 kil. de Châteaurenault.

Vers 1150. Un certain Geoffroi était prévôt d'Autrèches à cetteépoque. « In præsentia Gauffridi præfecti de *Austresches.* » (Hist. Monast. B. Mariæ de Fontanis albis. »

1170. Joscion, archevêque de Tours, écrivit à Payen desservant d'Autrèches. « Littera Jodoci archiep. Turon. Pagano « presbytero de *Austrechia.* » (Maan. p. 121).

1250. « *Parochia de Austregia* sive *de Austrechia.* » (Lib. jurament. et cartul. de Tours)

A 3 kil. au sud d'Autrèches était située l'abbaye de Fontaines-les-Blanches de l'ordre de Citeaux, filiation de Clairvaux. (Spicilig. t. x, p. 367).

Avalerria. Avalleria. — VALLÈRES (Chinon, Azay-le-Rideau). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Médard. Présentateur : l'archidiacre de Tours. C'est maintenant une commune du canton d'Azay-le-Rideau et de l'arrondissement de Chinon; située à

1 kil. au N. O. de la rive gauche du ruisseau du Moulinet et à 6 kil. d'Azay.

1290. « *Parochia de Avalerria*, sive *de Avalleria.* » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours).

Avenes. Avenæ. — AVOINE (Chinon). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Maurice. Présentateur : l'archidiacre d'outre-Vienne. Depuis 1792, Avoine est une commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, située entre la rive gauche de la Loire et la rive droite de la Vienne, à 8 kil. de Chinon.

1290. « *Parochia de Avenes* sive *de Avenis.* » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours.

(Voir à *Evena*, les motifs qui nous portent à ne pas interpréter ce nom par *Avoine.*

Avriniacum. — AVRIGNY (Chinon, Sainte-Maure, Ports). — Hameau situé à 3 kil. environ à l'O. N. O. de Ports, commune de Ports, canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon.

1190. Ulies de Nouâtre fit don à l'abbaye de Noyers, de divers biens qu'il possédait à Avrigny.

« Ulies de Nuchastro dedit Abbati Egidio et monachis Nu-
« chariensibus, boscum et terram quam habebat apud *Avri-*
« *niacum.* » (Cartul. de Noyers. f° 9).

Avum. Avonium. — AVON (Chinon, Ile-Bouchard). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentatrice : l'abesse de Beaumont-lès-Tours. C'est maintenant une commune du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon ; située à 1 kil. de la rive droite du ruisseau de la Quelle, à 5 kil. de l'Ile-Bouchard.

1258. Raoul, seigneur de Bray, reçoit de Cormery 20 livres tournois, pour quelques fiefs voisins d'Avon.

« Radulphus, dominus de Breis.... Super feodis quæ tene-
« bantur apud *Avun.* » (Cartul. Cormaric. f° 99, r°).

1290. « *Parochia de Avonio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours).

L'église d'Avon est un monument remarquable du XII^e^ siècle.

Le mot Avon en celtique, signifie un cours d'eau *Amhan.* (Pron. Avaun).

Azayum captivum. — AZAY-LE-CHÉTIF, le Brûlé, ou le Chadieu. (Loches). Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation des SS. Crépin et Crépinien. Présentateur: l'archidiacre de Tours. C'est maintenant une commune du canton et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive gauche de l'Indre, à 11 kil. de Loches.

C'était jadis une vicomté.

1290. « *Parochia de Azayo captivo.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêque de Tours).

Il existait autrefois un prieuré en cette paroisse.

Valois parle ainsi de cet Azay. « Asiacum parvum aut paupertinum, ad fluvium Andriam. » (Not. Gall. p. 571).

Azaium, Azayum super Carum. — AZAY-SUR-CHER. (Tours. Bléré). Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine. Présentateur, l'abbé de Villeloin. Actuellement commune du canton de Bléré et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche du Cher, à 12 kil. de Bléré.

1211. Jean de Faye, au mois de mai, fit don aux religieux du Grès, d'une vigne et d'une terre, « In feodo suo juxta « *Azaium.* » (Gall. Christ. t. XIV. col. 101. D).

1253. Le pape Innocent IV confirme à l'abbaye de Villeloin toutes ses possessions. « *de Azaio super Coram*, (sic). » (Charte n° 2, des archives de la Soc. Archéol. de Touraine).

1290. « *Parochia de Azayo super Carum.* » (Lib. jurament. Cartul. de l'archev. de Tours).

A 3 kil. et demi de cet Azay, se trouvait autrefois le prieuré de Saint-Jean-du-Grès.

Hadrien de Valois cite cet Azay. « Asiacum ad Carim. » (Notitia Gall. p. 571).

Aziacum. Azaicum. Azaium. — AZAY-SUR-INDRE ou LE RIDEAU. — (Chinon, Azay-le-Rideau) — Ancienne paroisse et châtellenie du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Symphorien. Présentateur, l'abbé de Cormery: à présent chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chinon, situé sur la rive droite de l'Indre, à 21 kil. de Chinon.

1020. Foulques Nerra fit pour la seconde fois le siége d'Azay. « Comes Andegavensis *Aziacum* et Alingaviam rursus « expugnat. » (Maan, p. 80.)

Vers 1030. Donation à l'abbaye de Cormery, par Geoffroy, seigneur de l'Ile-Bouchard, d'une petite église située à Azay. « Goffredus... qui habuit ecclesiolam quandam super fluvium « Agneris sitam, in honore B. Symphoriani martyris dicatam... quæ dicitur *Asiacus*, dedit cœnobitis S. Pauli, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 35, r°.)

1139-1180. — Les papes Innocent II et Alexandre III confirment les possessions de l'abbaye de Cormery, et entre autres Azay. « Videlicet ecclesiam S. Symphoriani de Aziaco. « *alias, de Azaico*); cum eodem burgo. » (Cartul. de Cormery, f° 63, v° et 69 r°.)

1290. « *Parochia* de *Azaio.* » (Lib. jurament. Cartul de l'archev. de Tours).

Hadrien de Valois mentionne ainsi cet Azay. « Asiacum ad « fluvium Andriam. » (Notitia Gall., p. 571.)

On a découvert, près d'Azay, des vestiges de constructions gallo-romaines et divers ustensiles de cette époque. Peut-être la voie romaine de Tours à Poitiers passait-elle dans ses environs.

B

Balatedo vicus. Balatis. Balamus. — BALLAN (Tours. — Montbazon). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Venant. Présentateur et collateur : l'archevêque. C'est maintenant une commune du canton de Montbazon et de l'arrondissement de Tours, située à 2 kil. et demi de la rive gauche du Cher. à 15 kil. de Montbazon.

480. Une église fut construite à Ballan du temps de saint Perpet, évêque de Tours. « Tempore S. Perpetui ædificatæ « sunt ecclesiæ in *vicis... Balatedine*, etc. » (Gregor Turon. Hist., lib. x, cap. 31.)

1235. Juhel de Mathefélon, archev. de Tours, acheta de Jean de Faye et de Marie le Bouthillier. sa femme, dame de Ballan et de l'Ile de Ste-Madeleine. « Maria Buthileria, *Bala-* « *tidis*, sive *Balami* domina. » (Maan, p. 136.)

1290. « *Parochia de Balan.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Hadrien de Valois dit en parlant de Balatedo. « Balatedi- « .nem, Marollius, Vaune, interpretatur, (*alias*, Rupem Cor- « bonis); at Maanus, cui accedo, Balan, qui est locus non « procul a fluvio Cari. » (Notitia Gall., p. 571.)

Balbiacensis pagus. — BEAUVAIS? — Village de la commune d'Azay-sur-Cher, canton de Bléré, situé près de la rive gauche du Cher, à 2 kil. et demi à l'est d'Azay.

580. Igitur cum quodam tempore iter ageremus in *pago Balbiacensi*, etc. » (Greg. Turon. de Miracul. B. Martini, lib. II. cap. 16.)

Dom Ruinart, dans son édition de Grégoire de Tours, prétend que « Balbiacensis est mis là pour Belvacensis qui, « selon lui, doit se traduire par Beauvau, près de Chinon et « de la Loire. »

Il n'existe pas de lieu nommé Beauvau entre Chinon et la Loire, et, au surplus, s'il est vrai, comme le dit D. Ruinart, que l'on doive substituer Belvacensis à Balbiacensis, l'interprétation que nous donnons plus haut n'en devient que plus exacte. Il faudrait savoir maintenant si Beauvais a jamais été un pagus.

Baldus (*S.*) *vicus S. Baudus de Capella.* — S. BAULD (Loches.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Bauld. Présentateur: l'abbé de Cormery. Depuis 1792, Saint-Bauld est une commune du canton et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive gauche du petit ruisseau de Montant, à 19 kil. de Loches.

549. Saint Bauld fit bâtir une chapelle qui prit son nom. « Alterum videlicet vicum... et capellam quæ suo nomine « *Capella S. Baldi* ab incolis vocitata usque hodie perseverat. » (Un ancien bréviaire de la collegiale du château de Loches, f° 131, r°.)

1010. La chapelle Saint-Bauld devint un prieuré, vers l'an 1000, et il dépendait de l'abbaye de Cormery. « In prioratibus « videlicet *S. Baudi*, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 30, r°. Charte n° 30 des archives du département d'Indre-et-Loire).

1180. Le pape Alexandre III confirma à l'abbaye de Cormery la possession de la Chapelle-Saint-Bauld, « Ecclesiam « *S. Baudi de Capella*, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 69, r°.)

1290. « *Parochia Cappellæ S. Baudi.* (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Baleema. Balema. Balismus. Belisma.—BALESME (Loches.—La Haye.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de saint Pierre. Présentateur : l'abbé de Beaulieu. Depuis 1792, Balesme est une commune du canton de La Haye et de l'arrondissement de Loches, située à 1 kil. de la rive droite de la Creuse et à 2 kil. de La Haye. Il y avait un prieuré.

Vers 1047. Fondation du prieuré de Saint-Pierre. « *De Ba-* « *leema.* » (Gall. Christ. et D. Housseau, t. II, nº 502.)

1107. L'archevêque de Tours, Raoul II, concéda cette église aux moines de Beaulieu. « Nos itaque Bellilocensibus mona- « chis concessimus *ecclesiam S. Petri de Balema.* » (Maan, p. 250.)

1290. « *Parochia de Belisma*, sive *de Balismo.* » (Lib. jurament et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Balmolis ou mieux *Balniolis. Baniolis.* — BAIGNEUX? — Lieu situé à l'ouest de la Quinte de Tours, dit le texte. Cependant il n'existe à l'ouest de Tours aucune localité dont le nom ait quelque analogie avec Balmolis. Baigneux, village situé à 3 kil. et demi d'Athée pourrait convenir; mais il est à l'est et non à l'ouest de la Quinte.

Vers 900. Charles le Simple accorda au chapitre de Saint-Maurice de Tours, « Insuper contradidit Carolus fratribus « S. Mauritii, omnia quæ in parte occidentis de ipsa Quinta « pertinent, hoc est, *Balmolim*, etc. »

1157. Le roi Louis le Jeune confirma cette donation en 1157. (Charte des archives d'Indre-et-Loire.)

Balnissa. — VAUNE? — Le texte qui suit nous apprend que *Balnissa* faisait partie de la Quinte de Tours; or cette Quinte devait s'étendre dans un rayon de 10 kil. autour de la ville, et si Rochecorbon, qui n'en est éloigné que de 7 kil., a porté jadis, ainsi qu'on l'assure, le nom de *Vaune*, cette interprétation semble satisfaisante. (Voyez aussi *Vodanus*) : Mais la Quinte de Tours s'étendait-elle au delà de la Loire? Nous l'ignorons; le texte dit pourtant : « In circuitu urbis Turon. »

Vers 900. Charles le Simple accorda au chapitre de Saint-Maurice de Tours la Quinte de cette ville dont Balnissa faisait partie. « Concessit Carolus fratribus S. Mauritii, Quintam quæ « conjacet in circuitu urbis Turonicæ... id est *Balnissam*, « etc. » (Charte des archives d'Indre-et-Loire.)

Banlilium. — La Ballière? — Hameau de la commune de Cerelles, canton de Neuillé-Pont-Pierre, arrondissement de Tours. En effet, ainsi que le dit le texte, La Ballière n'est qu'à environ 250 m à l'ouest de Cerelles.

943. Théotolon, archevêque de Tours, fit don au monastère de Saint-Julien de l'aunaie de La Ballière. « Ego Theotolo, « etc., dono, trans Ligerim vero, in villa quæ dicitur Cer- « silla.... alnetum videlicet *Banlilium*, etc. » (Brevis Hist. S. Juliani Turon.)

Barbicilli. Barbezilli. Berbizeli. (*Mansellus*). — D'après les textes qui vont suivre, on voit que ce lieu, situé près des *Spicarias*. (Voyez); n'était pas éloigné de l'abbaye de Saint-Martin ni des environs de Beaumont-lès-Tours. Néanmoins, une charte de 942 place Spicariæ « in vicaria de Cancellis, c'est-à-dire près de Chanceaux.

862. Charles le Chauve accorda aux religieux de Saint-Martin plusieurs villæ. « Carolus Calvus concessit S. Martino « plures villas.... juxta monasterium, inter *Barbicillos* et Spicarias, etc.» (Amplissima Collectio, t. 1, p. 160.)

920. Charles le Simple confirma ces donations. « Et man- « selli qui sunt ad *Barbezillos*, cum prato ad Bellum montem. » (Idem, pages 250, 258, 274.)

Baugeseium monasterium. Baugeriacum. — Baugerais (Loches. — Montrésor. — Villedômain). — Hameau et ancienne abbaye située à 7 kil. à l'ouest de la Chapelle-Saint-Hippolyte, canton de Montrésor et arrondissement de Loches, commune de Villedômain.

1153. Angebaud, archev. de Tours, confirma la fondation de l'abbaye de Baugerais. « Traditionem illam.... in loco « quem *Baugeseium* dicebant, confirmavit Engebaldus anno « 1153. » (E Schedis de Marolles.)

1172. Barthélemy II, archev. de Tours, prit sous sa protec-

tion les moines de Baugerais. « Barthólomæus protegendos « suscipit *Baugerii* monachos, Oratorii filios. » (Gall. Christ., t. XIV, col. 93 A.)

1184. Le même prélat fait, le 13 juin 1184, la dédicace de la nouvelle église de Baugerais. « Quo eodem die 13 junii, ec- « clesiam consecrabat *Baugesei* noviter exstructam. » (E Sehedis de Marolles.)

1209. Jean de Faye, archev. de Tours, procéda à une nouvelle dédicace. « Joannes *Baugesiacam* monachorum ecclesiam « consecravit. » (Gall. Christ., col. 101 C.)

On peut trouver sur ce monastère tous les renseignements désirables dans le XIV^e^ tome du Gallia Christiana, col. 330 A.

ABBATES BAUGESEII.

1 JOANNES I, 1173-1193.
2 LISIARDUS, 1200.
3 ROBERTUS, 1208-1222.
4 MICHAEL I, 1223-1229.
5 ARNULFUS, 1231.
6 PHILIPPUS I, 1243-1255.
7 G., 1265.
8 HAMELINUS, 1268.
9 RADULFUS, 1294-1297.
10 DIONYSIUS, 1309-1322.
11 BONIFACIUS de Roy, 1351.
12 MATHÆUS de Lochis, 1351.
13 JOANNES II, 1367-1390.
14 GEORGIUS, 1391-1392.
15 RAOLINUS Appert, 1405-1410.
16 JOANNES III, de Sorbiers, 1422.
17 JACOBUS Chauvet, 1438-1455.
18 JOANNES IV, de Mainfaim *ou* Myfaim, 1455-1463.
19 FRANCISCUS des Aubus, seu de Saubus, 1473-1481.
20 JOANNES V, de Quédillac, 1483.
21 PETRUS Chabot, 1486 + 1500.
22 GUILLELMUS Sauvage, 1503.
23 JOANNES IV Gigault, 1513-1517 († 1524).
24 GUILLELMUS, Sauvage (iterum) 1517-1537.
25 RENATUS Sauvage, 1545 † 1552.
26 CLAUDIUS de la Rue, 1552 1560.
27 AEGIDIUS Quinault.
28 MARTINUS Ferret.

29 PHILIPPUS II du Bec.
30 AEGIDIUS Quinault, (iterum) † 1592.
31 MICHAEL II de Marolles, 1610-1681.
32 JOSEPHUS Brunet, 1692-1700.
33 N. de la Chasteigneraye, 1700-1724.
34 N. Frizon de Belleval, 1724-1773.
35 N Fremyn de Fontenille, 1773-1790.

Becinse vicaria. Bes. Betz. — BETZ (Loches, Grand-Pressigny). — Paroisse de l'archidiaconé d'outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de saint Étienne. Présentateur : le prieur de Saint-Côme. Depuis 1792, Betz est une commune du canton du Grand-Pressigny et de l'arrondissement de Loches, située près de la rive droite de la petite rivière du Brignon, à 13 kil. du Grand-Pressigny. Le petit étang de Génault, à 3 kil. et demi à l'est pétrifie les bois.

868. Donation par Mainard à l'abbé de Cormery, Audacher, d'une villa, « in pago Turonico, in *vicaria Becinse*, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 25, r°.)

1290. « *Parochia de Bes*, sive *de Betz*. » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Il y avait autrefois, à Betz, un prieuré, et les ruines de son château annoncent que ce fut jadis un lieu fortifié.

LE BELLUET. — Ancien fief situé dans la paroisse de Chemillé-sur-Dême, canton de Neuvy-le-Roi, arrondissement de Tours. C'est maintenant un hameau dépendant de cette commune et placé au N.-O.-O., à 2 kil. et demi de Chemillé.

1242. Simon du Bois fait connaître que Jean du Bois, son frère, a vendu aux religieux de la Clarté-Dieu, tout ce qu'il possédait *au fief de Belluet*, dans la châtellenie de Saint-Christophe. (Archives d Indre-et-Loire, n° 68.)

Bellus locus. — BEAULIEU. — (Loches). — Ville qui reçut le titre de baronnie. Elle contenait trois paroisses placées dans le grand archidiaconé et l'archiprêtré de Loches : la première

sous l'invocation de saint André ; la seconde sous celle de saint Laurent, et la troisième sous celle de saint Pierre. L'abbé de Beaulieu était présentateur pour ces trois paroisses. Beaulieu est maintenant une commune du canton et de l'arrondissement de Loches, dont il n'est séparé que par plusieurs bras de l'Indre que l'on traverse sur une suite de ponts.

Dans la ville même se trouvait la célèbre abbaye de Beaulieu, de l'ordre de St-Benoît, (Voir la notice qui suit).

Dans le faubourg de Guigné se trouve une construction très-ancienne dont il ne reste plus qu'une petite tour carrée. Dufour pense, avec raison, que c'est autour de cet édifice qu'il faut placer l'ancien *burgus ;* mais on doit rejeter tout ce qu'il dit d'une prétendue étymologie celtique attribuée par lui à la tour Chevalon.

1290. — « *Sanctus Andræas, S. Laurentius et S. Petrus de Bello loco.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Bellus locus, monasterium. — Abbaye de Beaulieu. — Foulques Nerra, comte d'Anjou, fut le fondateur de ce monastère, dans un vicus, situé près des rives de l'Indre, sur le territoire de Loches, et qui déjà se nommait *Bellus locus.* Le comte entreprit cette fondation sur les instances de sa femme Hildéarde et de son fils Geoffroy ; il dota le couvent de possessions considérables et l'enrichit de nombreux priviléges, et notamment du droit de battre monnaie, après l'avoir placé sous le patronage de la sainte Trinité et des saints archanges.

1009. — Cette fondation eut lieu avant le mois de mai 1009. Les archevêques de Tours n'eurent aucune juridiction sur ce monastère ; les chartes du comte Foulques et du pape Jean VIII en font foi. Hugues I^er^, archevêque de Tours, ayant voulu néanmoins procéder à la consécration de la nouvelle eglise, éprouva un refus formel de la part des moines et du comte Foulques lui-même.

Le prélat indigné se rendit à Rome et porta plainte sur ce

refus qu'il qualifiait de rébellion ; mais le pape Serge IV, successeur de Jean XVIII, prononça contre lui, en l'an 1012, année de sa mort, et délégua Pierre, évêque de Préneste, qui vint à Beaulieu et fit la dédicace de cette église.

1412. — En 1412, les Anglais, après avoir traversé la Loire, occupèrent le monastère de Beaulieu qu'ils détruisirent de fond en comble. Il fut cependant relevé par les soins de ses principaux abbés.

1562. — En 1562, il ressentit les effets de la rage dévastatrice des Calvinistes.

1576. — François, comte d'Alençon, pendant ses dissentiments avec Catherine de Médicis, sa mère, vint en 1576 habiter Beaulieu où cette princesse, accompagnée de toute sa cour, vint le trouver peu après, et reçut l'hospitalité dans le monastère.

1662. — Le 8 juillet 1662, l'abbaye de Beaulieu, sous les auspices et par les soins de Louis de Paulmy d'Argenson, fut assujétie à la réformation de l'ordre de St-Maur.

1681. — Relativement aux prérogatives temporelles de l'abbaye de Beaulieu, nous ajouterons que, d'après la teneur des lettres patentes des rois François Ier et Charles IX, enregistrées au Parlement en 1681, ses abbés, sans exception, avaient droit à la qualification de baron, (Gallia christiana. t. XIV. col. 279. D).

ABBATES BELLILOCENSES.

1 Odo.
2 Laurentius.
3 Stephanus, 1068.
4 Petrus I.
5 Bertrandus, 1097 + 1104.
6 Fulco, alias, Fulcherius. 1105-1118.
7 Hamelinus, 1124.
8 Gotefridus seu Geoffridus, 1124-1133.
9 Geraldus, 1173 + 1176.
10 Mauricius, 1176 + 1189.
11 Michael I, 1189-1198.
12 Matthæus I, 1208.

13 Hugo Ier, 1224-1225.
14 Joannes I, 1226-1229.
15 Reginaldus, 1233-1280.
16 Matthæus II, 1290-1300.
17 Michæl II, de Valory, 1313.
18 Petrus II, 1335 + 1363.
19 Joannes II, 1363 + 1383.
20 Guillelmus I, de Valleriis, 1398 + 1402.
21 Andreas Bernardi, 1412 + 1426.
22 Guillelmus II, Bernardi, 1426 + 1442.
23 Guillelmus III, Moreau de Beauregard, 1442-1458.
24 Hugo II, de Poissy, 1468-1482.
25 Joannes III, 1483 + 1485.
26 Hugo III, Fumée, 1485-1494.
27 Harduinus, Fumée, 1494 + 1521.
28 Joannes IV, de Bourdeille, 1521 + 1534.
29 Guillelmus IV, de Meyne, 1534 + 1564.
30 Nicolaus I, de Tiercelin d'Apelvoisin, + 1584.
31 Nicolaus II, Fumée de la Tousche, + 1592.
32 Guido, Fumée des Roches-Saint-Quentin, 1593-1613 + 1637.
33 Franciscus, de S. Pastour de Salern, 1613-1630.
34 Ludovicus I, de Nogaret, card. de la Vallette, 1630-1639.
35 Ludovicus II, de Voyer de Paulmy d'Argenson, 1639-1671.
36 Nicolaus III, le Roi de Moré, 1671 † 1693.
37 Carolus, Boileau, 1693 † 1704.
38 Joseph joann, Bapt. Quinot. 1705-1722.
39 Simon Nicolaus, de Frizon de Blamont, 1722 † 1757.
40 N. Parchappe de Vinay, 1757-1767.
41 N. de Chazal, 1767-1769.
42 N. Micolon de Blanval, 1769-1790.

Bellus mons. — Beaumont-Village. — (Loches, Montrésor). — Paroisse du grand archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Silvain. Présentateur : le seigneur de Beaumont. C'est depuis 1792 une commune du canton de Montrésor, et de l'arrondissement de Loches, située à 200m de la rive droite de l'Indrois et à 3 kil. de Montrésor.

1290. — « *Parochia Belli montis.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours).

Une petite chapelle, nommé chapelle du Chêne, placée à 1 kil. au sud dans les bois de Beaumont mérite de fixer l'attention des archéologues. Elle semble fort ancienne, mais on ignore la date de sa construction.

Bellus mons Caynonensis. — BEAUMONT-EN-VERRON. — (Chinon). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur, l'abbé de Mauléon du diocèse de..... Ce lieu est maintenant une commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, située à 2 kil. de la rive droite de la Vienne et à 6 kil. de Chinon.

1290. — « *Parochia Belli montis Caynonensis.* » (Lib. jurament. d'archev. de Tours).

Bellus mons de Roncia. — BEAUMONT-LA-RONCE. — (Tours. Neuillé-Pont-Pierre). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'outre-Loire, sous l'invocation de saint Martin. Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, c'est une commune du canton de Neuillé-Pont-Pierre et de l'arrondissement de Tours, située sur le ruisseau de Beaumont à 1 kil. de Neuillé-Pont-Pierre.

1290. — « *Parochia Belli monti de Roncia.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours).

Sur la route qui conduit de Beaumont à Neuillé-Pont-Pierre, se trouve un dolmen.

Bellus mons prope Turonum. — BEAUMONT-LÈS-TOURS. — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de Présentateur, l'abbesse de Beaumont. Ce n'est plus maintenant qu'un hameau de la commune de Saint-Étienne extrà muros, à 2 kil. au sud-ouest de la cathédrale, du canton et de l'arrondissement de Tours.

1211. — La paroisse de Beaumont était dans la dépendance des archevêques de Tours. « De subjectione parochiæ *Belli montis prope Turonum* archiepiscopo. » (Cartul. de l'archev. de Tours).

Voir sur l'ancienne abbaye, Gallia christiana, t. XIV, col. 311 c).

BELLI MONTES ABBATISSÆ.

1 INGELTRUDIS.
2 HERSENDIS.
3 ODELINA, 1070.
4 HADVISA, 1108.
5 HILDEBURGIS, 1080.
6 FINICIA, 1140.
7 AANORDIS, 1155.
8 MARIA I.
9 HERMENGARDIS, de Monloe, 1169-1195.
10 ERMENGARDIS, 1198.
11 HAREMBURGIS, de Marnes.
12 ALABILIA, 1208-1230.
13 JOANNA I, 1234-1235-1243.
14 MATHILDIS, Savary, 1266.
15 SEZILLA, 1267.
16 JOANNA II, de Brehamont, 1291-1295.
17 AGNES I, de Insula, 1295-1299.
18 MARGARITA, de la Rajace, 1299 † 1306.
19 AGNES II, Vielle, al. Viole, † 1313.
20 MALTHACA, de Andigniaco, 1313.
21 ALIX, † 1346.
22 PHILIPPA, de Rille, †1371.
23 JOANNA III, de Maillé, 1371 † 1390.
24 MARIA II, de Lonnay, † 1415.
25 JOANNA IV, de Lonnay, 1415.
26 LUBINA, d'Alionard, 1417 † 1456.
27 ISABELLA, de Ville Blanche, 1457 † 1469.
28 CATHARINA, de Commiers, 1470 † 1490.
29 JOANNA V, de Viau, 1491 † 1501.
30 JACQUELINA, de Rothais, 1501-1519.
31 FRANCISCA, de Maraffin, 1525 † 1554.
32 CAROLA, de la Trémouille, 1554 † 1572.
33 MAGDALENA, Babou de la Bourdaisière, 1574 † 1577.
34 ANNA I, Babou de la Bourdaisière, 1578 † 1613.
35 MARIA III, de Beauvilliers, 1614-1615.

36 Anna II, Babou de la Bourdaisière, 1615 † 1647.
37 Maria IV, Anna de Cochefilet, 1647-1669.
38 Anna III, Bertha de Bethune, † 1689.
39 Gabrielis, de Rochechouart de Mortemart, 1689.
40 Henrica Gabrielis, de Bourbon Condé, 1733-1772.
41 N. de la Guiche, 1772-1786.
42 Maria V, Agnes, de Virieu, 1786-1790.

Benedictus de morte, (*S*). — Saint-Benoit-de-la-Mort. — (Chinon, Azay-le-Rideau). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Benoit. Collateur : l'archevêque de Tours. Saint-Benoit est, depuis 1792, une commune du canton d'Azay-le-Rideau, arrondissement de Chinon : située à 150 m au nord du ruisseau du Lac-Mort, à 14 kil. d'Azay-le-Rideau. Le nom de ce ruisseau peut faire supposer que le véritable nom de cette commune est Saint-Benoit-du-Lac-Mort, et non pas de la Mort.

1290. — *Parochia S. Benedicti de Morte.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours).

Benignus, (*S*). — Saint-Branchs, autrefois, Saint-Bénigne. — (Tours, Montbazon). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Bénigne. Présentateur : le doyen de Tours. C'est depuis 1792, la commune de Saint-Branchs, canton de Monbazon, arrondissement de Tours; elle est située à 1,300 m à l'ouest du ruisseau de Saint-Branchs, et à 10 kil. de Montbazon.

1290. — « *Parochia S. Benigni.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours).

Berniciacus villa. — Bernessay.

895. Robert, comte et abbé de Marmoutier, accepte d'un nommé Radobius la donation de différents biens lui appartenant, « qui conjacent in pago Turonico in ipsa vicaria quod tunc villa cujus vocabulum est *Berniciacus*, cum vineis, etc. » (D. Housseau, n° 121.)

Berraus vicus. Berravensis pagus. Barrum. Barrotum. Barulsus. — BARROU (Loches. — Grand-Pressigny). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de saint Maurice. Présentateur : l'abbé de Preuilly. C'est maintenant une commune du canton du Grand-Pressigny et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive droite de la Creuse, à 8 kil. du Grand-Pressigny.

Vers 470. Saint Perpet, évêque de Tours, fit construire une église à Barrou. « Tempore S. Perpetui ædificatæ sunt eccle- « siæ in vicis, *Berrao*, etc » (Greg. Turon., lib. x, cap. 31.)

584. Graviter tunc pagi, *Berravensis*, etc., urbis Turonicæ devastati sunt. » (Greg. Turon., lib. vi, cap. 12.)

1194. L'église de Saint-Maurice de Barrou appartenait au monastère de Preuilly. « Hæc autem sunt ea sacerdotia qui- « bus illa potiebatur ; item *S. Mauritii Barulsi*, etc. » (Maan, page 131)

1290. « *Parochia de Barro*, seu *de Barroto*. » (Lib. juramént. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Hadrien de Valois fait mention de Barrou. « Vicus Berra- « vensis, Berraus.... videtur esse Barrou, non longe remotus « ab Iciodoro et ad Crosæ fluminis ripam situs. » (Notit. Gall., pages 249 et 571.)

Une voie romaine traversait le territoire de Barrou qui con tenait aussi un prieuré. L'ancien bourg a été miné et détruit par les eaux de la Creuse, dont on connaît la rapidité.

Bertiniacus villa. Bertenaius.— BERTHENAY (Tours.—Tours-sud). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbé de Saint-Julien de Tours. Berthenay, depuis 1792, est une commune du canton de Tours-Sud, et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche de la Loire, à 13 kil. de Tours.

475. S. Perpet, évêque de Tours, légua au chapitre de la cathédrale cette villa. « Villam de *Bertiniaco* cum sylva et omni « reditu ecclesiæ meæ do, lego. » (Diplom. Brequigny, p. 23.)

1290. « *Parochia de Bertenaio.* » (Lib. jurament et Cartul. de l'archev. de Tours).

Les chartes mentionnent quelquefois aussi « *Bretennaicus.* « *Britiniacus. Britanniacus.* » Ces noms se rapportent à Brethenay, commune du canton et de l'arrondissement de Chaumont-en-Bassigny, dans le département de la Haute-Marne, diocèse de Langres. Il appartenait à Saint-Martin de Tours.

Jadis Berthenay formait la limite occidentale de la Quinte de Tours. (*Voyez* Quinta).

Blimardus, foresta. Blimarz. Blemardus. Blimarcius Haya. Blémars (bois de). Cette forêt servait jadis de démarcation entre la Touraine et le Blésois, et de là, sans doute, vint le nom de Blesis marca, dont on a fait Blémars. Elle devait être située dans les environs de Saint-Étienne-des-Guérets, qui a longtemps été appelé Saint-Étienne-de-Blémars, et, probablement, elle a été défrichée depuis longtemps aussi.

1040. Renaud de Châteaurenaud, fit don à Geoffroi, ermite, du panage de la forêt de Blémars. «Ego Rainaldus de « Castello dono etiam magistro Gaufrido, eremitæ, pasna- « gium de *foresta de Blimarz* et ligna etc. » (Hist. monast. de Fontanis albis)

1120. — Les religieux de Fontaines y eurent aussi divers droits. « Donat *de foresta quæ Blimardum* vocatur ac omnes « usus etc. » (Idem).

1127. — Hildebert de Lavardin, archev. de Tours, confirma ces dons. (Historia Peregrini).

1208. — La province de Touraine s'étendait jusqu'aux Hayes de Blémars. « Extenditur enim usque *ad Hayas Blimarcii*, quæ et Hayac dicuntur sancti Cyrici. » (Narratio de commendatione Provinc. Turon).

Cette citation confirme ce que nous avons avancé précédemment. Saint-Cyr-du-Gaud est, en effet, peu éloigné de Saint-Étienne-des-Guérets.

Blireius villa. Bliriacus. Blereis. Blereyus. — BLÉRÉ. — (Tours, Bléré). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Christophe. Présentateur, l'abbé de Saint Julien de Tours. Bléré, depuis 1792 est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tours, situé sur la rive gauche du Cher, à 27 kil. de Tours.

V. 600. — Dum Guntramnus rex per Turonensem provinciam iter faceret, juxta villam quæ *Blireium* dicitur etc. » (Chronicon Turon. magnum).

1119. — Hugues de Chaumont, seigneur d'Amboise, fortifia Bléré. *Bliriacum munivit.* » (Maan, p. 101).

1144. — Le pape Célestin II confirme les possessions de Saint-Julien. « *Ecclesiam de Bliriaco.* » (E Schedis Baluzianis).

1208. — « Provincia Turonica cingitur autem oppidis munitissimis et populosis, a meridie, *Blereis.* » (Narratio de Commandat. Provinc. Turon).

1290. « *Parochia de Blereyo.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours).

Bonigal vicus. — BONIGAL.

1288. — Jean-le-Nain, *de Bonigal*, vendit à Guillaume-du-Pré, une maison etc. « Joannes dictus le Nain, de *Bonigal*, confessus est se vendidisse magistro Guillermo de Prate, quamdam domum sita (sic) in villa et parœcia de Comeriaco (sic), *in vico de Bonigal*... etc. in feodo abbatiæ Cormaricensis. » (Cartul. de l'abbaye de Cormery. f° 104).

Nous n'avons pu découvrir aucune trace de ce Bonigal dans les environs de Cormery, et pourtant il ne peut être question d'un hameau de ce nom situé à 1 kil. à l'ouest d'Amboise.

Boocayus. Bochaius. — BOUSSAY. — (Loches, Preuilly). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte Maure, sous l'ivocation de saint Laurent. Présentateur et collateur, l'archevêque de Tours. Maintenant, Boussay est une commune du canton de Preuilly et de l'arrondissement de

Loches, située à 2 kil. au sud de la rive gauche de la Claise, à 5 kil. de Preuilly.

1290. — « *Parochia de Boocayo, de Bochaio.* » — (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours).

1194. — Barthélemy II, de Vendôme, archevêque de Tours, parle de Boussay dans un acte en faveur de l'abbaye de Preuilly. (Maan. Eccl. Turon. p. 131, nº XX).

Bosco Alberici. (Abbatia de). — Bois-Aubry. — (Chinon, Richelieu, Luzé). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, et village de la commune de Luzé, canton de Richelieu, arrondissement de Chinon, située à 3 kil. à l'est de l'église paroissiale de Luzé.

(Voir pour ce monastère: Gallia christiana; t. XIV. col. 306, E).

ABBATES DE BOSCO ALBERICI.

1 Clemens, post. 1149.
2 Boso.
3 Joannes, 1189.
4 Guillelmus, 1195.
5 M. v. 1216.
6 Reginaldus I, 1229.
7 B. 1269.
8 Andreas, 1437.
9 Philibertus, 1460-1461.
10 Annetus de Lestrac, 1464-1480.
11 Ludovicus de la Pause. 1485.
12 Antonius I de Crevant, 1514.
13 Antonius II, de Crevant, 1514-1531.
14 Reginaldus II, de Sancto Juliano, 1531-1544.
15 Jacobus Bienassis, 1566.
16 Petrus de la Baume.
17 Blasius, Berthault, † 1677.
18 Michael de Bancalis de Pruines, 1678-1699.
19 Thomas de Bragelongne.
20 N. Lallier, 1722.
21 N. Bonnissant, 1786.

Bosco Raheri. (*Correctoratus de*). — Bois Rahier.

La nomination du correcteur appartenait au roi.

1172. — Henri II, roi d'Angleterre, dota le monastère de

Bois-Rahier de plusieurs rentes. « Fratribus Grandimontis « ordinis (*de Bosco Raherii*), concessimus etc. » (Novus thesaur. anecdot., p. 573).

Bourreus. Bonus rex. — BOURRÉ (Département de Loir-et-Cher). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de... Collateur, l'archevêque. Bourré appartenait, avant 1792, à la province de Touraine; depuis lors c'est une commune du canton de Montrichard et de l'arrondissement de Blois, dans le département de Loir-et-Cher.

1290. — « *Parochia Bourrei, sive de Bono rege.* » (Liber jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours).

Braius. Breis. Braies. Brays. — REIGNAC, jadis Bray et Le Fau (Loches). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Étienne. Présentateur, l'abbé de Saint-Julien. Depuis 1792, Bray, ou Reignac, est une commune du canton et de l'arrondissement de Loches, située à 400 m de la rive droite de l'Indre et à 16 kil. de Loches.

1015. — Eudes le Champenois fut battu à Bray par Foulques-Nerra. « Odone Campaniensi a Fulcone Palmerio, cognomento Nerra, in *Braio* devicto, etc. » (Narratio de commendatione provinciæ Turon.)

1258. — Raoul, seigneur de Bray, céda plusieurs fiefs à Cormery. « Radulphus, valletus, dominus *de Breis*, vendidit plura feoda monasterio Cormaricensi. » (Cartul. de Cormery. f° 99, r°).

1290. — « *Parochia de Braies*, vel *de Brays.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours).

Bricca vicus, Brechia. Brochia. Breche. — BRÈCHES (Tours. — Château-la-Vallière). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbé de Saint-Julien de Tours. Depuis

1792, Brèches est une commune du canton de Château-la-Vallière et de l'arrondissement de Tours, située à 6 kil. de Château, près le ruisseau du Gravau.

400. — Saint Brictius y établit une église. « Ferunt ecclesias instituisse per vicos, id est, *Briccam*, etc. » (Greg. Turon., Hist. lib. x, cap. 31).

1044. — Lisois, poursuivant Thibaud jusqu'à Brèches, le fit prisonnier. « Insecutus *Briccam* usque, cepit. » (Maan, p. 84).

Vers 1060. — Geoffroi et sa femme donnèrent à Marmoutier leur vigne de Brèches. « Pro vinea illa *de Brechia* quam, etc. » (Archives de Marmoutier. D'Hozier reg. III, p. 9, et charte n° 7 des archives d'Indre-et-Loire).

1144. — Le Pape Célestin II confirma les possessions de Saint-Julien de Tours. » *Ecclesiam de Brechia.* » (E Schedis Baluzianis).

1231. — Les archevêques de Tours avaient un logement à Brèches. « Domus archiep. Turon. ratione visitationis debita, videlicet *de Brechia*, etc. » (Cartul. de l'archev. de Tours).

1290 — « *Parochia de Breche, alias, de Brochia.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché).

Hadrien de Valois mentionne ainsi ce lieu : « Bricca vicus « est Turonicus in confinio Turonum et Andicavorum positus, « proximus Castellis, vulgo Brèche dictus, nomine ad Bric- « cam accedente. » (Notit. Gall., p. 57).

Brigogalus. Burgogalus. Burgagolus. — Il y avait en ce lieu une église dédiée à saint Martin, et tout annonce qu'il était très-proche de Saint-Épain. Il était donc dans la circonscription actuelle de cette commune, du canton de Sainte-Maure et de l'arrondissement de Chinon. Ne serait-ce pas la Boue, village situé à 500 m au sud de Saint-Épain ; ou bien un hameau nommé actuellement Saint-Martin, et qui n'est éloigné de Saint-Épain que de 750 m à l'ouest?

770. — Charlemagne confirma les donations faites à Saint-Martin par l'abbé Autlandus, « ut *Brigogalus*, etc. » (Amplissima Coll., t. I, p. 33).

862. 920. 987. — Charles le Chauve, Charles le Simple et Hugues-Capet les confirmèrent également. « *Burgogalus* cum « capellis videlicet S. Yspani et *S. Martini*, etc. » (Idem. p. 160, 250, 258, 274 et 340).

1177. — Le pape Alexandre III approuve ces donations. « Burgum S. Spani cum ecclesia *S. Martini de Burgagolo*, etc. » (Défense des priviléges de Saint-Martin, pièces justif., p. 19).

Briotreis vicus. — Le Bridoré (Loches). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de S. Roch. Présentateur, l'archiprêtre de Loches.

Depuis 1792, ce lieu est une des communes du canton et de l'arrondissement de Loches, située à 23 kil. au S. S.-E. de cette ville.

400. — Saint Brictius, évêque de Tours, y fonda une église. « Ferunt instituisse ecclesias per vicos, id est, *Briotreidem*, « etc. » (Greg. Turon. Hist., lib. X, cap. 31).

Hadrien de Valois s'exprime ainsi : « Briotreidis vicus, ego le Bridoré ad Andriam puto esse. » (Notit. Gall., p. 571).

Brixeis vicus. Briseus. Brisaius. — Brizay. — (Chinon. — Ile-Bouchard). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de Saint Pierre. Présentateur, l'abbé de Maubec, du diocèse de Bourges. Depuis 1792, Brizay est une commune du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon, située sur la rive gauche du ruisseau de la fontaine des Hauts-Champs, à 3 kil. de l'Ile-Bouchard.

450. — S. Eustochius, évêque de Tours, y établit une église : « Ferunt instituisse ecclesias per vicos, id est, *Brixeis*. etc. » (Greg. Turon. Hist., lib. X, cap. 31).

1144. — Le pape Célestin II confirma les possessions de Saint-Julien. « *Ecclesiam de Briseo.* » (E Schedis Baluzianis).

1290. « *Parochia de Brisaio.* » Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours).

On lit dans Had. Valesius : « Brixis vicus mihi videtur esse Bresis Castrum, in gestis dominorum Ambaciensium, et « Brisay nunc dici. » (Notit. Gall., p. 571).

Bruhemmum. — BRÉHÉMONT (Chinon. — Azay-le-Rideau). — Ancien fief de Touraine qui, depuis 1792, forme une commune du canton d'Azay-le-Rideau, arrondissement de Chinon.

887. — Les chanoines de Saint-Martin firent don de ce fief au seigneur de l'Ile-Bouchard. « Canonici B. Martini... magnis « feodis ditaverunt, scilicet dominum de Insula, *de Bruhem-* « *mum* et de Rivarenna. » (Chronicon Turon. magnum).

Brussaisneum silva. — BRECHENAY (Bois de). — Le texte du cartulaire de Cormery nous apprend que ce bois était situé à environ 4 kil. et demi du monastère, et en marge du Ms. le mot *Brussaisneum* est interprété par Brechenay, ou bois des Pelouses. Ce bois aura sans doute été défriché, car nous n'en trouvons pas de traces sur les cartes topographiques.

1123. — Sous l'abbé Mainard, le monastère de Cormery rentra en possession de cette forêt. «Recuperatio *sylvæ* quæ *Brussaisneum* dicitur tribus fere milibus a cœnobio. » (Cartul. de Cormery, f° 58, v°).

1125. — Un certain Rainaud fit don au couvent des terres qu'il possédait dans cette même forêt. « Donatio terræ quæ « interjecta erat in eadem sylva. » (Idem, f° 60, r°).

Buceum. Bocies. Bocees. — BOSSÉE (Loches. — Ligueil). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de saint Laurent. Présentateur, l'abbé de Cormery. Après 1792, Bossée est devenu une des communes du canton de Ligueil et de l'arrondissement de Loches, située à 12 kil. de Ligueil.

1139. 1180. — Les papes Innocent II et Alexandre III prirent sous leur protection les biens de l'abbaye de Cormery. « Videlicet *ecclesia S. Laurentii de Buceis*, cum eodem burgo. » (Cartul. de Cormery, f^os^ 63 et 69, v^o^).

1194. — Maan nomme cette église « *ecclesia Bociaca.* » (Maanus, p. 131).

1231. — Il y avait à Bossée un prieuré. « In prioratibus quibusdam, videlicet, *de Buceis*, etc. » (Cartul. de l'archev. de Tours).

1290. — « *Parochia de Bocies, sive de Bocees.* (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours).

Bueillium. Buel. Buculium. — Bueil (Tours. — Neuvy-le-Roi). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Pierre-ès-Liens. Présentateur, l'abbé de Saint-Julien. Depuis 1792, Bueil est une commune du canton de Neuvy-le-Roi, et de l'arrondissement de Tours, située à 1 kil. de la rive droite de la Vandeume, et à 6 kil. de Neuvy-le-Roy.

1231. — Les archevêques y avaient droit à un logement : « Domus archiepiscopo Turon. ratione visitationis debita, videlicet de *Bueillio*, etc. » (Cartul. de l'archev. de Tours).

1290. — « *Parochia de Buel, sive de Bueil.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev.)

Hadrien de Valois s'exprime ainsi : « Buculium Maanus « haud dubie prisca secutus documenta vocat Bueil, a quo « nomen familiæ Buculiensi. » (Not. Gall., p. 571).

Cependant le savant géographe, à la page 36, attribue à *Buculium* la signification de Boulay. (Voy. *Bullœum*).

Bullœum. Boelleium. Boulaium. Buculium, oppidulum. — Le Boulay (Tours. — Châteaurenault). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Sulpice. Présentateur, l'abbesse d'Estival. Après 1792,

ce lieu est devenu une commune du canton de Châteaurenault. Il y eut autrefois un prieuré et un collége de chanoines.

1148. — Hugues II, archevêque de Tours : « sanctimoniales Stivallensis abbatiæ *ad Bullœum*, ditionis Ludovici, Castrireginaldi domini, *oppidulum* firmavit sua auctoritate. » (Maan, p. 115).

1290. — *Parochia de Bœlleio, sive de Boulaio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours).

« Buculium; Castrum Reginaldi proximum habet Buculium, « *le Boulay*, locum olim prioratus, nunc (1675) collegio « canonicorum illustrem. » (Notit. Gall., p. 136).

Bussiacum. Bocayum. Brocaium. Bosciacum. — Bossay (Loches. — Preuilly). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbé de Preuilly. C'est, depuis 1792, une commune du canton de Preuilly et de l'arrondissement de Loches, située à 250 m. de la rive gauche de la Claise, et à 4 kil. de Preuilly.

1194. — Geoffroi de Preuilly fonda l'église de Saint-Martin de Bossay, vers 1180. « Ecclesia *S. Martini Bussiaci* a Godo« fredo, Effredi Pruliacensis filio, fundata 1080. » (Maan, p. 131).

1290. — « *Parochia de Bocayo, sive de Brocaio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archév. de Tours).

Hadrien de Valois en parle ainsi : « Bosciacum, Bossay. » (Notit. Gall., p. 283).

On a trouvé sur cette commune, près des forges de

des tombes, des médailles et des vases qui indiquent le voisinage d'une voie romaine.

Buxaria. — Bussières? — Hameau situé dans la commune d'Athée, canton de Bléré, arrondissement de Tours. Rien n'indique cependant qu'il soit ici question de ce Bussières, ni même que Buxaria fût situé en Touraine.

865. — Hérard, archevêque de Tours, concéda plusieurs avantages à l'abbaye de Cormery, entre autres « *de Buxaria.* » (Cartul. de Cormery, f° 23, r°).

Buymet (terra de). — Nous ignorons ce que pouvait être cette terre il y a plus de douze siècles : ce qui est certain c'est qu'elle faisait alors partie du Pagus Turonensis.

637. — Dagobert, Roi des Francs concéda la terre de Buymet, en Touraine. « Ego Dagobertus, Dei gratia, Francorum rex.... do *terram de Buymet,* in territorio Pagi Turonensis. » (Diplomata, Bruquigny, t. II, p. 58).

Caino vicus, castrum, pagus, vicaria. Cayno. Chaino. Quaino. Kaino. — CHINON. — Cette ancienne ville de la province de Touraine située sur la rive droite de la Vienne à 46 kil. de Tours, dépendait de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard. Elle renfermait cinq paroisses, sous l'invocation de saint Étienne, de saint Jacques, de saint Martin, de saint Maurice et de saint Mexme. Il y avait aussi un chapitre qui présentait à ces cures. Chinon, depuis 1792, est un chef-lieu d'arrondissement du département d'Indre-et-Loire.

400. — S. Briccius, évêque de Tours, y établit une église. « S. Briccium ferunt ecclesias instituisse per vicos, id est, « Cainonem. etc. » (Greg. Turon. Hist. lib. x, cap. 31).

Vers 496. — « Et Quex senescalcum suum.... in Turoniam « apud Caynonem quod Quex ædificaverat remisit Lucius « Ylber, qui de plagis non multo post moriens prope Caynonem « juxta Turam, in quadam parva ecclesia S. Pauli sepelitur. » (Chronicon Turon. magnum).

570. — « Cainone vero, Turonico vico.... ecclesia contremuit. » (Greg. Turon. Hist., lib. v, cap. 17).

939. — Badilo, doyen de Saint-Maurice, souscrivit une charte de l'archevêque Théotolon, « de libertate S. Maximi « Caïnonensis. » (Gall. Christ., t. XIV, col. 141, D).

1034. — « Comes Andegavensis, Gaufridus Martellus no-
« mine, vicit in bello Theobaldum comitem Blesensem et eum
« cepit; pro redemptione ejus habuit urbem Chainonem,
« etc. » (Chron. Turon. magnum).

1063. — « Gaufridus barbatus, comes Turoniæ... a Fulcone
« fratre suo captus per xxx annos fuit in carcere apud Chai-
« nonem. » (Idem).

1144. — Hugues II, archevêque de Tours, « publicas haberi
« jussit scholas Caïnone erudiendis.... adolescentibus. »
(Maan, p. 114).

1152. — « Tunc Gofridus Plantagenet qui Caïnonem, etc.,
« in partem hæreditariam habebat, etc. » (Chron. Turon·
magnum).

1200. — « Robertus vero de Torneham et Girardus de Atheis,
« Cainonem, (*alias*, Chainonem, Quainonem, Quimonum),
« Lochas et alias munitiones ex parte regis Angliæ munie-
« runt. » (Idem).

1208. — « Provincia Turonica cingitur autem oppidis muni-
« tisssimis et populosis; ab occidente Cainone, etc. » (Narrat.
de commend. prov. Turon).

1227. — « Venit Turonis rex Franciæ Ludovicus (IX), cum
« Blancha matre sua.... in crastino autem apud Kainonem
« profectus est. » (Idem).

On pourrait ajouter ici un nombre infini de citations; mais celles qui précèdent nous semblent suffisantes.

S. Maximus Cainonensis (Saint-Mexme-de-Chinon) (*vetera monasteria*). — Après divers voyages, Mexme, l'un des principaux disciples de saint Martin, revint en Touraine et fonda près du *Castrum* de Chinon, un monastère, où il mourut dans un âge avancé. Fortunatus fait le plus grand éloge du vénérable Flameris, abbé du monastère de Chinon. Jusqu'à l'an 943, il est question de ces moines, et l'on y voit mention de leur *præfectus*, Helias, auquel l'archevêque Theotolo remit

plusieurs revenus et domaines. Peu de temps après des chanoines remplaçaient les religieux ; en effet l'archevêque Archambaut, s'étant rendu auprès du roi Robert pour lui demander de confirmer ce qu'il avait concédé aux chanoines établis récemment par lui à Saint-Mexme-de-Chinon (vers 1000), on peut conclure qu'entre les années 980 et 1007, l'ordre monastique fut abrogé dans ce lieu ; le nom de l'église de Chinon néanmoins survécut depuis lors. Le souverain pontife Innocent donna en effet l'ordre en 1144, d'y établir des écoles publiques, dont il confia l'administration au recteur, ou au chefcier des chanoines. On ne saurait dire ce qu'étaient ces chefciers, et nos documents ne sauraient nous indiquer leur série ; on peut cependant mentionner quelques-uns des plus anciens. En 1191, nous voyons Alexandre, chefcier de Chinon, cité dans une charte qui affirme que Robert des Ormes avait prêté foi et hommage pour la terre de (Escaliensi). En 1218, Gillotus s'entendait avec l'archevêque Jean sur la justice à rendre à Chinon. En 1266, au mois d'avril, on voit par une charte que Guillaume fut témoin d'une donation faite par Nicolas d'Ussé, des droits qu'il avait sur deux chapellenies et qu'il abandonnait au chapitre de Saint-Mexme. En 1273, André fut établi arbitre, dans le procès entre Jean, prieur de Ste-Marie de Tavant, et Jean de Brèche, clerc marié, pour la vigne nommée de la Croix de Tavant. Enfin, en 1292, Jean certifie que Philippe, veuve de Philippe du Puy, a fait don au prieuré de Tavant de six deniers de rente annuelle. Le chapitre de Saint-Mexme a existé jusqu'en 1790. (Gallia Christ., t. XIV, col. 190, C.)

Cambertensis condita. Cambortus villa. Chambortum. Chambourt. — CHAMBOURG (Loches. — Loches). Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'archidiacre de Tours. Depuis 1792, Chambourg est une commune du canton et de l'arrondissement de Loches, située à 650 mètres de la rive gauche de

l'Indre et du ruisseau de Châtres, à 7 kil. de Loches. Il existe sur cette commune des constructions gallo-romaines.

v^e-x^e siècles. — « *Cambertensis condita*, in pago Turonico, in civitate Turonensi. « (Guérard. Div. territ. de la Gaule. p. 146).

791. Fondation du monastère de Cormery par Itherius. In *condita Cambortense* in ipso Turonico « sita delegamus. » (Cartul. de Cormery, f° 1, v°).

851. Don fait par Valtarius à Cormery « *Cambortum*, inter « duos Carum unum. » (Ex archivo Benedictino).

861. Charles le Chauve approuve la donation. « Res sitæ « in pago Turonico, *in villa quæ Cambortus* vocatur super flu- « vium Agneris sita. » (Idem. Cartul. de Cormery, f° 24, v°.)

1290. « *Parochia de Chamborto* sive *de Chambourt.* » (Lib. (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev.)

Cambo villa. Campus bonus. Chambum. — CHAMBON (Loches. — Preuilly). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Ste-Maure, sous l'invocation de saint Paul. Collateur, l'archevêque de Tours. Maintenant Chambon est une commune du canton de Preuilly, et de l'arrondissement de Loches, située à 1 kil. de la rive droite de la Creuse, à 11 kil. de Preuilly.

Une voie romaine passait dans cette commune. Il y a aussi, dans le Blaisois, une commune de ce nom.

850. Charles-le-Chauve confirma les donations faites par les moines de St-Martin à Cormery. « Quasdam *villas* quas « Vivianus, rector S. Martini, de rebus S. Martini monachis « Cormaricenis dederat in *Cambone*, *alias*, ac Favariæ, super « fluvium Croiam (sic). (Cartul. de Cormery, f° 19, r°).

Hugo de « *Campo bono*, *alias*, *Chambum.* Goscelinus de *Chambum.* » (Cartul. de l'abbaye de Noyers, Ms)

1290. «Parochia de *Campo bono.*» (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Camiliacus villa, *vicus publicus. Chemilleum. Chemilge. Eschemiliacus.* — CHEMILLÉ-SUR-INDROIS. (Loches. — Montrésor). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Vincent. Présentateur, le trésorier du chapitre de Tours. Chemillé, depuis 1792, est une commune du canton de Montrésor et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive gauche de l'Indrois, à 3 kil. de Montrésor. A 3 kil. au sud-ouest de Chemillé, dans la forêt de Loches, était située la Chartreuse du Liget.

774. Charlemagne confirma les donations d'Autlandus à Saint-Martin. « Decernimus quasdam villas... ut *Camiliacus*, « etc. » (Ampliss. Collect., t. 1, p. 33).

830. Louis le Pieux accorda son approbation. « Et *Camiliaco*, « *vicis publicis.* » (Baluze, Miscellan., III, 30).

873. Charte de Hugues, duc de France. « Caprarias, etc., « conjacent in *villa Camiliaco.* » (D. Housseau, t. I, n. 214).

1144. Le pape Célestin II confirma les possessions de Saint-Julien. « Ecclesiam *de Eschemiliaco.* » (E Schedis Baluzianis).

1290. « *Parochia de Chemilleo*, *de Chemilge.* » (Lib. jurament. et Cartul.)

Campiniacus. — CHAMPIGNY-SUR-VEUDE (Chinon. — Richelieu). — Ce lieu qui, avant 1792, ne faisait pas partie de la Touraine, mais appartenait au Loudunois, est maintenant une commune du canton de Richelieu et de l'arrondissement de Chinon.

Vers 1096. Foulques, comte d'Anjou et de Tours, frère de Geoffroi le Barbu, construisit un château à Champigny.

« Castrum fecit *ad Campiniacum.* » (D. Housseau, t. II, n° 618.)

Il y a un autre Champigny en Anjou, commune de Souzay, on le nomme Champigny-le-Sec.

Canavæ villa. Canabas. — CANEVAUX ? — Ce hameau, situé dans la commune de St-Ouen-des-Bois, canton d'Amboise,

arrondissement de Tours, nous semble répondre aux exigences des textes et être l'interprétation du nom *Canavæ*.

860. Milon, sous-diacre de Saint-Martin, fit don de plusieurs domaines à l'abbaye de Cormery : « Multa donavit quæ in agro « Turonico, *in villa quæ Canavæ* dicebatur, etc. » (Cartul. de Cormery, f. 23, v°).

920. Charles le Simple et Hugues-Capet confirmèrent ces donations. « Vaubridius cum prato *in villa Canabas* sito. » (Idem., pp. 250, 258, 274, 340).

Cancellæ vicaria. Chancellæ. — CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE (Tours. — Vouvray). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbé de St-Julien. C'est maintenant une commune du canton de Vouvray, arrondissement de Tours, située à 12 kil. de Vouvray. Il y avait un prieuré.

v^e^-x^e^ siècles. « *Vicaria de Cancellis*, in comitatu Turonico. » (Guérard. Divis. territ. des Gaules, p. 146).

939. Hugues le Grand, duc de France, accorda à St-Julien: « Ecclesiam *de Cancellis* perpetualiter ad habendum. (Brevis hist. S. Juliani).

« 940. Theotolo : Dono *in villa Cancellis* quod visi sumus « habere. » (Idem).

1204. Guillaume de Brenne, chevalier, seigneur de Rochecorbon, fut condamné à indemniser Saint-Julien pour dégâts commis par lui à *Chanceaux*. (Charte n. 85 des archives d'indre-et-Loire).

Ce Guillaume de Brenne, seigneur de Rochecorbon, n'est mentionné par aucun auteur.

1241. *Prioratus de Chancellis*, Turonensis diœcesis a monasterio S. Juliani non longe distans. » (Cartul. de l'archevêché de Tours).

Ce document nous semble peu exact. Il y a en effet 10 kil. de Chanceaux à Tours.

Cansiacus villa, Camsiacensis pagus. Chancayum. — CHANÇAY (Tours. — Vouvray). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Pierre. Collateur, l'archevêque de Tours. Chançay, depuis 1792, est une commune du canton de Vouvray et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive droite de la Brenne, à 9 kil. de Vouvray.

978. Les chanoines de Saint-Martiu concèdent à Gunterius « quartam terræ sitam in pago Turonico, ex potestate S. « Martini Majoris monasterii *in villa Cansiaco.* » (D. Housseau, n. 227).

Chançay, dans la description des provinces de France, par Guérard, semble désigné par le *Camsiacensis pagus*, dont il fait mention.

1290. — « *Parœchia de Chancayo.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours).

Cantalupe. — CHANTELOUP (Loches. — Tauxigny). — Hameau situé dans la commune de Tauxigny, canton et arrondissement de Loches, à 3 kil. et demi de Cormery, au sud.

865. L'archevêque de Tours, Hérard, concéda à l'abbaye de Cormery plusieurs dîmes, entre autres celle de Chanteloup, « *de Cantalupe.* » (Cartul de Cormery, f° 23, r°).

Cantus Picæ. — CHANTEPIE. — Village situé à 300^{m} au nord-nord-ouest de Joué, canton de Tours-sud.

987. Hugues Capet confirma les possessions de Saint-Martin de Tours. « *Cantus etiam Picæ* non longe ab ipso Araris (sic) fluvio. » (Amplissima collectio, t. I, p. 340).

Il faut lire *Caris fluvio*. En effet, Chantepie n'est pas très-éloigné du Cher qui, au surplus, est mentionné auparavant dans la même charte.

Capella alba, villa. — CHAPELLE-BLANCHE (la) (Loches. — Ligueil). Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Ste-Maure sous l'invocation de saint Martin. Présentateur,

le doyen de Saint-Martin de Tours. C'est, depuis 1792, une commune du canton de Ligueil et de l'arrondissement de Loches, située à 2 kil. et demi de la rive droite de la Ligoire, à 5 kil. de Ligueil.

1177. Le pape Alexandre III confirma les possessions de Saint-Martin de Tours. « Ecclesia S. Martini *de villa* quæ « dicitur *Capella*, cum omnibus ad ipsum Ligagolum perti- « nentibus. » (Défense des privil. de Saint-Martin, Pièces justif., p. 8).

1290. « Parochia de *Capella alba*. » (Lib. jurament et Cartul. de l'archev. de Tours.

Caprariæ. Campus Caprarius, oppidum. — CHAMPCHEVRIER (Chinon. — Langeais. — Cléré). — Hameau situé à 2 kil. et demi au nord de Cléré, appartenait à la province d'Anjou, avant 1792; mais il n'était éloigné de la limite occidentale de la Touraine que d'environ 1 kil. et demi. C'est maintenant un hameau de la commune de Cléré, du canton de Langeais et de l'arrondissement de Chinon.

973. Hugues, duc de France et comte de Tours, accorde à Frotherius une terre : « terram sitam in pago Turonico per- « tinentem ad potestatem *Caprarias* cujus IV arpennes, etc., « conjacent in villa Camiliaco. » (D. Housseau, t. I, n° 214).

1208. « Provincia Turonica cingitur autem oppidis muni- « tissimis et populosis; a septentrione, *Campo Caprario*, etc. » (Narratio de commendat. provinciæ Turonicæ).

Nous devons faire remarquer qu'il existe à 3 kil. environ au nord de Bourgueil, un hameau nommé la Chevrette, qui pourrait se rapporter au nom de *Caprariæ*; et néanmoins le texte dit « conjacent in villa Camiliaco. »

Carcum villa, Eschargeium. — CHARGÉ (Tours. — Amboise). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Marc. Présentateur, le chapitre d'Amboise. Chargé, depuis 1792, est une commune du canton

d'Amboise et de l'arrondissement de Tours, située à 500m environ de la rive gauche de la Loire, à 4 kil. d'Amboise.

865. L'archevêque de Tours, Hérard, concéda à l'abbaye de Cormery plusieurs dîmes, entre autres celle de Chargé. « *De villa Carco*, etc., de potestate S. Martini. » (Cartul. de Cormery, f° 23).

1290. « *Parochia de Eschargeio.* « (Lib. jurament et cartul. de l'archev. de Tours).

Carnisiacum. Charniseium. — CHARNIZAY (Loches. — Preuilly.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Ste-Maure, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbé de Preuilly. Charnizay, depuis 1792, est une commune du canton de Preuilly et de l'arrondissement de Loches, située à 600m de la rive gauche de l'Egronne, à 8 kil. de Preuilly. Il y a un dolmen dans cette commune, à laquelle la paroisse de Saint-Michel a été réunie.

1194. Cette église était possédée par l'abbaye de Preuilly. « Ecclesia S. Martini *Carnisiaci.* » (Maan, p. 134).

1290. « *Parochia de Charniseio.* » (Lib. jurament et Cartul. de l'archev. de Tours).

Casellæ villa. Tractus.

878. Adalmarus, avocat des religieux de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, et Adalardus, archev. de Tours et *missus dominicus* du roi Louis II, le Bègue, restituent à ce monastère: « tractum unum quod est a Monte Laudiacense ex alia ripa Ligeris adhærente *villa Casellas.* » (D. Housseau, n° 104).

Castanetus. — CHAHAIGNES (Sarthe).

920. Diplôme du roi Charles le Simple, en faveur de l'abbaye de Saint-Martin. « Curciacus in pago Turonico... Tauriacus, *Castanetus* et Odatus, etc. » (Gall. christ., col. 56, D, Instrum.)

Castra, terra.— CHATRES.— Hameau situé dans la commune

le doyen c
commu
Loche
à 5.

d'Amboise, arrondissement

de Saint-Denis-des-Bois, canton de Tours.
Vers 1150. Robert de Gratteloup, etc., donnèrent au couvent de Fontaines-les-Blanches, « de terra sua quæ vocatur *Castras* « quantum cum duabus carrucas per singulos annos arare « possunt. » (Hist. monast. de Fontanis albis, p. 285.)

1162. Le pape Alexandre III confirme les possessions de ce monastère. « Terram quam habetis in *Castris*, etc. » (Idem, p. 279.)

Castrum Raginaldi. Rainaldi Castrum, *oppidum*. — CHATEAURENAULT (Tours. — Châteaurenault). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint André. Présentateur, l'abbé de Saint-Julien. Châteaurenault est présentement le chef-lieu du canton de ce nom dans l'arrondissement de Tours, et est situé sur la rive gauche de la Bransle ou Brenne, à 29 kil. de Tours.

1045. Fondation de cette ville. « Anno Henrici regis XIV, « factum est *Castrum Raginaldi* dictum a Raginaldo filio Gau- « fridi ejusdem turris domino. » (Chronicon Turonense magnum.)

1208. « Provincia Turonica cingitur autem oppidis munitis- « simis et populosis; ab oriente, *Rainaldi Castro*, etc. » (Narrat. de commendat. provinciæ Turonicæ.)

1231. Les archevêques de Tours y possédaient un logement. « Domus Archiep. Turon. ratione visitationis debita, videlicet « *de Castro Reginaldi*, etc. » (Cartul. de l'archev. de Tours.)

1290. « *Parochia de Castro Reginaldi.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

1298. Pierre II, de Châteaurenault, fut nommé abbé de Saint-Julien. « Frater Petrus de Castro Reginaldi. » (Chronicon Turon. abbreviatum. — Gall. Christ., t. XIV, col. 249, E.)

Cella Drogonis, *Draconis*, *Droconis*. — CELLE-DRAON, ou

CELLE-GUENAND (LA) (Loches. — Grand-Pressigny). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateurs, l'archevêque de Tours, le seigneur du lieu et l'abbé de Noyers, alternativement. La Celle-Guenand, depuis 1792, est une commune du canton du Grand-Pressigny et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive droite du ruisseau du Roussillon, à 6 kil. et demi du Grand-Pressigny.

1215. Convention entre Juhel de Mayenne, archev. de Tours, et Guillaume, seigneur de la Celle-Draon : « Inter nos « Juhellus de Meduana, ex una parte, et Guillelmum domi- « num *Cellæ Drogonis*, ex altera, etc. » (Cartul. de l'archev. de Tours).

NOTA. Cette date est erronée, Juhel de Mayenne n'ayant été promu à l'archiépiscopat qu'en 1229.

1290. « *Parochia Cellæ Draconis*, vel *Droconis*. » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Cella S. Avenceii. — CELLE-ST-AVENT (LA) (Loches. — Lahaye). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de saint Avent. Présentateur, l'abbé de Noyers. Depuis 1792, c'est une commune du canton de Lahaye et de l'arrondissement de Loches, située à 2 kil. de la rive droite de la Creuse et à 9 kil. de La Haye.

1290. « *Parochia Cellæ S. Avenceii.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Cerate vicus. Cereium. — CERÉ (Tours. — Bléré). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Martin. Collateur, l'archevêque de Tours. Ceré est, depuis 1792, une commune du canton de Bléré et de l'arrondissement de Tours, située à 20 kil. de Bléré.

560. Au temps de S. Eufrône, évêque de Tours, on construisit une église à Ceré. « Hujus tempore ecclesiæ *vicis*,

« *Cerate*, etc., ædificatæ sunt. » (Greg. Turon. Hist., lib. x, cap. 31.)

1246. Raherius, doyen de Tours, donne aux moines de Baugerais une partie de la dîme de Ceré. « Partem decimæ « *Cerii* condonavit. » (Gall. christ., t. XIV, col. 148, B.)

1290. « *Parochia de Cereyo* sive *de Cereio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Voici ce qu'Hadrien de Valois écrit à ce sujet. « Cerate « vicus et Ceratensis Turonicæ urbis vicus, Gregorio dictus, « est Ceré, inter Andresium et Carim omnes situs locus. Hic « vicus Turonum Cerate, ante annos M C, nomine indeclina- « bili appellabatur a Gallis nec procul abest a fluvio Carus et « a vico Turonum Orbiniaco. » (Notit. Gall., pp. 145 et 571.)

Cersilla villa. Cereille. Cereles. Cerellæ. — CERELLES (Tours. — Neuillé-Pont-Pierre). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Pierre. Présentateur, l'abbé de Saint-Julien de Tours. Cerelles, depuis 1792, est une commune du canton de Neuillé Pont-Pierre et de l'arrondissement de Tours, située à 700^{m} de la rive droite de la Petite-Choisille, à 14 kil. de Neuillé-Pont-Pierre.

943. Théotolon, archevêque de Tours, donna à l'abbaye de Saint-Julien l'église de Cerelles. « Trans Ligerim vero, *in* « *villa* quæ dicitur *Cersilla*, dono ecclesiam S. Petri cum cæ- « teris ad ipsam pertinentibus. » (Maan, p. 73.)

1144. Le Pape Célestin II confirma les possessions de Saint-Julien. « Ecclesiam *de Cereille.* » (E Schedis Baluzianis.)

1290. « *Parochia de Cerellis*, sive *de Cereles.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Chambereium. — CHAMBRAY (Tours. — Montbazon). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Symphorien. Collateur, l'archevêque de Tours. Chambray, depuis 1792, est une commune du canton

de Montbazon et de l'arrondissement de Tours, située à 6 kil. de Montbazon.

1290. « *Parochia de Chambereio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Chancellæ. Chanceaux. — CHANCEAUX (Loches). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de N.-Dame. Collateur, l'archevêque de Tours. Maintenant, ce Chanceaux est une commune du canton et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive gauche du ruisseau de Chantereine, à 5 kil. de Loches.

1290. « *Parochia de Chancellis*, alias, *de Chanceaux.* » (Lib. jurament et Cartul. de Tours.)

Charentiliacum. Carantiliacum. Charentilleum. — CHARENTILLY (Tours. — Neuillé-Pont-Pierre). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Laurent. Présentateur, le chapitre de Saint-Martin. Depuis 1792, Charentilly est une commune du canton de Neuillé-Pont-Pierre et de l'arrondissement de Tours, située à 400 mètres de la rive droite du ruisseau de la Petite-Choisille, à 11 kil. de Neuillé-Pont-Pierre.

1119. Gilbert, archevêque de Tours, accorde à l'abbaye de Saint-Martin l'église de Charentilly. « Martinianis sodalibus « ecclesias septem concessit.... *Charentiliacum*, etc. » (Maan, p. 102.)

1177. Le Pape Alexandre III confirma les possessions de Saint-Martin. « *Carantiliacum*, cum ecclesia S. Laurentii. (Défense des priviléges de Saint-Martin, Pièces justif., p. 19.)

1290. « *Parochia de Charentilleo.* » (Liber jurament. et « Cartul. de l'archev. de Tours.)

Chassania alodus.

Avant 1064. Matthieu et Dreux de *Monte aureo* donnèrent à l'abbaye de Noyers « *alodum de Chassania*, situm intra

« pagum Turonicum, versus Pictavis fines. » (D. Housseau, t. II. n° 674).

Chaumucayum. — CHAUMUSSAY. (Loches. — Preuilly). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de saint Médard. Présentateur, l'abbé de Fontgombaud. Depuis 1792, Chaumussay est une commune du canton de Preuilly et de l'arrondissement de Loches, située près de la rive gauche de la Claise, à 6 kil. de Preuilly.

1290. « *Parochia de Chaumucayo.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours).

Chedigne. — CHÉDIGNY. — (Loches). Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de Saint-Pierre-ès-liens. Présentateur, l'abbé de Villeloin. C'est maintenant une commune du canton et de l'arrondissement de Loches, située à 450^{m} de la rive droite de l'Indrois, à 11 kil. de Loches.

1253. Le pape Innocent IV confirme à l'abbaye de Villeloin la possession « de *Chedigne.* » (Archives de la Société archéologique de Touraine, Charte n° 2.)

1290. « *Parochia* S. Petri *de Chedigne.* » (Cartul. de l'archev. de Tours.)

Chedon, Julianus de Chedom. — JULIEN DE CHÉDON (ST). — (Département de Loir-et-Cher.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Julien. Présentateur, le prieur de St-Côme. St-Julien faisait partie de la province de Touraine; mais depuis 1792, c'est une commune du canton de Montrichard et du département de Loir-et-Cher.

1144. Le pape Célestin II confirma les possessions de Saint-Julien de Tours. « Capellam de Chedone. » (E Schedis Baluzianis.)

1253. Le pape Innocent IV approuva les possessions de l'abbaye de Villeloin, « *de Chedon*, etc. » (Charte n° 2 des archives de la Société archéol. de Touraine).

1290. « *Parochia* S. Juliani *de Chedon.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Cheilleium, Chaille.—CHEILLÉ. (Chinon.—Azay-le-Rideau.) — Paroisse du grand archiadiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Didier. Présentateur, l'abbé de Mauléon, du diocèse de Poitiers. C'est, depuis 1792, une commune du canton d'Azay-le-Rideau et de l'arrondissement de Chinon, située à 1 kil. et demi de la rive gauche de l'Indre, et à 6 kil. d'Azay-le-Rideau.

1290. « *Parochia de Cheilleio*, sive *de Chaille.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Chenoncellum. Chenonceau. — CHENONCEAUX. — (Tours. — Bléré.) Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Présentateur, l'archidiacre de Tours. A présent, commune du canton de Bléré et de l'arrondissement de Tours, située à 650^{m} de la rive droite du Cher et à 7 kil. de Bléré.

1290. « *Parochia de Chenoncello*, alias, de *Chenonceau.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Chenuchum. Chenuçon.— CHENUÇON. — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de... Présentateur, l'abbé de Saint-Julien. Chenuçon n'est plus maintenant qu'un village de la commune de Saint-Laurent-en-Gâtines, canton de Châteaurenault, arrondissement de Tours, situé à 3 kil. et demi au sud-est et près de la source de la Petite-Choisille.

1144. Le pape Célestin II confirme les possessions de Saint-Julien de Tours. « Capellam *de Chenuchum.* » (E Schedis Baluzianis.)

1290. « *Parochia de Chenuçon.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Chezellæ. — CHEZELLES. (Chinon. — Ile-Bouchard.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Pierre-ès-liens. Présentateur, l'abbé de Maubec, du diocèse de Bourges. Depuis 1792, Chezelles est une commune du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon, située sur la rive droite de la Bourouse, à 9 kil. de l'Ile-Bouchard. Cette commune a été réunie récemment à celle de Lièze.

1290. « *Parochia de Chezellis.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Chisseyum. Chisse. — CHISSAY (Département de Loir-et-Cher). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de..... Présentateur; l'abbé de Villeloin. Chissay faisait autrefois partie de la Touraine; mais depuis 1792, il appartient au canton de Montrichard, dans le département de Loir-et-Cher.

1253. Le pape Innocent IV confirma les possessions de l'abbaye de Villeloin. « *de Chisseyo.* » (Charte n° 2 des archives de la Société archéol. de Touraine.)

1290. « *Parochia de Chisse*, sive *de Chisseio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Christophorus (S.) oppidum. — ST.-CHRISTOPHE (Tours. — Neuvy-le-Roi.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Christophe. Présentateur, l'abbé de Saint-Florent de Saumur, du diocèse d'Angers. C'est, depuis 1792, une commune du canton de Neuvy-le-Roi et de l'arrondissement de Tours, située à 200^{m} de la rive gauche de l'Escotais, à 12 kil. de Neuvy-le-Roi. Saint-Christophe était titré première baronnie de Touraine. Il y avait un prieuré.

Vers 1040. Hugues d'Aluye était seigneur de Saint-Christophe. « Hugo de Alvia, qui dominus.... S. Christophori « erat. » (Spicilegium, t. x, p. 453.)

1208. « Provincia Turonica cingitur autem oppidis muni- « tissimis et populosis : a septentrione, S. Christophoro, etc » (Narrat. de commend. provinc. Turon.)

1268. Rotrou de Montfort confirma la donation que Marguerite d'Aluye, sa femme, avait faite aux religieux de la Clarté-Dieu. « Super servicia sua de S. Christoforo capiendos, etc. » (Charte n° 67 des archives de Maine-et-Loire.)

1290. « *Parochia S. Christophori.* » (Liber jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Ciconiacum. Cigoigniacum. Cigoigneium. Cigonge, villa. — CIGOGNÉ. (Tours. — Bléré.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur; l'abbé de Saint-Julien de Tours. Depuis 1792, Cigogné est une commune du canton de Bléré et de l'arrondissement de Tours, située à 3 kil. de la rive droite de l'Indre et à 10 kil. de Bléré.

Il y avait autrefois un prieuré. L'église est du XII^e^ siècle. Au sud-ouest de cette paroisse commence la Champeigne tourangelle.

943. Théotolon, archev. de Tours, releva cette église et obtint du roi Louis IV qu'elle appartiendrait à Saint-Martin. « Theotolo sacra sanct. pulvinaria... Ciconiacum ædificavit « cum capella in honore B. Mariæ. Rex Ludovicus S. Martino « villam Ciconiacum, in pago Turonico restituit, Theotolone « impetrante. » (Maan, p. 79. Gall. Christ., t. XIV, col. 49, C.)

1144. Le pape Célestin confirma les possessions de Saint-Julien, « Ecclesiam *de Ciconiaco.* » (E Schedis Baluzianis.)

1231. Les archevêques de Tours avaient droit à un logement à Cigogné. « Domus archiep. Turon. debita jure communi « ratione visitationis, videlicet *de Cigoigniaco*, etc. (Cartul. de l'archev. de Tours.)

1290. *Parochia de Cigoigneio*, vel *de Cigonge.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Cignes. Cinays. — CINAIS, OU SINAIS. (Chinon.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Hilaire. Présentateur, l'abbé de Seuilly. Cinais, depuis 1792, est une commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, située à 1 kil. de la rive gauche du Négron, à 7 kil. de Chinon.

A 500m au nord-est de Cinais se voit un camp attribué aux Romains et appelé Camp-des-Romains, mais qui fort probablement ne remonte pas plus haut que le règne de Henri III, roi d'Angleterre.

1290. « *Parochia de Cignes*, alias, *de Cinays.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Ciricus. Ciriacus. Cyricius super Ligerim (*S.*) — SAINT-CYR (Tours. — Tours-nord). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Cyr. Présentateur, l'abbé de Pontlevoy, du diocèse de Blois. St-Cyr est maintenant une commune du canton de Tours-Nord située sur la rive droite de la Loire à près de 2 kil. dé Tours.

887. Les chanoines de Saint-Martin accordèrent les dîmes de ce lieu au Seigneur d'Amboise. « Ditaverunt scilicet dominum « Ambasiæ de decima S. Cirici, etc. » (Chronicon Turonense magnum.)

1290. « *Parochia S. Ciriaci*, vel *S. Cyricii* super Ligerim. » (Lib. jurament et Cartul de Tours.)

Cisomagensis vicus. Chisseau. — CHISSEAUX (Tours. — Bléré). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Pierre. Présentateur, l'archidiacre de Tours. Chisseaux est maintenant une commune du canton de Bléré et de l'arrondissement de Tours, située à 150m de la rive droite du Cher, à 9 kil. de Bléré.

380. St-Martin y établit une église. « In vicis quoque, id « est, Cisomagensi, etc., destructis delubris S. Martinus eccle- « sias ædificavit. » (Gregor. Turon., Hist., lib. x, cap. 31.)

1290. « *Parochia de Chisseau.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Hadrien de Valois fait mention de ce lieu. « Cisomagus, vel « vicus Cisomagensis, est Chisseau, locus Cari fluvio appo- « situs, non longe remotus à Monte Trichardi. » (Notit. Gall., pp. 146 et 571.)

Clareius. Clare. — Cléré (Chinon. — Langeais). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de Notre-Dame. Collateur, l'archevêque de Tours. Cléré, depuis 1792, est une commune du canton de Langeais et de l'arrondissement de Chinon, située à 15 kil. de Langeais.

1290. « *Parochia de Clareio*, sive *de Clare.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Claritas Dei. — La Clarté-Dieu (St-Paterne. — Neuvy-Roi. — Tours.) Hameau situé à 2 kilomètres à l'ouest de la paroisse de St-Paterne. Il n'est guère connu que par son ancienne abbaye fondée en 1240. (Voir, sur ce monastère, Gallia Christiana, t. xiv, col. 327, A.)

ABBATES CLARITATIS DEI.

1. Reginaldus, 1240. 1246.
2. Joannes I.
3. Hilarius.
4. Joannes II.
5. Hugo, 1298.
6. Odo, 1319.
7. Guilelmus.
8. Henricus I, 1352. 1358.
9. Petrus I, 1378. 1390.
10. Georgius I, 1399-1418.
11. Matthæus, 1432.
12. Guilelmus II Michelet, 1441.
13. Henricus II, 1442-1443.
14. Thomas le Potier, 1450. 1464.
15. Andreas Lagogué, 1464. + 1515.

16. Joannes III Texier, 1515.
17. Joannes IV de Vaux, 1515-1541.
18. Stephanus I Poncher, 1541-1551.
19. Georgius II d'Armagnac.
20. Carolus I de Bourbon.
21. Nicolaus I de Tiercelin, 1572 + 1584.
22. Petrus II Ménard.
23. Franciscus Legouz du Plessis Lyonnet, 1618.
24. Carolus II Bault de Beaumont, + 1633.
25. Stephanus II de Remefort de la Grélière, 1634-1656.
26. Joannes V de Sazilly, 1656 + 1694.
27. Valentinus Hémard de Paron, 1694.
28. Henricus III de Betz de la Harteloyre, 1723.
29. Odetus Josephus de Vaux de Giry de Saint-Cyr, 1733-1749.
30. Nicolaus II Navare, 1749-1753.
31. Cæsar Laurentius de la Coste, 1753-1785.
32. N. Sève, 1785-1780.

Codrilletus. — Coudray (le). — Hameau situé dans la commune de Souvigny, canton d'Amboise, arrondissement de Tours.

1130. — « Vir genere insignis qui dicebatur vulgo filius « Evraldi, senior de Codrilleto, quod est in Ambasiensi territorio, etc. » (Hist. monast. B. Mariæ de Fontanis albis).

Cordum portus. Cohordone (portus de). — Port-Cordon (le) — Ce port était situé sur le Cher non loin de Tours.

942. Hugues le Grand, duc de France, accorda ce port à Saint-Julien de Tours. « Concessit etiam S. Juliano Portum de « Cohordone, cum omnibus, etc. » (Brevis hist. S. Juliani.)

955. Foulques le Bon, comte d'Anjou, étant venu à la fête de saint Martin, « in portu de Cordum, super fluvium Carum... « invenit. » (Chronicon Turon. magnum.)

Colomniacus villa. Colengeium. Colenge. — Coulangé (Loches. — Montrésor. — Villeloin). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Sulpice. Présentateur, l'abbé de Villeloin. Coulangé

est maintenant un hameau de la commune de Villeloin, du canton de Montrésor et de l'arrondissement de Loches, situé à 200m de la rive gauche du ruisseau de la Tourmente, et à 1 kil. et demi de Villeloin, à l'est. La paroisse a été réunie à celle de Villeloin.

859. L'archevêque de Tours, Hérard, vint à Coulangé. « Eccle- « siamque juxta, in Colomniaco villam sitam, in S. Sulpitii episcopi et confessoris honore dicatam, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 21, v°.)

1253. Le pape Innocent IV confirma les possessions de Villeloin, « de Colengeio. » (Archives de la Société Archéolog. de Touraine, charte n° 2.)

1290. « *Parochia de Colengeio*, seu *de Colenge.* » (Lib. instrument. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Columbariæ. Columbiers. — VILLANDRY, anciennement COLOMBIERS (Tours. — Tours-Sud.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Etienne. Présentateur, le chapitre de St-Côme-lès-Tours. Villandry est actuellement une commune de Tours-sud, située à 500m de la rive gauche du Cher et à 17 kil. de Tours.

1208. « Provincia Turonensis cingitur autem oppidis muni- « tissimis et populosis; ab occidente, Columbariis, etc.» (Narratio de commendat provinc. Turon.)

1290. « *Parochia de Columbiers.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours).

Il y a un lieu nommé aussi Colombiers dans le Berri; celui de Touraine a porté ce nom jusqu'en 1532 seulement.

Columbum. — COLOMBIER. — Hameau situé à 6 kil. au sud-ouest de Cormery.

791. Ithier, abbé de Saint-Martin de Tours et fondateur de l'abbaye de Cormery, donna Colombier à ce monastère. « In

pago quidem Turonico, Columbo et cæteris... confirmamus. » (Cartul. de Cormery, f° 1, v°.)

Comberia. — Il est présumable que ce lieu, dont nous ignorons jusqu'à présent le nom, était situé aux environs de Saunay, dans le canton de Châteaurenault, et non loin de la Brenne. (Voyez *Solonacensis.*)

851. Un certain Valterius donna ce domaine à l'abbaye de Cormery. « Quæ videlicet res sunt in pago Turonico, in vicaria « Subnasce, super fluvium Bredanna, in locis nuncupatis « Comberia, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 19, v°.)

Comiacus, vicus publicus. — Ce lieu est mentionné par deux auteurs estimés, comme ayant appartenu à la Touraine.

820. « Et Comiaco, vicis publicis. » (Baluz., Miscellan., III, 30, et Analecta vetera, III, 293.)

Condatensis vicus. Candata vicus. — CANDES (Chinon.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, le chapitre de Candes (car il y avait dans cette paroisse un chapitre et un prieuré.)

Candes, depuis 1792, est une commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, située sur la rive gauche et à l'embouchure de la Vienne dans la Loire (d'où lui vient son nom, originairement celtique.) à 17 kil. de Chinon.

387. Saint Martin y établit une église. « In vicis quoque, « id est, *Condatensi* etc., destructis delubris, ecclesias « S. Martinus ædificavit. » (Greg. Turon., Hist., lib. X, cap. 31.)

397. Saint Martin mourut à Candes. « Consummato ergo « præsentis vitæ cursu, obiit S. Martinus apud *Condatensem* « *vicum* urbis suæ, etc., » (Idem., lib. I, cap. 48.)

1277. L'archevêque de Tours y possédait un manoir. « In

« maneriis archiep. videlicet apud Turonum *Candatum.*, etc. » (Cartul. de l'archevêché de Tours.)

1290. « *Parochia Candati.* » (Lib. jurament., Ms., p. 272.)

Hadrien de Valois dit de ce lieu. « Condate, hic locus in « confinio Turonum et Andicavorum positus est ad Vigennæ « et Ligeris confluentes, et Cande, vulgò, dicitur, *o* in *a* « converso. » (Notit. Gall. p. 571.)

L'église de Candes est très-remarquable.

Cormaricus. Cormariacum oppidulum, burgus. — CORMERY. (Tours. — Montbazon.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur, l'abbé de Cormery. Cormery, près duquel était situé autrefois le célèbre monastère de ce nom, est, depuis 1792, une commune du canton de Montbazon et de l'arrondissement de Tours, située à 250^{m} de la rive gauche de l'Indre avec plusieurs ponts sur cette rivière, et à 11 kil. de Montbazon.

791. « In Turonia, ad flumen Agnerem, ab urbe Turonæ « quæ provinciæ caput est; Lucis, quod Lochiæ vulgo « oppidum appellatur, et Ambacia quinque millibus passuum, « Cormaricenum oppidulum situm est, etc. » (Cartul. de Cormery, Ms., f° 1, R.)

1139. Les papes Innocent II et Alexandre III confirmèrent au monastère la possession de l'église de Cormery.

1180. « Videlicet ecclesia Cormaricensis S. Mariæ cum « adjacenti burgo, etc. » (Idem., f^{os} 63 et 69, r°.)

Cormaricus. — CORMERY (Tours. — Montbazon.) — Ce lieu, situé près de la rivière de l'Indre, était appelé jadis Cormaricus, et distant de huit milles de la ville de Tours et de dix milles de celle de Loches. Itherius, abbé de Saint-Martin, entreprit d'y fonder une basilique sous l'invocation de saint Paul, en y plaçant trois autels; et avant qu'elle fût terminée, il en fit la

19. Sulpicius, 1174. 1175.
20. Girardus I, 1180. 1182 + 1184.
21. Philippus, 1188. 1194. 1198.
22. Turpinus.
23. Simon, 1205. 1211 + 1212.
23. Geoffridus I de Millay, 1212.
25. Matthæus, 1214.
26. Joannes II, 1215. 1216. 1221.
27. Reginaldus, 1228.
28. Adamus, 1231.
29. Joannes III, 1238, 1241.
30. Geoffridus II, 1241. 1244.
31. Bernardus II, 1256. 1259.
32. Bernerius.
33. Joannes IV a Brostia.
34. Jacobus II, 1271. 1274. + 1275.
35. Joannes V, 1276. 1280.
36. Petrus I, de Uciaco, 1283. 1290 + avant 1293.
37. Theobaldus III de Cabilone, 1296. 1299. 1300. 1314-1332.
38. Michael Rupinus, 1333 + 1334.
39. Joannes VI Lechat, 1334. 1339. 1352.
40. Gerardus II Potier, 1352. 1358. 1372-1376.
41. Petrus II d'Azay, 1377 + 1410.
42. Guilelmus II de Hotot, 1412. 1416. 1417.
43. Humbertus, 1418.
44. Id. Guilelmus II de Hotot, 1423. 1430. 1433 + 1434 episcop.
45. Petrus III Berthelotus, 1452. 1453. 1456. 1458 + 1476.
46. Joannes VI Bochard, 1476.
47. Joannes VII Conseil, 1483. 1487 + 1490.
48. Joannes VIII du Puys, 1490. 1492 (+ 1517.)
49. Renatus du Puys, 1508. 1514. 1515. 1520.
50. Dionysius Briçonnet, 1520. 1524. 1525 + 1535.
51. Joannes IX du Bellay, 1536-1545.
52. Jacobus III de Jaucourt, 1545.
53. Carolus I de Lorraine, 1547-1550.
54. Robertus III de Lenoncourt, 1550-1557 + 1561.
55. Joannes X de La Rochefoucault, 1557 + 1583.
56. Geoffridus III du Pin, 1583-1586.
57. Carolus II Miron, 1587. 1626.
58. Ludovicus Gouffier de Caravas, 1627.

59. Alphonsus Ludovicus du Plessis de Richelieu, 1631 + 1653.
60. Henricus de Béthune, 1653. 1662 + 1680.
61. Nicolaus Guillelmus Beautru de Vaubrun, 1680 + 1746.
62. N. de la Clue, 1747-1790.

S. Cosmas in insula. S. Côme en l'Ile.

1002. Plusieurs chanoines de Saint-Martin, sous la conduite d'Hervæus, *archiclave*, désirant embrasser la vie cénobitique, abandonnèrent leurs confrères et cherchèrent un refuge dans ce lieu écarté dont ils furent les premiers hôtes.

On prétend que ceci eut lieu vers l'an 1002, et, en effet, quelques murailles de cette époque, qui subsistent encore, en sont une preuve. Cependant Hervée, ne pouvant résister aux instantes prières des Martiniens, renonça au genre de vie qu'il avait embrassé et abandonna aux moines de Marmoutier le petit monastère fondé par ses soins, sous la condition qu'ils y entretiendraient 12 moines et qu'ils paieraient une redevance à Saint-Martin. Les religieux de Marmoutier, n'ayant rempli qu'avec négligence cette obligation qui, peut-être, leur répugnait, furent appelés en justice et expulsés de l'île. On prétend que Bérenger, expiant dans l'exil un esprit trop indépendant, mourut dans l'île de Saint-Côme en l'an 1088.

Ce fut là qu'en 1102 on établit un couvent de plus de 15 chanoines qui suivaient la règle de saint Augustin. On voit par les lettres de Calixte II, et la Chronique de Tours, que les Martiniens conservèrent cependant le patronage de l'église.

Parmi les prieurs de Saint-Côme brilla Pierre Romard, qui composa des vers français dans un style neuf et agréable.

Il mourut dans cette maison religieuse en 1585. Le prieuré de Saint-Côme fut supprimé en 1742. (Gallia Christ., tom. XIV., col. 188, C.)

La date assignée par le Gallia Christiana à la fondation du monastère de Saint-Côme ne concorde pas avec celle que lui attribue l'ouvrage intitulé *Défense des priviléges de St-Martin.*

(Pièces justificatives, p. 11.) On y lit, en effet, la date de MXCII.

Le prieur de Saint-Côme en l'île était à la nomination du roi.

Cousies. Couzes. — COUZIERS (Chinon.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de sainte Radégonde. Présentateur, l'abbesse de Sainte-Croix de Poitiers. C'est à présent une commune du canton et de l'arrondissement de Chinon dont elle est éloignée de 17 kil.

1290. « *Parochia de Cousies*, seu *de Couzes.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Cravantus. — CRAVANT (Chinon. — Ile-Bouchard). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Léger; présentateur, l'abbé de Marmoutier. Cravant est, depuis 1792, une commune du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon, située à 3 kil de la rive droite de la Vienne, et à 10 kil. de l'Ile-Bouchard. L'église paroissiale semble remonter à l'époque la plus reculée.

1290. « *Parochia de Cravanto.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Crisseium, seu *Chryseium villa. Crisse.* — CRISSAY (Chinon. — Ile-Bouchard). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Maurice. Présentateur, le prieur de St-Côme. Crissay, depuis 1792, est une des communes du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon, située à 200^{m} de la rive droite de la Manse, à 7 kil. de l'Ile-Bouchard.

850. Charles le Chauve confirme aux moines de Cormery « quasdam villas... ac super Vigennam in Crisseio, etc., monast. « Cormaricено, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 19, r°.)

1290. « *Parochia de Crisse.* » (Liber jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours).

Crotellæ. Crotelles. — CROTELLES (Tours. — Châteaurenault. — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur, le chapitre de Tours. Depuis 1792, c'est une commune du canton de Châteaurenault et de l'arrondissement de Tours, située sur le ruisseau de Madelon, à 9 kil. de Châteaurenault.

1290. « *Parochia de Crotellis*, alias *de Crotelles.* » (Lib. jurament et Cartul. de Tours.)

Crucilia. Crouzillæ, villa. Crozilles. — CROUZILLES (Chinon. — Ile-Bouchard). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur, l'abbé de Beaulieu. Depuis 1792, Crouzilles est une commune du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon, située à 600^{m} de la rive droite de la Vienne et à 3 kil. de l'Ile-Bouchard.

774. Charlemagne accorda ce lieu à Saint-Martin. « Monas-« terio S. Martini decernimus... ut Crucilia, etc. » (Ampliss. Collect., t. I, p. 33.)

1107. Foulques, abbé de Beaulieu, réclame Crouzilles. « No-« veritis Fulconem abbatem Bellilocensem proclamasse quod « Stephanus, Nuchariensis abbas, ecclesias Crouzillarum in-« juste, etc. » (Maan, p. 250.)

1290. « *Parochia de Crozilles.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Culberiacum. — CORBERY (Loches.) — Hameau situé dans les environs de Loches, au nord, sur l'Indre, à 2 kil.

1150. Le pape Eugène III accorda aux chanoines de N.-D. de Loches quatre moulins à Corbery, etc. « Canonicis ecclesiæ « B. Mariæ de Lochis, donationem quam Thomas prior fecisse

« dignoscitur confirmamus. Quatuor molendina in loco qui « Culberiacum dicitur, etc... Thomas de Paccio, turrim de « Culberi, etc., ædificavit. » (Chronic. ecclesiæ B. Mariæ de Lochis.)

Cunotus. — CUNEAUX. — Hameau situé à 2 kil. un quart au S -S.-E. de Véretz, dans le canton de Tours-sud. Cette interprétation nous semble d'autant plus satisfaisante qu'aux termes du texte qui suit, Cunotus devait être compris dans la Quinte de Tours.

900. Charles le Simple accorda au chapitre de Saint-Maurice la Quinte de Tours. « Concessit Carolus fratribus S. Mau- « ricii, præscriptam Quintam quæ conjacet in circuitu urbis « Turonicæ, id est Cunotum, etc.» (Charte de Louis VII (1157) aux archives du département d'Indre-et-Loire.)

Curraium. Syvraium. — CIVRAY-SUR-ESVES (Loches. — Lahaye).— Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Ste-Maure. Civray, depuis 1792, est une commune du canton de Lahaye et de l'arrondissement de Loches, située à 200^{m} de la rive gauche de l'Esves, et à 9 kil. de Lahaye.

1290. « *Parochia de Curraio*, sive *de Syvrayo.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Hadrien de Valois parle ainsi de Civray-sur-Esves. « Sivray « vel Sivré, locus Hagæ Turonum proximus ac fluvio Crosæ.» (Notit. Gall., p. 573).

Curtiacus. Curciacus villa. Corcaium. Corceyum. — COURÇAY (Tours. — Bléré). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Urbain. Collateur, le chapitre de Saint-Martin de Tours. Courçay, depuis 1792, est une commune du canton de Bléré et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive droite de l'Indre, à 15 kil. de Bléré.

On trouve sur son territoire des vestiges d'antiquités gallo-romaines.

774. Charlemagne confirme les donations faites par Autlandus à Saint-Martin. « Ut Curtiacus, etc. » (Amplissima Coll., t. I, p. 33).

841. Adalardus, abbé de Saint-Martin, fit don « de villa Curtiaco, etc. » (E Schedis Baluzianis.)

920. 980. — Charles le Simple et Hugues Capet confirmèrent ces dons. « Curtiacus, insuper atque alter Curciacus, in pago Turonico. » (Ampliss. Collect., pp. 250, 258, 274 et 340.)

Nota. Les termes de cette charte nous font supposer que *Curtiacus*, se rapporte à *Curçay*, commune du canton des Trois-Moutiers, dans le Loudunois, en Poitou, qui appartenait aussi à Saint-Martin, tandis que *Curciacus* est notre *Courçay* de Touraine.

119. Gilbert, archev. de Tours, confirma ces donations. « Turon. Martinianis sodalibus ecclesias septem concessit, « Curciacum, etc. » (Maan, p. 102.)

1177. Le pape Alexandre III ratifia ces dons. « Curciacum cum ecclesia S. Martini. » (Défense des priviléges de Saint-Martin, Pièces justif., p. 19.)

1390. « *Parochia de Corcaio*, vel *de Corcyo*. » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Cusiacus. Cussiacus villa. Cuciacus. Cucaius. — CUSSAY (Loches. — Lahaye). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Ste-Maure, sous l'invocation de saint Pierre-ès-liens. Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, ce lieu est une commune du canton de Lahaye et de l'arrondissement de Loches, située à 9 kil. de Lahaye.

839. Louis I^er^ et Pépin autorisèrent les donations faites par Ithier au monastère de Cormery. « Complacuit quamdam vil-« lam, juris monasterii B. Martini, vocabulo Cusiacus (*alias* « Cussiacus), ad cellam S. Pauli, etc. » (Cartul. de Cormery, f^os^ 12, r^o^, et 13, v^o^, et Archives d'Indre-et-Loire.)

862. Charles le Chauve confirma ces donations. » Plures villas, Cuciacus, etc. » (Amplissima Collectio, t. I, page 160.)

1290. « *Parochia de Cucaio*, sive de *Cucayo*. » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Cyriacus de Gado (*S*). *Ciricius de Gaudo* (*S*). — ST-CYR-DU-GAULT (Département de Loir-et-Cher). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Cyr. Collateur, l'archevêque de Tours. Avant 1792, cette paroisse faisait partie de la Touraine; c'est maintenant une commune du canton d'Herbault dans le département de Loir-et-Cher.

1259. Hervé Belon, comte de Lorges, vendit les dimes de ce lieu. » (Charte n° 47 des Archives du département d'Indre-et-Loire.)

1290. « *Parochia S. Cyriaci de Gado*, sive S. Ciricii de Guado. » (Liber jurament. et Cartul. de Tours.)

Damciacus villa. Donciacus. — ANZAY (d') ou DAMZAY, CHATEAU-EN-VERRON (D. Housseau.) (Chinon. — Avoine). — Hameau situé à l'E.-N.-E. de Chinon, dans la commune d'Avoine, et les canton et arrondissement de Chinon.

974. Charte d'Hardouin, archev. de Tours, qui autorise Wandalbert, son neveu, à donner à St-Florent de Saumur « terram unam sitam in pago Turonico, in vicaria Caynonensi, in *villa Damciaco*. » (D. Housseau. n. 217.) Dans le Gall. Christ., t. XIV, col. 53, D, ce lieu est ainsi désigné : « *in villa* « *Donciaco*, non longe à Cainone. »

Dedra. Derra. Deerria. Dierra. — DIERRE. — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Médard. Présentateurs, les abbés de St-Julien et de Beaulieu. Depuis 1792, Dierre est une commune du canton de Bléré et de l'arrondissement de Tours, située à 1 kil. de la rive du Cher, à 4 kil. de Bléré.

1040. Richerius, abbé de Saint-Julien « terram cum ecclesia « de Dedra emit centum libras denariorum et unam libram « auri ad usus monachorum S. Juliani. » (Brevis hist. S. Jul.)

1231 Les archevêques de Tours possédaient un logement, « ratione visitationis domus debita, videlicet de Derra, etc. » (Cartul. de l'archevêché de Tours.)

1290. « *Parochia de Dierra*, sive *de Deeria.* » (Idem et lib. jurament., N. S.)

Destiliacus villa. — DÉTILLY-EN-VERRON (D. Housseau.) — Petit hameau et château placés à 1 kil. à peine à l'O.-S.-O. de la commune d'Avoine, canton et arrondissement de Chinon.

954. Gombault, vassal de l'archevêque Joseph, et sa femme Bathelildis demandent que sur les biens de l'abbaye de St-Louans il lui soit donné « quartam unam subtus Montelis « sitam in pago Turonico, in vicaria Kaynonensi, *in villa Destiliaco.* » (D. Housseau, n. 176.)

Doli vicus. Dolinsis vicaria. Duo Luciæ villa. — DOLUS (Loches.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Venant. Présentateur, l'abbé de Cormery. Dolus, après 1792, est devenu une commune du canton et de l'arrondissement de Loches, dont il est éloigné de 9 kil. Il y avait jadis un prieuré et une commanderie.

450. Eustochius, évêque de Tours, y établit une église. « Eustochium ferunt ecclesias instituisse per vicos, Dolos, etc.» (Greg. Turon., Hist., lib. x., cap. 31.)

856. « Audacher, abbas Cormaricensis, compertum esse « volumus res quas Guarinus S. Paulo tradidit, sitas in pago « Turonico, in vicaria Dolinse, in loco qui dicitur Petrucius « Pérusson), super fluvium Agneris, etc.» (Cartul. de Cormery, f° 20, v°.)

937. Titre de Hugues, abbé de Saint-Martin. « Dedit itaque « vir illuster Atto vicecomes, seu uxor sua, Imina, ex eorum « proprio in pago Turonico, in vicaria Dolinse, etc. » (D. Housseau, n° 166.)

1085. Peloquin, seigneur de l'Ile-Bouchard, « dedit S. Paulo « omnia quæ habebat apud villam quæ vocatur de duobus « Lociis,... (Duo Lucii non longius a cœnobio ipso 5 millibus « abest). » (Cartul. de Cormery, f° 46, v°.)

1139. 1180. Les papes Innocent II et Alexandre III confirmèrent la possession de ce lieu à Cormery. « Videlicet eccle- « siam S. Venantii de duobus Luciis, etc. » (Idem, f°s 63 et 69, v°.)

1290. « *Parochia de Dolus.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Hadrien de Valois parle ainsi de ce lieu. « Dolus vicus, non « longe ab Andria fluvio et Asiaco captivo, vulgo Dolus. » (Notit. Gall., p. 571). Cette indication est peu exacte, Dolus étant à 6 kil. d'Azay-sur-Indre.

Donna Maria. Dompna Maria. — DAMEMARIE DES BOIS (Tours. — Châteaurenault.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur, l'archidiacre d'Outre-Loire. Damemarie, depuis 1792, est une commune du canton de Châteaurenault et de l'arrondissement de Tours, située à 14 kil. de Châteaurenault.

1290. « *Parochia de Donna*, sive *de Dompna Maria.* » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours.)

Drachium. Drachiacum. Dracheium. — DRACHÉ (Loches. — Lahaye.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de saint Sulpice. Présentateur, l'abbé de Noyers. C'est maintenant une commune du canton de Lahaye et de l'arrondissement de Loches, située à 11 kil. de Lahaye.

Dans les environs se trouve un menhir remarquable.

1096. Étienne, abbé de Noyers, et Hugues Goscelin donnèrent « Johanni de Dracheio, etc. », et le second « concedit « monachis Nuchariensibus omne feudum sacerdotale de Dra- « chiaco. » (Cartul. de l'abbaye de Noyers, f^os^ 135 et 139, v°.)

1290. « *Parochia de Dracheio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Druis. Droes. — DRUYE. (Tours. — Montbazon.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Pierre. Présentateur, l'abbé de Noyers. C'est maintenant une commune du canton de Montbazon et de l'arrondissement de Tours, située à 16 kil. de Montbazon. Il y avait autrefois un prieuré.

1290. « *Parochia de Druis*, alias *de Droes.* « (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Esculium. Sculliacum. Escuilleium. Escueille. — ÉCUEILLÉ. (Département de l'Indre.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de..... Présentateur et collateur, l'archevêque de Tours. Après 1792, Ecueillé est devenu un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châteauroux dans le département de l'Indre : mais il appartenait auparavant, pour le spirituel, à la province de Touraine et était situé sur la rive gauche de la Tourmente.

1120. « Aimericus de Esculio. » (Cartul. de l'abbaye de Noyers, f° 132, v°.)

1214. Hervé, comte de Saint-Aignan, réclama des droits seigneuriaux sur Écueillé. « Cum jura dominica vindicaret in « Sculliaco, etc. » (Maan, p. 133.)

1290. « *Parochia de Escuilleio*, vel *de Escueille.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Essartæ. Essars. — ESSARTS (LES) (Chinon. — Langeais.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire,

sous l'invocation de Notre-Dame. Collateur, l'archevêque de Tours. C'est depuis 1792, une commune du canton de Langeais et de l'arrondissement de Chinon, située à 300m de la rive droite de la Roumer, à 10 kil. de Langeais.

1022. L'église bâtie, en 1022, par les deux frères Macquaux, chevaliers, mérite de fixer l'attention.

1290. « *Parochia de Essartis*, sive *de Essars.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Esvia. Evia le Moutier. — Esves le Moutier. (Loches. — Ligueil.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Maurice. Présentateur, l'abbé de Maubec, du diocèse de Bourges. C'est à présent une commune du canton de Ligueil et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive gauche et près de la source du ruisseau d'Esves, à 7 kil. de Ligueil. L'abbé de Marolles prétend qu'il y avait autrefois à Esves un monastère fondé au IXe siècle.

1290. « *Parochia de Esvia*, sive *de Esxia* le Moutier. » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Evardonis portus. — Nous ignorons le nom moderne de ce port et s'il était situé en Touraine. Voici le texte qui nous porte à le supposer:

955. « Dum Fulco bonus, per portum Pilæ transiens « usque ad portum Evardonis devenit. » (Spicilegium, t. X, p. 439.)

Evena vicus. Evenensis condita. — Esvres. (Tours. — Montbazon.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours sous l'invocation de saint Médard. Présentateur, le prieur de la Guerche. Esvres est, depuis 1792, une commune du canton de Montbazon et de l'arrondissement de Tours, située à 225m de la rive droite de l'Indre, à 7 kil. de Montbazon.

L'ancien prieuré de Vontes (Votinus) était situé à 2 kil. à l'est d'Esvres.

480. Du temps de saint Perpet, évêque de Tours, « ædificatæ sunt ecclesiæ in vicis Evena, etc. » (Greg. Turon.)

v^e^ au x^e^ siècle. « Condita Evenensis, in pago Turonico, in civitate Turonensi. » (Guérard, Div. territ. de la Gaule, p. 146.)

791. Itier, abbé de Cormery, donna à son monastère « nec- « non et diversos mansos in pago Turonico, in condita Eve- « ninse, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 1, v°.)

844. Audacher, abbé de Cormery, échangea ces biens avec Ursmarus, archev. de Tours. « Tradidit ergo Audacher in « pago Turonico, in condita Eveninse, inter duos locos, in « Evena farinarium, etc... et contradiderunt missi Ursmari, « in ipso pago et in ipsa condita, in villa Troius (Truyes), etc. » (Idem.)

Vers 1060. Tetbaldus, père de Vivianus, chevalier, du château de Loches, « tenuerat tres quartes terræ apud Eve- « nam, etc. » (D. Housseau, n° 607.)

1290. « *Parochia de Evria.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Hadrien de Valois ne nous semble pas avoir trouvé la véritable interprétation; il dit. « Evena Turonum, vicus urbis « Turonicæ, in quo Medardi Suessionis confessoris reliquiæ « continentur, memoratur a Gregorio, *Vitæ Patrum*, cap. XIX, « id est vicus in Turonibus positus, vulgo Veigné, ad Ange- « rem fluvium, inter Montembazonis et Cormaricum. » (Notit. Gall., p. 189.)

A la page 572, le savant géographe prétend qu'Evena se rapporte à Avoine, ce qui est inadmissible.

Nous avons proposé l'interprétation d'Esvres avec d'autant plus de confiance, que saint Médard est le patron de cette paroisse, tandis que celui de Veigné est saint Maixent, dont

le nom latin d'ailleurs est, dans une charte de Charles le Chauve, « Vindimiacum. » (Voir *Martiniacum.*)

Faverolæ. Faverolles. — FAVEROLLES (Département de Loir-et-Cher.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de.... Collateur, l'archevêque de Tours. Faverolles, avant 1792, faisait partie de la Touraine; c'est à présent un commune du canton de Montrichard et de l'arrondissement de Blois, dans le département de Loir-et-Cher, située à 2 kil. de la rive gauche du Cher.

1290. « *Parochia de Faverolis*, sive *de Faverolles.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Ferciacus villa, locellus.

791. Iterius, abbé de Saint-Martin, fit don à Cormery de divers domaines, « in pago Turonico, seu locello Ferciaco, « ipsæ S. Pauli cellæ adhærenti, etc. « (Cartul. de Cormery, f° 1, r°.)

820. Le roi Louis le Pieux confirma les donations faites par l'abbé Fridugise. « Idem, villam quæ dicitur Ferciacus. » (Idem., f° 7, r°.)

867. L'archevêque de Tours, Hérard, donna plusieurs dîmes à Cormery « in villa quæ dicitur Ferciacus. » (Idem., f° 23, r°.)

Nous n'avons pu découvrir encore l'interprétation moderne de cette villa qui, probablement, n'existe plus.

Ferrariæ. Ferrières l'Archon. — FERRIÈRES LARÇON (Loches. — Grand-Pressigny.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de saint Maudet. Collateur, l'archevêque de Tours. C'est depuis 1792, une commune du canton du Grand-Pressigny et de l'arrondissement de Loches, située sur le ruisseau des fontaines de Ferrières, à 11 kil. du Grand-Pressigny.

L'église est du XI^e^ siècle, le chœur et l'abside sont du XIII^e^.

1066. Sur cette paroisse mourut Foulques l'Oison, comte de Vendôme, le 22 novembre 1066.

1290. « *Parochia de Ferraris*, sive *de Ferrière l'Archon.* » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours.)

Ferreriæ. Ferrieres. — FERRIÈRES-SUR-BEAULIEU (Loches.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Gilles. Présentateur, l'abbé de la Miséricorde, du diocèse de Bourges. C'est maintenant une commune du canton et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive gauche du ruisseau de Ferrières, à 4 kil. de Loches. On voit sur cette commune des monuments druidiques.

1290. « *Parochia B. Mariæ de Ferreriis*, sive *de Ferrières.* » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours.)

Flodoveus. (*S.*) — FLOVIER (ST.) (Loches — Grand-Pressigny). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Flovier. Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, c'est une commune du Grand-Pressigny et de l'arrondissement de Loches, située à 19 kil. du Grand-Pressigny.

1290. « *Parochia S. Flodovei.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.

Fons Chari. — FONTCHER.

Vers 1032. Charte du comte Eudes II, dit le Champenois: « Ex dono Odonis, comitis Campaniæ, Blesensis, et Turo- « nensis, et Hermengardis ejus uxoris, unitus est prioratus « Fontis Chari abbatiæ Majoris monasterii. » (Chronicon prioratuum Maj. monasterii, et D. Housseau, n° 415.)

1037. Le même comte étant à la chasse à Mercuriolus, en Touraine, donne les prés de Fontcher à l'abbaye de Marmoutier sur la demande du moine Burcardus. (Dom Housseau, n° 430.)

Fons Merlandi, locus. — MESLAND (Département de Loir-et-Cher). — Commune du canton d'Herbault, arrondissement de Blois, sur la lisière orientale de la Touraine.

1034 à 1049. Charte de fondation d'un monastère en ce lieu par les moines de Marmoutier. « In ea ergo ædificatur et « constituitur, in loco qui vulgari vocabulo *Fons Merlandi* dicitur. » (Gall. Christ., col. 68, D. Instrum.)

V. 1060. Foulques de Limeray et Bernard, son frère, donnèrent à l'abbaye de Marmoutier un alleu appelé « S. Audoini de Pinu » (*Voyez*) entre Châteaurenault et Amboise « et *Fontem Merlandi*, peu éloigné de ce dernier, situé sur une colline appelée « Campus secretus. » (D. Housseau, n° 608.)

Fontanæ. Fontanæ albæ, anciennement nommé *Allodia.* — FONTAINES-LES-BLANCHES. — Hameau situé au milieu des bois, dans la commune d'Autrêches canton de Châteaurenault, arrondissement de Tours; il était célèbre par l'antique abbaye de ce nom (Voyez les chroniques de Touraine, t. I, p. 257, et surtout, Gallia Christiana, t. XIV, col. 321, D.)

1226. Phillipe de Rouvres (de Robore) fit don d'un septier de froment à l'abbaye de Fontaines (archives du département d'Indre-et-Loire.)

FONTANÆ ALBÆ. — *Series Abbatum.*

1. ODO, + 1145.
2. GILBERTUS, 1148.
3. THEOBALDUS, 1162.
4. HERBERTUS.
5. ALEXANDER.
6. ROBERTUS I, 1175. 1186.
7. PEREGRINUS, 1188 + 1211.
8. EBERNUS, 1211. 1215
9. NICOLAUS I.
10. LUCAS, 1227.
11. P. 1228.
12. SIMON, 1215.
13. GUILLELMUS I, 1250.
14. THEODORICUS, 1254. 1256.
15. ROBERTUS II, 1263.
16. N. 1280.
17. MICHAEL. 1287.
18. GUILLELMUS II, + 1308.
19. THOMAS I, 1313-1337.
20. GUILLELMUS III Biart, 1340. 1345.
21. RICHARDUS Hélie, + 1354.

22. Thomas II de Cortmolan + 1360.
23. Joannes I, 1360.
24. Guillelmus IV le Lait, 1371-1389.
25. Joannes II Coquau, 1414 + 1421.
26. Joannes III Thorodes, 1422 + 1427.
27. Joannes IV Chaillon. 1427 + 1455.
28. Mathurinus Freminet, 1455-1478.
29. Thomas III, 1478 + 1504.
30. Joannes V Clocques, 1505 + 1517.
31. Jacobus Poeslon, 1517 + 1535.
32. Nicolaus II Chauvin, + v. 1550.
33. Carolus Tiercelin, 1550-1558.
34. Antonius I Tiercelin, + v. 1590.
35. N. de Roquelaure, Antonius.
36. Antonius II de Bruyères de Chalabres, 1591.
37. N. d'Avrilly.
38. Claudius I Belot, 1612.
39. Claudius II Hutel Belot, + 1620.
40. Joannes VI al. Nicolaus Collon, 1626.
41. Guillelmus V de Croisilles, 1626. 1632.
42. Nicolaus III de Croisilles, + 1647.
43. Balthasarus Rousselet de Châteaurenaud, 1648 + 1712.
44. Joannes VII Taschereau de Beaudri, 1712 + 1752.
45. Ludov. Antoni. Francisc. de Durfort, 1753 + 1765.
46. N. Caulet, 1765-1770.
47. Renatus de Caulaincourt, 1770-1772.
48. N. du Chastel, 1772-1789.

Fontaniolæ villa. — Fontenailles. — La citation qui suit nous fait connaître que cette villa était située dans le bois de Gâtine, commune de Villedômer, canton de Châteaurenault. Nous pensons que c'est actuellement le hameau de Fontenailles dans la commune de Louestault, canton de Neuvy-le-Roi, arrondissement de Tours.

1007. Gualon, chevalier, restitue à Marmoutier plusieurs dîmes dont il s'est emparé. « Sunt autum eæ decimæ in silva Gastinensi, in villa quæ dicitur Fontaniolas. » (D. Housseau, n° 338.)

Francolium. — FRANCUEIL (Tours. — Bléré.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Thibault. Présentateur, l'abbé de Villeloin. Depuis 1792, Francueil est une commune du canton de Bléré et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive droite du ruisseau de Francueil, à 1,500^{m} de la rive gauche du Cher, et à 7 kil. de Bléré.

1253. Le pape Innocent IV confirma les possessions de l'abbaye de Villeloin, « de Francolio, etc. » (Charte n° 2 des archives de la Société Archéol. de Touraine.)

1290. « *Parochia de Francolio.* » (Lib. jurament et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Fundeta. Fondetæ. Fondetes. — FONDETTES (Tours. — Tours-nord.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Symphorien. Présentateur, l'archidiacre d'Outre-Loire. Depuis 1792, Fondettes est une commune du canton de Tours-nord et de l'arrondissement de Tours, située à 2 kil. de la rive droite de la Loire et à 8 kil. de Tours.

1230. Juhel de Mathefélon, archevêque de Tours, « Fun« detam ecclesiam archidiaconat. Transligerensi mancipavit.» (Maan, p. 135, X.)

1290. « *Parochia de Fondetis*, seu *de Fondetes.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Furcella. — FOURCHETTE. — Hameau situé à 1 kil. au N. O. de la commune de Pocé, canton d'Amboise.

Vers 794. Alcuin donna au monastère de Saint-Martin. « seu et in Furcella, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 3, v°.)

Gastinetæ. Gastina silva. Abbatia. — GASTINE, forêt. — Hameau et forêt situés dans la commune de Villedômer, canton de Châteaurenault, arrondissement de Tours. Il y avait an-

ciennement dans ces bois une abbaye de religieux de l'ordre de saint Angustin.

(*Consulter* Gallia Christiana, t. XIV, col. 317, B.)

1007. Gualon, chevalier, restitue à Marmoutier certaines dîmes. « Sunt autem eæ decimæ in Gastinensi silva, in villa « quæ dicitur Fontaniolas. » (D. Housseau, n° 338.)

1135. « Christianus quidam, in Gastineta Turonorum silva, « cœnobium excitavit nomine Gastinetum quod jam Camerariæ « Scalalariensium monachorum ditionis est in Cerillana paro- « chia » (Maan, 114.)

1173. « Obiit Alanus primus abbas Gastinetensis cœnobii. » (Chron. Gastinet.)

1207. « Gastinetam Augustinorum ecclesiam igni forte com- « bustam, Godofredus Ludius, archip. Turon. excitavit. » (Maan, p. 132.)

1226. « Vastata fuit domus ista misserrimo incendio. » (Chron. Gastin., cœnob.)

ABBATES B. MARIÆ DE GASTINIS.

1. Alanus, 1146 + 1173.
2. Geoffridus, + v. 1196.
3. Guillelmus I, v. 1207.
4. S.
5. Joannes I, 1226. 1242.
6. Gervasius, 1365.
7. Guillelmus II, 1365-1381.
8. Clemens Ferrent, + 1403.
9. Olivarius I, 1406.
10. Stephanus.
11. Reginaldus de Rothais, 1418.
12. Hubertus, 1419.
13. Joannes II.
14. Hardius Maruilleau, 1452.
15. Joannes III Imbert, 1455 + 1462.
16. Olivarius II Ferrandus, 1462 + 1472.
17. Potho de Coué, 1474 + 1490.
18. Posthumus de Cours.
19. Alexander Goury, 1528 + 1535.
20. Guillelmus III Goury.
21. Joannes IV de Troyes, + 1562.
22. Ludovicus Cartier, 1582.

23. Philippus Colineau, 1603.
24. Claudius de Bossut, 1625.
25. Andreas Courtin, 1652.
26. Ambrosius Courtin.
27. Seraphinus de Mauroy.
28. Michael I, de la Hellière, 1661. 1668.
29. N. d'Artigny.
30. Michael II du Guast, 1678.
31. Achilles Ludov. Thomas du Guast, 1678.
32. N. Taschereau de Linières, 1725-1765.
33. N. de Beine, 1765-1772.
34. N. Pourteiron, 1773-1790.

Genelleium villula, villaria. Genilleium. — Genillé (Loches. — Montrésor.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de sainte Eulalie. Présentateur, le chapitre de Tours. Genillé, depuis 1792, est une commune du canton de Montrésor et de l'arrondissement de Loches, située à 400m de la rive droite de l'Indrois et à 10 kil. de Montrésor.

893. Robert II, abbé de Saint-Martin, frère du roi Eudes, reçut « plurimas res in villula Geneliacensi prope Turones. » (Gall. Christ., t. xiv, col. 168, D.)

895. Ego Radobius de Majori monasterio, in pago Turonico, in villaria Geneliacense, mansellum cujus vocabulum « est Ivis. » (D. Housseau, nº 121.)

1207. « L'archevêque de Tours Geoffroy accorda au chapitre de Saint-Maurice « nominationem ecclesiæ Geneliacæ. (Maan, p. 132.)

1290. « *Parochia de Genille*, sive *de Genilleio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Ce bourg fut dévasté au xiiᵉ siècle pendant la guerre que Sulpice d'Amboise fit au comte de Touraine.

Genulfus (*S.*) — Saint-Genouph (Tours. — Tours-sud.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours sous l'invocation de saint Genouph. Présentateur.....
Depuis 1792, c'est une commune du canton de Tours-sud et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche de

la Loire entre Berthenay et Tours et dans la Quinte de ce diocèse.

1066. Barthélemy I, de Chinon, archev. de Tours, fit en cette année la dédicace de l'église de St-Genouph. « E charta Prullia- « censi Bartholomæum archiepiscopum Turonensem, *eccle-* « *siam S. Genulphi* depromitur anno 1066 dedicasse. » (Gallia Christ., col. 62, E.)

Georgius (*S.*) — SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE. — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Georges. Collateur, l'archevêque de Tours. Ce n'est plus qu'un hameau dépendant de la commune de Rochecorbon et du canton de Vouvray, situé à peu de distance de la rive droite de la Loire, et à 5 kil. à l'est de Tours.

La paroisse a été anciennement réunie à celle de Rochecorbon.

« *Parochia S. Georgii.* » (Cartul. de l'archevêché de Tours)

Georgius super Carum (*S.*) — SAINT-GEORGES-SUR-CHER (Département de Loir-et-Cher) .— Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Georges. Collateur, l'archevêque de Tours. Ce lieu qui appartenait autrefois à la Touraine fait maintenant partie du canton de Montrichard et du département de Loir-et-Cher.

1290. « *Parochia S. Georgii super Carum.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Germanus (*S.*)—SAINT-GERMAIN, près Candes (Chinon).—Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Germain. Collateur, l'archevêque de Tours. Saint-Germain, depuis 1792, est une commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, située sur la rive gauche de la Vienne, à 14 kil. de Chinon.

540. L'église fut construite au temps de l'évêque Injuriosus. « Tempore Injuriosi et basilica S. Germani ædificata est. » (Greg. Turon. Hist., lib. x, cap. 31.)

1229. Juhel de Mayenne, archevêque de Tours, « adjunxit « capiceriæ Condatensi ecclesiam S. Germani juxta Candatum.» (Cartul. de l'archev. de Tours.)

1290. « *Parochia S. Germani de Pratis de Canda.* » (Lib. juram. et Cartul de l'archev. de Tours.)

Germanus de pratis (*S.*) — SAINT-GERMAIN-SUR-INDRE (Loches.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Germain. Présentateur, le seigneur de St-Germain. C'est une commune du canton et de l'ar-rondissement de Loches, située à 400^{m} de la rive droite de l'Indre, à 9 kil. de Loches.

1290. « *Parochia S. Germani de Pratis.* » (Lib. jurament. et Cartul de l'archevêché de Tours.)

Givriacum. — GIVRY. — Hameau situé dans la commune de de St-Règle, canton d'Amboise, arrondissement de Tours.

865. L'archevêque de Tours Hérard concéda plusieurs dîmes à l'abbaye de Cormery, entre autres, « de Givriaco, de « potestate S. Pauli, quæ dicitur Aptum Villare, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 23, v°.)

Gomolidum.

851. Donation, faite au monastère de Cormery, de divers domaines par un certain Valterius. « Quæ videlicet res sunt « in pago Turonico, in vicaria Subnasce, super fluvium Bre- « danna, in locis nuncupatis Gomolido, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 19, v°.) Voy. *Solonacensis.*

Gorgonius (*S.*) — SAINT-COURGON (Département de Loir-et-Cher.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Gourgon. Présentateur, le doyen de Tours. St-Gourgon, qui faisait partie de la Touraine avant 1792, appartient maintenant au canton de St-Amand, arrondissement de Vendôme, dans le département de Loir-et-Cher.

1290. « *Parochia S. Gorgonii.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.

Gressus. Gresium. — LE GRAIS. — Hameau dépendant de la commune d'Azay-sur-Cher, canton de Bléré, arrondissement de Tours, faisant jadis partie du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours. On y voyait, avant 1792, un prieuré fondé en 1017, selon quelques auteurs, par Foulques Nerra, comte d'Anjou, sous l'invocation de saint Jean, à 3 kil. et demi d'Azay-sur-Cher. Il dépendait de Saint-Martin de Tours et était à la nomination du roi.

1146. « Obiit Joscelinus fundator ecclesiæ de Gressu, in « Turonia sitæ, et tunc primo ibi institutus est prioratus. » (Chron. Turon. magnum.) Tel fut donc le véritable fondateur.

1180. « Prioratus S. Joannis de Gressu, sive de Gresseio, « abest a Cormarico duobus tantum milibus (sic). » (Cartul. de Cormery, f° 68. r°.)

1211. Jean de Faye, archevêque de Tours, « occurrit « mense maio, fratribus Gressum incolentibus vineam terram- « que concedens in feodo suo, juxta Azaium, etc. » (Gall. christ., col. 101, C.)

Guierchium. Guircia. Guerchia. — GUERCHE (LA) (Loches.— Grand-Pressigny.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de saint Marcellin. Présentateur, l'abbé de Preuilly. C'est à présent une commune du canton du Grand-Pressigny et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive droite de la Creuse, à 11 kil. du Grand-Pressigny.

1194. « Ecclesia S. Marcellini Guerchii. » (Maan, p. 131, xx.

1290. « *Parochia de Guerchia.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Haia civitas. Haya oppidum. — LAHAYE (Loches. — La haye). — Baronnie de Touraine, située sur la rive droite de la Creuse, maintenant chef-lieu de canton de l'arrondisse-

ment de Loches, contenait deux paroisses qui dépendaient de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure.

1° Celle de St-Georges; présentateur, l'abbé de Preuilly; 2° Celle de Sainte-Marie à la présentation du dit abbé. Il y avait aussi à Lahaye un prieuré sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine.

900. « Foulques le Roux, comte d'Anjou, épousa la fille « d'un certain Galterius « cum qua recepit Haiam. » (Chronicon Turonense magnum.)

1194. « Ecclesiæ S. Georgii et B. Virginis in Haia, civitate « Turonum. » (Maan, p. 131, xx.)

1208. « Provincia Turonica cingitur autem oppidis muni- « tissimis, etc...., a meridie, Haya. » (Narratio de commendatione provinciæ Turon.)

1290. « *Parochia S. Georgii et S. Mariæ de Haya.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Iciodorus vicus. Isiodorensis pagus. Ysorium. — YZEURES (Loches. — Preuilly.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur, l'abbé de l'Angle, du diocèse de Poitiers. Il y avait en ce lieu un prieuré de Prémontrés. Maintenant Yzeures est une commune du canton de Preuilly et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive droite de la Creuse, à 9 kil. de Preuilly.

450. S. Eustochius, évêque de Tours, établit une église à Yzeures. « Ferunt ecclesias instituisse per vicos, id est, Icio- « dorum, etc. » (Greg. Turon. Hist., lib. x, cap. 31.)

581. « Berulfus vero dux se in ipsos fines statuit. Graviter « tunc pagi Isiodorensis ac Berravendis urbis Turonicæ « devastati sunt. » (Idem., lib. vi, cap. 12.)

1290. « *Parochia de Ysorio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Voici les termes dont se sert Hadrien de Valois à ce sujet: « Iciodorum vicus, pagus Iciodorensis urbis Turonicæ, id « est vicus pagi Turonensis Gregorio dicitur..... Eidem alibi « vicus Iciodorensis sub termino Turonicæ urbis, vulgo « Iseure, locus in confinio Turonum et Pictonum. » (Notit. Gall., p. 572.)

Ingrandia. — INGRANDES (Chinon. — Langeais.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Romain. Présentateur, l'abbé de Bourgueil. Ingrandes est, depuis 1792, une commune du canton de Langeais et de l'arrondissement de Chinon, située entre la Loire et le à 12 kil. de Langeais. Il y avait un prieuré.

1198. Raimond d'Ussé donna au monastère de Bourgueil ce qu'il possédait à Ingrandes « quidquid domus eorum de « Ingrandia tenebat. » (Cartul. de l'abb. de Bourgueil.)

1200. Jean de Montoire confirma les donations: « Con- « firmavi abbatiæ Burgulii, quidquid habent in parochia « Ingrandiæ, in feodo meo.... Actum est hoc anno Incarn. « Dominicæ MCC. » (Idem.)

1210. « Prioratus B. Romani de Ingrandia.... Actum a. D. M CC X. » (Idem.)

1290. « *Parochia de Ingrandia.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Insula Buchardi, castrum, oppidum. — ILE-BOUCHARD (L'.) (Chinon. — Ile-Bouchard.) — Cette ancienne baronnie de Touraine, située sur la Vienne, dépendait autrefois de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de son nom. Depuis 1792, c'est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chinon, placé à 17 kil. de cette dernière ville. L'Ile-Bouchard possédait quatre paroisses: 1° St-Gilles; présentateur, l'abbé de Noyers; 2° St-Léonard; présentateur, l'abbé du Bourg-Déols, diocèse de Bourges; 3° St-Maurice et 4° St-Pierre; présentateur, l'abbé de Maubec, dans le même diocèse. — Au

milieu de la Vienne et dans l'île appelée maintenant l'Ile-des-Moulins, était le château bâti au x^e^ siècle par Bouchard de l'Ile. — A 450^m^ du clocher de St-Gilles, sur la rive droite de la Vienne, on voit un dolmen remarquable.

887. Les chanoines de Saint-Martin « magnis feodis ditave-« runt scilicet dominum de Insula, etc. » (Chron. Turonense magnum.)

987. Thibaut donne à Marmoutier Tavant, « prope castrum quod vocatur ad Insulam, in vicaria ejusdem castri. » (D. Housseau, n° 237.)

1020. Bouchard, seigneur, « castri quem (sic) vocant ad « Insulam, situm super fluvium Vigennæ. » (E Chartul. Majoris monasterii.)

1020. Fulco Nerra illos de Insula Buchardi abhinc sæpe « expugnabat. » (Spicilegium, t. x, p. 453.)

1208. « Turonica provincia cingitur autem oppidis muni-« tissimis et populosis; a meridie, Insula Bucardi. » (Narratio de commendat. Prov. Turon.)

Ippolitus (*S*). — CHAPELLE ST-HIPPOLYTE (LA) (Loches.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Hippolyte. Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, St-Hippolyte est une commune du canton et de l'arrondissement de Loches, située à 500^m^ de la rive droite de l'Indre et à 12 kil. de Loches. L'église paraît être du xi^e^ siècle.

1290. « *Parochia S. Ippoliti.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Jocundiacensis domus. Jacunciacum. Gaudiacum. Joiacum. Joetum. Joeyum. — JOUÉ. (Tours-sud.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de la Chaire de saint Pierre. Présentateur, le chapitre de Saint-Martin. Joué, depuis 1792, est une commune du canton de

Tours-sud et de l'arrondissement de Tours, située à 2 kil. et demi de la rive gauche du Cher et à 6 kil. au sud-ouest de Tours.

450. « Guntchramnus et Meroveus egressi de basilica « S. Martini, ad Jocundiacensem domum, civitate proximam « progressi sunt. » (Greg. Turon. Hist., lib. v, 14.)

900. Charles le Simple donna Joué au chapitre de Saint-Maurice « hoc est Jacunciacum domum, etc. » (Charte de Louis VII (1157), aux archives d'Indre-et-Loire)

1119. Gilbert, archevêque de Tours, donna sept églises à Saint-Martin de Tours, entre autres, «Joiacum.» (Maan, p. 102.)

930. Hugues, abbé de Saint-Martin, et duc de Bourgogne, restitua au chapitre de Saint-Martin les églises que le roi Charles lui avait concédées, entre autres « Gaudiacum. » (Chron. Turonense magnum et D. Housseau, n° 160.)

1177. Le pape Alexandre III confirma les possessions de Saint-Martin de Tours. « Gaudiacum, cum ecclesia S. Petri. » (Défense des priviléges de Saint-Martin, pièces justif., p. 19.)

1278. Le pape Nicolas III « confirmavit ecclesiam de Joeto, etc. » (Idem., p. 39.)

1290. « *Parochia de Joeyo.* » (Lib. jurament., Ms. p. 272.)

A 4 kil. et demi au sud-ouest de Joué, sont les landes, dites de Charlemagne, où Charles Martel extermina les Sarrasins en 743.

Hadrien de Valois s'exprime ainsi : « Jocundiacum vicus, « Gaudium, Joiacum, in pago Turonico, urbi Turonis proxi- « mum, ad Carim, Joué, incolis dictum, vulgo dicitur « Jouay; locus ad Carum positus contra Turonos. » (Notit. Gall., pages 253 et 572.)

Gaudiacum signifie aussi Jouy dans le pays Chartrain et dans le Poitou. (Voyez. Gall. Christ., col. 169, B.)

Johannes super Indriam (*S.*) — St-Jean-sur-Indre (Loches.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de

Loches, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Présentateur, l'archiprêtre de Loches. La paroisse a été réunie à celle de St-Germain-sur-Indre; mais, depuis 1792, ce lieu est une commune du canton et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive gauche de l'Indre, à 6 kil. de Loches

1290. « *Parochia S. Johannis super Indriam.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Julita (*S.*) — STE-JULITTE (Loches. — Grand-Pressigny. — St-Flovier.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de sainte Julitte. Présentateur, l'abbé de Preuilly. Depuis 1792, Sainte-Julitte fait partie de la commune de St-Flovier, du canton du Grand-Pressigny et de l'arrondissement de Loches. Il est éloigné de 17 kil. de cette ville et la paroisse a été réunie à celle de Saint-Flovier.

1290. « *Parochia Stæ-Julitæ.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Juncheria.

Vers 1180. Sulion, clerc de Saint-Martin de Tours, fit don à l'abbaye de Cormery de cette terre : « terram de Juncheria, « in agro Turonico. » (Cartul. de Cormery, f° 44, v°.)

Junolium vinea. — JUNEUIL. — Cette vigne était située dans les environs du monastère de Saint-Julien de Tours, au IX^e^ siècle; on conçoit qu'il n'existe plus de vestiges de l'emplacement qu'elle occupait il y a dix siècles.

845. « Vinea de Junolio cum pratis et cum terra usque in « medio Caris fluminis, cum calceata quarta ante portum, « omnia hæc de prædicta ecclesia S. Juliani Turon. sunt. » (Brevis Hist. S. Juliani. Turon.)

Lammereium. Lamere. — LÉMERÉ (Chinon. — Richelieu.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Hilaire. Présen-

tateur, l'abbé du Bourg-Déols, diocèse de Bourges. Léméré qui, avant 1792, appartenait au Loudunois dans la province de Poitou, est maintenant une commune du canton de Richelieu, de l'arrondissement de Chinon, dans le département d'Indre-et-Loire, située à 14 kil. de Chinon.

1290. « *Parochia de Lammereio*, sive *de Lamere.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours)

Landa. — La Lande (Département de Loir-et-Cher.) — Hameau de la commune de Cangey ou Cangy, canton de Châteaurenault, arrondissement de Tours suivant l'éditeur des *Chroniques de Touraine* : cependant, puisque le lieu nommé Landa était compris dans le diocèse de Chartres, nous proposons d'interpréter ce nom par les landes Saint-Lubin, dans le canton d'Herbault et l'arrondissement de Blois, département de Loir-et-Cher.

1040. Renauld, seigneur de Châteaurenault, accorda ce lieu à l'ermite Geoffroy : « Quemdam locum qui vocatur Landa, « et quidquid illic habeo. » (Hist. Monast. de Fontanis albis.)

1041. Gosselin, évêque de Chartres, confirma ce don. « Abbatiæ de Fontanis locum quidam non longe ab ea, in « episcopatu Carnotensi situm qui Landa vocatur... concessi. » (Idem.)

1162. Le pape Alexandre III ratifia cette possession : « Ab- « batiam de Fontanis, Landam cum appendiciis suis, nostra « protectione suscipimus. » (Idem.)

Larchaium. Larcayum vicus. — Larçay (Tours-Sud.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Symphorien. Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, Larçay est une commune du canton de Tours-sud et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche du Cher, à 10 kil. de Tours.

1119. Hugues de Chaumont, seigneur d'Amboise, « Lar- « chaium, vicum archiepiscopalem, cremavit. » (Maan, p. 101.)

1277. Les archevêques de Tours y possédaient un manoir dont on voit encore les vestiges, « in maneriis archiepiscopi, « videlicet, apud Turonum, Larcayum, etc. » (Cartul. de l'archev. de Tours.

M. L. Boilleau, membre de la Société archéol. de Touraine, a découvert en ce lieu, en 1853, un castrum qui, sans aucun doute, est un ouvrage gallo-romain des v^e^ ou vi^e^ siècles.

Laudiacum vicus. Mons Laudiacus, vicaria, condita, Laudaciensis. — MONTLOUIS (Tours-sud.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Laurent. Présentateur, l'abbé de Bourgmoyen, du diocèse de Blois. Montlouis est présentement une commune du canton de Tours-sud, arrondissement de Tours, située sur la rive gauche de la Loire, à 11 kil. à l'ouest de Tours.

440. S. Briccius, évêque de Tours, « veniens ad vicum cujus « nomen est Laudiacum, sexto ab urbe miliario, mansionem « accepit. » (Greg. Turon., Hist. lib. II, cap. 1.)

480. S. Perpet, évêque de Tours, « basilicam quoque S. Lau- « rentii, in Monte Laudiaco ipse construxit. » (Idem, lib. X, cap. 31.)

v^e^. — x^e^. siècle. « Vicaria Laudaciensis in comitatu Turo- « nico... condita Montis Laudiacensis in pago Turonico, in « civitate Turonensi. » (Guérard, Divis., territ. de la Gaule, pages 146 et 160.)

800. Charlemagne accorda au chapitre de Saint-Maurice « quidquid ab ipsa urbe Turonica usque ad Montem Laudiaci « habetur. » (Charte de Louis VII (1157), Arch. d'Indre-et-Loire.)

878 « Tractum unum quod est a Monte Laudiacense ex alia « ripa Ligeris adhærente, etc. » (D. Housseau, n° 104.)

910. Donation faite à l'église de Saint-Martin par Gauzin d'un alleu situé « in pago Turonico, in vicaria Montis Laudia- « censis, etc. » (Idem, n° 143.)

1174. Convention entre Henri II, roi d'Angleterre, et ses fils, « apud montem Laudiacum, juxta Turonis, etc. » (Chronicon Turon. magnum.)

Hadrien de Valois s'exprime ainsi : « Laudiacum ad Ligerim « vulgo Montlouis dicitur. Mons Laudiacus est Montloïs, locus « supra Turonos ad sinistram ripam Ligeris positus tribus ab « ea urbe leugis remotus. » (Notit. Gall., pages 264 et 572.)

Laurentius in Gastina (*S.*) — SAINT-LAURENT EN GASTINE (Tours. — Châteaurenault.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Laurent. Présentateur, l'abbé de Marmoutier. Depuis 1792, c'est une commune de l'arrondissement de Tours et du canton de Châteaurenault, dont elle est éloignée de 10 kil.

1290 « *Parochia S. Laurentii in Gastina.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Legsium. Legium. — LIÉGE (LE) (Loches. — Montrésor.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbesse de Beaumont-lès-Tours. Le Liége, depuis 1792, est une commune du canton de Montrésor et de l'arrondissement de Loches, située à 16 kil. de Montrésor.

1290. « *Parochia de Legsio*, seu *de Legio.* « (Lib. jurament. et cartul. de l'archev. de Tours.)

Leprosus vicus. Orodorium. Loratorium, vicaria. — LE LOROUX ou LOUROUX. Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Sulpice. Présentateur, l'abbé de Marmoutier. Le Louroux, depuis 1792, est une commune du canton de Ligueil et de l'arrondissement de Loches, située à la pointe septentrionale de l'un des plus grands étangs de la Touraine et à 14 kil. du canton de Ligueil.

387. « In vico autem cui Leprosum nomen est, etc. » (Sulpit. Sever., Vita B. Martini.)

993. Archambault de Sully, archevêque de Tours, accorda à

l'abbaye de Marmoutier « altaria ecclesiarum S. Sulpitii de « Orodorio. » (Gall. Christ., col., 55, D.)

1058. « Unitus et prioratus sancti Sulpitii de Loratario, qui « erat ex dono Godefredi barbuti, comitis Turonensis, tem- « pore abbatis Alberti. » (Chron. prioratuum Majoris Monasterii.)

Vers 1060. Geoffroy, fils de Pierre de Montbazon, réclama « partem vicariæ de Loratorio. » (D. Housseau, n° 319.)

1290. « *Parochia de Loratorio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Voici les termes dont se sert Hadrien de Valois : « Leprosus « vicus, vulgo vocatur le Loroux, estque proximus Mantalo- « mago et Dolei vicis positusque ad Scandonem qui in Ange- « rem affluit. » (Notit. Gall., p. 272).

Lerneium. Lerne. — LERNÉ (Chinon.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbé de Seuilly. Depuis 1792, Lerné est une commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, dont elle est éloignée de 12 kil.

1290. « *Parochia de Lerneio*, seu *de Lerne.* » (Liber jurament. et Cartul. de Tours.)

Liezia. Lieze. — LIÈZE (Chinon. — Ile-Bouchard. — Chezelles). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de.... Présentateur, l'abbesse de Beaumont-lès-Tours. Lièze est, depuis 1792, un hameau dépendant de la commune de Chezelles, du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon, et situé sur la rive gauche de la Bourouse. La paroisse a été réunie à celle de Chezelles.

1209. « *Parochia de Liezia*, sive *de Lieze.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Ligreum. Ligreium villa. — LIGRÉ (Chinon. — Richelieu.) Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Martin. Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, Ligré est une commune du canton de Richelieu et de l'arrondissement de Chinon, située à 1,600^{m} de la rive de la Veude, à 14 kil de Richelieu. Il existe sur cette commune un dolmen remarquable.

1180. Le pape Alexandre III confirme à l'abbaye de Cormery ses possessions, » cum villa Ligrei. (Cartul. de Cormery, f° 69, r°.)

1290. « *Parochia de Ligreio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Limiriacum. Limeriacum. Lumereyum. Lymere. — LIMERAY (Tours. — Amboise.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Saturnin. Collateur, l'archevêque de Tours. Limeray, depuis 1792, est une commune du canton d'Amboise et de l'arrondissement de Tours, située à 8 kil. d'Amboise.

Vers 1060. Foulques de Limeray, « Fulco de Limiriaco. » (D. Housseau, n° 608.)

1162. Le pape Alexandre III confirma les possessions de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches : « Vineas quas apud Limeriacum habetis confirmo. » (Hist. Monast. de Fontanis albis, lib. 2.)

1290. « *Parochia de Lumeryo*, sive *de Lymere.* » (Lib. jurament et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Hadrien de Valois dit : « Sicera Limeriacum abluit. » (Notit. Gall., p. 572.)

Lineriæ. — LIGNIÈRES (Chinon. — Azay-le-Rideau). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbé de Toussaints, d'Angers. Depuis 1792, Lignières est une commune du canton d'Azay-le-Rideau et de l'arrondissement de Chinon,

située à 400m au sud-est du cours du vieux Cher et à 8 kil. d'Azay.

1290. « *Parochia de Lineriis.* » Lib. jurament et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Liura Curtis.

1007. Le roi Robert confirme la fondation de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours et sa dotation. « *Curtem Liuram*, cum « ecclesiis, distante quatuor millariis a castro quod dicitur « Insula; nec non, etc. » (Gall. Christ., col. 63, E.)

Locheium. Loche. — LOCHÉ (Loches. — Montrésor.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Barthélemy. Présentateur, l'abbé de Villeloin. Loché est, depuis 1792, une commune du canton de Montrésor et de l'arrondissement de Loches, située sur l'Indrois, à 8 kil. de Montrésor.

A 4 kil. et demi de Loché était l'ancienne abbaye de Baugerais.

1253. Le pape Innocent IV confirme les possessions de l'abbaye de Villeloin, « de Locheio. » (Charte n° 2 des archives de la société Archéol. de Touraine.)

1290. « *Parochia de Locheio*, sive *de Loche.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Loetaut. — LOUESTAULT (Tours. — Neuvy-le-Roi). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Georges. Présentateur, le chapitre de Saint-Martin. C'est maintenant une commune du canton de Neuvy-le-Roi et de l'arrondissement de Tours, située à 1,300m de la rive gauche de la Dême, à 5 kil de Neuvy-le-Roi.

1290. « *Parochia de Loetaut.* (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Lucca vicus. Lucacense castrum. Loccis. Lochiæ. Lucas. Leuchæ. — LOCHES (Loches.) — Ancienne ville et paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Ours. Depuis 1792, Loches est un des chefs-lieux d'arrondissement du département d'Indre-et-Loire. La ville est située sur la rive gauche de l'Indre, à 41 kil. de Tours. L'abbé de Beaulieu-lès-Loches était présentateur à la cure de St-Ours. Il y avait encore à Loches d'autres paroisses comme St-Jean, Notre-Dame.

450. Saint Eustoche établit à Loches une église. « S. Eusto-« chium ferunt instituisse ecclesias per vicos Luccas, etc. » (Greg. Turon. Hist., lib. x, cap. 31.)

480. « S. Ursus monasterium statuit aliud quod nunc Loccis « vocant, situm scilicet super fluvium Agnerem, in recessu « montis cui nunc castrum supereminet, ipso nomine ut mo-« nasterium vocitant. » (Idem, Vitæ Patrum, cap. 18.)

576. « Anno Chilperici xv° S. Senoch, genere Theifalus, pagi « Pictavi Lucas castro obiit. » (Chron. Petri filii Bechini.)

743. « Karlomannus et Pipinus, Hunaldo duci Aquitaniæ « sibi rebellanti obviant et Lucas castrum capiunt. » (Chron. Turon. magnum.)

900. « Fulco comes Andegavensis uxorem duxit filiam cujus-« dam Galteri cum qua recepit Leucas. » (Idem.)

963. « Ecclesia Leucarum a Gaufrido comite Andegavensi « fundatur. » (Chron. Turon. abbrev.)

965. « Basilicam Lucacensis castri Harduinus archiep. « Turon. auctiorem multofecit. » (Maan, p. 74.)

1149. « Eugenius III, papa, canonicis B. Mariæ de Lochis « confirmat donationem Thomæ de Paccio. » (Chron. ecclesiæ de Lochis.)

1180. Le pape Alexandre III confirme à l'abbaye de Cormery la possession « capellæ S. Joannis de Lochis. » (Cartul. de l'abbaye de Cormery, f° 69, v°.)

1194. « Richardus rex Angliæ... castrum Locharum obsidet, « quod Guido de valle Grinosa (*alias*, Guinosa), ex parte « regis Franciæ tenebat. » (Chron. Turon. magnum.)

1200. « Robertus de Torneham et Girardus de Atheis Lo- « chas, etc., et alias munitiones ex parte Regis Angliæ mu- « nierunt. » (Idem.)

1205. « Philippus II, rex Francorum, Leuchas castrum « obsidet et expugnat. » (Idem.)

1208. « Provincia Turonica cingitur autem oppidis munitis- « simis et populosis; a meridie, Luca, etc. » (Narrat. de commendat. provinc. Turon.)

1290. « *Parochia S. Ursi de Lochiis.* (Lib. jurament. et Car- « tul. de l'archev. de Tours.)

« Luccæ castrum est nobile in finibus, Turonum transligе- « ritanis ad Andriam vel Angerim. » (Had. Valesius, Notit. Gall., p. 289.)

Cet article serait susceptible d'un beaucoup plus grand nombre de citations. Nous pensons qu'elles n'auraient aucune utilité pour le but que nous nous sommes proposé.

S. Ursus. — Saint-Ours de Loches. — A la même époque où saint Ours fondait le couvent de Sennevières, il en établissait un autre à Loches, dont il fut abbé, comme l'atteste Grégoire de Tours. Eustochius, évêque de Tours, avait érigé au même lieu, depuis quelques années, une chapelle dédiée à Ste-Marie-Madeleine. Cette chapelle était située au sommet d'un colline. Ours plaça dans la vallée les cellules de ses moines. On ne doit pas omettre, que, d'après le témoignage de Grégoire, ayant enfoncé des pieux dans l'Indre, il construisit une chaussée qui, amenant les eaux captives à un moulin, leur en fit tourner la roue. L'abbaye de St-Ours fut livrée aux moines de Beaulieu, avec les prés, vignes, forêts, étangs, moulins, serfs et servantes qui en dépendaient, vers le milieu du XI^e^ siècle, par Geoffroi Martel, comte d'Anjou. On ne sait ni le nombre

des abbés de ce monastère ni quels furent leurs noms. (Gall. Christiana, t. XIV, col. 191, C.)

Luciliacus vicus. Luzilliacus. Lucille. — LUZILLÉ (Tours. — Bléré.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de sainte Luce. Présentateur, le chapitre de Tours. Après 1792, Luzillé est devenu une commune du canton de Bléré et de l'arrondissement de Tours, située à la source du ruisseau de Francueil et à 9 kil. de Bléré.

540. Au temps de l'évêque Injuriosus, « vici etiam Lucilia- « cus, etc., fundati sunt. » (Greg. Turon. Hist., lib. X, cap. 31.)

Vers 1159. Acquisition de la dîme de Luzillé: « emptio deci- « mæ Luzilliacenæ. » (Cartul. de Cormery, f° 61.)

1207. Geoffroy, archevêque de Tours, accorda la collation de cette paroisse aux chanoines de Saint-Maurice. « Lucillianam « nominationi canonicorum S. Mauritii cessit. » (Maan, p. 132.)

1290. « *Parochia de Lucille.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Luggogalus villa. Lugagolus. Lugogalus. Ligagolus. Ligolium. — LIGUEIL (Loches. — Ligueil). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Ste-Maure, sous l'invocation de saint Martin. Depuis 1792, Ligueil est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Loches, situé sur la rive gauche de l'Estrigneul, à 8 kil. de Loches. Le doyen de Saint-Martin était collateur de cette paroisse.

774. Charlemagne confirma à saint Martin les dons faits par l'abbé Autlandus. « ut Luggogalus, etc. » Ampliss. Collect., était t. 1, p. 33.)

866. Charles le Chauve ratifia ces donations : « Quarum « villarum nomina hæc sunt : Lugagolus cum capellis, etc. » (Idem, p. 160.)

920. Charles le Simple les confirma également. « Lugogalus etc. » (Idem., p. 250, 258, 274, 340.)

1001. « Sulpitius Lugagolensis præpositus. » (Gall. Christ., t. XIV, col. 55, E.)

1119. Gilbert, archevêque de Tours, accorda sept églises au chapitre de Saint-Martin. « Ligolium, etc. » (Maan, p. 102.)

1278. Le pape Nicolas III releva Ligueil de l'excommunication fulminée par l'archevêque de Tours. « de Ligolio. » (Défense des privil. de Saint-Martin, pièces justif., p. 39.)

1290. «*Parochia de Liguel*, sive *de Ligolio.*» (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Lupancius (*S*). *Lupantius* (*S*). *Loencius* (*S.*) — SAINT-LOUANT DE CHINON (Chinon).— Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Louvant. Présentateur, l'abbé de St-Florent de Saumur. Il y avait, en ce lieu, un prieuré ainsi qu'un antique monastère; cette paroisse n'est plus, depuis 1792, qu'un hameau de la commune, du canton et de l'arrondissement de Chinon, situé à 300m de la rive droite de la Vienne et à 2 kil. à l'ouest de Chinon.)

(Voir, pour les détails relatifs au monastère, l'article suivant.)

1290. « *Parochia S. Lupancii*, sive *S. Loencii.* » (Lib. jurament. et Cartul de l'archev. de Tours.)

S. Lupantius.—SAINT-LOUANT, dans le Chinonais (Chinon.) On pense que saint Louvant, élève de l'abbaye de Micy, est le fondateur de ce monastère. Il se retira dans ce lieu, dit-on, dans le cours du VIe siècle, et construisit une cellule qui, dans les anciennes chartes, est désignée sous les noms divers d'*abbatia*, d'*abbatiola* ou de *locellus* de St-Louvant. On ne sait rien sur l'histoire de ce monastère, si ce n'est qu'après les massacres exercés par les Normands, il fut reuni à l'église métropolitaine. En 954, l'archevêque Joseph II céda quelques

domaines de St-Louvant au chevalier Gunbaldus, à charge de redevance. Ce prélat l'abandonna plus tard au comte de Blois. En 973, le comte Thibault, du consentement de l'archevêque Hardouin, en fit don à Amalbertus, abbé de St-Florent de Saumur, « autant comme un asile, que pour établir un monastère. « Il en résulta qu'Amalbertus déclara que l'abbé de Saint-Louvaut ne serait autre à l'avenir que l'abbé de Saint-Florent, ainsi qu'on le voit à cette même date, dans la charte relative aux terres abandonnées à Walterius dans la vicairie de Chinon. Les détails subséquents concernant ce monastère sont consignés dans les divers chartriers Saumurois. (Gallia Christ., t. XIV, col. 190, A.)

1037. Le comte Thibault et son frère Etienne déchargèrent ce lieu de tout impôt. « Locum S. Lupantii apud Kainonem ab « omni exactione absolvunt. » (D. Housseau, n° 432.)

Lupantia villa. Lupancia. Loans. Loancium. — LOUANS (Loches. — Ligueil.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur, l'abbé de Cormery. Depuis 1792, Louans est une commune du canton de Ligueil et de l'arrondissement de Loches, située à 19 kil. de Ligueil. L'église a été rebâtie au XII^e^ siècle. Il y avait à Louans un prieuré.

997. Archambault, archevêque de Tours, autorise la construc- « tion d'une chapelle en ce lieu. « Sit ergo sita supradicta ca- « pella in villa quæ vocatur Lupantia, in supradicta Talcinia- « censi parochia. » (Cartul. de Cormery, f° 27, r°.)

1139. 1180. Les papes Innocent II et Alexandre III confirment à Cormery la possession de l'église. « Ecclesiam S. Mariæ de « Lupancia cum eodem burgo. » (Idem, f° 63 et 69, r°.)

1290. « *Parochia de Loans*, sive *de Loancio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Luzayum. — LUZÉ (Chinon. — Richelieu.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-

Bouchard, sous l'invocation des SS. Gervais et Protais. Collateur, l'archevêque de Tours. Luzé faisait autrefois partie de l'élection de Richelieu et de la province de Poitou. C'est à présent une commune du canton de Richelieu et de l'arrondissement de Chinon dans le département d'Indre-et-Loire, située sur la rive gauche de la Bourouse, à 12 kil. de Richelieu. A 3 kil. à l'est de Luzé, était située l'abbaye de Bois-Aubry.

1290. « *Parochia de Luzayo.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Madriacus villa.

Vers 1043. Guérin Maucouronne, vassal de Tours, vend à Agnès, comtesse d'Anjou, « quatuor quartas terræ in pago « Turonico, *in villa* quæ dicitur *Madriaco.* » (D. Housseau, t. II, n° 471.)

Magdalenæ Insula (*S.*)

1235. Juhel de Mathefélon, archevêque de Tours, dispensait les moines de Saint-Julien de la contribution qu'ils payaient à l'église épiscopale en donnant aux chanoines de la cathédrale « Insulam S. Magdalenæ quam ære proprio nuper emerat. » (Gall. Christ., col. 106, A.)

Magniacus, curtis.

867. L'archevêque de Tours Hérard apposa son sceau sur le privilége accordé à l'abbé Ebbon, « de Magniaco. » (Gall. Christ., t. XIV, col. 41, D.)

Vers 898. Charles le Simple accorda aux chanoines de Saint-Martin « in pago Turonico, distantem a Turonis prope « duobus miliariis (3 kil.), super fluviolum quod nominatur « *Causila*, *Curtim* quæ olim fuit quandam nominatam *Magnia-* « *cum*, sed incursione Normannica dissipata, etc., et ad res « Majoris monasterii adspicit, etc., et ad usum canonicorum « S. Martini, etc. » (D. Housseau, t. I, n° 129.)

976. Bouchard, comte de Vendôme, accorde à un certain Benoit et à sa femme Isemberge « aream unam molendini,

« sitam in pago Turonico, in villa Membriolis, super fluvium « *Causilæ*, pertinentem coram *Magniaco.* » (Idem, nº 221.)

Majus Monasterium. — MARMOUTIER. — On voit dans Sulpice Sevère, que saint Martin, vers l'an 372, fonda, en ce lieu, un monastère et y attira plusieurs personnes désireuses de mener une vie érémitique. Après la mort du prélat, cet établissement monastique prit de plus grandes proportions et devint célèbre, mais on ignore ce qui s'y passa jusqu'à l'époque où les Normands ou Danois envahirent la Touraine en 853. Ils attaquèrent Marmoutier, massacrèrent les moines ou les contraignirent à se réfugier dans des cavernes, et ne quittèrent la place que lorsqu'elle ne fut plus qu'un monceau de ruines. On dit cependant que vingt-quatre religieux, seuls débris de cette nombreuse congrégation, furent recueillis par les chanoines de Saint-Martin, à leur sortie des retraites où ils s'étaient cachés. Mais le bruit du retour des Normands s'étant répandu, ces moines, les chanoines Martiniens et beaucoup de séculiers se joignirent à eux, dans la crainte que le corps de saint Martin ne tombât dans les mains des Barbares, le transportèrent à Cormery d'abord, ensuite à Orléans, à St-Benoît-sur-Loire, puis enfin à Chablis et à Auxerre. C'est de cette dernière ville qu'il fut ramené par Ingelger, consul d'Amboise, à Tours, vers l'an 887.

Cependant, les chanoines de Saint-Martin, après l'éloignement des derniers religieux, s'emparèrent des débris de l'abbaye en ruines, et y placèrent vingt-quatre frères, soumis à leur propre doyen. Mais les Normands, étant revenus de nouveau, firent un tel carnage, que l'archevêque Herbernus, cherchant un remède à cette affaire entièrement de son ressort, alla trouver Robert de France, abbé de Saint-Martin, lui demandant qu'il lui abandonnât Marmoutier; ce à quoi Robert consentit. Mais les chanoines de Saint-Martin réclamèrent à grands cris. Alors Robert, changeant d'avis, promit, en 908, de se charger lui-même de la défense du monastère. Les chanoines qui occupaient les bâtiments encore

debout, pouvant se soustraire plus facilement alors qu'il ne convenait, à une surveillance étrangère, tombèrent peu à peu dans le désordre et la licence. Eudes, comte de Tours, ne vit à ce mal d'autre remède que de rétablir des moines à Marmoutier. Ayant donc fait venir de Cluny treize compagnons de saint Mayeul il leur donna ce monastère, vers l'an 982. C'est pour ce fait qu'Eudes s'intitule ordonnateur et défenseur de Marmoutier dans une charte de l'an 986 et une autre de 987.

La règle de saint Benoit avait certainement été en vigueur à Marmoutier avant l'invasion des Normands; mais, saint Mayeul la fit plus régulièrement exécuter, ce qui procura à cette communauté une telle renommée que les gouverneurs de la Touraine et de l'Anjou la comblèrent de biens et que les abbayes qui se formèrent lui demandèrent des abbés pour les diriger. Ainsi Foulques Nerra, comte d'Anjou, tira Baldricus de Marmoutier, pour le placer à la tête de Saint-Nicolas. Rainardus fonda la Trinité de Vendôme; Ebrardus gouverna Noyers, etc.

Pendant le XI^e^ siècle Marmoutier s'accrut d'une façon prodigieuse. En outre, la quantité de lettres adressées à cet établissement par les souverains pontifes est innombrable; mais, le pape Urbain II mit le comble à leur gloire lorsqu'il vint, lui-même, faire la dédicace de leur basilique sous l'invocation de saint Pierre, de saint Paul et de saint Martin. On compte parmi les principaux bienfaiteurs de Marmoutier, Charlemagne, Louis le Pieux, Charles le Chauve, Raoul, Philippe Auguste, etc. Par ordre de Sa Sainteté, Hamelin, évêque du Mans, et Adam, abbé (*Perseniæ*), redigèrent des statuts pour Marmoutier en 1204, et en 1208 Paul, cardinal et légat du pape, les confirma. Plus tard les richesses des religieux de Marmoutier et leur ambition s'accrurent tellement qu'ils se rendirent coupables d'excès fâcheux. Mais s'ils traînèrent injustement quelques personnes en justice, ils furent exposés de leur côté à de nombreuses vexations et eurent beaucoup à souffrir des comtes de Blois et de Hugues de Châtillon.

1539. Marmoutier reçut des abbés commendataires en 1539; le premier fut Jean, cardinal de Lorraine, qui usa largement des bois et des domaines des religieux; mais, en 1562, ce monastère éprouva un plus grand désastre quand les troupes calvinistes, ayant à leur tête le duc de la Rochefoucault, envahirent ce saint asile et pillèrent les vases sacrés et tout ce qui pouvait se convertir en argent, les livres, les tableaux, etc.; ils eussent même démoli l'édifice sans les instantes prières des moines.

1220. Ce fut Hugues, surnommé de Chartres, qui contribua le premier à la construction de la basilique de Marmoutier, si célèbre dans toute la France: après lui Geoffroy de Conan et Robert de Flandres avancèrent cette œuvre, qui fut achevée par Eudes (*de Braceolis.*)

Nonobstant les travaux et les précautions contre les débordements de la Loire, les eaux en 1628 s'élevèrent dans les cloitres, le réfectoire et les autres bâtiments du monastère, à une hauteur de près de six pieds. En 1641, par suite d'une inondation moins considérable cependant, les murs de clôture furent presque tous renversés.

Le 1er août 1603, les moines de Marmoutier furent soumis à une réforme qui ne dura que peu de temps; et le 10 juillet 1637 ils firent partie de la congrégation de St-Maur. Depuis l'an 1661, les assemblées générales de cette congrégation eurent lieu à Marmoutier. Enfin, en 1739, l'archevêque de Tours L.-J. de Chapt de Rastignac réunit la manse abbatiale à l'église métropolitaine. (Gall. Christ., col. 192, C.)

ABBATES MAJORIS MONASTERII.

1. Hieremias, 814.
2. Theoto, 832. 833 + 834.
3. Rainaldus, 844. 845.
4. Vivianus, 846 + 851.
5. Robertus, 852.
6. Herbernus, 853.
7. S. Maiolus.
8. Wilibertus, Guillebertus, 986. 989 + v. 990.
9. Bernerius, 991. 993.

10. Gauzbertus, 1000 + 1007.
11. Sicbaldus seu Sichardus, 1007.
12. Ebrardus, 1015. 1020. 1022. 1027. 1031.
13. Albertus, 1038. 1053. 1062. 1064 + 1064.
14. Bartholomæus, 1064. 1067. 1079. 1081 + 1084.
15. Bernardus, 1084. 1092. 1094 + 1100.
16. Hilgodus, 1100. 1104 + 1104.
17. Guillelmus, 1104. 1105. 1110. 1115. 1123. + 1124.
18. Odo I, 1124. 1126. 1128. + 1137.
19. Garnerius, 1137. 1139 + 1155.
20. Robertus I de Megueri, 1155. 1157. 1159. 1162 + 1165.
21. Robertus II Blesensis, 1165. 1175 + 1176.
22. Petrus I, 1176 + 1176.
23. Hervæus, 1177. 1184. 1186. 1187.
24. Geofridus I de Coursol seu de Coradut, 1189. 1202-1210.
25. Hugo I de Rochecorbon, 1210. 1212. 1214. 1218-1227.
26. Geoffridus II, 1227.
27. Guarinus, 1229. 1232. 1233.
28. Hugo II, 1233. 1236 (+ 1249).
29. Geoffridus III de Conan, 1237. 1241. 1244. 1257 + 1262.
30. Stephanus, 1262. 1265-1279 + 1283.
31. Robertus III, 1283. 1290. 1293 + 1296.
32. Odo II, 1296. 1298. 1300. + 1312.
33. Joannes I de Mauléon, 1312. 1315. 1322. 1328-1330.
34. Simon le Maye, 1330. 1333. 1352.
35. Petrus II du Puy, 1352. + 1363.
36. Gerardus I du Puy, 1363. 1370. 1377.
37. Gerardus II, 1377-1389.
38. Helias, 1389. 1412.
39. Guido I, 1412. 1420 + 1426.
40. Petrus III Marques, 1427. 1438. 1452. + 1453.
41. Guido II Vigier, 1453. 1457-1458.
42. Guido III Vigier, 1458. 1487. 1491. 1495 + 1498.
43. Ludovicus I Pot, 1498 + 1505.

44. Franciscus I Sforzza, 1505. 1511.
45. Matthæus Gauthier, 1511. 1536. 1537. (+ 1552).
46. Philippus Hurault de Chiverny, 1537 + 1539.
47. Joannes II, Card. de Lorraine, 1540 + 1550.
48. Carolus I Card. de Lorraine, 1551.
49. Joannes III de Larochefoucault, 1563. 1566 + 1583.
50. Jacobus d'Avrilly, 1583-1584.
51. Franciscus II de Joyeuse, 1584-1604.
52. Carolus II de Bourbon, 1604-1610.
53. Sebastianus Dorius Galigaï, 1610-1617.
54. Alexander de Bourbon, 1617 + 1629.
55. Petrus IV, Card. de Berulle, 1629 + 1637.
56. Armandus Joann. du Plessis, Card., 1637 + 1642.
57. Joann. Baptista Amador de Vignerod, 1644-1652.
58. Emmanuel Joseph de Vignerod, 1655-1664.
59. Jul. Paulus de Lionne, 1664. 1665 + 1721.
60. Ludovicus II de Bourbon Condé, 1721-1739.

Malamorta vivarium.

1007. Diplôme du roi Robert confirmant la fondation de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours : « De quodam *vivario Mala-* « *morta* nuncupato... et *vivarium Malamorta* nuncupatum ad « supra dictarum Dei ancillarum edulium; ecclesiam Sorinia- « cam, etc. (Gall. Christ., col. B et E. Instrum.)

Malleium. Malliacum oppidum.—Luynes (jadis Maillé) (Tours. — Tours-nord.) — Il y avait autrefois à Maillé-Luynes, deux paroisses qui dépendaient de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire; l'une, sous l'invocation de sainte Geneviève, avait pour collateur l'archevêque de Tours; l'autre, sous l'invocation de saint Venant, était à la présentation de l'abbé de Marmoutier; Maillé était une des anciennes baronnies de Touraine, elle fut érigée en duché-pairie sous le nom de

Luynes, en 1611. Luynes n'est plus, depuis 1792, qu'une commune du canton de Tours-nord, et de l'arrondissement de Tours, située à 1 kil. de la rive droite de la Loire et à 12 kil. de Tours. Il y eut jadis en ce lieu un antique monastère.

475. « Presbyterum de Malleio ad gradus unde merito « dejectus est nunquam restitue. » (Diplomata, Brecquigny, t. 4, p. 24.)

590. « Silere nequivimus quid factum sit apud Malliacense « monasterium quod in cacumine montis est constructum, ab « antiquis vallatum ædificiis jam erutis ubi, etc. » (Greg. Turon., de Glorià.)

1067. Geoffroy, fils de Bernard Bloins, « eo tempore quo tenebat castrum Malliacum, etc. » (D. Housseau, n° 704.)

1093. Hardouin II de Maillé et Hugues Clérambauld, son fils, furent témoins d'une vente faite au prieur de Maillé. (Charte N° 16, aux archives d'Indre-et-Loire.)

1118. Foulques V, consul d'Anjou, etc. « Erant autem cum « eo Jacquelinus Malliacensis cum quatuor fratribus suis. » (Spicileg., t. x, p. 501.)

1208. « Provincia Turonica cingitur autem oppidis, etc..., a septentrione, Malliaco. « (Narr. commend. pr. Tur.)

1222. « Petrus, comes Britanniæ, Amoricum, etc., cum Hardoino, Domino Malliaci, etc. bello superavit. » (Chron. Turon. magnum.)

« Malliacum, Malliacensi monasterio, etc., locum III leugis « infra Turonos positum ad colles Ligeris nunc ecclesia colle- « giata et ducatus titulo sub novo nomine Luini clarum. » (Valesius, p. 572.)

Malliacum. Maillé Laillier. — MAILLÉ-LAILLIER (Chinon. — Ste-Maure.) Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Ste-Maure, sous l'invocation de saint Martin. Collateur, l'archevêque de Tours. Maintenant, c'est une commune du canton de Ste-Maure et de l'arrondissement

de Chinon, située sur le ruisseau du Repeillon, à 10 kil. de Ste-Maure. Le château d'Argenson est à 1,200^{m} au nord-ouest de la paroisse de Maillé.

1140. « Martinus de Malliaco, testis. » (Cartul. de l'abbaye de Noyers, n° 131.)

« *Parochia de Maillé-Lallier.* » (Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Hadrien de Valois s'exprime ainsi à ce sujet : « Est et Mal-« liacum alterum in Turonibus, ad Vigennam fluvium, « Maillé Lallier dictum. » (Not. Gall., p. 572.)

Mantolomaus vicus. Mantolomagus. Mantalant. — MANTHELAN (Loches. — Ligueil.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation des saints Gervais et Protais. Présentateur, l'archidiacre de Tours. Manthelan est, depuis 1792, une commune du canton de Ligueil et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive droite et à peu de distance de la source de l'Echandon, à 11 kil. de Ligueil.

495. Ce vicus fut construit sous l'épiscopat de Volusien. « Volusiani tempore, vicus Mantolomaus ædificatus est. » (Greg. Turon. Hist., lib. x, cap. 31.)

Vers 540. « Dum Sicharius natalis Dominici solemnia apud Mantalomagensem vicum celebraret, etc. » (Idem., lib. VI, cap. 47.)

1290. « *Parochia de Mantalant.* » (Lib. jurament et Cartul. de l'archev. de Tours.)

« Mantolomagus, vel Mantolomaus vicus... Mantelan nunc « nuncupatur. » (Had. Vales. Notit. Gall., p. 356-572.)

Malvallus. — MALVAUDIÈRE (LA) — Hameau situé dans la commune de Cerelles, canton de Neuillé-Pont-Pierre, arrondissement de Tours.

943. Théotodon, archevêque de Tours, donna ce lieu à

l'église de St-Julien de Tours. « Ecclesiæ S. Juliani tradimus « Malvallum, etc. » (Brevis Hist. S. Juliani Turon.)

Marciacum.

900. Charles le Simple accorda ce lieu au chapitre de Saint-Maurice. « Insuper contradidit Carolus fratribus S. Mauricii, « omnia quæ inparte occidentis de ipsa quinta pertinent, hoc « est, Marciacum, etc. » (Charte de Louis VII (1157), aux archives d'Indre-et-Loire.)

Marciliacum. Marcilliacum. Marcilleium. Marcille.—MARCILLY-SUR-VIENNE (Chinon. — Ste-Maure.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Blaise. Présentateur, l'abbé de Noyers. Marcilly, depuis 1792, est une commune du canton de Ste-Maure et de l'arrondissement de Chinon, située sur la rive gauche de la Vienne, à 11 kil. de Ste-Maure.

865. L'archevêque de Tours, Hérard, concéda plusieurs dîmes à l'abbaye de Cormery « de Marciliaco. » (Cartul. de Cormery, f° 23, r°.)

1180. « Goffridus de Marciliaco testis. » (Cartul. de Noyers, f° 131, v°.)

1290. « *Parochia de Marcilleio*, sive *de Marcille.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Mardomus. Magdomus. Burnonius. Bornan villa. Matdonnus. Mazdun. etc. — BOURNAN (Loches. — Ligueil.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Ste-Maure, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbé de Cormery. C'est à présent une commune du canton de Ligueil et de l'arrondissement de Loches, située à 1 kil. et quart de la rive droite de la Ligoire, à 7 kil. de Ligueil.

On verra par les citations suivantes qu'avant le XII^e^ siècle, Bournan était nommé *Mardomus*, et il est bon de faire remarquer qu'il existait aussi un *Bournan* dans le Poitou. (Voyez l'an 850.)

831. Le roi Louis le Pieux confirma les donations faites à Cormery, en 791, par l'abbé Itherius, sur la demande de l'abbé Fridugise. « Et Fridugisus de rebus S. Martini quæ sunt « in Turonico pago, id est, de villa quæ vocatur *Mardom*, « alias *Matidomus*, eamdem ecclesiam dotaverit, (*alias*, quæ « tunc *Matidomus*, nunc (1505) *Burnonium* vocatur. » (Cartul. de Cormery, f° 9, r°.)

839. Le roi Pépin confirma ces mêmes donations. « Villas « ad ipsum monasterium pertinentes... quæ vocantur *Magdo-* « *mus*, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 23, r°.)

850. Charte du roi Charles le Chauve, « in *villa Burnonio*, « in pago Pictavo. » (D. Housseau, n° 39.) (Ce titre confirme notre assertion que le Bournan de Touraine n'a reçu ce nom qu'après le XI^e^ siècle, et qu'il y eut plusieurs Bournan qu'il ne faut pas confondre.)

1139-1180. Les papes Innocent II et Alexandre III affirmèrent ces donations. « Ecclesiam *S. Martini de Burnonio* « cum eodem burgo, etc. » (Cartul. de Cormery, f^os^ 63 et 69, r°.)

1290. « *Parochia de Bornan.* « Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Marelium. Marolium. Maroialum. Mariolum. — MOREUIL (Département de Loir-et-Cher.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de

Présentateur, l'abbé de Villeloin. Depuis 1792, Mareuil fait partie du canton de St-Aignan et de l'arrondissement de Blois, département de Loir-et-Cher; mais il appartenait autrefois à la Touraine.

1214. « Cum Herveus comes S. Aniani, jura dominica vindicaret in Marelio, etc. » (Maan, p.133.)

1253. Le pape Innocent IV confirme les possessions de l'abbaye de Villeloin. « De Marioli. » (Charte n° 2 des archives de la Société Archéol. de Touraine.)

1290. « *Parochia de Marolio*, sive *de Mareolio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

« Maroialensem ecclesiam termini Turonici.» (Greg. Turon., lib. VIII.)

« Maroialum notum est ; hic locus a villa Maroialinsi, cujus « libro X Gregorius meminit mihi videtur differre. Nunc dici- « tur Mareuil, estque locus ad Carim positus inter castrum « S. Aniani et Angiacum in extremis Turonum finibus. » (Had. Valesius, Not. Gall.)

Mariniacum villa. Marenacum. — MARIGNÉ OU MARIGNY— Hameau situé dans la commune d'Azay-sur-Cher, canton de Bléré, arrondissement de Tours. Il y a, au surplus, d'autres endroits du même nom, en Touraine et dans les environs. Marenacum pourrait bien n'avoir pas la même attribution.

865. Hérard, archevêque de Tours, concéda plusieurs domaines à l'abbaye de Cormery, entre autres celui « de Mariniaco. » (Cartul. de Cormery, f° 23, r°.)

Vers 1025. Geoffroy de l'Ile-Bouchard, fils d'Amaury, donna un domaine de ce nom à Cormery : « Morenacum etiam « dedit. » (Idem, f° 35, r°.)

Marquayum. Marcayum. — MARCÉ-SUR-ESVES (Loches. — Lahaye.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Ste-Maure, sous l'invocation de saint Blaise. Collateur, l'archevêque de Tours. C'est à présent une commune du canton de Lahaye et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive droite de l'Esves, à 7 kil. de Lahaye.

1190. « Super quibusdam redditibus de Marquaio. » (Cartul. de l'archevêché de Tours.)

1290. « *Parochia de Marcayo.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Cette paroisse a été réunie à celle de la Selle-St-Avant.

Marraium. Marre. — MARRAY (Tours. — Neuvy-le-Roi.) —

Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Pierre. Collateur, l'archevêque de Tours. Marray, depuis 1792, est une commune du canton de Neuvy-le-Roi, arrondissement de Tours, située sur la rive droite de la Dême, à 8 kil. de Neuvy-le-Roi.

1290. « *Parochia de Marraio*, sive *de Marre.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Martiniacum villa. Martigniacum.— MARTIGNY.— Ce village, à 250^{m} de la rive droite de la Loire, fait partie, depuis 1792, de la commune de Fondettes, canton de Tours-nord, arrondissement de Tours, dont il est distant de 5 kil. et demi.

590. « Igitur Turonico oppido oratorium erat propinquum, « situm in villa Martiniacensi, in quo celebrem ferebatur orasse « Martinum. » (Greg. Turon., de Gloria confess., cap. 8.)

841. « Adalardus, etc., in pago Turonico, in villa Martiniaco « vicaria Eveninse, etc. » (E sched. Baluz.)

Nota. Il résulte de ce texte que Martigny, et par conséquent Fondettes, étaient dans le vicaria Eveninse. Nous avons cru devoir interpréter Evena (q. v.) par Esvres, et cependant ces deux localités sont éloignées de 19 kilomètres. (?)

930. Hugues, abbé de Saint-Martin, fils du roi Robert, donna à Saint-Martin « Martiniacum, in pago Turonico, « *alias*, Martigniacum. » (Chron. Turon. magnum, et Chron. Petri fil. Bechini.)

920. Charles le Simple approuve un échange, « Martiniacum « etiam villam super fluvium Ligeris. »

987. Hugues Capet confirme les donations : « Martiniacus quoque supra Ligerim. » (E Schedis Baluzianis et ampliss. Collectio, t. 1, p. 340)

1177. Le pape Alexandre III protége les possessions de Saint-Martin. « Martiniacum cum capella. » (Défense des priviléges de Saint-Martin, Pièces justif., p. 19.)

Martini bellum (*S.*). *Martinus bellus* (*S.*) — ST-MARTIN-LE-BEAU — (Tours. — Amboise.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'archidiacre de Tours. C'est à présent une commune du canton d'Amboise et de l'arrondissement de Tours, située à 1400^{m} de la rive droite du Cher et à 9 kil. d'Amboise.

842. « Turonici vero... in honore S. Martini fabricaverunt « ecclesiam quæ propter belli eventum S. Martini Bellum ab « incolis nuncupatur. » (Chronicon Turon. magnum.)

1044. Geoffroi Martel, comte d'Anjou, battit et fit prisonnier Thibault, comte de Tours et de Blois, « ante Burgum « S. Martini belli... in loco qui publice Noit vocatur. » (Spicileg., t. x, p. 474.)

1290. « *Parochia S. Martini belli.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Martinus de Pressegneio (*S.*) — SAINT-MARTIN D'ESTABLEAU (Loches. — Grand-Pressigny.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbé de Pontlevoy. Ce n'est plus qu'un hameau dépendant de la commune et du canton du Grand-Pressigny, arrondissement de Loches, situé à 300^{m} au sud du Grand-Pressigny, et à 500^{m} au sud-est d'Estableau.

1290. « *Parochia S. Martini de Pressegneio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Maura (*S^{a}.*) — SAINTE-MAURE (Chinon. — Sainte-Maure.) — Ville ancienne de la Touraine et qui, dit-on, s'était appelée jadis Arciacum. Il y avait deux paroisses qui dépendaient de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure : l'une, sous l'invocation de sainte Maure, avait pour présentateur l'abbé de Noyers ; l'autre, sous l'invocation de saint Mesmin, était à la présentation de . Depuis 1792, Sainte-Maure est un chef-lieu de canton et de l'arrondis-

sement de Chinon, et la ville est située à 250m de la rive droite de la Manse et à 32 kil. de Chinon.

571. Saint Eufrône, évêque de Tours, consacra, dit-on, l'église construite sur le tombeau de sainte Maure. Nous ne voyons pas ce document dans Grégoire de Tours.

Vers 994. Foulques Nerra « ædificavit in pago Turonico « S. Mauram, id est castellum S. Mauræ. » (Spicilegium, t. x, p. 393, et Had. Valesius, p. 353.)

Vers 1060. Hugues I, de Sainte-Maure, donna l'église de ce lieu pour fonder le prieuré de Saint-Mesmin. (D. Housseau, n° 605.)

1126. Hildebert, archevèque de Tours, confirma « Micia- « censibus monachis ecclesiam S. Mauræ, in agro Turonensi. » (Gall. Christ., t. xiv, col. 78, E.)

1208. « Provincia Turonica cingitur autem oppidis muni- « tissimis et populosis, a meridie, S. Maura, etc. » (Narrat. de commendat. provinc. Turon.)

1290. « *Parochiæ de S. Maura et S. Maximini de S. Maura.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevèché de Tours.)

Mazeriæ. Mazeres. — MAZIÈRES (Chinon. — Langeais.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Pierre. Collateur, l'archevêque de Tours. Mazières est, depuis 1792, une commune du canton de Langeais et de l'arrondissement de Chinon, située à 1500m de la rive droite du ruisseau du Breuil, à 9 kil de Langeais.

1290. « *Parochia de Mazeriis*, sive *de Mazeres.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

S. Medardus. — SAINT-MÉDARD.

871. Le pape Adrien II, écrivant, en 871, à Charles le Chauve, fait mention de cette abbaye, alors en ruines, mais dans laquelle, ajoute-t-il, ont reposé les corps des saints Gatien et Lidoire. Dom Mabillon pense que ce monastère est devenu

un prieuré de ce nom appartenant à l'abbaye de Villeloin. (Gallia Christ., t. XIV, col. 189, B.)

Medardus de Pila (*S.*) — CINQ-MARS-LA-PILE (Chinon. — Langeais.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Médard. Présentateur, l'abbé de Saint-Julien de Tours. Cinq-Mars est, depuis 1792, une commune du canton de Langeais et de l'arrondissement de Chinon, située à 1 kil. sur la rive droite de la Loire, et à 500^{m} de la rive gauche du ruisseau du Breuil, à 5 kil. de Langeais. Il y avait un prieuré.

1144. Le pape Célestin II confirme les possessions de Saint-Julien. « Ecclesiam de S. Medardo. » (E schedis Baluzianis.)

1177. Le pape Alexandre III confirme « Pilam. » (Déf. des Priv. de Saint-Martin. Justif. p. 19.)

1218. (*Voir* la Sauvagère. *Antiquités de la Gaule.*)

1290. « *Parochia S. Medardi de Pilla*, sive *de Pila.* » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours.)

L'église est d'un style romano-byzantin très-remarquable.

Medonia. Medonna. Medona. Monaya. — MONNAIE (Tours.— Vouvray.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur et collateur, l'archevêque de Tours. Monnaie, depuis 1792, est une commune du canton de Vouvray et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche de la Choisille, à 10 kil. de Vouvray.

920. Charles le Simple et Hugues Capet confirmèrent à l'abbaye de Saint-Martin la possession de ce lieu : « Medonia vel « Medonna. (Ampliss. collect., t. I, pages 250, 258, 274 et 340.)

Vers 940. Hugues, abbé de Saint-Martin et duc de Bourgogne, rendit Monnaie à cette abbaye. « Reddidit Medonam « quam rex Carolus ei concesserat. » (Chronicon Turonense magnum.)

1290. « *Parochia de Monaya.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Meltedonus Beria villula.

910. Donation faite à l'église de Saint-Martin par Gauzuin, (*alias*, Gausvin), doyen du chapitre de Saint-Martin, d'un « alodellus situs in pago Turonico, in vicaria Montis Laudia- « censis, ex una parte, limitatus a *Beria Meltedono.* » (D. Housseau n° 143.)

Membriolæ villa. Membraiola. — LA MEMBROLLE.— Village de la commune de Mettray et du canton de Tours-nord, situé à 1825^{m} de Mettray, sur la rive droite de la Choisille.

774. Charlemagne confirme la donation faite à Saint-Martin par Autlandus. « Quasdam villas instituerit, ut Membrio- « las, etc. » (Ampliss. Collect., t. I, p. 33.)

976. Bouchard, comte de Vendôme, donne à un nommé Benoît « aream unam molendini, sitam in pago Turonico, in « villa Membriolis, super fluvium Causilæ, pertinentem coram « Magniaco. » (D. Housseau. n° 221.)

Vers 1060. Gaultier donne une église, « apud villam quæ « appellatur Membraiola. » (Idem. n° 600.)

Meniconnum vicus. Mediconnum. — MOSNES (Tours. — Amboise.) — Bourg situé sur la rive gauche de la Loire à 1 myriam. au nord-ouest d'Amboise et sur la limite occidentale de la Touraine. C'est, depuis 1792, une commune du canton d'Amboise et de l'arrondissement de Tours.

Vers 480. On construisit en ce lieu une église au temps de saint Perpet. « Tempore S. Perpetui ædificatæ sunt ecclesiæ « in vicis Meniconno, etc. » (Greg. Turon. Hist., lib. X, cap. 31.)

« Est et Mosne (Mediconnum vicus), ad Ligerim, proximus « Ambasiæ, quod nomen ad Mediconnum accedit. » (Had. Valesius, Notit. Gall., p. 572.)

Mercuriolus.

908. « Quod domnus Rotbertus gregis B. Martini teneret « quoddam pratum situm in pago Turonico, in loco qui dicitur « Mercuriolus. » (Charte citée par M. E. Cartier dans ses *Mélanges historiques.*)

1037. Eudes le Jeune étant à la chasse à Mercuriolus, en Touraine, donne les prés de Fontcher à l'abbaye de Marmoutier. (D. Housseau, n° 430.)

Metgonensis vicaria. Megdonensis vicaria.

968. Un chanoine de Saint-Maurice de Tours donne au monastère de Saint-Florent de Saumur « mansum unum « nomine Adhis... cum Brausia... Est autem sita hæc terra in « pago Turonico, *in vicaria Metgonensi*, in supra dicta villa « Adhis. » (D. Housseau, n° 194.)

975. Hardouin, archev. de Tours, accorde à l'abbé de Saint-Florent de Saumur la concession de « unam quar- « tam terræ, sita (sic) in pago Turonico, *in vicaria Megdonensi*, « in villa Morarias. » (Idem., n° 218.)

Metrium. Metreium. Metre. — METTRAY (Tours-nord.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Symphorien. Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, c'est une commune du canton de Tours-nord et de l'arrondissement de Tours, située à 100^{m} de la rive droite de la Choisille, à 8 kil. de Tours.

887. Les chanoines de Saint-Martin donnèrent ce lieu au seigneur de Blazon. « Ditaverunt dominum de Blazun de « Metrii terra. » (Chron. Turon. maguum.)

1290. *Parochia Metrei*, sive *de Metre.* » (Lib. jurament. et Cartul de l'archev. de Tours.)

Michael de Chedigné (*S.*) — ST-MICHEL-DE-CHÉDIGNY (Loches. — Chédigny). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Michel. Pré-

sentateur, l'archidiacre de Tours. C'est actuellement un hameau de la commune de Chédigné, du canton et de l'arrondissement de Loches, situé au sud et très-près de Chédigné, à 11 kil. de Loches. Cette paroisse a été réunie à celle de la commune.

1290 « *Parochia S. Michaelis de Chedigne.* » (Lib. jurament. et Cartul de l'archev. de Tours.)

Michael (S.) de Landa. — ST-MICHEL-DES-LANDES (Loches. — Preuilly. — Charnizay). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Loches. Depuis 1792, ce n'est plus qu'un hameau placé dans la circonscription de la commune de Charnizay, canton de Preuilly, arrondissement de Loches. Cette paroisse a été réunie à celle de Charnizay.

1290. *Parochia S. Michaelis de Landa.* (Lib. jurament.)

Michael de Nemore, sive *de Bosco.* — ST-MICHEL-DU-BOIS. — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de saint Michel. Présentateur, l'abbé de Preuilly. Maintenant, c'est un hameau dépendant de la commune et du canton de Preuilly, arrondissement de Loches, situé à 2 kil. au sud de la rive gauche de la Claise. Cette paroisse a été réunie à celle de Preuilly.

1290. « *Parochia S. Michaelis de Nemore,* sive *de Bosco.* » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours.)

Michael super Ligerim (S). — ST-MICHEL-SUR-LOIRE. — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Michel. Présentateur, l'abbé de Bourgueil. Depuis 1792, c'est une commune du canton de Langeais et de l'arrondissement de Chinon, située à 700 m de la rive droite de la Loire et à 5 kil. de Langeais. Saint-Michel était anciennement une des baronnies de Touraine et avait un prieuré.

1093. Fondation du prieuré de Saint-Michel-sur-Loire.

« Ego Aimericus, Machelli Senonensis filius, etc., super flu-
« vium Ligerim, prope castellum quod dicitur Langeais. »

Mireium. Mire. — MIRÉ. — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de..... Présentateur, l'abbesse de Beaumont-lès-Tours. Miré, maintenant, est un hameau de la commune de Ballan, du canton de Montbazon et de l'arrondissement de Tours, situé à 11 kil. de Montbazon. Cette paroisse a été récemment réunie à celle de Ballan.

1290. « *Parochia de Mireio*, sive *de Mire.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Mirmandia. — MARMANDE (département de la Vienne.) — Hameau du Bas-Poitou, situé au nord-ouest de Vellèches et sur la lisière de l'ancienne province de Touraine, avec un château et une tour.

1100. Achard de Marmande fut témoin d'une charte rédigée par Gaudin, abbé de Noyers, « de Mirmandia. »

1150. Bouchard de Marmande, idem. « Burchardus de Mir-
« mandia. » (Cartul. de Noyers, f^os^ 9 et 132.)

Mogon. — MOUGON (Chinon. — Ile-Bouchard. — Crouzilles. — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de.... Présentateur, l'abbé de Maubec, du diocèse de Bourges. Maintenant ce n'est plus qu'un hameau de la commune de Crouzilles, canton de l'Ile-Bouchard, arrondissement de Chinon, situé sur la rive droite de la Vienne. L'église paroissiale a été réunie à celle de Crouzilles.

1290. « *Parochia de Mogon.* » (Lib. jurament., Ms., f° 272.)

Monceium. Mons Cœlestis. Moncœum. Montiacum. — MONCÉ (Limeray. — Amboise. — Tours) — Hameau de la commune

de Limeray, du canton d'Amboise et de l'arrondissement de Tours.

1190. « Philippus Lancelini dat in eleemosynam fratribus « de Fontanis duos solidos censuales apud Monceium. » (Hist. monast. de Fontanis albis.)

« Sicera autem Montiacum (Moncé, Monçay), alluit. » (Had. Valerius, Notitia Galliarum, p. 572.)

Il y avait autrefois en ce lieu un prieuré de femmes, de l'ordre de Citeaux, situé à 200m de la rive droite de la Cisse et à 1700m de l'église paroissiale de Limeray. (*Voir* pour ce prieuré, Gallia Christiana, tom. XIV, col. 335, B.)

ALIQUOT PRIORISSÆ MONTIS CŒLESTIS, sive MONCEII.

1. HERMENGARDIS, anno 1212.
2. MARGARITA de Vernaut, + 1284.
3. JOANNA I de Fracta Valle, + 1309.
4. FLORIDA de Pontlevoy, + 1319.
5. PERENELLA I, 1377-1415.
6. JOANNA II Charpine, sive Harpine, + 1453-1467.
7. CATHARINA I de Commiers, 1469 + 1490.
8. CATHARINA II d'Apremont, 1491.
9. OLIVA LaGaye, 1513+1518.
10. JOANNA II Guénand, 1518-1538.
11. FRANCISCA de Lavardin, 1550-1561.
12. PERENELLA II de Grosbois, 1563.
13. MARTHA Larcher, 1570 + 1592.
14. ANNA Larcher, 1593-1613.

ABBATISSÆ MONCEII.

1. MARIA I MARTHA d'Epinoy, *al.* d'Estinoy, 1652.
2. MARIA II ELISABETHA de Bouillé, 1680-1683.
3. MAGDALENA Dorat, 1684-1694.
4. CAROLA Jobert de la Bastide de Châteaumorand, 1706-1709.
5. N. de Montgommery, 1709-1712.
6. MARIA III MAGDAL. de Bou-

sens des Epinets, 1712-1729.
7. Cunegunda de Maillé de Corman, 1731.
8. Renata Elisab. de la Rue, 1741.
9. Elisabetha de Villette, 1747-1754.
10. N. Le Marié d'Aubigné, 1755-1775.
11. N. de Cangey, 1775-1786.
12. Maria III de Roucy, 1786-1790.

Moncellus.

851. Donation de quelques domaines faite à l'abbaye de Cormery par un certain Valterius. « Quæ videlicet res sunt in « pago Turonico, in vicaria Subnasce (Voyez *Solonacensis*), « super fluvium Bredanna, in locis nuncupatis Moncello, « etc. » (Cartul. de Cormery, f° 19, v°.)

Mons. Montes, villa. — Monts (Tours. — Montbazon.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Pierre. Présentateur, l'archiprêtre de Tours. Monts, depuis 1792, est une commune du canton de Montbazon et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche de l'Indre, à 7 kil. de Montbazon.

865. L'archevêque de Tours, Hérard, concéda plusieurs avantages à Cormery, « de Monte, ultra Agnerem. » (Cartul. de Cormery, f° 23, r°)

932. Les chanoines de Saint-Martin qui possédaient ce lieu en cédèrent la jouissance : « villam Montis nomine, etc. » (D. Housseau, n° 164.)

1144. Le pape Célestin II confirme les possessions de Saint-Julien. « Ecclesiam de Montibus. » (E Schedis Baluzianis.)

1290. « *Parochia de Mons,* sive *de Montibus.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Monsbasonis oppidum. Monsbosonis. — Montbazon (Tours. — Montbazon). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de Notre-Dame. Présen-

tateur, l'abbé de Cormery. Depuis 1792, Montbazon est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tours, situé sur la rive gauche de l'Indre, à 13 kil. de Tours.

1025. « Fulco Nerra, comes, construxit suo tempore in co-« mitatu Turonico, castellum quoddam quod vocatur Mons « Basonis, in terra cœnobii Cormariceni, etc. » (Cartul. da Cormery, f° 28 et charte n° 13 des archives d'Indre-et-Loire.)

1180. Le pape Alexandre III confirma à Cormery « eccle-« siam S. Mariæ de Monte Bosonis. » (Cartul. de Cormery, f° 69 r°.)

1208. « Provincia Turonica cingitur autem oppidis munitis-« simis et populosis, a meridie, Monte Basonis, etc. » (Narrat. de commendat. prov. Turon.)

1243. « Sacellum B. Mariæ in oppido Montebasonico si-« tum. » (Idem, f° 81, v°.)

On voit un tumulus à 900^{m} au sud-ouest de Montbazon.

Mons Bodiolus, Burellus, Budelli, Bruti.

1015. « Fulco Nerra oppidum fecit super Montem Bruti ad « Turones distringendam (sic), quæ Odonis erat. » (Chronic. Turon. magnum, p. 119). « Ex ea ideo monachi exeunt, Monte « Bodiolo castellum statuunt. » (Chron. rhythmicum S. Ju-liani Turon.)

1020. « Comes Andigavensis arcem in Monte cui Burello « nomen, Ligerim inter et Cusillam fluvium ad urbem pro-« minente erigit. » (Maan, p. 80.)

1020. « Arcem in Monte Budelli, Ligerim inter et Cusillam « fluvios ad urbem Turones prominente exstruxisse dicitur « Fulco comes Andecavorum. » (Spicileg, lib. x.)

« Iste Mons Budelli nuncupatur Membrole vel Montbrole, « locus aut vicus, inter Ligerim et Cusillam. » (Had. Vales., Notit. Gall., p. 524.)

Vers 1035. « Odo II comes Montem Budelli oppidum novum

« obsedit ponens super Ligerim tentoria sua et super fluvio-« lum qui Chosilium nuncupatur. » (Spicileg, t. x.)

Les textes qui précèdent sont loin de nous faciliter la véritable interprétation des divers noms, *Mons Bruti*, *Mons Budelli*, *Mons Bodiolus*, etc. Hadrien de Valois, en adoptant la Membrolle, nous semble loin de la vérité, puisque la Membrolle est précisément sur la Choisille et non pas entre la Choisille et la Loire, comme l'indiquent les autres citations. Quelques personnes prétendent qu'il faut traduire par Montboyau, dans la commune de Saint-Cyr, au nord-ouest de Tours; mais alors ce lieu n'existe plus, puisque le grand *Atlas Cadastral* n'en fait aucune mention.

Mons Caninus. Montis Caminum. — MONT CHANIN ou CHENIN. — Hameau situé dans la commune et à 4 kil. d'Esvres, canton de Montbazon, arrondissement de Tours, à 3 kil. de Cormery, près de la rive droite de l'Echandon.

Vers 1028. Donation de Montchanain à l'abbaye de Cormery, par un certain Marricus, de Nouâtre. « Mons est qui « Caninus dicitur, nec a cœnobio Cormaricensi amplius mille passibus abest. Is Marrici cujusdam Nucastrini dominii erat. » (Cartul. de Cormery, f° 33, r°.)

1276. « Herveus quidam, Fortunus cognomine, acquisivit « decimæ in parœcia quæ Esvria dicitur, in loco quem Montis « Caminum vocant, in feodo, ut aiunt, S. Albini. » (Idem, f° 102, r°.)

Monsteriolus villa. Mosteriolus villa. Mustariolum. Musteriolum. Monsteroleum. — MONTREUIL. — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Martin. Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, Montreuil est une commune du canton d'Amboise et de l'arrondissement de Tours, située à proximité de deux beaux étangs et à 9 kil. d'Amboise.

954. Les chanoines de Marmoutier accordent à Huchald un

terrain situé « in villa quam vocant Monstriolus. » (D. Housseau, n° 175.)

Vers 1007. Gauzbert, abbé de Marmoutier, accorde une vigne située « in villula quæ vocatur Mosteriolo. » (Idem, n° 335.)

1030. Geoffroy de l'Ile-Bouchard, fils d'Amaury, donna à Cormery « prata sub Mustariolo posita. » (Cartul. de Cormery, f° 35, r°.)

1290. « *Parochia de Musteriolo*, sive *de Monsteroleo.* » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours.)

Monsthesauri oppidum. Montesaurus. Monstessauris. — MONTRÉSOR (Loches. — Montrésor). — Ce bourg, fortifié jadis, appartenait à la paroisse de Villeloin. C'est, depuis 1792, un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Loches, situé à 1,400m de la rive gauche de l'Indrois et à 17 kil. de Loches.

887. Les chanoines de Saint-Martin « magnis feodis ditaverunt, scilicet dominum Montisthesauri de feodo de Posay « (dans le département de la Vienne). » (Chronicon Turon. magnum.)

1020. » Fulco Nerra Montesaurum ædificavit ad Androsiam « versus Bituriges, sic dictum quasi Montesaurum quod de « S. Mauritii thesauro sit erectum. » (Maan, p. 84.)

1020. « In Turonico siquidem pago, Fulco Nerra ædificavit « Montem Thesauri. » (Spicileg., t. x, p. 393.)

1208. « Cingitur autem provincia Turonica oppidis munitissimis et populosis, a meridie, Monthesauro, etc. » (Narrat. de commendat. provinciæ Turon.)

1253. Le pape Innocent IV confirme à l'abbaye de Villeloin la possession « Montistessauri. » (Charte n° 2 des archives de la Société archéol. de Touraine.)

« Monsthesauri dictus est locus in pago Turonico, non quod « ibi thesaurus aliquando repertus sit cum castellum conde-

« retur sed quod ad majorem ecclesiam Turonicam B. Mau-
« ritii pertineret. » (Voyez 1020 *supra*). (Had. Valesius, Notit. Gall., p. 353.)

Montelis.

954. Gombault et Bathelilde, sa femme, demandent qu'il leur soit accordé sur les biens de Saint-Louans « unam quar-
« tam subtus *Montelis*, sitam, in pago Turonico, in vicaria
« Kaynonensi, in villa Destiliaco. » (D. Housseau, t. 1, n° 176.)

Monticelli villa. — MONTEAUX. — Hameau situé dans la commune de Rochecorbon, canton de Vouvray, arrondissement de Tours, à 1100m de Rochecorbon et proche de Vaudanières, ce qui tend à confirmer l'interprétation que nous avons donnée aux noms latins *Vodanum Monticelli.*

860. L'archevêque de Tours, Hérard, fit plusieurs donations à Cormery. « Concessimus monasterio Cormariceno, in
« villa de potestate S. Pauli quæ dicitur de Monticellis, etc. »
(Cartul. de l'abbaye de Cormery, f° 23, r°)

886. Charles le Gros accorda au chapitre de Saint-Maurice « Vodanum cum Monticellis et omni eorum integritate. »
(Maan, appendix, p. 243.) « Monticellos Sicera autem alluit a
« septentrione. » (Had. Valerius, Notit. Gall., p. 572.)

On voit qu'Hadrien de Valois fait ici allusion à un Monteaux situé dans le département de Loir-et-Cher, canton d'Herbaut, et qui n'est pas le nôtre.

Montiniacus villa. — MONTIGNÉ-SUR-LOIRE. — Commune du canton et de l'arrondissement de Baugé, dans le département de Maine-et-Loire.

943. Le roi Louis IV, d'Outremer, accorda à Théotolon, archevêque de Tours, la villa de Montigné. « A rege Ludo-
« vico, Theotolo episcopus Turonensis *Montiniacum villam*
« obtinuit. » (Gallia Christ., col. 49, D.)

Montrichardus castrum. Montricardus. Mons Richardi. Mons Richerii. — MONTRICHARD (Département de Loir-et-Cher.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de..... Présentateur, l'abbé de Pontlevoy. Montrichard qui, avant 1792, appartenait à la Touraine, est maintenant un chef-lieu de canton du département de Loir-et-Cher.

1005. « Fulco Nerra comes Andegav. Montrichardum « (*alias*, Montrechardùm) castrum fundavit. » (Chron. Turon. magnum.)

1110. « Fulco V comes Hugoni de Calvomonte reddidit « Montrichardum. » (Idem.)

1208. « Provincia autem Turonica cingitur oppidis munitis- « simis et populosis ; ab oriente, Montricardo, etc. » (Narrat. de commend. provin. Turon.)

1290. « *Parochia Montis Ricardi*, sive *de Monte Richerii.* » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours.)

« Mons Tricardi est enim castrum in Turonibus ad fluvium « Carim. » (Had. Vales., p. 353.)

Moranni villa. Moran, anciennement, *Casamentum.* — MORAND (Tours. — Châteaurenault.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Présentateur, l'abbé de Bonneval, du diocèse de Chartres. Morand, depuis 1792, est une commune du canton de Châteaurenault et de l'arrondissement de Tours, située à 8 kil. de Châteaurenault.

1020. « Fulco Nerra Ligerim transiens, in domum suam, « quæ antiquitus Casamentum, nunc vero villa Moranni, « hospitabatur. » (Spicilegium, t. x, p. 453.)

1290. « *Parochia de Moran.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Morariæ villa.

975. Hardouin, archev. de Tours, accorde à l'abbé de Saint-

Florent de Saumur la concession de « unam quartam terræ, « sita (sic) in pago Turonico in vicaria Megdonensi, *in villa Morarias.* » (Cart. niger. S. Flor., f° 11.)

Mosiacum. Moseyum. Mousse.— MOUZAY (Loches. — Ligueil.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation des saints Philippe et Jacques. Présentateur, l'abbé de Beaulieu. Mouzay, depuis 1792, est une commune du canton de Ligueil et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive droite et près de la source de la Ligoire, à 8 kil. de Ligueil.

1107. Raoul II, archevêque de Tours, concéda cette église aux moines de Beaulieu. « Bellilocensibus monachis concessi- « mus ecclesiam S. Jacobi de Mosiaco, etc. » (Maan, p. 250.)

1290. « *Parochia de Moseyo*, sive *de Mousse.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Muliacensis vicaria.

Du v^e^ au x^e^ siècle. « Muliacensis vicaria, in pago Turonico. » (Guérard, Divis. territ. des Gaules, p. 160.)

Nantolium oppidum. — NANTEUIL.

1020. « Fulco Nerra Nantolium oppidum, ad Carim fluvium, « archiepiscopali in ditione situm, deripit et delet. » (Maan, p. 81.)

Navicellæ. Nazellæ. Nazeliæ. — NAZELLES — (Tours. — Amboise.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Pierre. Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, Nazelles est une commune du canton d'Amboise et de l'arrondissement de Tours, située à 250^m^ de la rive droite de la Cisse ; à 3 kil. d'Amboise. Il y avait très-anciennement un prieuré : « Prioratus de Nazeliis. »

565. « Caribertus Navicellis S. Martino abstulit, etc. » (Chron. Petri filii Bechini.)

590. « Loco autem illi Navicellis nomen prisca vetustas indi-« derat, quem locum basilica B. Martini a diuturno tempore « retinebat. » (Greg. Turon., de Mirac., lib. 1, cap. 29.)

1290. « *Parochia de Nazellis.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

On retrouve dans cette commune des vestiges d'une voie et de constructions gallo-romaines.

Nicolaus de Motes, sive *de Montoux*. — SAINT-NICOLAS-DES-MOTTETS (Tours. — Châteaurenault.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Nicolas. Présentateur, l'archidiacre d'Outre-Loire. Depuis 1792, c'est une commune du canton de Châteaurenault et de l'arrondissement de Tours, située à 10 kil. de Châteaurenault.

1290. « *Parochia S. Nicholai de Motes*, sive *de Montoux*. » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Noastrum oppidum. Nugastrum. Nucastrum. Noatre. — NOUATRE. — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Léger. Présentateur, l'abbé de Noyers. Maintenant Nouâtre est une commune du canton de Sainte-Maure et de l'arrondissement de Chinon, située sur la rive droite de la Vienne, à 10 kil. de Ste-Maure.

1020. « Fulco Nerra per terram Guennonis qui dominus « Noastri erat Lochis redibat. » (Spicileg., t. x, p. 453.)

1170. « Hugo de S. Maura juvenis dominus Nugastri, etc. » (Cartul. de l'abbaye de Noyers, f° 131.)

1208. « Provincia Turonica cingitur autem oppidis munitis-« simis.... a meridie, Noastro. »

1290. « *Parochia de Nucastro*, sive *de Noatre*. » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours.)

Une croix de pierre, placée à 1300^{m} au sud de Nouâtre, paraît avoir été précédemment un monument druidique.

Noentum. Noent. — NOYANT (Chinon. — Sainte-Maure.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation des saints Gervais et Protais. Collateur, l'archevêque de Tours. Noyant, depuis 1792, est une commune du canton de Ste-Maure et de l'arrondissement de Chinon, située à 5 kil. de Ste-Maure.

774. Charlemagne confirme les donations faites par Autlandus à Saint-Martin, « ut Noentus, etc. » (Ampliss. Collect.)

1290. « *Parochia de Noento*, sive *de Noent.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Il y a deux dolmens dans cette commune.

On peut voir qu'il est facile de confondre les documents relatifs aux deux communes de Nouans et de Noyant.

Noentus villa. Novientus. Nogentum. Noent. — NOUANS (Loches. — Montrésor.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Martin, Présentateur, l'abbé de Noyers. Nouans, depuis 1792, est une commune du canton de Montrésor et de l'arrondissement de Loches, située à 200^{m} de la rive gauche du ruisseau de Saint-Martin, à 8 kil. de Montrésor.

1255. Le pape Innocent IV confirme les donations et les possessions de l'abbaye de Villeloin « de Nogento, etc. » (Charte n° 2. des archives de la Société archéol. de Touraine.)

1290. « *Parochia de Noento*, vel *de Noent.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Il est difficile d'établir une distinction précise entre les documents qui concernent Nouans et ceux qui se rapportent à Noyant.

Nœzaium. Nucetum. — NOIZAY (Tours. — Vouvray.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Prix. Présentateur, le chantre de Tours.

Noizay, depuis 1792, est une commune du canton de Vouvray et de l'arrondissement de Tours, située à 500m de la rive gauche de la Cisse, à 8 kil. de Vouvray.

Il y a sur cette commune des vestiges de voie romaine, celle, sans doute, qui conduisait à Orléans.

1290. « *Parochia de Nœzaio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Hadrien de Valois parle ainsi de ce lieu. « Sicera autem « Nucetum alluit. » (Notit. Gall., p. 572.)

Nogarentus villa. Cedens Negronius. Negron. — NEGRON (Tours. — Amboise.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Symphorien. Présentateur, l'abbé de Marmoutier. Négron, depuis 1792, est une commune du canton d'Amboise et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive droite et au bord de la Loire, à 3 kil. d'Amboise.

886. Charles le Gros accorda aux chanoines de Saint-Maurice, « in pago Turonico, Nogarentum » (Maan, appendix, p. 243)

1062. « Eleemosynaria obedientias habet (cœnob. Majoris « Monast.). Cedentis Negronii ex dono Galteri de Dox, etc. » (Chronic. priorat. Maj. Monast.)

1290. « *Parochia de Negron.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Nogarius villa.

868. Donation par Mainard à l'abbé de Cormery de divers biens. « Sunt autem ipsæ res in pago Turonico, in vicaria « Becinse (voyez ce nom), in villa quæ Nogarius dicitur. » (Cartul de Cormery, f° 25, r°.)

Noientus villa.

910. Donation faite par Gauzuin à l'église de Saint-Martin, « In pago Turonico, in vicaria Montis Laudiacensis, in villa « Noiento, etc. » (D. Housseau, t. I, n° 143.)

Nova villa. — NEUVILLE (Tours. — Châteaurenault.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de.... Présentateur, l'abbé de Marmoutier. Depuis 1792, Neuville est une commune du canton de Châteaurenault, et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche de la Brenne, à 4 kil. de Châteaurenault.

774. Charlemagne confirme au chapitre de Saint-Martin les donations faites par l'abbé Autlandus, « ut Nova villa, etc. » (Ampliss. Collect., t. I, p. 33.)

1290. « *Parochia de Nova villa.* « (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Noviliacus vicus, villa. Nobiliacensis pagus. Noviliacum. — NEUILLY-LE-NOBLE, OU LE BRIGNON (Loches. — Lahaye.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de saint Saturnin. Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, ce lieu est une commune du canton de Lahaye, arrondissement de Loches, située sur la rive droite du Brignon, à 7 kil. de Lahaye.

Vers 550. Au temps de saint Baud, évêque de Tours, « alter vicus Noviliacus ædificatus est. » (Greg. Turon. Hist., lib. x, cap. 31.)

590. « Fuit in Nobiliacensi pago urbis Turonicæ arbor, etc. » (Idem, de Gloria Confes., cap. 7.)

867. Hérard, archevêque de Tours, concéda au monastère de Cormery, divers revenus. « De Noviliaco villa, ex alodis « S. Pauli concedimus. » (Cartul. de Cormery, f° 23, r°.)

1230. « Noviliacum ecclesiam quæ Nobilis appellatur Trans- « vigennensi archidiacono mancipavit Juhellus de Mathefe- « lon. » (Maan, p. 135.)

« Noviliacus Nobilis, vicus in Turonibus, prope Hagam « Turonum cognominatus. » (Had. Valesius, Notit. Gall., p. 572.)

Noviliacus vicus. Nueillium de Edera. — NEUILLY-LE-LIERRE (Tours.—Vouvray.)—Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Pierre. Présentateur, l'abbé de Saint-Georges-des-Bois. Depuis 1792, Neuilly-le-Lierre est le chef-lieu d'une commune du canton de Vouvray et de l'arrondissement de Tours, située près de la rive gauche de la Brenne, à 16 kil. de Vouvray.

Vers. 540. Au temps d'Injuriosus, évêque de Tours, « vici etiam Noviliacus, etc., fundati sunt. » (Gregor. Turon. Hist., lib. x, cap. 31.)

« *Parochia de Nueilleio de Edera.* » (Cartul. de l'archev. de Tours.)

« Noviliacus ad Ederam, Neuilly-le-Lierre cognominatus, « locus ad Brennam amnem positus. » (Had. Vales., Notit. Gall., p. 572.)

Noviliacus. Nuilleium pontis petrini. Nuylle. — NEUILLÉ-PONT-PIERRE (Tours. — Neuillé-Pont-Pierre.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Pierre. Présentateur, l'abbé de Vaas, du diocèse du Mans. Neuillé-Pont-Pierre est, depuis 1792, un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tours, situé près de la source du ruisseau de Neuillé, à 21 kil. de Tours.

1208. « Provincia Turonica cingitur autem oppidis munitissimis, a septentrione Noviliaco. » (Narratio de commendat. provinciæ Turon.)

1290. « *Parochia de Nueilleio pontis petrini*, sive *de Nuylle* « *de ponte petroso.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

« Noviliacus ad pontem petreum, cognominatus Neuilly-« Pont-Pierre, in confinio Turonum et Andicavorum. » (Had. Valesius, Notit. Gall., p. 572.)

Novus vicus. Novovicanus. — NEUVY-LE-ROI (Tours. — Neuvy-le-Roi.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprê-

tré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Vincent. Présentateur, le chapitre de Tours. C'est, depuis 1792, un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tours, situé à 1 kil. 1/2 de la rive droite de la Vandeume et à 29 kil. de Tours.

524. « Tunc conlocatis in altari Novivicensis ecclesiæ S. An- « drœi reliquia, etc. » (Greg. Turon., de Gloria Martyrum, cap. 31.)

1207. Geoffroy de Lude, archev. de Tours, « Ecclesiam Novovicanam canonicis S. Mauricii concessit. » (Maan, p. 132.)

1290. « *Parochia de Novovico.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

« Novus vicus est Neufvy en Touraine. » (Had. Vales., Notit Gall. p. 572.)

Nucharius. Nocariæ. Nuceriæ. — NOYERS. — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de Présentateur, l'abbé de Noyers. Depuis 1792, Noyers est un hameau de la commune de Nouâtre, du canton de Ste-Maure et de l'arrondissement de Chinon, située à 400m de la rive droite de la Vienne, et à 1800m au sud de Nouâtre, qui maintenant est seule paroissiale.

1283. « Dominus Joannes de Montsoreau emit a Bartholomæo « de Rechance, valleto, medietatem, etc., *in parochia de Noca-* « *rio.* » (Cartul. de l'archev. de Tours).

1290. « *Parochia de Nucariis*, sive *de Nocarie.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Il y avait en ce lieu une abbaye de l'ordre de saint Benoit et de la congrégation de saint Maur, fondée en l'an 1030.

On trouvera l'histoire de ce monastère, t. XIV, col. 288, A. de la Gallia Christiana. On doit consulter aussi le Cartulaire de l'abbaye de Noyers, conservé maintenant dans les archives du département de la Vienne.

Voici la liste des abbés du couvent de Noyers :

ABBATES B. MARIÆ DE NUCHARIIS.

1. Ebrardus.
2. Andreas, 1061-1067.
3. Geoffridus.
4. Rainerius. sive Raginerius, 1084.
5. Stephanus, 1090+v. 1100.
6. Gaudinus de Poent, 1113.
7. Hugo I Bernerius, 1132+1146.
8. Egidius.
9. Henricus, 1186. 1198.
10. Odo de Azaico, 1199+1209.
11. Aimericus Sorin, 1216. 1218.
12. Joannes I d'Aubers, *seu* des Aubiers, 1240-1247.
13. Joannes II Sancius.
14. Girardus I (al.) Gilo, 1255.
15. Hugo II Sorin.
16. Matthæus I, 1272.
17. Philippus I (alias) Petrus Mesmin, 1296, 1303.
18. Zacharias, 1315.
19. Philippus II, 1321.
20. Petrus I.
21. Arnaldus, 1359.
22. Nicolaus de Villa Nova, 1359+1363.
23. Radulfus I, 1363+1364.
24. Joannes III, 1364.
25. Guillelmus I, 1409. 1418.
26. Raginaldus, 1431.
27. Joannes IV, 1431.
28. Salomon Chevalier, 1438. 1440.
29. Guillelmus II de Chauvigné, 1443+1458.
30. Mauricius de Parthenay, + v. 1470.
31. Radulfus II du Fou du Vigean, 1470. 1486.
32. Gerardus II de Mauny, 1498+1505.
33. Jacobus de Mauny, + 1543.
34. Franciscus I de Mauny, 1544-1554 (+ 1558.)
35. Matthæus II de Mauny, 1554-1560.
36. Eustachius du Bellay, 1560-1574.
37. Franciscus II Chesneau, 1575+1578.
38. Antonius Millet, 1578-1584.
39. Carolus I de Cossay, *sive* de Corsay.
40. Carolus II Martineau de Thuré, 1588.
41. Joannes V Fouldrin, 1597+1615.
42. Emmanuel Martineau de Thuré, 1649+1659.

43. Cæsar de Beaudéan de Parabere, 1659-1663.
44. Claudius de Blancpignon, 1663.
45. Cæsar de Beaudéan (*supra*), 1673 + v. 1678.
46. Petrus II Amabilis Richou, 1678 + 1687.
47. Joannes-Bapt. Pinson, 1687 + 1736.
48. Julianus-Hyacinthus le Riche, 1736 - 1746.
49. Ludovicus le Bègue de Majainville, 1746.
50. N... Dubois de Sansay, 1749-1761.
51. Urbanus-Renatus de Hercé, 1761-1785.
52. Ludovicus II Julius Franc. d'Andigné de Mayneuf, 1785 ad ann. 1790.

Nuelle. — Nueil (Chinon. — Ste-Maure.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Perpet. Présentateur,

Depuis 1792, Nueil est une commune du canton de Ste-Maure, et de l'arrondissement de Chinon, située à 14 kil. de Ste-Maure.

On trouve sur cette commune plusieurs dolmens renversés.

1290. « *Parochia de Nuelle.* » (Liber jurament., Ms., p. 272.) Le Cartul. de Tours n'en fait pas mention.

Nuzilliacum. Nuciliacum. Nozilleium. — Nouzilly (Tours.— Châteaurenault.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de

Présentateur, l'abbé de Saint-Julien de Tours. Nouzilly, depuis 1792, est une commune du canton de Châteaurenault et de l'arrondissement de Tours, située à 300^{m} de la rive droite du ruisseau de la Chapelle, à 17 kil. de Châteaurenault. Il y avait en ce lieu un prieuré.

1014. Hugues I^{er}, archevêque de Tours, est mentionné dans une charte, où il obtint du roi Robert « profitetur se confir- « mare S. Juliano Turonensi datam ecclesiam Nuzilliacensem « a Corbone quodam milite. » (Gall. Christ., t. XIV, col. 58, B.) Cette charte, suivant D. Housseau, Maan, etc., porte le millésime de 1024.

1144. Le pape Célestin II confirme à St-Julien ses possessions. « Ecclesiam de Nuzilliaco. » (E Schedis Baluz.)

1231. Les archevêques de Tours avaient droit à un logement. « Domus archiepiscopo Turonensi ratione visitationis « debita, videlicet de Nozilleio, etc. » (Cartul. de l'archev. de Tours.)

1234. Guillaume de Brenne, chevalier, Seigneur de Rochecorbon, commit de nombreux dégâts à Nouzilly, au détriment des moines de St-Julien, et fut condamné le 17 octobre 1234, par l'official de Tours, à les indemniser. (Charte originale, sous le n° 85, aux Archives du département d'Indre-et-Loire.) Ce Guillaume de Brenne n'est mentionné par aucun auteur.

1290. « « *Parochia de Nozilleio*, vel *de Nozille.* » (Lib. jurament et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Odatus. Odoadus. Oetum. — NOTRE-DAME-D'OÉ (Tours. — Vouvray.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur, le prévôt d'Oé. Ce lieu est maintenant une commune du canton de Vouvray et de l'arrondissement de Tours, située à la source du ruisseau de la Perrée, à 11 kil. de Vouvray.

920. 980. Charles le Simple et Hugues Capet confirment les possessions de Saint-Martin de Tours. « Odatus, etc. » (Amplissima Collect., t. 1, p. 250, 274, 258 et 340.)

1119. Gilbert, archev. de Tours, accorde à St-Martin « eccle- « sias septem, Odoadum, etc. » (Maan, p. 102.)

1177. Le pape Alexandre III approuva les donations. « Odoadum cum ecclesia S. Mariæ. » (Défense des privil. de S. Martin, Pièces justif., p. 19.)

1297. Le pape Nicolas III relève cette église de l'excommunication fulminée contre elle par l'archevêque de Tours. « De Oeto. » (Idem, p. 39.)

Orbana. Orbigniacus vicus. Orvaniacum. Orbeigne. — ORBI-

GNY (Loches. — Montrésor.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Vincent. Présentateur, le trésorier du chapitre de Tours. Depuis 1792, Orbigny est un chef-lieu de commune du canton de Montrésor et de l'arrondissementt de Loches, situé sur la rive droite de l'Indrois, à 7 kil. de Montrésor.

475. « Presbyterum de Orbana ad gradum unde merito « dejectus est nunquam restitue. » (Diplomata, Brecquigny. t. 1, p. 23.)

560. Au temps d'Eufrône, évêque de Tours, « vicis Orbig- « niaco, *alias* Orbaniaco et Orvaniaco, etc., ecclesiæ ædificatæ « sunt. » (Greg. Turon. Hist., lib. x, cap. 31.)

1290. « *Parochia de Orbeigne.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

« Orbiniacum vicus est Turonum in confinio Biturigum, « locus inter amnes Carim et Andrinum situs, vulgo Orbigne « nuncupatur, *alias* Orbigny. » (Had. Vales., Notit. Gall., pp. 393 et 572.)

Oreyus. Ogreius. — OYRÉ (Chinon. — Richelieu. — Tour-St-Gélin). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de.... Présentateur.... Ce n'est plus, depuis 1792, qu'un village dépendant de la commune de la Tour-St-Gelin, canton de Richelieu, arrondissement de Chinon, situé à 3 kil. au nord de la Tour-St-Gelin.

« *Parochia de Oreyo*, sive *de Ogreio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

On a, jusqu'à présent, confondu cette paroisse avec celle de Bridoré (voy. Briotreis); nous croyons qu'il convient de les distinguer l'une et l'autre.

Oximæ. — HUISMES (Chinon.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Maurice. Présentateur, le doyen de

Tours. Huismes, est depuis 1792, le chef-lieu d'une commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, situé à 2 kil. de la rive gauche de la Loire et à 8 kil. de Chinon.

260. « Gatianus ecclesias octo pius erexit passim in urbe et « in agris quarum quæ octava Oximæ ab institutionis ordine « dicta esse existimatur. » (Greg. Turon. Hist., lib. x.)

910. Charles le Simple donna Huismes à l'église de Tours: « quasdam res, hoc est Oximam, in pago Turonico sitam eccle- « siæ Turonensi condonare. » (Charte de Louis VII (1157), aux Archives du département d'Indre-et-Loire.)

1215. « Joannes de Faya, archiep. Turon. decano Turonensi « Oximam toparchiam in agro Caïnonensi, in compensationem « fecit. » (Maan., p. 133.)

1290. « *Parochia de Oximis.* » (Lib. jurament et Cartul. de l'archev. de Tours.)

« Oximæ, in agro Caïnonensi, Huismes dicitur, inter Ange- « rem et Vigennam fluvium. » (Had. Valesius, Notit. Gall., p. 572.)

Palfictus, vinea.

942. Théotolon, archevêque de Tours, donna au monastère de St-Julien, cette vigne, etc. « Ego Theotolo, in die dedica- « tionis ecclesiæ S. Juliani, eidem cœnobio tradimus... vineam « quæ dicitur Palfictum in ejusdem ecclesiæ vicinio sitam, etc.. « Commutavi etiam quarterium unum plus minus in ipso « Palficto, de Martini thesauro, etc. » (Brevis Hist. S. Juliani Turon.)

Parciacus villa, abbatia, prioratus. Parcayus, parochia. — Parçay-sur-Vienne (Chinon. — Ile-Bouchard.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Pierre. Présentateur, l'abbé de Maubec, au diocèse de Bourges. Avant 1793, Parçay faisait partie de l'élection de Chinon. Maintenant, c'est une

commune du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon, située à 200m de la rive gauche du ruisseau de Parçay, à 1100m de la rive gauche de la Vienne, à 5 kil. de l'Ile-Bouchard, à 23 de Chinon et à 46 de Tours. Le monastère situé en ce lieu remontait à la plus haute antiquité. Le portail de l'église offre beaucoup d'intérêt.

968. Hardouin, archevêque de Tours, donna au monastère de St-Florent de Saumur « mansionem unam... e rebus *abbatiæ S. Petri Parciacensis*, etc. » (Gall. Christ., col. 53, B.)

975. Le même leur fit d'autres dons, au mois de mai 975 : « Et quædam alia *Parciensi monasterio* distracta. » (Idem, E.)

993. Archambault de Sully, archevêque de Tours, concéda à Marmoutier, « *altaria* ecclesiarum *S. Petri de Parciaco*, etc. » (Idem, col. 54, D.)

1003. Geoffroi de l'Ile-Bouchard donna à l'abbaye de Cormery..... « usque ad molendinum *villæ Parciaci* dictæ. » (Cartul. de Cormery, f° 35, r°.)

1153. Il existait avant cette date un prieuré qui avait succédé à l'abbaye. « Ecclesia Parciensis, de qua fit mentio, est « *prioratus* ad præsens *de Parcaio* juxta Insulam Bochardi, « diœcesis Turonensis. » (Cartul. de l'archevêché de Tours, p. 140.)

1290. « *Parochia de Parcayo.* » (Liber jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Voici le résumé des documents qui sont relatifs à l'abbaye de Parçay :

Il paraît qu'avant les années 968 et 975, cet antique monastère était déjà entièrement dépeuplé, et devenu la propriété des chanoines de Tours. Enfin il fut transformé en prieuré et placé sous la juridiction de l'abbaye de Marmoutier, comme on le voit dans une bulle du pape Innocent, de l'an 1136, et dans la Chronique des prieurés de Marmoutier.

Parilliacus. Parilleium. —PARILLY (Chinon.) — Paroisse de

l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de.... Présentateur, l'abbé de Noyers. Depuis 1792, Parilly est un hameau de la commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, situé à 2 kil. 1/2 de la rive gauche de la Vienne. Cette paroisse a été réunie à celle de Chinon. Il y avait un prieuré.

1090. Hugues Ier de Ste-Maure « concessit monachis Nucha- « riensibus, ecclesiam quæ dicitur Parilliacus, ante Cayno- « nem castrum. » (Cartul. de Noyers, f° 133, v°.)

1290. « *Parochia de Parilleio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Pasnæriæ villa.

Cette villa était située, d'après les termes du texte ci-dessous, près de la forêt de Blémars, sur les frontières de la Touraine et du Blésois, à l'est de Châteaurenault.

1034. 1047. Charte de fondation de l'abbaye de « Notificamus igitur... comitem inclitum Odonem (+1037), « alterius Odonis filius, apud *villam* quam *Pasnærias* vocant, « dedisse nobis monachis B. Martini, etc. » (Gall. Christ., col. 68, E. Instrum.) tres quartas silvæ illius quam Blimar- « tium dicunt, etc. » (Idem.)

Paternacus. Pernayum. Pronnaium. — PERNAY, PERRENAY (Tours. — Neuillé-Pont-Pierre.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de.... Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, Pernay est une commune du canton de Neuillé-Pont-Pierre, arrondissement de Tours, située à 200m de la rive gauche du ruisseau de la Garaude et de la rive droite de la Brenne, à 16 kil. de Neuillé-Pont-Pierre.

580. « Paternacensis parochia urbis Turonicæ. » (Greg. Turon., de Vita S. Nicetii.)

791. Iterius, abbé de Saint-Martin, donna à Cormery, « in

« pago quidem Turonico, Paternacum cum adjacentiis suis. » (Cartul. de Cormery, f° 1er, v°.)

1290. « *Parochia de Pernayo,* sive *de Pronnaio.* » (Lib. jurament et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

« Paternacum a Paterno nomen habet ac dicitur Perrenay « vel Pernay. » (Had. Valesius., Notit. Gall., p. 572.) Il est facile de confondre cette dénomination, Paternacus, avec Paternus qui suit.

Paternus villa. Paternus (*S.*) — SAINT-PATERNE (Tours. — Neuvy-le-Roi.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Paterne. Collateur, l'archevêque de Tours. C'est, depuis 1792, une commune du canton de Neuvy-le-Roi et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche de l'Escotais, à 9 kil. de Neuvy-le-Roi.

886. Charles le Chauve accorda au chapitre de Saint-Maurice « villam Paterni, in pago Turonico, cum omni- « bus, etc. » (Maan, appendix, p. 243.)

1241. Pierre Mallet, chevalier, donna aux religieux de Fontaines-les-Blanches « tenuram unam quam possidebat in « parochia S. Paterni. » (Charte n° 64 des archives d'Indre-et-Loire.)

1290. « *Parochia S. Paterni.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Patriciacus. Parriciacus villa.

774. Charlemagne confirme les possessions de Saint-Martin de Tours, « ut Parriciacus, *alias* Patriciacus. » (Gall. Christ., t. xiv, Instrum., col. 7, E.)

920. Charles le Simple approuve ces possessions. « In pago « Turonico Patriciacus, etc. » (Idem, col. 56, E.)

Patricius (*S.*) — SAINT-PATRICE (Chinon. — Langeais.) —

Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Patrice. Présentateur, l'abbé de Noyers. Depuis 1792, Saint-Patrice est une commune du canton de Langeais et de l'arrondissement de Chinon, située à 700m de la rive droite de la Loire, à 8 kil. de Langeais. Il y avait autrefois un prieuré.

1390. « *Parochia Sancti Patricii.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Pensotum. — PANZOULT (Chinon. — Ile-Bouchard.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Vincent Présentateur, l'abbé de Marmoutier. Panzoult est, depuis 1792, une commune du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon, située à 250m de la rive gauche du Ruau et à 5 kil. de l'Ile-Bouchard.

1290. « *Parochia de Pensoto.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Petrucius. Perruceium. Perruçon. — PERRUSSON (Loches.)— Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Pierre. Présentateur, l'abbé de Beaulieu. Perrusson, depuis 1792, est une commune du canton et de l'arrondissement de Loches, située à 500m de la rive gauche de l'Indre.

Il y avait un prieuré en ce lieu, ainsi que l'atteste la citation suivante :

856. Audacher, abbé de Cormery, dispose de divers biens en faveur de ce monastère : « Res sitas in pago Turonico, in vicaria Dolinse (q. v.) in loco qui dicitur Petrucius super fluvium Agneris. » (Cartul. de Cormery, f° 12, r°.)

1180. Le pape Alexandre III confirme les possessions de Cormery. « Ecclesiam S. Petri de Perruceio, cum adjacen- « tiis, etc. » (Idem, f° 69, r°.)

1290. « *Parochia de Perruçon.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Phanum robrum. — ROCHEPINARD ? (LA.) On croit, avec quelque fondement, que ce nom latin doit se traduire par la Rochepinard, hameau situé à 2 kil. et demi à l'ouest de Montlouis, qui se trouve en effet compris dans la Quinte de Tours, ainsi que l'exige le texte qui suit.

900. Charles le Simple accorda au chapitre de Saint-Maurice « præscriptam Quintam, id est, Phanum robrum, etc. » (Charte du roi Louis VII (1157), dans les archives du département d'Indre-et-Loire.)

Pleis, terra. Plas. Plais. — PLAIX (Loches. — Lahaye. — Draché.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Ste-Maure, sous l'invocation de saint Sylvestre. Collateur, l'archevêque de Tours. Ce n'est plus qu'un hameau de la commune de Draché, canton de Lahaye, arrondissement de Loches, situé à deux kil. et demi au nord de Draché.

637. Dagobert donna « terram de Pleis cum ecclesia « S. Sylvestri (sic), in territorio pagi Turonensis.» (Diplomata, Brecquigny, t. II, p. 58.)

1290. « *Parochia de Plas*, vel *de Plais.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Plesseiacum. Pleuseiacus. Plaisseiacus. — LE PLESSIS. — Hameau situé entre St-Branchs, au N.-N.-E., et Tauxigny au S.-S.-O. Il dépend maintenant de la commune de St-Branchs, du canton de Montbazon et de l'arrondissement de Tours.

Vers 1009. Charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu par Foulques III Nerra, comte d'Anjou. « Ego Fulco, Andegavorum comes.... donamus *Pleuseiacum* (alias *Plesseiacum*) meum quod est, juxta Tausigniacum, cum nemoribus, « terris, etc. » (Gallia Christ., col. 65, D, Instrum.)

Polliacum. Poilleium. Poille. — POUILLÉ (Département de Loir-et-Cher.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de... Collateur, l'archevêque de Tours. Maintenant, Pouillé qui appartenait autrefois à la province de Touraine, fait partie du canton de Saint-Aignan, dans le département de Loir-et-Cher.

1214. « Cum Herveus comes S. Aniani jura dominica vin-« dicaret in Polliaco, etc. » (Maan, p. 133.)

1290. « *Parochia de Poilleio*, vel *de Poille.* » Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Pomus agrestis. Pomerium acre. — GRANDMONT OU POMMIER-AIGRE (Chinon. — Azay-le-Rideau. — St-Benoît-de-la-Mort.) — Monastère de l'ordre de Grandmont fondé, en 1178, par Henry II, roi d'Angleterre. Il était situé dans la commune actuelle de St-Benoît-de-la-Mort, canton d'Azay-le-Rideau, arrondissement de Chinon, et à 5 kil. 1/4 de St-Benoît. L'abbé était nommé par le roi.

1178. « Henricus II, Anglorum rex, in Turonia ipsa Pomum « agrestem, Grandimontensis ordinis, condidit. » (Maan, p. 123.)

« Correctori de Pomerio acri, etc. » Cartul. de l'archev. de Tours.)

Poncaius. — POUZAY (Chinon. — Ste-Maure.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur, le prieur de Loudun. Depuis 1792, c'est une commune du canton de Ste-Maure et de l'arrondissement de Chinon, située sur la rive droite de la Vienne, à 1 kil. de Ste-Maure. On voit près de Pouzay les restes d'un grand dolmen.

1290. « *Parochia de Poncaio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêque de Tours.)

Pons Caris. — PONT-CHER. — Village de la commune de Joué, canton de Tours-sud et arrondissement de Tours;

située à 1 kil. 1/2 environ au N. de Joué, et à 4 kil. de Tours.

920. Ordonnance de Charles le Simple en faveur de Saint-Martin de Tours. « Reddantur manselli.... cum pascuis ad *Pontem Caris*, etc. » (Gall. Christ, col. 59, A, Instrum.)

Portus villa. — PORTS (Chinon. — Ste-Maure.) Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de la Translation de saint Martin. Depuis 1792, Ports est une commune du canton de Sainte-Maure et de l'arrondissement de Chinon, située sur la rive droite de la Vienne, et à 1 kil. de Ste-Maure.

862. Charles le Chauve accorda à l'abbaye de St-Martin la restitution de plusieurs villas : « Portus quoque cum capellis, etc. » (Ampliss. Coll., t. I, p. 160).

920.-980. Charles le Simple et Hugues Capet confirmèrent ces restitutions : « Portus etiam cum omni integritate. » (Idem, pp. 250, 258, 274 et 340.)

1290. « *Parochia de Portubus.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Posayum. — PONÇAY (Département de la Vienne.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de Notre-Dame. Collateur, l'archevêque de Tours. Ponçay dépendait, au spirituel, de la Touraine ; mais, au temporel, il faisait partie de l'élection de Richelieu et de la province de Poitou. Cette paroisse a été réunie à celle de Marigny. C'est à présent un hameau de cette commune.

1290. « *Parochia de Posayo.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Preslaium. — PRESLE (LA). — Village situé à 2 kil. au nord de Ste-Radégonde, canton de Tours-nord, sur la lisière de la commune de St-Symphorien.

475. S. Perpet, évêque de Tours, mentionne ce lieu dans son testament. « Super parte redituum meorum dé Preslaio. » (Diplomata, Brecquigny, t. 1, p. 24)

Pressegneium. — PRESSIGNY (LE PETIT) — (Loches. — Grand-Pressigny.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de saint Pierre. Présentateur, l'abbé de Pontlevoy. C'est maintenant une commune du canton du Grand-Pressigny et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive droite de l'Egronne, à 10 kil. du Grand-Pressigny.

1290. « *Parochia de Pressegneio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Princiacum Terra. — PRINCÉ. — Hameau situé dans la commune d'Autrèche, canton de Châteaurenault, arrondissement de Tours; il appartenait aux religieux de Fontaines-les-Blanches.

1142. Le pape Alexandre III « confirmat fratribus B. « Mariæ de Fontanis albis, terram quæ dicitur Princiacum. » (Hist. monast. B. Mariæ de Font.)

1186. — Thibault, comte de Blois et sénéchal de France, fait cette déclaration en faveur du même monastère. « Habent « etiam prædicti fratres locum de Princiaco, etc. » (Ibidem).

Prisciniacus villa, vicus. Precigneium superior. Pressigne. Priscigniacus. — PRESSIGNY (LE GRAND) (Loches. — Le Grand-Pressigny.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation des saints Gervais et Protais. Collateur, l'archevêque de Tours. C'est, depuis 1792, un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Loches, situé près de la rive droite de la Claise, à 34 kil. de Loches.

580. « Apud vicum Prisciniacensem urbis Turonicæ, eccle-« sia dudum constructa absque sanctorum pignoribus habe-« batur. » (Greg. Turon., de Vita S. Nicetii.)

774. Charlemagne confirme les donations faites à Saint-Martin par Autlandus. « Et Prisciguiacus, etc. » (E Schedis Baluzianis.)

920. Charles le Simple approuve ces possessions. « Prisci-« niacus, etc. » (Ibidem.)

1290. « *Parochia S. Gervasii de Pressigne*, sive *de Precigneio* « *superiore.* » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours.)

« Prisciniacum vulgo dicitur Pressigny. Sunt autem duo « ejus nominis vici, alter alteri proximi. Hic major Prisci-« niacus (le Grand-Pressigny), ille minor (le Petit-Pressigny), « cognominati; ambo in præfectura Luccensi positi, prior ad « Clasiam fluvium, posterior, seu minor, ad Brenonnem (le « Brignon), amniculum, quem Clasia defert in Crosam. » (Had. Vales., Notit. Gall., p. 572.)

A 4 kil. au nord-ouest du Grand-Pressigny, était l'abbaye de Clairefeuille, de l'ordre de Grandmont.

Le château du Grand-Pressigny fut construit en 1213 par Guillaume de Pressigny (Charte n° 51 des archives d'Indre-et-Loire.)

Proillium. Proilliacum. Pruilliacum. Pruillium, castrum, oppidum. — PREUILLY (Loches. — Preuilly.) — Ville et première baronnie de Touraine. On y comptait cinq paroisses savoir: St-Pierre, St-Nicolas, Notre-Dame, Ste-Madeleine de Bourgneuf, St-Melaine. Présentateur pour toutes ces paroisses, l'abbé de Preuilly. Cette ville est maintenant un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Loches, situé sur la rive droite de la Claise, à 34 kil. de Loches. On y voit les restes d'un vieux château.

475. « Ego Perpetuus, ecclesiæ de Proillio, similiter calicem argenteum, etc., do, lego (Diplomata, Brecquigny, t. I, p. 23.)

937. « In commutationis charta legitur Attonem vicecomitem castrum Prulliacensem, in vicaria Abiliacensi construxisse. » (Gall. Christiana, t. XIV, col. 170, B)

1008. « Ego Exodunensis Beatrix uxor domini mei Acfredi « Prulliaci, do monasterio quod ad præsens constructum est « ab Acfredo domino meo, etc. » (D. Housseau, n° 342.)

1155. Engebaldus, archevêque de Tours, confirme « posses- « siones Prulliacensis monasterii. » (Gall. Christ., col. 89, A.)

1208. « Provincia Turonica cingitur autem oppidis muni- « tissimis, a meridie, Prulliaco, etc. » (Narrat. de commen- dat. provinc. Turon.)

1224. « Apud Pruliacum castrum, Turonensis diœcesis leva- « tum est corpus S. Melanii, episc. Redonensis, a Joanne « Turon. archiepiscopo. » (Chron. Turon., magnum.)

On a vu, dans les textes qui précèdent, qu'il y avait à Preuilly une abbaye de l'ordre de St-Benoit, sous l'invocation des saints Pierre et Paul, et qu'elle avait été fondée vers l'an 1001, par Euffroi, baron de Preuilly. L'église paroissiale est de l'an 1009.

(Voir pour cette abbaye : Gallia Christiana, t. XIV, col. de l'an 302, B.)

ABBATES S. PETRI PRULLIACENIS.

1. Amblardus, v. 1019.
2. Rainnaldus, 1039.
3. Gothofredus, 1050.
4. Constantius, 1066-1092.
5. Otho, 1095-1099.
6. Araldus, 1100.
7. Isambardus, 1117.
8. Fulcherius, 1120.
9. Garinus, 1155. 1178.
10. Stephanus, 1194.
11. Hugo, 1212.
12. Stephanus II, 1217. 1232.
13. Aimericus de Vernia, 1233.
14. Guillelmus I, 1241. 1261.
15. Geoefridus, 1264. 1267.
16. Matthæus I, 1280.
17. Robertus, 1295.
18. Philippus, 1304.
19. Matthæus II, 1344.
20 Isoredus de Plumartin, 1421. 1426.
21. Petrus I, 1430. 1473.
22. Guillelmus II Poyade, 1491.
23. Petrus II Morlon, 1491.
24. Anselmus de Chauveron, 1494.

25. Georgius I Ancellon, 1495-1503
26. Georgius II de Chauveron, 1503. 1513.
27. Andreas Solari, 1527.
28 Jacobus I Olivier, 1529.
29. Joannes Amatus Solari de Moretta.
30. Antonius Isoredus d'Hervaut de Plumartin, 1586-1589.
31. Ludovicus I Chasteigner de La Rocheposay, + 1637.
32. Carolus I Chasteigner de La Rocheposay, 1638.
33. Jacobus II de Crevant d'Humières, 1644 + 1661.
34. Balthasarus de Crevant d'Humières, 1663 + 1684.
35. Simon Francisc. Mouret, 1684-1691.
36. Harduinus Rouxel de Médavy de Grancey, 1691 + 1706.
37. Elias Francisc. de Voyer de Paulmy d'Argenson, 1706 + 1728.
38. Edmundus de Menou de Boussay, 1728 + 1758.
39. Ludovicus II Thomas, 1758 + 1765.
40. Prosper de Morard de Galles, 1765-1784.
41. Carolus II Magdalena de la Myre Mory, 1781-1790.

Prunerium. Pruiniers, villula.

920. Charles le Simple confirme à St-Martin la possession « de villulis de Pagniaco et Pruiniers. » (E Schedis Baluzianis.)

1177. « Prunerium. » (Défense des privil. de S. Martin Justif., p. 19.)

Pussiniacum. Puxigneium. Pussigne. — Pussigny (Chinon. — Ste-Maure.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de... Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, Pussigny est une commune du canton de Ste-Maure et de l'arrondissement de Chinon, à 400m de la rive gauche de la Vienne, à 22 kil. de Ste-Maure.

1130. « Guillelmus de Pussigne, Raimundus de Pussiniaco. » (Cartul. de Noyers, fos 127 et 130.)

1290. « *Parochia de Pussigne*, sive *de Puxigneio.* » (Liber. jurament. et Cartul. de Tours.)

Quinta Turonica. — La Quinte de Tours. — On prétend qu'avant 1789, la Quinte de Tours était devenue la justice, le fief ou la châtellenie dite *des Bains*, composée des paroisses de St-Pierre-des-Corps, de la Ville-aux-Dames, de St-Pierre-en-Boile, de Notre-Dame-la-Riche, de St-Symphorien, de St-Vincent, de St-Etienne, de St-Cyr, de Berthenay, de St-Genouph, de Savonnières, de Ballan, de Joué et d'une partie de celle de Montlouis. (Voir le mot *Quinta* dans Ducange.)

900. Charles le Simple accorda au chapitre de St-Maurice « quasdam res, hoc est Quintam quæ conjacet in circuitu Turo- « nicæ urbis, id est ecclesiam S. Petri extra muros præfatæ « urbis et quid ab ipsa urbe usque ad Montem Laudiaci et a « fluvio Ligeris usque ad Karis alveum habetur; id est, Bal- « nissam, Cunotum, Phanum robrum, Villa Canorum, cum « omnibus, etc. » (Charte de Louis VII (1157) dans les archives d'Indre-et-Loire.) La Quinte de Tours aurait besoin d'être étudiée davantage.

Quintinus de pratis (*S*). — St-Quentin-des-Prés, actuellement la Croix-de-Bléré (Tours. — Bléré.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Quentin. Présentateur, l'archidiacre de Tours. C'est, depuis 1792, une commune du canton de Bléré, arrondissement de Tours, située à 900^{m} de la rive droite du Cher et à 4 kil. de Bléré.

1290. « *Parochia S. Quintini de pratis.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Quintinus super Androsiam (*S*). — St-Quentin-sur-Indrois (Loches). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Quentin. Présentateur, l'abbé de Marmoutier. St-Quentin, depuis 1792, est une

commune du canton et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive droite de l'Indrois, à 10 kil. de Loches.

1084. Raoul, archevêque de Tours, accorde cette église à Marmoutier. « Radulfus Majoris Monasterii monachis ecclesiam « S. Quintini concedebat. » (Gall. Christ., t. XIV, col. 69, D.)

1144. Le pape Célestin II confirme à St-Julien ses propriétés. « Ecclesiam de S. Quintino. » (E Schedis Baluzianis.)

1290. « *Parochia S. Quintini super Androsiam.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

L'église parait être du XI^e^ ou XII^e^ siècle.

Rarciacus silva.

1030. Geoffroi de l'Ile-Bouchard fit abandon à l'abbaye de Cormery des droits qu'il avait dans cette forêt. « Habebat « etiam Goffredus consuetudinem in sylva Rarciaco, ... « in perpetuum delegavit S. Paulo Cormariceno. » (Cartul. de Cormery, f° 35, r°.)

Regulus (S). — ST-RÈGLE (Tours. — Amboise.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Paul. Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, St-Règle est une commune du canton d'Amboise, et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche de l'Amasse, à 6 kil. d'Amboise.

1180. Le pape Alexandre III confirme les possessions de Cormery. « Ecclesiam S. Pauli de Regula, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 69, r°.)

1290. « *Parochia S. Reguli.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Reilleium. — RILLY (Chinon. — Ile-Bouchard). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Martin. Collateur, l'archevêque de Tours. Rilly, depuis 1792, est une commune

du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon, située à 9 kil. de l'Ile-Bouchard.

(Il y a Rillé, qui appartenait à l'Anjou avant 1792, fait à présent partie du département d'Indre-et-Loire, dans le canton de Château-la-Vallière.)

« *Parochia de Reilleio.* » (Cartulaire de l'archevêché de Tours.)

Renniacum. Reigneium. — RIGNY-USSÉ (Chinon. — Azay-le-Rideau.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur, l'abbé de Cormery. Rigny, depuis 1792, est une commune du canton d'Azay-le-Rideau, arrondissement de Chinon, située à 1500^{m} de la rive gauche de l'Indre et à 14 kil. d'Azay-le-Rideau.

1139. Le pape Innocent II prit sous sa protection les biens de Cormery : « Videlicet ecclesia S. Mariæ de Renniaco, cum « capella de Uceio. » (Cartul. de Cormery, f° 63, r°.)

1180. Le pape Alexandre III confirma ces possessions : « Eccle- « siam S. Mariæ de Renniaco cum capella S. Fidis de Uceio. » (Idem, f° 69, r°.)

« *Parochia de Reigneio.* » Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Rentiacus. Renciacus. Ranciacus. — RANÇAY. — Hameau situé dans la commune de Monts, canton de Montbazon, arrondissement de Tours.

1015. Gauzbert, abbé de St-Julien, « adquisivit Rentiacum « ab Hugone archiepiscopo, etc. » (Chronicon rhythmicum S. Juliani Turon.)

1144. Le pape Célestin II confirme les posssessions de St-Julien: « Capella de Renciaco. » (E Schedis Baluzianis.)

1231. Les archevêques de Tours possédaient un logement à Rançay: « Domus de jure communi, ratione visitationis debita, « videlicet de Ranciaco. » (Cartul. de l'archevêché. de Tours).

commune du canton et de l'arrondissement de
sur la rive droite de l'Indrois, à 10 kil. de L

1084. Raoul, archevêque de Tours, acco
moutier. « Radulfus Majoris Monaster
« S. Quintini concedebat. » (Gall. Chr

1144. Le pape Célestin II confir
tés. « Ecclesiam de S. Quintino. »

1290. « *Parochia S. Quintini*
ment. et Cartul. de l'archevê

L'église paraît être du XI

Rarciacus silva.

1030. Geoffroi de l'
Cormery des droits
« etiam Goffredu
« in perpetuum
Cormery, f° 35

Regulus
du grand
vocation
Depui
et de
l'A

de Tours ses
firmum fore decrevi-
acus, etc. » (Gall. Christ.,

narles le Chauve qui confirme les dona-
monastère de Cormery. « In cordate de *Villa*
ucuntur ad Ruptas. » (Idem, col. 37, A. Instrum.)

Ripera villa. Riperia. Ripaterra. Ripparia. — Rivière (Chinon. — Ile-Bouchard.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur, l'abbé de Marmoutier. C'est maintenant une commune du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon, située sur la rive gauche de la Vienne, à 13 kil. de l'Ile-Bouchard, à 6 de Chinon, et à 54 de Tours.

1047. Le comte Geoffroi donna à l'abbaye de Vendôme

Riperam nomine, quam monachi aliquandiu
O. Housseau, n. 450.)

chevêque de Tours, donna aux chanoines
e de redevance, « personalem vicariam
Turonico pago. »... « Beneficum eum-
etani quibus concessit *ecclesiam*
ous laïcorum delapsam. » (Gall.

aurice, fut témoin à l'acte
ssion de l'église « *Beatæ*

Ripparia. » (Lib. ju-

ENNES (Chinon. — Azay-le-Ri-
rand archidiaconé et de l'archiprêtré
invocation de saint Pierre. Présentateur,
ormery. Depuis 1792, Rivarennes est une com-
du canton d'Azay-le-Rideau et de l'arrondissement de Chinon, située sur la rive gauche du ruisseau de Turpenay, à 10 kil. d'Azay-le-Rideau Il y avait autrefois un prieuré.

887. Les chanoines de St-Martin firent don au seigneur de l'Ile-Bouchard « de Rivarenna. » (Chronic. Turon. magnum.)

Vers 1040. — Un certain Gérard fit don de ce lieu à Cormery. « Decrevit tradere S. Paulo quemdam locum qui « antiquitus Rivarenna appellatur. » (Cartul. de Cormery, f° 35, v°.)

1139-1180. Les papes Innocent II et Alexandre III confirment les possessions de Cormery : « Ecclesiam S. Petri de « Rivarenna cum eodem burgo. » (Idem, f°s 63 et 69, r°.)

1271. Jacques, abbé de Cormery, aux exécuteurs testamentaires « defuncti Oliverii quondam domini de Rivarenna. » (Idem, f° 100, v°.)

Restiniacus. — RESTIGNÉ (Chinon. — Bourgueil.) — Ce lieu, situé dans l'élection de Saumur, entre Bourgueil et Ingrande, appartenait à la province d'Anjou avant 1790. C'est maintenant une des communes du canton de Bourgueil, dans l'arrondissement de Chinon, département d'Indre-et-Loire.

920. Le roi Charles le Simple confirme les possessions du monastère de St-Martin de Tours à Restigné, etc. « quarum « rerum atque villarum nomina hæc sunt;.. alter etiam Vobridius et *Restiniacus* cum capellis, etc.... sublatis sed benignitate Roberti abbatis eidem *Restiniaco* restitutis. » (Gall. Christ, col. 56, D. Instrum.)

Restis portus, villa. — RETS (ST-PIERRE-DE) (Département de Maine-et-Loire.) — Petite bourgade de l'élection de Saumur, en Anjou, avant 1790. Elle est située sur la Loire, où elle avait, jadis, un port à un kil. environ à l'ouest de Montsoreau, sur les limites du département d'Indre-et-Loire.

774. Charlemagne confirme à St-Martin de Tours ses diverses possessions; « atque perpetuo firmum fore decrevi- « mus, ut *Portus Restis*, Atoniacus, etc. » (Gall. Christ., t. XIV, col. 7, Instrum.)

850. Diplôme de Charles le Chauve qui confirme les donations faites au monastère de Cormery. « In cordate de *Villa Reste* quæ dicuntur ad Ruptas. » (Idem, col. 37, A. Instrum.)

Ripera villa. Riperia. Ripaterra. Ripparia. — RIVIÈRE (Chinon. — Ile-Bouchard.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur, l'abbé de Marmoutier. C'est maintenant une commune du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon, située sur la rive gauche de la Vienne, à 13 kil. de l'Ile-Bouchard, à 6 de Chinon, et à 54 de Tours.

1047. Le comte Geoffroi donna à l'abbaye de Vendôme

« *villam unam Riperam nomine*, quam monachi aliquandiu « tenuerunt. » (D. Housseau, n. 450.)

1119. Gilbert, archevêque de Tours, donna aux chanoines de St-Martin, à charge de redevance, « personalem vicariam « septem ecclesiarum in Turonico pago. »... « Beneficum eum- « dem cognoverunt Majoretani quibus concessit *ecclesiam* « *B. Mariæ de Riperia*, in manus laïcorum delapsam. » (Gall. Christ., coll. 77, C.

1184. Hugues II, doyen de St-Maurice, fut témoin à l'acte qui confirme à Marmoutier la possession de l'église « *Beatæ Mariæ de Riparia.* » (Idem. col. 146, A.)

1290. « *Parochia de Ripaterra* sive *de Ripparia.* » (Lib. jurament et Cartulaire de l'archev. de Tours.)

Rivarenna, burgus. — RIVARENNES (Chinon. — Azay-le-Rideau.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Pierre. Présentateur, l'abbé de Cormery. Depuis 1792, Rivarennes est une commune du canton d'Azay-le-Rideau et de l'arrondissement de Chinon, située sur la rive gauche du ruisseau de Turpenay, à 10 kil. d'Azay-le-Rideau Il y avait autrefois un prieuré.

887. Les chanoines de St-Martin firent don au seigneur de l'Ile-Bouchard « de Rivarenna. » (Chronic. Turon. magnum.)

Vers 1040. — Un certain Gérard fit don de ce lieu à Cormery. « Decrevit tradere S. Paulo quemdam locum qui « antiquitus Rivarenna appellatur. » (Cartul. de Cormery, f° 35, v°.)

1139-1180. Les papes Innocent II et Alexandre III confirment les possessions de Cormery : « Ecclesiam S. Petri de « Rivarenna cum eodem burgo. » (Idem, f°s 63 et 69, r°.)

1271. Jacques, abbé de Cormery, aux exécuteurs testamentaires « defuncti Oliverii quondam domini de Rivarenna. » (Idem, f° 100, v°.)

1290. « *Parochia de Rivarenna.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Rogerol grangia. — ROGERION. — Métairie située dans la commune de Pocé, canton d'Amboise, arrondissement de Tours.

1162. Le pape Alexandre III confirme au monastère de Fontaine-les-Blanches la métairie de Rogerion. « Confirmavit « monasterio B. Mariæ de Fontanis albis grangiam quæ « vocatur Rogerol cum appenditiis suis, etc. » (Hist. monast. de Fontan. albis.)

Romanus (*S*). ROMAIN (ST-) (Département de la Vienne.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Romain. Présentateur, l'abbesse de Ste-Croix. du diocèse de Poitiers. Elle dépendait, pour le spirituel, de l'archevêché de Tours, appartenait cependant au Bas Poitou et fait maintenant partie du canton de Leigné-sur-Usseau, arrondissement de Châtellerault et est situé sur la rive gauche de la Vienne.

1290. « *Parochia S. Romani.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Rosariæ. Rozeriæ. Rosies. — ROUZIERS (Tours. — Neuillé-Pont-Pierre.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Symphorien. Présentateur, l'abbé de Preuilly. Rouziers, depuis 1792, est une commune du canton de Neuillé-Pont-Pierre et de l'arrondissement de Tours, située à 800^{m} de la rive droite de La Choisille et à 11 kil. de Neuillé-Pont-Pierre. Il y avait jadis un prieuré.

1194. « Ecclesia S. Symphoriani Rosariensis. » (Maan, p 131.)

1277. « Decimam quamdam de Rosariis. » (Cartul. de l'archev. de Tours.)

1290. « *Parochia de Rozeriis*, vel *de Rosies.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

* *Rotomagus vicus. Pons Rodani.* — PONT-DE-RUAN (Tours.— Montbazon) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de la Sainte Trinité. Présentateur, l'archidiacre de Tours. Depuis 1792, c'est une commune du canton de Montbazon et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche de l'Indre avec deux ponts sur cette rivière, au confluent du ruisseau de Thilouze et à 12 kil. de Montbazon. L'église est remarquable.

Vers. 400. Saint Briccius, évêque de Tours, y établit une église: « ferunt instituisse ecclesias per vicos, id est, Rotoma- « gum. » (Greg. Turon., lib. x, cap. 31)

« Rotogamus vicus est agri Turonici. Hunc vicum Maanus, « le Pont de Ruan, exponit. Rotogamus igitur vicus Turo- « num, vulgo nuncupatus est Ruam, an Ruan, et qui pontem « habet Agneri vel Andriæ impositum, non procul a Monte- « basonis, sæpius, le pont de Ruan appellari consuevit. » (Had. Valesius, Notit. Gall., p. 573.)

Rousset, castrum. — ROUSSET (LE CHATEAU DE.)

1205. Philippe-Auguste s'empara du château de Rousset. « Philippus II, rex Franciæ Caïnonem castrum aggreditur, « castro, quod dicitur Rousset, prius acquisito. » (Chronicon, Turon. magnum.)

Ruigneium. Ruygne. — REUGNY (Tours. — Vouvray.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Médard. Présentateur et collateur, l'archevêque de Tours. C'est maintenant une commune du canton de Vouvray et de l'arrondissement de Tours, située à 400^{m} de la rive gauche de la Brenne, à 12 kil. de Vouvray.

1234. Guillaume de Brenne, chevalier, seigneur de Rochecorbon commit des dégâts à Reugny au préjudice des moines

de Saint-Julien. (Charte n° 15 des Archives d'Indre-et-Loire.) Ce Guillaume de Brenne n'a été, à notre connaissance, mentionné par aucun généalogiste.

1275. Reugny a appartenu aux seigneurs de Mathefélon. « Theobaldum, dominum de Mathefélon et de Ruygne, militem. » (Cartul. de l'archevêché).

1290. « *Parochia de Ruigneio* seu *de Ruigne.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Près de Reugny, au nord, est le château de la Vallière.

Rupes Clermaudi. Rocha Clarembaldi. — ROCHE-CLERMAULT. (LA) (Chinon. — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de..... Présentateur, l'abbé de Noyers. C'est, depuis 1792, une commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, située à 300m de la rive droite du Négron et à 7 kil. de Chinon.

1290. « *Parochia de Rupe Clermaudi* sive *de Rocha Clarem-* « *baldi.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Rupes Corbonis. Ruppes Corbonis. — ROCHECORBON (Tours. — Vouvray.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de Notre-Dame Présentateur, le doyen de Tours. Ce lieu est, depuis 1792, une commune du canton de Vouvray et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive droite du ruisseau de Rochecorbon à 4 kil. de Vouvray.

908. Corbon qui donna son nom à ce lieu : « Corvo, vasallus « dominicus. » (Charte n° 2 des Archives d'Indre-et-Loire.)

999. Corbon, seigneur des Roches, donna divers domaines au monastère de Bourgueil. « Data autem hæc auctoritas.... « in eisdem Rupibus jam dicti Corbonis. » (Cartul. de Bourgueil.)

1214. Geoffroy de Brenne devint seigneur de Rochecorbon, par son mariage avec Clémence, héritière de ce domaine.

(Charte nº 58 des Archives du département d'Indre-et-Loire.)

1290. « *Parochia de Ruppibus Corbonis.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Le château fut, dit-on, bâti au commencement du XIe siècle par Robert, sire des Roches.

A 1700m et au nord est Vaudanières qui, peut-être, fut l'ancienne résidence des seigneurs de cette maison.

Rupes Peloquini. — ROCHE-PELOQUIN (LA) (Loches. — Lahaye. — Sepmes.) — Hameau situé sur la rive droite et près de la source de la Manse; il appartient, depuis 1792, à la commune de Sepmes, canton de Lahaye, arrondissement de Loches.

1100. Étienne, abbé de Noyers, abandonna à ce monastère une dîme : « decimam quamdam quæ est ad Rupem Gaufridi « Peloquini, super Etmantiam. » (Cartul. de l'abbaye de Noyers, fº 139.)

Ruppes. S. Pauli. S. Paulus de Rupibus, burgus. — LES ROCHES-ST-PAUL (Chinon. — Richelieu. — Ligré.) — Ancien prieuré situé à 2,300m au nord de l'église paroissiale de Ligré, canton de Richelieu, arrondissement de Chinon.

1180. Le pape Alexandre III confirme les possessions de l'abbaye de Cormery, « burgum S. Pauli de Rupibus. » (Cartul. de Cormery, fº 69, rº.)

1231. « In prioratibus quibusdam, videlicet de Ruppibus « S. Pauli. » (Cartul. de l'archev. de Tours.)

Sacheius. Sache. — SACHÉ (Chinon. — Azay-le-Rideau.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbesse de Beaumont-lès-Tours. Saché est, depuis 1792, une commune du canton d'Azay-le-Rideau et de l'arrondissement de Chinon, située à 500m de la rive gauche de l'Indre, et à 7 kil. d'Azay-le-Rideau.

1290. « *Parochia de Sache*, vel *de Sacheio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

L'église paraît remonter à l'an 1265 environ.

Saponaria villa, *oppidum. Savoneriæ. Savonieres.* — SAVONNIÈRES (Tours. — Tours-sud.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation des saints Gervais et Protais. Présentateur, l'abbé de Toussaints d'Angers. Depuis 1792, Savonnières est une commune du canton de Tours-sud et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche du Cher, à 14 kil. de Tours.

475. Testament de saint Perpet : « Do ecclesiæ meæ agrum « quem Aligarius mihi vendidit in villa Saponaria, cum « stagno, item molendina supra Carum prope dictam villam. » (Diplomata, Brecquigny, t. I, p. 23.)

1138. « Hugo II, archiep. Turon. Saponariam ecclesiam « ad Carim fluvium sitam in agro Turonensi..... ac rectoris « ad eam eligendi prærogativam abbati et monachis Omnium « Sanctorum Andegav. permisit. » (Maan, p. 115.)

1203. « Bartholomæus II, archiep. Turon. Saponarias, canonicis Omnium Sanctorum confirmavit. » (Gall. Christ., t. XIV, col. 98, B.)

1208. « Provincia Turonica cingitur autem oppidis muni- « tissimis et populosis, etc, ab occidente, Saponaria. » (Narratio de commendat. provinc. Turon.)

1290. « *Parochia de Savoneriis*, sive *de Savonieres.* » Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Sarcayus. — OISAY-CERÇAY (Loches. — Bridoré.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, le seigneur de Cerçay. Ce n'est plus maintenant qu'un hameau de la commune de Bridoré, du canton et de l'arrondissement de Loches, situé à 500^{m} de la rive gauche de l'Indre et à 1700^{m} de Bridoré à la paroisse duquel il a été réuni.

1290. « *Parochia de Sarcayo.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Sarpillierœ.

Vers 1009. Foulques Nerra fait plusieurs donations à l'abbaye de Beaulieu qu'il avait fondée. « Ego Fulco, Andegavorum comes, etc., addo eis emptiones meas quas in pago Turonico feci, videlicet *Sarpillieras*, etc. » (E Sammarthanis.)

Savigne. — SAVIGNY (Chinon.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Michel. Collateur, l'archevêque. Depuis 1792, Savigny est une commune du canton et de l'arrondissement de Chinon située à 2 kil. 1/2 de la rive droite de la Vienne, à 9 kil de Chinon.

1290. « *Parochia de Savigne.* » (Lib. jurament et Cartul. de Tours.)

Sazilleius. Sazille. — SAZILLY (Chinon. — Ile-Bouchard.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Hilaire; Présentateur, l'abbé de Marmoutier. Sazilly est, depuis 1792, une commune du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon, située à 300^{m} de la rive gauche de la Vienne, et à 7 kil. de l'Ile-Bouchard.

1290. « *Parochia Sazille*, sive *de Sazilleio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Scomiacus, vicus publicus. — Ce lieu est cité comme ayant appartenu à la Touraine, par deux ouvrages estimés.

820. « Et Scomiaco, vicis publicis, etc. » (E Schedis Baluzianis). Analecta vetera, t. III, 293.

Seblena. Sublenum. Sublena. Sublanœ. — SUBLAINES (Tours. — Bléré.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archi-

prêtré de Tours, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, le chapitre de Saint-Martin de Tours. Depuis 1792, Sublaines est une commune du canton de Bléré et de l'arrondissement de Tours, située à 7 kil. de Bléré, dans la Champeigne Tourangelle. Sur son territoire existait jadis la forêt Canevosa. A l'extrémité sud-ouest de cette commune sont les deux tombelles connues sous le nom de Danges de Sublaines.

Vers. 1060. Tetbaldus jouissait de « unam quartam terræ « apud Seblenam. » (D. Housseau, nº 607.)

1119. Gilbert, archev. de Tours, « Martinianis sodalibus « ecclesias septem concessit, Sublenum, etc. » (Maan, p. 102.)

1177. Le pape Alexandre III leur confirma cette possession : « Sublenam cum ecclesia S. Martini. » (Défenses des privil. de Saint-Martin, pièces justificatives, p. 19.)

1290. « *Parochia de Subleines*, seu *de Sublanis.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Segunciacensis vicaria. Seguncinsis vicaria. Econsiacus villa. Sonziacum. — SONZAY (Tours. — Neuillé-Pont-Pierre.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Genest. Présentateur, l'abbé de Marmoutier. Depuis 1792, Sonzay est une commune du canton de Neuillé-Pont-Pierre et de l'arrondissement de Tours, située à 1 kil. à l'est de la Fare, et à 8 kil. de Neuillé-Pont-Pierre.

V^e^-X^e^ siècles. « Segunciacensis vicaria in comitatu Turo- « nico. » (Guérard, Divis. territ. de la Gaule, p. 160.)

862. Charles le Chauve accorde à Saint-Martin de Tours : « Ipse quidem mansus in pago Turonico, in vicaria Segun- « cinse, etc. » (Ampliss. Collectio, t. 1, p. 166.)

975. Charte des chanoines de Marmoutier : « Terram sitam « in pago Turonico in villa Econsiaco. » (D. Housseau, nº 185.)

XI^e^ Siècle. Ingelger donna à Marmoutier, « prope Sonziacum villam, etc. » (Charte nº 29 des archives d'Indre-et-Loire.)

1070. Huges III d'Aluye fonda le prieuré de Sonzay. (Hist. de Marmoutier, Mss., t. I, p 197.)

1081. Le même donna l'église de Sonzay à Marmoutier: « Ecclesiam de Sonziaco, etc. » (d'Hozier, registre III, p. 8; Charte n° 14, aux archives d'Indre-et-Loire.)

1290. « *Parochia de Sonzaio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Le nom du patron de Sonzay, saint Genest, nous semble confirmer l'interprétation que nous avons donnée aux noms latins Genestolium et Tauriacus. (Q. vide.)

Semblencaium villa, oppidum. Semblaciacum. S. Blanciacus. — SEMBLANÇAY (Tours. — Neuillé-Pont-Pierre.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbé de Marmoutier. Depuis 1792, Semblançay est une commune du canton de Neuillé-Pont-Pierre et de l'arrondissement de Tours, située près de la rive droite du ruisseau de la petite Choisille, à 7 kil. de Neuillé-Pont-Pierre.

885. Les chanoines de Saint-Martin, « magnis feodis ditaverunt scilicet dominum de Semblencaio, de vinagiis de ultra Ligerim et de Semblencaio villa prætér fortitudinem, etc. » (Chronicon Turon. magnum.)

1020. « Deinde Fulco Nerra per Semblaciacum quam etiam firmaverat sibi, etc. » (Spicilegium, t. x, p. 453.)

1075. Adelelme, seigneur de Semblançay, fonda le prieuré de Saint-Martin, et donna cette église au monastère de Marmoutier. (Hist. de Marmoutier, Ms., f°s 169 et 197.)

1081. « Sacristia donata est Sancto Blanciaco, gallice Saint-Blançay, alias ex dono Adelelmi dicti loci domini et Rohardæ uxoris ejus, idque temporis Bartholomæi abbatis anno millesimo octogesimo primo. » (Chronicon prioratuum Majoris Monasterii.)

1208. « Provincia autem Turonica cingitur oppidis munitis-

simis, etc., « a septentrione Semblenciaco, etc. » (Narratio de commendatione provinciæ Turonicæ.)

1290. « *Parochia de Semblencio, de Semblanceio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours.)

Les ruines du château que l'on dit avoir été construit par Foulques Nerra sont à 400m au sud-est de Semblançay, au milieu d'un étang.

Senaparia. Sanaperium. Seneveriæ. Seneveres.—SENNEVIÈRES (Loches.)— Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Leubais. Présentateur, le seigneur de Sennevières. Depuis 1792, c'est une commune du canton et de l'arrondissement de Loches, située à 300m de la rive droite du ruisseau de Sennevières, et à 9 kil. de Loches.

Vers 400. « Igitur Ursus, abbas Cadurcinæ urbis.... Turo-« nicum territorium est ingressus et ad locum quem Sena-« pariam vocitari priscus instituit auctor, accessit. » (Greg. Turon. Vitæ patrum., cap. 18.)

« Leupatium apud Senapariam monasterium quod intra « terminum Turonicum erat abbatem constituit. » (Idem, id.)

1147. « Reginaldus et Bartholomæus Sanaperii fratres. » (Maan, p. 118.)

1290. « *Parochia de Seneveriis*, sive *de Seneveres.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

« Senaparia haud dubie a sinapi nomen invenit et Sinaparia « dici debet : vulgo nuncupatur Senevière. Est autem vicus « inter Andriam et Andresium amnes situs quem recentiores « Senaparias vocitant. (Had. Valesius, Notitia Gall., p. 573.)

Il y eut dans le lieu indiqué par Hadrien de Valois, un monastère, situé entre l'Indre et l'Indrois, dont il fait mention dans l'article suivant et dans celui-ci sous la date de l'an 400.

Senaparia, Sennevières. — (Loches.) — Tel est le nom d'un lieu situé entre l'Indre et l'Indrois, sur lequel pendant le

VI^e^ siècle, saint Ours, arrivant de Cahors, fonda un monastère à la tête duquel il établit saint Leubatius en qualité d'abbé. (Voir saint Grégoire de Tours, Vies des Pères, chap. 18.) On ne sait rien de plus sur cet établissement religieux. (Gallia Christ., t. XIV, col. 191, B.)

Senoch (*S.*). *Senoc. Seno.* — ST-SENOCH (Loches. — Ligueil.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Senoch. Présentateur, l'archidiacre de Tours. Ce lieu, depuis 1792, est une commune du canton de Ligueil et de l'arrondissement de Loches, située à 12 kil. de Ligueil.

L'église ayant été autrefois démolie, la paroisse a été transportée au prieuré de Barbeneuve. D'après le texte qui suit, peut-être retrouverait-on les *parietes antiquos* qu'il mentionne.

576. « Nam benedictus Senoch, presbyter, qui apud Turo- « nos morabatur.... in cellulam quam ipse inter parietes « antiquos composuerat, se removit. « (Greg. Turon. Hist. lib., V, cap. 7.)

1290. « *Parochia de S. Senoc*, seu *Seno*. » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Septimia. Sepmæ. Sethmæ. Sepmnæ. — SEPMES (Loches. — Lahaye.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur, l'abbé de Noyers. Sepmes, depuis 1792, est une commune du canton de Lahaye et de l'arrondissement de Loches, située à 1,700^m^ au sud du ruisseau de la Manse, à 12 kil. de Lahaye.

A 2 kil. au nord de Sepmes, est le château de la Roche-Pcloquin, sur la rive droite de la Manse. Il était connu bien avant le XII^e^ siècle.

260. « Gatianus ecclesias octo pius erexit passim in urbe

« et in agris, quarum quæ septima fuit Septima dicta esse « existimatur ab institutionis ordine. » (Greg. Turon., lib. x, cap. 31.)

1100. « Arnaldus et Guido de Sepmis. Rainaldus de Seth- « mis. » (Cartul. de l'abbaye de Noyers. f° 132.)

1290. « *Parochia de Sepmnis*, seu *de Sepmnes*. « (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Severiacum villa. Syvraium. Syvreium. — CIVRAY-SUR-CHER (Tours. — Bléré.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Germain. Présentateur, l'abbé de Villeloin. Depuis la fin du XVIII^e^ siècle, Civray est une commune du canton de Bléré et de l'arrondissement de Tours, située à 750^m^ de la rive droite du Cher et à 6 kil. de Bléré.

Vers. 550. Hadrien de Valois parle ainsi de ce Civray: « Severiacum villa, Fortunato, in vita S. Germani Parisiensis « episcopi memorata est. » (Notitia Gall., p. 523.)

1253. Le pape Innocent IV confirme à l'abbaye de Villeloin toutes ses possessions, « de Sivraia, etc. » (Charte n° 2 des archives de la Société archéol. de Touraine.)

1290. « *Parochia de Syvraio*, vel *de Syvreio*. » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Sicca Noa. Noa Sicca, grangia, locus. — LA-NOUE-SÈCHE. — Hameau situé dans la commune d'Autrèche, canton de Châteaurenault, arrondissement de Tours.

1162. Le pape Alexandre III confirma la possession de plusieurs domaines à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches « Confirmavimus grangiam quæ vocatur Sicca Noa cum terris « ad ipsam pertinentibus. » (Historia monast. B. Mariæ de Fontanis.)

« Rainaldus Rabel dedit Deo et monachis de Fontanis deci- « mam de Sicca Noa cum quibusdam terris ibidem apud Aus- « tresches. » (Ibidem.)

1186. Thibaud, comte de Blois, etc. : « concessi fratribus « de Fontauis locum qui dicitur Noa Sicca cum omnibus per- « tinentiis. » (Ibidem.)

Siroialense oratorium. Latta. Ciran. Cyrem. — CIRAN-LA-LATTE (ou DU JAMBOT, en Berri) (Loches. — Ligueil.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Symphorien. Présentateur, l'archidiacre de Tours. C'est, depuis 1792, une commune du canton de Ligueil et de l'arrondissement de Loches, située à 300^{m} de la rive droite de l'Estrigueuil, à 5 kil. de Ligueil.

Il y avait autrefois un prieuré.

380. Saint Martin « apud Siroialense oratorium sacravit. » (Greg. Turon., de Mirac. B. Martini, lib. I.)

374. « Quid de Latta monasterio referam, in quo B. Martini « habentur reliquiæ? » (Idem., Histor., lib. IV, cap. 48.) Ce monastère fut détruit à cette époque par Théodebert, fils de Chilpéric.

1290. « *Parochia de Ciram*, sive *de Cyrem.* » — (Lib. juramentet Cartul. de l'archev. de Tours.)

Voici le texte d'Hadrien de Valois à ce sujet. « Sirojabense « oratorium. Marollius hunc locum Siran la Latte forte esse « ait, non longe a Severiaco, Bellismo et Noviliaco; nisi potius « Siran la Latte est Latta monasterium, uti Gregorius narrat, « etc. » (Notit. Gall., p. 573.)

Solonacensis vicus. Subnasce vicaria. Sonnayum. — SAUNAY (Tours. — Châteaurenault.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur, l'abbé de St-Julien de Tours. Saunay, deduis 1792, est une commune du canton de Châteaurenault, et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive droite de la rivière du Gault, un des affluents de la Brenne, à 5 kil. de Châteaurenault.

387. St-Martin établit une église en ce lieu : « In vicis quo-« que, id est Solonacensi, etc., destructis delubris... ecclesias « ædificavit. » (Greg. Turon., lib. x, cap. 31.)

851. Galterus fit diverses donations à Cormery : « Aliquas « res dèdit quæ videlicet sunt in pago Turonico, in vicaria « Subnase, super fluvium Bredanna, in locis, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 19, v°.)

1290. « *Parochia de Sonnayo.* » (Lib. jurament et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Voici les termes dont se sert Hadrien de Valois. « Solonacum « vel vicus Solonacensis Maano libens assenserim qui Sonné vel « Sonnay interpretatur... qui est inter sylvam et Castellum « Raginaldi. » (Notit. Gall., pp. 146, 251, 573.)

Subnasce vicaria nous semble devoir se rapporter également à Sonnay, puisque la charte de l'an 851 indique précisément le voisinage de la Brenne : « super fluvium Bredanna. » D'ailleurs de Subnasce est naturellement venu Sousnait ou Saunai.

Soriniacum. Sorigneium. Soreigne. — SORIGNY (Tours. — Montbazon.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Pierre. Présentateur..... Depuis 1792, Sorigny est une commune du canton de Montbazon et de l'arrondissement de Tours, située à la source du ruisseau du Mardereau, à 5 kil. de Montbazon.

1007. Le roi Robert confirme les donations faites à l'abbaye de Beaumont : « De curte Soriniaco et ecclesia quæ constat « S. Petri fundata. » (Ex Annal. Mabillonii.)

1290. *Parochia de Sorigneio*, sive *de Soreigne.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Soveigneius. Soveigne. — SOUVIGNÉ-SUR-CHATEAUX (Tours. — Château-la-Vallière.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Michel.

Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, Souvigné est une commune du canton de Château-la-Vallière et de l'arrondissement de Tours, située à 7 kil. de Châteaux.

1290. « *Parochia de Soveigneio*, sive *de Soveigne.* » (Lib. jurament et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Sovigneius juxta Ambasiam. Sovigne. — SOUVIGNY (Tours. — Amboise.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Saturnin. Présentateur, le chapitre d'Amboise. C'est, à présent, une commune du canton d'Amboise et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche de l'Amasse, à 9 kil. d'Amboise.

L'église est très-ancienne.

1290. « *Parochia de Sovigne*, seu *de Sovigneio juxta Ambasiam.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Spaniacus villa. Hispaniacus. Epeigneium. Espaigne. — EPEIGNÉ-LES-BOIS (Tours. — Bléré.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Aignan. Présentateur, l'abbé de Villeloin. Epeigné, après 1792, est devenu une commune du canton de Bléré et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche du ruisseau d'Epeigné, à 12 kil. de Bléré. Il y avait un prieuré.

Vers 860. Louis, empereur, confirme la fondation de l'abbaye de Villeloin : « Villa quæ dicitur Spaniacus, in pago « Turonico, etc. » (D. Housseau, II. 24.) L'abbé Audacher, qui a signé cet acte, étant mort en 868, la charte ne peut, comme le pense D. Housseau, être attribuée au fils de Louis le Bègue, et à l'année 882 (1).

Avant 859. L'abbé de Cormery, Audacher, accorda à ce monastère, « concessit cœnobio Cormaricensi, de rebus sui « monasterii, ecclesiam S. Aniani de Spaniaco, in pago eodem « sitam. » (Cartul. de Cormery, f° 21, v°.)

(1) Le Gallia Christiana, t. XIV, col. 273, A, considère cette charte comme étant apocryphe et la reporté à Charles le Chauve en 850.

Après 1060. Foulques, comte d'Anjou, donne à Villeloin des coutumes « in villa Hispaniacus, etc. » (D. Housseau, n° 616.)

1253. Le pape Innocent IV confirma à l'abbaye de Villeloin la possession de l'église « de Espeigneio. » (Charte n. 2 des Archives de la Société Archéol. de Touraine.)

1290. « *Parochia de Espeigneio*, seu *de Espaigne.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Spanus villa (S). Yspanus (S), burgus. — ST-EPAIN (Chinon. — Ste-Maure.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Ste-Maure, sous l'invocation de saint Etienne. Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, St-Epain est une commune du canton de Ste-Maure et de l'arrondissement de Chinon, située à 200^{m} au nord, sur la rive droite de la Manse, à 9 kil. de Ste-Maure. Le château de Montgauger est placé à 2 kil. au N.-E. de St-Epain.

862. Charles le Chauve restitua l'église de St-Epain à l'abbaye de S. Martin : « Burgagolus videlicet cum Capellis S. Ys« pani et S. Martini. » (Ampliss. Collectio, t. I, p. 160.)

1155. Engebaud de Preuilly, archev. de Tours, accommoda le différend « de terris hominibusque S. Spani. » (Gall. Christ., tome XIV, col. 89, A.)

1177. Le pape Alexandre III confirma les possessions de S. Martin : « Burgum S. Spani cum ecclesia de Burgagolo, « etc. » (Défense des privil. de S. Martin. Pièces justif., p. 19).
Voyez Brigogalus.

1269. « De temporali juridictione quam habet dom. archiep. « Turon. in villa et territorio S. Spani. » (Cartul. de l'archev. de Tours.)

1290. « *Parochia S. Spani.* » (Idem et liber jurament.)

Spicariæ villa. — LA RONCE. — Hameau de la commune de Chanceaux, canton de Vouvray, arrondissement de Tours.

On pense que telle est l'attribution qui convient au nom *Spicariæ ;* cependant, la charte de l'an 862 ferait supposer qu'il devait être moins éloigné de ce monastère puisqu'on y lit : « juxta monasterium. » Néanmoins la charte de 942 dit formellement : « in vicaria illa de Cancellis. »

774. Charlemagne accorda à St-Martin « quasdam villas, « ut Spicarias, etc. » (Ampl. Collectio, t. I., p. 33.)

862. Charles le Chauve concéda à l'église de St-Martin, « juxta monasterium, inter Barbicillos et Spicarias, etc. » (Maan, p. 243.)

886. Charles le Gros « concessit fratribus S. Mauritii, in « pago Turonico, Spicarias, etc. » (Maan, p. 243.)

942. Hugues, duc de France : « Concessimus omnem terram « quæ conjacet inter Spicarias et Vitrarias, etc. ; sunt autem « hæ res sitæ in pago Turonico, in vicaria illa de Cancellis. » (Brevis historia S. Juliani Turon.)

Stephanus de Blemars (*S*). — ETIENNE-DES-GUÉRETS (ST-) (Département de Loir-et-Cher.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Etienne. Présentateur, l'archidiacre d'Outre-Loire. Cette paroisse qui, jadis, appartenait à la Touraine, fait maintenant partie du département de Loir-et-Cher, où elle appartient au canton d'Herbault et à l'arrondissement de Blois.

1299. « *Parochia S. Stephani de Blemars.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Stephanus de Eschiyne, sive *de Chigneio.* — ST-ETIENNE-DE-CHIGNY (Tours. — Tours-nord.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Etienne. Collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, St-Etienne-de-Chigny est une commune de Tours-nord, arrondissement de Tours, située à 1,500^{m} de la rive droite de la Loire, et à 14 kil. de Tours.

1290. *Parochia S. Stephani de Eschigne*, sive *de Chigneio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours.)

Suer. Surrinum. Suerin. — LE SERRAIN. — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de... Présentateur, l'abbé de Vaas, diocèse du Mans. Le Serrain, qui, depuis 1792, fait partie de la commune de Semblançay, du canton de Neuillé-Pont-Pierre et de l'arrondissement de Tours, est situé à 3 kil. 1/2 à l'ouest de Semblançay. La paroisse a été réunie à cette dernière commune.

1253. Le pape Innocent IV confirme les possessions de l'abbaye de Villeloin, entre autres, « de Suer. » (Charte n° 2 des archives de la Société Archéol. de Touraine.)

1290. « *Parochia de Suerin*, vel *de Surrino.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Suliacensis curtis. Suleyum. Suilleium. Suylle. — SEUILLY (Chinon.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Pierre. Présentateur, l'abbé de Seuilly (car il y avait une abbaye). Seuilly est, depuis 1792, une commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, située à 100m de la rive gauche du ruisseau de Seuilly, à 8 kil. de Chinon.

999. Corbo, noble chevalier, donna au monastère de Bourgueil, « prata quædam et terras sitas in pago Turónico, in « vicaria Caynonensi, in curte Suliacensi. » (Cartul. de Bourgueil.)

1092. Guillaume de Montsoreau, noble chevalier, ses frères et sa femme Arsendis donnent à l'église de St-Etienne-en-Vallée « villam et terram in circuitu ecclesiæ S. Petri de Suleyo. » (D. Housseau, n° 934).

1150. Engebauld, archevêque de Tours « agnoscebat Sulliacense monasterium ad jus Malleacensis ecclesiæ pertinere. » (Gall. Christ., t. XIV, col. 87, D.)

1290. « *Parochia de Suilleio*, sive *de Suylle.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

L'abbaye de Seuilly appartenait aux Bénédictins de la congrégation de S. Maur. La Devinière, où naquit Rabelais, est située à l'extrémité septentrionale de cette commune.

On voit sur le territoire de Seuilly un lieu nommé *les Tombes*, où, peut-être, il serait intéressant de pratiquer des fouilles.

Sur l'ancienne abbaye consulter Gallia christiana, t. XIV, col. 309, A.

ABBATES SULLEII.

1. Petrus I, 1114.
2. Radulfus I, 1122.
3. Guillelmus I, 1134.
4. Andreas, 1176.
5. Aimericus I.
6. Hugo I, 1200. 1212.
7. G. 1255.
8. Hugo II, 1259.
9. Stephanus.
10. Robertus.
11. Aimericus II, 1321.
12. Thomas, 1351.
13. Petrus II Simon, 1354.
14. Eustachius de Maillé, 1426.
15. Radulfus II Berruyer, 1426-1440.
16. Guillelmus II, 1440.
17. Joannes I de Bourbon, 1486. 1488.
18. Leodegarius de Veilhan, 1514.
19. Joannes II d'Availloles, 1580.
20. Franciscus I de la Grange.
21. Franciscus II de la Grange.
22. Joachim de Villedonné.
23. Henricus Pietre, 1638.
24. N. Cousinot, + 1688.
25. Franciscus III de Converset 1688.
26. N. de Busson, 1707.
27. N. Amadieu, 1707.
28. N. du Van, 1711.
29. N. de Walon, 1713-1738.
30. N. Hocquart, 1738 + 1760.
31. N. de Molen, 1760-1786.
32. N. de Bourdeilles, 1786-1790.

Symphorianus de ponte (S). — St-Symphorien-du-Pont (Tours. — Tours-nord.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Sym-

phorien. Présentateur, l'abbé de Marmoutier. Cette commune n'est séparée de la ville de Tours que par la largeur de la Loire, et appartient au canton nord et à l'arrondissement de Tours.

993. Archambault de Sully, archevêque de Tours, accorda aux moines de Marmoutier « altaria ecclesiarum *S. Symphoriani.* » (Gall. Christ., t. XIV, col. 54. D.)

« *Parochia S. Symphoriani de ponte.* » (Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Symphorianus de porcellis (*S*). — ST-SYMPHORIEN-DES-PONCEAUX (Chinon. — Langeais. — Avrillé.) — Ce hameau qui appartient maintenant à la commune d'Avrillé, au canton de Langeais, à l'arrondissement de Chinon, et au département d'Indre-et-Loire, était, avant 1790, une paroisse de l'élection de Baugé, en Anjou.

887. Les chanoines de St-Martin firent présent au seigneur de Beangency de St-Symphorien-des-Ponceaux, « *de S. Symphoriano de Porcellis.* » (Chronicon Turonense magnum, p. 104.)

Talsiniacus, villa. Talciniacus. Tassiniacus. Taxiniacus. Tauxigneius. — TAUXIGNY (Loches.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbé de Cormery. Tauxigny, depuis 1792, est une commune qui fait partie du canton et de l'arrondissement de Loches et est située sur la rive droite de l'Echandon, à 9 kil. de Loches. Il y avait autrefois un prieuré.

770. Charlemagne confirme les donations faites par Autlandus à St-Martin de Tours : « quasdam *villas ut Talsiniacus*, etc. » (Ampliss. Collectio., t. I, p. 33.)

810. Albin, abbé de St-Martin, fit don du lieu nommé Tauxigny à l'abbaye de Cormery. « Attributo ei loco qui *Talci-* « *niacus* dicitur, qui non amplius duobus milibus (*sic*) ab ipso

« cœnobio abest, sed idem in cœnobii S. Martini jure antea « erat. » (Cartul de Cormery, f° 5, r°.)

820. Louis le Pieux confirma les donations faites par les abbés de Cormery. « Et villam de rebus S. Martini, quæ dicitur *Tassiniacus*. » (Idem, f° 7, r°.)

997. Archambault, archev. de Tours, autorise la construction d'une chapelle de Ste-Marie à Louans. « Sed ut solummodo « parochiani S. Martini *Talciniensis* ecclesiæ in eadem capella « missas audire mercantur, scilicet quia tempore hyemis, etc. » (f° 27, r°.)

1139-1180. Les papes Célestin II et Alexandre III confirment les possessions de Cormery. « Ecclesiam sancti Martini de *Tapsiniaco* cum eodem burgo et adjacentiis. *Alias* ecclesia de *Taxiniaco*. » (Id. f°s 63 et 69.)

Tannogilum, sive *Taunogilum villa. Tenolium. Tenuel.*—THENEUIL (Chinon. — Ile-Bouchard.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de la Ste-Trinité. Présentateur, l'abbesse de Beaumont-lès-Tours. C'est à présent une commune du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon, située à 2 kil. de la rive gauche de la Vienne, et à 3 kil. de l'Ile-Bouchard.

843. Charles le Chauve confirma les donations faites par Adalardus à l'abbaye de Cormery. « Quasdam villas de ratione « S. Martini, *Tannogilum*, super fluvium Vigennæ, in pago « Turonico, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 15, r°.)

1290. « *Parochia de Tenolio*, sive *de Tenuel.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Tauriacus, villa, vicus.—THORIAU (LE)—Hameau situé à 8 kil. et 1/2 de Sonzay, à l'ouest et près de la rive droite de l'Escotais, commune et canton de Neuillé-Pont-Pierre, arrondissement de Tours.

Vers 560. Eufronius, évêque de Tours, y construisit une église. « Tempore Eufronii, vicis *Tauriaco*, etc., ecclesiæ ædi- « ficatæ sunt. » (Gregor. Turon., lib. x, cap. 31.)

774. Charlemagne approuva les donations faites par Autlandus à St-Martin de Tours : « *Tauriacus*, etc. » (Amplissima Collect., t. I, p. 160.)

862. Charles le Chauve confirme ces donations. « Et *Tauria-* « *cus* cum capella et manso dominicato et factis 39... Ipse si- « quidem mansus in pago Turonico, in vicaria Seguncinse, in « loco qui dicitur Adillalanda, juxta villam eorum *Tauria-* « *cum* noscitur fore situs. » (Idem, p. 166.)

Hadrien de Valois n'a pu déterminer la signification de ce nom, il s'exprime ainsi :

« Tauriacum, vel Tauriacus vicus, an Thuré an Truyes « inter Carem et Andriam sit dubitat Marollius. De eo Maanus « silet. » (Notit. Gall., p. 573.)

Tauriacus se traduit quelquefois par Thoury, Toiré, Toirigné et Turé: mais, à notre connaissance, il n'existe pas, en Touraine, de localités de ce nom. Il ne saurait être question de Truyes qui était situé dans la Condita Eveninse (V. *Troius, villa*); puisque dans la charte de 862, on lit que Tauriacus appartenait à la vicaria Seguncinse, ou de Sonzay. Or, Thoriau n'étant éloigné de Sonzay que de deux lieues environ, nous pensons que telle est la véritable interprétation du nom Tauriacus.

Tavennis. Tevennis. Tavenna. Taventus, villa, alodum, vicus. — Tavant (Chinon. — Ile-Bouchard.) — Paroisse de l'archidiaconné d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Nicolas. Présentateur, l'abbé de Marmoutier. C'est maintenant une commune du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondissement de Chinon, située à 300^{m} de la rive gauche de la Vienne, à 3 kil. de l'Ile-Bouchard, à 14 de Chinon et à 44 de Tours

987. Thibaut, comte de Tours, donna aux moines de Marmoutier « alodum meum, situm in pago Turonico, *in villa Tavennis*, prope castrum quod vocatur ad Insulam, in vicaria ejusdem castri. » (D. Housseau, nos 237 et 241.)

1020. Burchardus, seigneur de l'Ile, confirme cette donation, « videlicet de alodo ipso quod vocant *Tevennis*, etc. » (E chartul. Majoris monasterii. — Gall. Christ., t. XIV, coll. 66, E, Instrum.)

Vers 1045. Geoffroi Fuel (Focaldus) réclame contre cette donation, « et *Tavennam* invasit... ut apud *Tavennam villam*, « quæ cella est monachor. Majoris monasterii, castellum firma- « ret. » (D. Housseau, t. II, n. 450). Mais, vers 1050, il restitua à Marmoutier les droits de coutume sur Tavant, « *in vico* « *Tavenno* » (Idem, n. 533.)

Vers 1176. Barthélemy II, de Vendôme, archev. de Tours, reprima les vexations dont Bouchard de l'Ile affligeait les hommes du prieuré de N.-D. de Tavant, « *B. Mariæ de Tavento.* » (Gall. Christ., t. XIV., col. 93, D.)

1208. Geoffroi I de la Lande, archev. de Tours, confirma toutes les donations faites par Bouchard et Barthélemy de l'Ile au prieuré de N.-D. de Tavant, « *priori B. Mariæ de Tavento.* » (Idem, col. 100, A.)

1273. André, chefcier de St-Mexme de Chinon, est nommé arbitre entre Jean, « *priorem B. Mariæ de Tavento*, » et Jean de Brichia, etc., « super vinea quæ dicebatur *de Cruce Taventi.* » (Idem., col. 191, B.)

1290. « *Parochia de Tavento.* » (Liber jurament. et Cartul. de Tours.)

1292. Philippa, veuve de Philippe de Podio, « dedit *priori Taventi* sex denarios annui census. » (Idem, col. 191, B.)

On a vu qu'il y avait à Tavant un prieuré de Ste-Marie.

Themellus villa. — THOUMEAUX. — Hameau situé à 2 kil. 1/2 à l'est d'Amboise, près de la rive droite de l'Amasse.

380. « Puer quidam de *Villa Themello*, in pago Turonicæ « urbis, vici Ambaciensis, adveniens, etc. » (Gregor. Turon., de Miracul. B. Martini, cap. 42, lib. IV.)

Thilose. Tilosa. — THILOUZE (Chinon. — Azay-le-Rideau.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Antoine. Présentateur et collateur, l'Archevêque de Tours. Depuis 1792, Thilouze est une commune du canton d'Azay-le-Rideau et de l'arrondissement de Chinon, située sur la rive gauche du ruisseau de Pont-Thibaut, à 12 kil. d'Azay-le-Rideau.

1290. « *Parochia de Thilose*, sive *de Tilosa.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Tizaius. — TIZAY, OU THIZAY (Chinon. — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Maurice. Présentateur, l'archidiacre d'Outre-Vienne. Maintenant commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, située à 1 kil. 1/2 de la rive gauche de la Vienne, à 10 kil. de Chinon. Il y a un dolmen sur cette commune.

1290. « *Parochia de Tizaio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.

Tornomagensis vicus. Tornos. — ST-PIERRE-DE-TOURNON (Loches. — Preuilly.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Sainte-Maure, sous l'invocation de saint Pierre-ès-liens. Présentateur, l'abbé de l'Angle, du diocèse de Poitiers. C'est, à présent, une commune du canton de Preuilly, arrondissement de Loches, située à environ 500m de la rive droite de la Creuse et à 13 kil. de Preuilly.

380. Saint Martin y établit une église. « In *vicis* quoque, « id est, *Tornomagensi*, destructis delubris, ecclesias S. Mar- « tinus ædificavit. » (Greg. Turon. Hist. lib., X, cap. 31.)

1290. « *Parochia de Tornos*, alias *de Tournon.* » (Lib. jurament. et Cartul. de Tours.)

Hadrien de Valois parle ainsi de Tournon : « Tornomagus, « vel vicus Tornomagensis, est Tournon, in confinio Turonum « et Pictonum, locus Iciodoro proximus, ad Crosam. » (Notitia Gall., p. 573.)

Nota. Tous les noms de lieux terminés en *magus* ont une origine celtique. Le mot « Magh, » dans cette langue, signifie généralement, une plaine, un lieu découvert.

Tressorres. Tressortis. Tressortis. — TRESSORT. — Hameau de la commune de Dolus, et du canton et de l'arrondissement de Loches, situé à 2 kil. 800m au N. de Dolus.

Vers 1009. Charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu par laquelle Foulques Nerra lui fait plusieurs donations : « Ego « Fulco, Andegavorum comes.... addo eis emptiones meas « quas in pago Turonico feci, videlicet apud *Tressortes* (alias, « *Tressores*, *Tresortem*), etc. » (E Sammarthanis.)

Triceium.

Vers 1137. Un chevalier nommé Gédéon fit, au monastère de Cormery, l'abandon de la dîme de ce lieu : « Remissio deci- « mæ loci qui *Triceium* vocatur, nec amplius a cœnobio « ducentis passibus abest. »

Trium. Trionum.

Vers 1009. Foulques Nerra, comte d'Anjou, fit diverses donations à l'abbaye de Beaulieu qu'il avait fondée. « Ego « Fulco, comes Andegavorum, etc., addo eis emptiones meas « quas in pago Turonico feci, videlicet apud *Trium* (alias « *Trionum*), etc. » (E Sammarthanis.)

Trogues. — TROGUES (Chinon.— Ile-Bouchard.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de.... Présentateur, l'abbé de Maubec, du diocèse de Bourges. Trogues est, depuis 1792, une commune du canton de l'Ile-Bouchard et de l'arrondis-

sement de Chinon, située à 150m de la rive droite de la Vienne, à 6 kil. de l'Ile-Bouchard.

1290. « *Parochia de Trogues.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Troius villa. Troillus. Troilus. Truis. — TRUYES (Tours.— Montbazon.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbé de Cormery. Maintenant Truyes est une commune du canton de Montbazon et de l'arrondissement de Tours, situé à 400m de la rive droite de l'Indre et à 12 kil. de Montbazon. Il y avait autrefois un prieuré à Truyes.

814. Échange de quelques domaines entre Audacher, abbé de Cormery, et Ursmarus, archevêque de Tours. « Continetur « in pago Turonico, in condita Eveninse, etc., et contradide- « runt supra scripti missi Ursmari, in ipso pago et in ipsa « condita, *in villa Troius*, etc. (Cartul. de Cormery, f° 16, r°.)

860. Hérard, archev. de Tours, vint en ce lieu. « Herardus, « archiep. Turon., devenimus ad quemdam locum nomine « *Troium*, prope monasterium Cormaricense, supra fluvium « Agnerem. » (Idem, f° 23, r°.)

1026. Richard, abbé de Cormery, afferma un moulin en ce lieu : « Quoddam farinarium quod subter *Troillum villam*, « non longe juxta ripam Agneris. » (Idem, f° 31, r°.)

1139-1180. Les papes Innocent II et Alexandre III prirent les domaines de l'abbaye de Cormery sous leur protection. « Videlicet *ecclesia S. Martini de Troilo*, alias *de Trois*, cum « eodem burgo, etc. (Idem, f°s 63 et 69, r°.)

1290. « *Parochia de Truies*, seu *de Truys.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Tuffiacensis cella. — LES TUFFEAUX. — Ne serait-ce pas le hameau des Tuffeaux, situé dans la commune de Chenehutte, canton de Gennes, arrondissement de Saumur, dans le département de Maine-et-Loire?

1076. Geoffroi II de Langeais, frère d'Hamelin, souscrit un acte par lequel son frère donne aux moines de l'abbaye de Saint-Vincent « *cellam Tuffiacensem.* » (Gallia Christ., t. XIV, col. 143, D.)

Tureium mansile. — THORÉ. — Hameau de la commune de Civray, canton de Bléré, arrondissement de Tours.

865. Hérard, archevêque de Tours, accorde diverses dîmes à l'abbaye de Cormery, « de *mansile* autem *Tureio.* » (Cartul. de Cormery, f° 23. v°.)

Hadrien de Valois pense que Tureium doit se traduire par Truyes. Nous ne le croyons pas:

1° Parce que, dans la citation précédente, Hérard fait mention d'abord de Truyes, qu'il nomme « Troium, » et que Tureium vient ensuite et forme une autre localité.

2° Parce que, dans cette charte, Troius est indiqué comme étant un *vicus*, et que Tureium n'est ici qu'un *mansile.*

Turonensis provincia, ducatus, civitas, urbs. — TOURS. — Un volume suffirait à peine pour contenir toutes les citations relatives à cet article: nous n'en donnons ici que quelques-unes, et nous conseillons de consulter, pour le surplus:

1° *Commentaires de J. César*, passim.

2. Hadrien de Valois, *Notitia Gall.*, p. 570.

3° *Gallia Christ.*, t. XIV, p. 1.

4° *Gregorii Turon. opera*, édition de 1699, à la table.

Voici, d'après Guérard, les diverses dénominations de la Touraine à deux époques différentes:

1° De l'an 395 à 423: « In provincia Lugdunensi tertia:

Metropolis civitas Turonum (*alias*, Toronensium, Toronorum, Turonorum, Turonensium, Turenorum).

2° Du v° au x° siècle: « Ducatus Turonicus, — vicaria Turonensis in comitatu Turonico. »

Missaticum VII, Turones, anno 823. — Missaticum VIII, Turonicus, anno 853. — Civitas Turonensis et pagus Turo-

nicus. (Divisions territoriales de la Gaule, pp. 14, 155, 160, 162, 163, 146.)

Il serait utile d'adopter pour la rédaction de cet important chapitre, le même plan que M. Th. Cauvin a suivi pour le Mans et le Maine.

EPISCOPI ET ARCHIEPISCOPI TURONENSES.

1. S. Gatianus, 250 + 20^{aus} 301.
2. S. Lidorius, 337 *seu* 340. + 371.
3. S. Martinus, 371 + 396.
4. S. Brictius, 396 + 443.
5. S. Eustochius, 443 + 460.
6. S. Perpetuus, 460 + 490.
7. S. Volusianus, 491. 499.
8. Verus, 499. 500.
9. Licinius, 500. 512.
10. Proculus et Theodorus, 514. 516.
11. Dionysius, 517.
12. Ommatius, 521 + 524.
13. Leo, 526.
14. Francilio, 526 + 529.
15. Injuriosus, 529 + 546.
16. S. Baldus, *seu* Baudinus, 546 + 552.
17. Guntramnus I, 552. 555.
18. S. Eufronius, 555 + 572.
19. S. Gregorius, 573 + 595.
20. Pelagius, 596. 613.
21. Leopacharius, *seu* Leupicarius, 613.
22. Aigiricus.
23. Walacus.
24. Sigilaicus, 620.
25. Leobaldus, 622-624.
26. Modegesilus, 624.
27. Latinus.
28. Garisigius.
29. Chrotbertus I, 653.
30. Papolenus, 658.
31. Chrotbertus II, 662. 674.
32. Bertus, 682.
33. Ebartius, Evarcius, etc., 696.
34. Palladius, Pelagius, etc.
35. Ibbo, 720.
36. Guntrannus II, 730.
37. Dido, Bido, 742. 744.
38. Raganbertus, 744.
39. Albertus, *sive* Autbertus, 753.
40. Eusebius, 765.
41. Ostaldus, 766.
42. Gavienus, 769.
43. Erlingus.
44. Josephus I, 802. 813.
45. Landrannus I, 829. 835.
46. Ursmarus, 836. 846.
47. Landrannus II, 847.

48. Amalricus, 849 + 855.
49. Herardus.
50. Actardus.
51. Adalardus, Adalandus, etc., + 890.
52. Herbernus, Urbinus, etc., 890 + 916.
53. Rotbertus I, 947 + v. 937.
54. Theotolo, 938 + p. 947.
55. Josephus II, 947 + 957.
56. Frotherius, 957 + 959.
57. Harduinus, 959 + 980.
58. Archambaldus de Suilly, 980 + 1006.
59. Hugo I de Châteaudun, 1006 + 1023.
60. Arnulfus, 1023 + 1052.
61. Bartholomæus I de Chinon, 1052 + 1068.
62. Radulfus I de Langeais, ante 1073.
63. Radulfus II, + 1118.
64. Gilbertus, 1118 + 1125.
65. Hildebertus, 1125.
66. Hugo II de la Ferté, + 1147.
67. Engebaldus de Preuilly, 1147 + 1156.
68. Joscius, Jodocus, etc., 1157.
69. Bartholomæus II de Vendôme, 1174 + 1206.
70. Geoffridus I de la Lande, 1206 + 1208.
71. Joannes de Faye, 1209 + 1228.
72. Juhellus, de Mathefelon, 1228 + 1245.
73. Geoffridus II Marceau, 1245 + 1251.
74. Petrus I de Lamballe, 1252 + 1256.
75. Vincentius de Pilmil, 1257 + 1270.
76. Joannes II de Montsoreau, 1271 + 1285.
77. Olivarius de Craon, 1285 + 1285.
78. Burchardus Dayn, 1285 + 1290.
79. Philippus I de Candé, 1291 + 1291.
80. Reginaldus de Montbason, 1294 + 1312.
81. Geoffridus III de Lahaye, 1312 + 1323.
82. Stephanus I, 1323 + 1335.
83. Petrus II Frétault, 1335 + 1357.
84. Philippus II Blanche, 1357 + 1363.
85. Simon II de Renou, 1363 + 1379.
86. Seguinus d'Anton, 1380, abdic. 1380.
87. Alelmus de Boistel, 1380 + 1382.
88. Guido de Roye, 1382, abdic. 1385.
89. Seguinus d'Anton (iterum), 1385 + 1395.

90. Amelius du Breuil, 1395 + 1414.
91. Jacobus Gelu, 1414, abdic. 1427.
92. Philippus III de Coëtquis, 1427 + 1441.
93. Joannes III de Bernard, 1441 + 1466.
94. Gerardus Bastet de Crussol, 1466, abdic. 1468.
95. Helias de Bourdeilles, 1468 + 1484.
96. Robertus II de Lénoncourt, 1484, permut. 1508.
97. Carolus Dominicus del Carreto, 1509, abdic. 1514.
98. Christophorus de Brilhac, 1514 + 1520.
99. Martinus II Fournier de Beaune, 1520 + 1527.
100. Antonius de la Barre, 1528 + 1547.
101. Georgius d'Armagnac, 1547, abdic. 1551.
102. Stephanus II de Poncher, 1551 + 1553.
103. Alexander Farnèse, 1553 + 1554.
104. Simon II de Maillé-Brézé, 1554 + 1597.
105. Franciscus de la Guesle, 1597 + 1614.
106. Sebastianus Galigaï, 1617.
107. Bertrandus d'Eschaux, 1617 + 1641.
108. Victor le Bouthillier, 1641 + 1670.
109. Carolus de Rosmadec, 1670 + 1672.
110 Michael Amelot de Gournay, 1673 + 1687.
111. Claudius de St-Georges, 1687, transl. 1693.
112. Matthæus Isoré d'Hervaut, 1693 + 1716.
113. Armandus Petrus de la Croix de Castries, 1717, transl. 1719.
114. Henricus Oswaldus de la Tour-d'Auvergne, 1719-1721.
115. Franciscus III Blouet de Camilly, 1721 + 1723.
116. Ludovicus Jacobus de Chapt de Rastignac, 1723 + 1750.
117 Henricus Maria Bernardinus de Ceilhes de Rosset de Fleury, 1751, transl. 1779.
118. Joachim Franciscus Mamertus de Conzié, 1779, abdic. 1790.

DECANI TURONENSIS ECCLESIÆ (S. MAURICII).

1. Grimaldus, 845.
2. Fraudebertus, 859. 878.
3. Badilo, 939. 940. 943.
4. Otbertus, 945. 947. 949. 951.
5. Harduinus, 954. 958.
6. Gotefridus, 959.
7. Rotgarius, 965. 968. 975.
8. Hugo I, 993. 997.
9. Reginaldus I, 1002.
10. Mainerius, 1007.
11. Sindegardus, 1007.
12. Hacfredus, 1020.
13. Hervæus.
14. Geoffridus I, 1040. 1060. 1067.
15. Radulfus I, 1070.
16. Geoffridus II de Langeais, 1076, Andegav. episc. 1082.
17. Lisivus, *sive* Lisoius, 1086.
18. Gualterius, 1094. 1107.
19. Gilbertus, archiep. Turon. 1118.
20. Radulfus II Faciens malum, 1126. 1127. 1128.
21. Gano, Ganilo, 1132. 1138. 1141. 1142. 1150.
22. Bartholomæus, 1155. 1159. Archiep. Turon. 1174.
23. Hugo II, 1177. 1180. 1182. 1186. 1189.
24. Joannes I de Faya, 1197. 1202. Archiep. Turon. 1208.
25. Josbertus de Sta. Maura, 1208. 1216. 1222. 1224.
26. Geoffridus III, 1226. 1231.
27. Enjorrandus, 1231. 1235.
28. Geoffridus IV, 1236. 1239, abdicavit.
29. Galeranus, 1239. 1240. Episc. Nannetensis.
30. Raherius, 1241. 1244. - 1248.
31. Jacobus I de Guérande, 1260.
32. Joannes II de Montesorello, 1268, Archiep. Turon. 1270.
33. Ægidius I de Bonavalle, 1279.
34. Reginaldus II de Montebasonis, 1285, Archiep. Turon., 1291.
35. Geoffridus V Fontebraldensis, 1288. 1289. 1291. 1292.
36. Guillelmus I de Sta. Maura, 1334.
37. Olivarius, 1353.
38. Geoffridus V le Meingre, frater Joannis, Episc. Laudun., 1363.
39. Petrus I Seignoret, 1364.

40. Joannes III de Monstrelais, 1376.
41. Hugo III, Cardinalis, 1380.
42. Germanus, 1382.
43. Richarius, 1389.
44. Geoffridus VII Gogart, 1396.
45. Joannes IV Sauvestre, 1405. 1416. 1431 + 1432.
46. Martinus I Berruyer, 1431, abdic. 1452.
47. Petrus II Barillot, 1452.
48. Nicolaus le Loup, 1474. 1478.
49. Joannes V d'Argouges, 1490.
50. Ludovicus de Saint-Fère, 1504.
51. Jacobus II de Beaune de Semblançay, 1509.
52. Joannes VI de Lénoncourt, 1511.
53. Antonius I Fumée, 1512.
54. Martinus II de Beaune, 1513.
55. Franciscus I Bohier, 1524. 1535. Episc. Maclovien-sis.
56. Thomas Bohier, 1578.
57. Florentinus Renard, 1578.
58. Carolus de Balzac, 1596. Episc. Noviomensis.
59. Franciscus II Choisnin, 1597.
60 Helias Convers, 1606. 1645. 1647.
61. Guillelmus II de Besnard de Rezé, 1646-1676.
62. Petrus III Belin, 1678.
63. Jacobus III le Peintre de Marigny, 1680-1713.
64. Franciscus III Paulus Lefebvre de Caumartin, 1713-1748.
65. Antonius II Cyprianus de Pechepeyrou Cominges de Guitault, 1748-1735.
66. Franciscus IV Odetus d'Aydie, 1737-1751.
67. Guillelmus III Josephus d'Abzac, 1751, Sti Papuli episc. 1774.
68. N. Ducluzel, 1774 + 1782. (Decani munus abolitum).

ABBATES SANCTI MARTINI TURONENSIS (col. 150, D.)

1. Leo, 526.
2. Ægiricus, 674.
3. Guntramnus, 720. 730, Episcop. Turonensis.
4. Gundolaicus.
5. Audelandus, Audandus, Autlandus, etc., 732. 733.
6. Teutsindus, 734.

7. Wicterbus, + 756.
8. Wulfardus I, 765. 774.
9. Itherius (760), 774. 782. 786. 790. 791.
10. Alcuinus, *sive* Albinus, 796. 799. 800. 802 + 804.
11. Gulfardus II, 806.
12. Fridugisus, 807. 813. 816. 818. 819. 820. 828. 831. 832 + 834.
13. Adalardus, 840. 841. 843. 845.
14. Vivianus, 845. 846. 848. + 851.
15. Hilduinus, 857 + 877.
16. Hucbertus, 862. 864.
17. Ingilwinus, 864. 865-866.
18. Robertus I Fortis, dux Franciæ, 867.
19. Hugo I, 867. 877. 878. 879 + 887.
20. Odo, 886. 887.
21. Robertus II, 890. 891. 893. 894. 897. 899. 900. 904. 907. 912. 914. 920. Rex Francorum, 29 juin 922.
22. Hugo II Magnus, 922. 923. 926. 927. 930. 931. 932. 937. 938. 941. 947. 954. + 956.
23. Hugo III Franciæ Dux, 956. 969. Rex Franciæ, 987.

Series decanorum s. martini.

1. Fraudarius, 644.
2. Siuvaldus, 841.
3. Amalricus, 846.
4. Guichardus, 879. 880.
5. Fulchradus, 890.
6. Gausvinus, 891. 894. 895. 899. 900. 903. 905.
7. Beliacus, 900.
8. Adalelmus, 908.
9. Theotolo, 910. 914-920. 923. 924. 926. 927. Archiep. Turon.
10. Bernerius, 929. 934.
11. Nefingus, 940. 941. 943. 947.
12. Harduinus, 953. 954. 957.
13. Rotgarius, 965.
14. Rainaldus, 966.
15. Archembaldus, v. 988.
16. Otho, *vel* Odo I, 996. 1004. 1004.
17. Odolgerius, *seu* Ulgerius, 1007. 1021.
18. Bovo, 1021-1035.
19. Josbertus.
20. Geoffridus I, 1052.
21. Radulfus I.
22. Geoffridus II, 1072. 1086.
23. Petrus I de Duaco (Doué), 1086. 1091. 1092. 1093. 1096. 1101 +.
24. Odo II, 1111. 1114. 1115.

1118. 1119. 1128. 1143.

25. Philippus I (Ludov. Crassi fil.), 1155+1161.

26. Bartholomæus, 1163. 1164. 1167. 1171. 1174.

27. Philippus II, 1176. 1180. 1184. 1186. 1190.

28. Anselmus, *sive* Ancelinus, 1192. 1194. 1195.

29. Theobaldus de Pertico, 1197. 1200. 1203. 1206. 1209.

30. Odo III, 1211. 1212. 1213. 1215. 1216+1216.

31. Nicolaus I de Roya, 1217. 1219. 1220. 1222. Episc. Noviemens., 1228+1240.

32. Albericus Cornut, 1229. 1230. 1233. 1234. Episc. Carnot. 1236.

33. Joannes I de Curia, *seu* d'Aubergenville, 1236. 1239. 1240. Ep. 1244+1256.

34. Archembaldus. 1245.

35. Guido I de Nealpha, 1249. 1251. 1253. 1255. 1261. 1262. 1265. 1268. 1269. 1270.

36. Petrus II Cabilonensis, 1270. 1274. 1276. 1279. 1282. 1283. 1287+1290.

37. Ægidius Lamberti, 1290-95. 1306. 1313. 1315.

38. Stephanus de Mornay, 1317. 1321. 1323+1329.

39. Petrus III de Mornay, 1329-1331.

40. Guillelmus I de Mayenne, 1331+1334. S. Mauræ dom.

41. Joannes II de Blesia, 1335.

42. Mauricius Chamaillard, 1335. 1352+1352.

43. Guido II, 1352+1373.

44. Petrus IV d'Orgemont, 1374. Episcop. Morin., 1375. Paris, 1384.

45. Amaricus IV d'Orgemont, 1376-1382.

46. Nicolaus II d'Orgemont, 1382. 1413. 1416.

47. Jacobus I de Bourbon, 1416.

48. Henricus I d'Avaugour, 1418. 1419. — Arch. Bitur., 1421.

49. Carolus le Boursier, 1424+1442.

50. Joannes III le Breton, 1442. 1447. 1453+1463.

51. Petrus V Artaud, 1462+1471.

52. Thomas des Landes, 1471+1491.

53. Joannes IV de Rely, 1491, Episc. Andegav.

54. Vedastus Brioys, 1492+1518.

55. Antonius I de la Barre, 1518, Episc. Engolis.,

1523. Turonensis, 1528.
56. Jacobus II Babou de la Bourdaisière, 1524 + 1532.
57. Philibertus idem, Jacobi frater, 1532. Card., 1561 + 1570.
58 Joannes V de Morvilliers, 1570 + 1577.
59. Guillelmus II le Pelletier, 1577. 1584-1586.
60. Victor Moreau de Belle-Assise, 1586 + 1613.
61. Radulfus II de Gazil, 1614-1618.
62. Amalricus II de Bragelongne, 1618-1623. Lucion. ep., 1624.
63. Armandus Joann. du Plessis, card. de Richelieu, 1623.
64. Alphonsus Ludov. du Plessis, 1632 + 1653.
65. Franciscus I de Servient, 1653. Ep. Baion., 1654.
66. Henricus II de Laval Boisdauphin.
67. Petrus VI de Rouillé, 1681-1697.
68. Antonius II Simon de Magny, 1697 + 1705.
69. Christ. Lud. Turpin de Crissé de Sanzay, 1705.
70. Petrus VII Armandus de Castries.
71. Henricus III d'Oswald de la Tour, 1719.
72. Franciscus II Blouet de Camilly, 1721.
73. Lud. Jacob. de Chapt de Rastignac.
74. Joannes VI Taschereau de Baudry, 1750 + 1752.
75. Guillelmus III Gabriel de Benoist de la Prunarède, 1753.

S. Crux. — Ste-Croix. — Vers 575. Venantius Fortunatus rapporte que sainte Radégonde, se trouvant à Tours avant de se rendre en Poitou, fonda un monastère d'hommes près de Saint-Martin. L'empereur Justin II lui ayant envoyé un fragment de la croix du Seigneur, elle confia pendant quelque temps cette précieuse relique à ses religieux, et l'emporta ensuite à Poitiers; mais avant son départ elle donna cette abbaye au monastère de Saint-Martin. Dans la suite, Grégoire de Tours (vers 585) y fit construire une église sous l'invocation de la sainte Croix. On ignore combien de temps ce lieu fut occupé par des moines. En 1180, Barthélemy, archevêque

de Tours, plaça l'église de la Sainte-Croix sous l'autorité de l'abbaye de Bourgueil, et, en 1203, par ses lettres apostoliques, le pape Innocent III confirma cette concession.

1782. La paroisse de Sainte-Croix fut supprimée le 1er janvier 1782.

(Gallia, Christ., XIV, t. col. 187, A.)

S. Joannis-Baptistæ Abbatiola. — Vers 585. Cette petite abbaye était contiguë à la basilique de Saint-Martin. Grégoire, évêque de Tours, nous apprend lui-même qu'il y établit un baptistère dans lequel il déposa les reliques de saint Jean et de saint Serge. Par la suite il se forma en ce même lieu une petite abbaye placée sous l'autorité de Saint-Martin, et l'on voit que Charles le Chauve, en 854, cite, en effet, cette église parmi les possessions de ce célèbre monastère, et que, en 920, Charles le Simple le reconnaît également. Néanmoins, Saint-Jean eut des abbés particuliers, mais peut-être après s'être placé sous l'autorité des chanoines. En l'an 1er du règne de Lothaire, c'est-à-dire, en 954, Ingelbaldus était abbé de Saint-Jean.

Enfin cette abbaye n'ayant plus de moines fut ajoutée aux biens des congrégations capitulaires des chanoines. (Gallia Christ., t. XIV, col. 188. A.)

S. Julianus. — St-Julien de Tours, ou des Échelles. — Le célèbre monastère de Saint-Julien, situé jadis dans un faubourg de Tours, au milieu de champs et de vignes qui arrivaient jusqu'à la Loire, se trouva peu à peu renfermé avec eux dans l'enceinte des murailles de cette ville devenue plus importante. Ses origines se confondent avec celle d'une église placée sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Antoine et de saint Julien; mais plus tard, suivant l'usage, un seul nom a prévalu, c'est-à-dire, ce dernier. Elle fut aussi nommée *scalariensis cella*, ou *de scalariis*. On ignore le nom de son fondateur; mais ce qui est certain c'est qu'en 578, Grégoire de Tours en fit la seconde consécration. (Voy. Greg. Turon., *de Gloria Martyr.*, lib. II, cap. 34.) En 1014, le roi Robert rap-

pelle cette cérémonie dans une charte relative à une donation. L'auteur de l'*Abrégé de l'histoire de Saint-Julien* rapporte que Grégoire enrichit cet édifice, très-anciennement construit, des reliques de saint Julien. Tout ce qui concerne cette abbaye est douteux jusqu'à son rétablissement par l'évêque de Tours Théotolon. Les uns disent qu'elle fut anciennement occupée par des bénédictins, mais on ignore à quelle époque ils s'y établirent. D'autres racontent que saint Antoine-du-Rocher fut à la tête de ce couvent et y mourut dans un oratoire voisin. Il existe en effet une roche qui porte encore le nom de grotte de Saint-Antoine. Mais tout ce que l'on rapporte de ce saint Antoine est fort douteux. Suivant dom Mabillon, les Sarrasins d'abord et les Normands ensuite détruisirent de fond en comble le petit monastère de Sainte-Marie, de sorte, qu'il ne resta de son ancienne renommée, après la chute de ses murs, si jamais elle en eut, que le souvenir de sa fondation attribuée à un roi.

Élevé au siége épiscopal de Tours, Théotolon avait reçu par héritage les ruines du couvent de Saint-Julien. Désirant vivement le rétablir, il en commença les fondations en 937 et dota largement les moines qu'il voulait y établir au moyen de son propre patrimoine et de celui de sa sœur Gersinde. Les Martiniens l'aidèrent puissamment et le roi Louis contribua de son épargne à augmenter leur bien-être. (Voir Baluzii Miscell., t. VII, p. 235). Enfin, au mois de septembre 943, Théotolon consacra l'église qu'il avait fait bâtir, en l'honneur de la vierge Marie et des saints Julien et Antoine. Afin de donner une règle plus parfaite aux moines bénédictins qu'il voulait y placer, Théotolon invita son intime ami Odo de Cluny à la rédiger; mais à peine arrivé à Tours, il fut saisi par la fièvre et mourut. Théotolon déposa ses restes dans l'église de Saint-Julien à la droite du maître-autel; peu après il y fit placer aussi les dépouilles mortelles de sa sœur Gersinde; il demanda ensuite à être réuni à ces restes si chers, ce qui eut lieu.

Après la mort de Théotolon, ses successeurs Joseph et

Archambault comblèrent Saint-Julien de bienfaits. Enfin Raoul I fit en 1084, au mois de novembre, la dédicace de la grande basilique, ainsi que de l'oratoire de la Sainte-Trinité que l'abbé Gausbert avait contruit en 1024. Barthélemy I avait déjà en 1058 consacré l'oratoire de Saint-Albin; et Raoul II consacra l'oratoire de Saint-Nicolas et y déposa les reliques des saints Largus et Smaragdus. L'abbé Richer, en 1032, restaura les bâtiments du monastère qui, dit-on, très-vieux déjà, menaçaient ruine; vers 1240, Ebrardus en fit autant pour la nef qui avait été frappée de la foudre, et en 1299, Pierre de Châteaurenault pour le réfectoire; enfin en 1470, Pierre de Montplacé construisit un réfectoire plus vaste.

Les reliques de ce monastère étaient célèbres; les Normands et les Calvinistes les dispersèrent tour à tour.

Le Parlement de Paris tint, en 1589, ses séances dans les bâtiments de Saint-Julien, dont les religieux durent s'absenter, mais ils y rentrèrent quelques années après. En 1735, l'abbaye de Saint-Julien fut réunie au collége que les Jésuites possédaient à Tours. Enfin en 1790, il n'y restait plus que quelques frères sous la direction d'un prieur.

(Voir pour la suite, col. 236, E.)

ABBATES S. JULIANI TURONENSIS.

1. Odo, † 944.
2. Georgius, 947.
3. Ingenaldus, 950. 964.
4. Bernardus, 965.
5. Ebrardus I, 976. 989.
6. Gausbertus I, 991. 996. 1000. 1005.
7. Gausbertus II, 1024.
8. Albertus.
9. Fredericus.
10. Ebrardus II.
11. Richerius, 1034. 1037. 1047. 1050. 1051. 1058.
12. Guillelmus I.
13. Robertus I, 1058. 1062. 1063. 1066. 1067.
14. Gilbertus, 1073. 1084. 1088. 1091. 1093.
15. Joannes I, 1094. 1097. 1099. 1104. 1105.
16. Philippus I, 1106.
17. Reginaldus I, 1111.

18. Joannes II, 1117. 1129.
19. Sulio.
20. Fulcandus, 1134.
21. Aimericus, 1141. 1142. 1148 + 1157.
22. Garinus, *seu* Garnerius, 1157. 1158. 1159. 1160.
23. Petrus I.
24. Geoffridus I, 1165.
25. Guillelmus I, 1171.
26. Geoffridus II, 1176 1182.
27. Philippus II, 1194. 1197
28. Raginaldus II, 1200. 1203. 1205. 1209. 1210.
29. Joannes III, 1210. 1211. 1212. 1213 + 1218.
30. Mainardus, 1218. 1224. 1225. 1230.
31. Laurentius, 1234. 1241.
32. Evrardus III, 1243. + v. 1250.
33. Joannes IV, 1250. 1252. 1259.
34. Geoffridus III Pictavis, + 1299.
35. Petrus II de Châteaurenaud, 1298 + v. 1300.
36. Guillelmus III, 1305.
37. Petrus III, 1308.
38. Joannes V Roguet, 1317. 1318. 1322. 1325 + 1326.
39. Joannes VI de Savion, *ou* de Santon, 1326 + 1337.
40. Guillelmus IV le Beau, 1337.
41. Joannes VII, 1354 + 1356.
42. Petrus IV Gaudion, 1356. 1365 + 1380.
43. Helias, 1385.
44. Guillelmus V, + v. 1400.
45. Robertus II, 1407,
46. Guillelmus VI Millon, 1408. 9. 10. 11.
47. Theobaldus, 1413. 1414. 1417.
48. Ivo Maillart, 1419.
49. Philippus III de Saxo, *seu* d'Ussay, 1440 + 1440.
50. Guillelmus VII de la Saugière, 1444. 1453 + 1457.
51. Robertus III Robin. 1458 + 1459.
52. Petrus V de Montplacé, 1466. 1467. 1469 + 1482.
53. Joannes VIII de Quedillac, 1482. 1494 + 1515.
54. Joannes IX Binet, 1515. 1517. 1528 + 1530.
55. Joannes X Robert, + 1540.
56. Franciscus I de Tournon.
57. Antonius de Créqui de Canaples.
58. Ludovicus I de Lorraine.
59. Franciscus II Fouquet, 1577.
60. Georgius II Péricard, 1582.
61. Carolus d'O, 1582. 1584 (+ 1624).

62. Philippus IV de Gamaches, + 1625.	65. Clemens Catinat, 1677+ 1685.
63. Georgius III Catinat. + 1653.	66. Ludovicus II Catinat, 1685 + 1714.
64. Petrus VI Catinat, + 1676.	67. N. de la Croix, 1714. 1734.

945. *S. Lupus.* — Saint Loup. — C'était une maison située dans le faubourg de Tours et occupée très-anciennement par des nonnes. Il en est question pour la première fois, en l'an 945, dans une charte de Dodaldus, archidiacre, par laquelle il cède une certaine terre dépendant de cette abbaye à Bernier moyennant une redevance ; cette cession fut approuvée par l'archevêque Théotolon. En 947, Hildegarde, abbesse de ce couvent, abandonna certains biens au même Bernier, sous les mêmes conditions. Il n'est pas impossible que ces deux concessions n'en fassent qu'une seule.

1024. Un chevalier nommé Gautier occupait les domaines de cette abbaye alors dépeuplée, en l'an 1024, et les transmettait à Saint-Julien de Tours avec le consentement d'Arnulfus, archevêque de Tours. En 1184, il ne restait plus des anciens bâtiments monastiques qu'une chapelle dédiée à saint Loup ; ce fut dans cette chapelle, vers 1200, que l'archevêque Barthélemy II, de Vendôme (1174 + 1206), plaçait l'église de Saint-Simplice sous la juridiction de Saint-Florent de Saumur. (Gall. Christ., t. xiv, col. 189, C.)

S. Nicolaus. — St-Nicolas. — Jadis existait une ancienne chapelle en charpente, dédiée à saint Nicolas, dans l'île formée par le confluent de la Cisse et de la Loire. Là, au commencement du xi^e^ siècle, des vierges, servantes de Dieu, menaient une vie monastique. On cite parmi elles Adelesis, sœur de Guillaume, abbé de Marmoutier, laquelle avant de quitter la vie séculière avait donné le jour à Garin, prieur de Marmoutier, pendant que Guillaume en était abbé. (Gallia Christ., t. xiv, col. 189, A.)

Papolenum, seu *Popolenum monasterium*.

658-920. Charles le Simple, en l'an 920, désigne ce monastère parmi les couvents placés sous la juridiction de Saint-Martin. Papolenus est le nom d'un évêque de Tours (658), que Flodoard ainsi que les anciens annalistes de l'église de Tours ont transmis à la postérité. Peut-être fut-il le fondateur de ce monastère qui, dans le cours du x^e^ siècle, fut changé en chapelle de Saint-Martin. Mais on ne trouve aucun vestige de cette chapelle dans les documents postérieurs. Nous croyons qu'elle était située dans l'enceinte de Saint-Martin. (Gallia, Christ., t. XIV, col. 188, E.)

S. Petrus ad cœmeterium. — ST-PIERRE-DU-CHARDONET. — 819. Cette communauté est citée pour la première fois dans le testament d'Haganon et d'Adjutor, en 819, où l'on voit que les bâtiments en étaient situés au-dessous du monastère de Saint-Martin, c'est-à-dire en dehors de l'enceinte fortifiée.

A cette époque Hiltfredus en était abbé, sous l'autorité des Martiniens.

En 927, le roi Raoul mentionne cette petite abbaye parmi les possessions de Saint-Martin, ainsi que le pape Calixte II, en 1119.

Comme cette congrégation était dépendante des chanoines de Saint-Martin, elle reçut aussi une faible quantité de ces chanoines, suivant l'opinion de dom Mabillon, exprimée dans ses commentaires sur quelques lettres de Philippe, doyen de Saint-Martin (Voyez *Annal. Benedict.*, t. II, p. 451). Au reste, il est certain que sous le pontificat de Calixte, la discipline monastique avait cessé dans cet établissement religieux. Plus tard il fut transformé en église paroissiale et nommé Saint-Pierre-du-Chardonet (Voir Monsnerius, *Hist. de Saint-Martin de Tours*). (Gall. Christ., t. XIV, 1856, col. 186, C.)

S. Petrus Puellarum. — ST-PIERRE-LE-PUELLIER. — (Dans le faubourg de Tours, devant la porte du château de Saint-Martin.)

Vers 470. Saint Perpétue, évêque de Tours (460 + 490), fit bâtir l'église de Saint-Pierre, qu'il mentionne dans son testament. Chlotilde, femme de Clovis Ier, fonda au même lieu une petite abbaye, suivant l'assertion de Grégoire de Tours; cependant quelques auteurs pensent que cette abbaye eut pour fondatrice sainte Manégonde, après la mort de Chlotilde. Ce qui est certain, c'est qu'il y eut des religieuses depuis une époque très-reculée, puisque, en 791, Ithier, abbé de Saint-Martin, dans la charte de fondation du monastère de Cormery, parle des religieuses de Saint-Pierre. En 1119, le roi Louis le Gros fit don de cette abbaye au chapitre de Saint-Martin. Elle devint ensuite un collége de chanoines tout en conservant le nom de Saint-Pierre-le-Puellier, et dix bulles papales autorisèrent l'établissement des chanoines. Il s'éleva, en 1157, de vives contestations entre l'archevêque Joscius et le clergé de Saint-Martin de Tours, à l'occasion de Saint-Pierre-le-Puellier.

On en trouvera les pièces dans le *Rerum Gall. Script.*, t. XVI, p. 49 et suivantes. (Gallia Christ, t. XIV, 1856, col. 185, A.)

S. Venantius Turonensis. — St-Venant de Tours. — Le monastère de Saint-Venant était situé dans le faubourg de Tours, proche la basilique de Saint-Martin. On ignore quel fut le premier chef de cette antique abbaye; cependant, d'après un passage de Grégoire de Tours (1), on peut supposer que ce fut Silvinus, et que Venantius, qui lui succéda, donna son nom à cette communauté. Venantius était originaire du Berry et d'une naissance recommandable. Il se livra dans sa jeunesse à toutes les jouissances du luxe et des plaisirs, mais ensuite il se dévoua aux plus rudes austérités. Il eut pour successeur Licinius, qui devint évêque de Tours vers l'an 501, ensuite Guntramnus, également évêque.

927. On voit dans une ordonnance du roi Raoul, qu'en 927 l'église de Saint-Venant faisait partie des possessions de Saint-Martin, et peut-être avait-elle alors cessé d'être monastique.

(1) *Vitæ Patrum.*

En 991, un certain chevalier Robert en était bénéficier, ainsi qu'on le voit dans un acte d'échange entre l'archevêque Archambauld et Bernerius, abbé de Marmoutier. Cette abbaye, si florissante autrefois, finit par devenir une collégiale, après qu'on en eut chassé les moines. Le pape Calixte II en confirma la possession aux Martiniens en 1119. Le chanoine Firmatus s'acquit une grande réputation dans cette collégiale, en 1140, comme nous l'apprend sa vie écrite par Étienne de Fougères, évêque de Rennes.

Le chapitre de Saint-Venant était composé de douze chanoines choisis par la confrérie de Saint-Martin. L'archevêque Jean de Faye abandonna entièrement et irrévocablement à ces chanoines l'église de Saint-Venant, ses propres droits paroissiaux ainsi que toute la juridiction, en l'an 1211. (Gallia Christ, t. XIV, col. 187, C.)

S. Vincentius. — ST-VINCENT. — On ne sait absolument rien sur l'époque de la fondation de ce monastère. Il en est question pour la première fois dans une charte de l'archevêque Robert, en 927, par laquelle il assujettit au cens certains biens ayant appartenu autrefois aux moines de Saint-Vincent. En effet, vers cette époque, ce lieu, où se trouvaient encore quelques moines, était passé sous la domination épiscopale. On a même lieu de penser, d'après une charte de Théotolon de l'an 942, qu'à cette date il restait encore quelques religieux dans cette abbaye près de son déclin. Dans cette pièce, en effet, le prélat tout en enrichissant Saint-Julien des dépouilles de Saint-Vincent, n'oublie pas néanmoins les chefs de cette communauté religieuse. Enfin, au mois de janvier 958, l'archevêque Froterius, enlevant encore quelques autres propriétés à Saint-Vincent, parle de cette abbaye en ces termes : « laquelle abbaye nous « possédons actuellement en propre. » En dernier lieu elle devint un prieuré placé sous l'autorité du monastère de Tous-Saints d'Angers. (Voy. Martenne, Hist. de Marmoutier, Ms.) (Gall. Christ., XIV, t. col. 186, D.)

Turpenaium. — TURPENAY (Chinon. — Azay-le-Rideau. — Rigny.) — Hameau situé à 2 kil. au N. N. E. de Saint-Benoit, dans la commune de Rigny, canton d'Azay-le-Rideau, arrondissement de Chinon. Il n'est guère connu que par son ancienne abbaye de l'ordre de saint Benoît et de la congrégation de saint Maur placée sous l'invocation de Notre-Dame. Elle avait, été fondée, dit-on, en 1107, par Foulques le Jeune, comte d'Anjou, de Touraine et du Maine.

1140. Hugues II de la Ferté, archev. de Tours, accorde « *Turpiniacensibus*, » le droit de recevoir les donations qui leur seraient faites dans les limites de son archevêché. (Gall. Christ., t. XIV, col. 85, A.)

1228. Renaud, abbé de Cormery, cède « *Turpiniacensibus*, » à charge d'une redevance annuelle, une place située, « in « Aziacino oppido. » (Idem, col. 265, A.)

(Pour l'abbaye, Voir Gallia Christiana, t. XIV, col. 295. E.)

ABBATES TURPINIACENSES.

1. ROBERTUS, v. 1125. 1141.
2. GUILLELMUS I de Langeais, 1142. 1188.
3. LUCAS, 1197. 1207.
4. DURANDUS, 1212.
5. GUILLELMUS II, 1224. 1229.
6. HERBERTUS, 1240.
7. ÆGIDIUS I de Vitriaco, 1240.
8. PETRUS I, 1253. 1256.
9. PHILIPPUS, 1263. 1270.
10. JOANNES, 1284.
11. PETRUS II SAVONERIUS, 1333.
12. NICOLAUS, 1359. 1370.
13. MATTHÆUS, 1374.
14. GUILLELMUS III, 1397.
15. JOANNES II, 1402. 1405.
16. ÆGIDIUS II, 1407.
17. PETRUS III, 1408.
18. JOANNES III, 1411.
19. RADULFUS de Tournevache, 1433.
20. GUILLELMUS IV de Caviniaco, 1437. 1441.
21. CAROLUS d'Artaigne, 1445.
22. JOANNES IV de Parteniaco, 1481-1490.
23. FRANCISCUS RIVARELLUS, *sive* BERTRELLUS, 1492. + 1529.
24. JOANNES V de Selva, 1550. 1554.

25. Thomas de Guadagne, 1559.
26. Joann. Bapt. I de Guadagne, + 1594.
22. Ludovicus Durandus, 1595 + 1597.
28. Michael Moreau, 1597. 1605.
29. Gabriel de Beauvau de Rivarennes, 1609 + 1668.
30 Petrus IV Francisc. de Baauvau du Rivau, 1668-1688.
31. Petrus V de Morey, 1709.
32. Petrus VI Carolus Augustinus de Boulène du Vigneau, 1709-1733.
Joannes-Bapt. II Carolus Pineau de Lucé de Viennay, 1733-1789.

Turris. — Tour-St-Gélin (la.) (Chinon. — Richelieu.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de saint Gélin. Présentateur, l'abbé de Noyers. Depuis 1792, c'est une commune du canton de Richelieu et de l'arrondissement de Chinon, située à 8 kil. de Richelieu.

1290. « *Parochia de Turre.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.

A trois kil. au nord de cette commune se trouve un village nommé Oiré. Ne serait-ce pas le *Briotreis* et l'*Ogreius* traduit ailleurs par Bridoré? (Voir *Briotreis.*)

Turris Eblonis.

1070. « Veduntæ donationem auctorizavit Hugo, frater « Hamelini de Lanigolo, (*alias* Lanigeso), castro, qui tunc « temporis tenebat *Turrim Eblonis* ad quam prædicta terra « pertinere videbatur.... Facta est ea donatio.... sicut quondam « Ebulo de Turri possederat, etc. » (Cartul de Cormery, f° 38, v°.)

Or Veduntæ n'étant, bien certainement, que le prieuré de Vontes, situé dans la commune de Saint-Branchs, canton de Monthazon, Turris Eblonis ne serait-il pas la tour qui se voit précisément encore dans la partie septentrionale de cette même commune de Saint-Branchs et qui n'est éloignée de Vontes que de 3 kil. 1/2 au S. S. E?

Ucerum oppidum. Ucceium. Uicceium. Uceum. — Ussé (Chinon. — Azay-le-Rideau. — Rigny.) — Hameau et château situés sur la rive gauche du Cher, faisant partie de la commune de Rigny, canton d'Azay-le-Rideau, arrondissement de Chinon, et à 2 kil. de Rigny, à l'ouest. Il y avait un prieuré.

510. Quex, sénéchal, mourut à Ussé. « Quex senescallus « de plagis moriens prope Caynonem, juxta *Ucerum*, in parva « quadam ecclesia S. Pauli sepelitur. » (Chron. Turon. magnum.)

1140. Adélaïde d'Ussé fit une concession aux moines de Noyers. « Hoc etiam concessit Alaidis *de Ucceio* de cujus fedo « erat ipsa terra. » (Cartul. de l'abbaye de Noyers, f° 127, v°.)

1180. Le pape Alexandre III confirme les possessions de l'abbaye de Cormery : « Cum *capella S. Fidis de Uceio.* » (Cartul. de l'abb. de Cormery, f° 69, r°.)

1198. Raymond d'Ussé, fils de Jacquelin, donne au monastère de Bourgueil le domaine d'Ingrande. « Raimundus *de Uicceio*, etc. » (Cartul. de l'abbaye de Bourgueil.)

1208. « Provincia Turonica cingitur autem oppidis muni- « tissimis et populosis, ab occidente, *Uceio*, etc. » (Narratio de commend. provinciæ Turonicæ.)

1231. « Il y avait en ce lieu un prieuré : » In prioratibus quibusdam, videlicet *de Uceio*. (Cartul. de l'archev. de Tours.)

1266. Nicolas d'Ussé donna au chapitre de Saint-Mexme de Chinon les droits qu'il possédait sur deux chapellenies. « Nicolaus de Uceyo dedit capitulo B. Maximi Cainon. quid- « quid juris habebat in collatione duarum capellaniarum. » (Gallia Christ., t. XIV, col. 191, B.)

Ulmus Roberti, villa, prioratus. — Orme-Robert (l'). — Prieuré près de la ville de Tours sous l'invocation de saint Jacques.

943. Théotolon, archevêque de Tours, obtint du roi Louis IV d'Outremer, cette ville : « *villam Ulmos.* »

1223. Un certain Mathieu li Pegeor abandonne, en faveur du prieuré de Saint-Jacques-de-l'Orme-Robert, près de Tours, une redevance d'un roussin de service, qui lui était due. « Mathæus li Pegeor quitavit *ecclesiam B. Jacobi de Ulmo* « *Roberti* prope Turonum, unum runcinum de servitio, etc. » (Archives de Saint-Martin de Tours, citées par d'Hozier, reg. III, p. 19.)

Valeriæ. Valières. — VALLIÈRES. — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de... Présentateur, l'abbé de St-Julien. Vallières fait, à présent, partie de la commune de Fondettes, arrondissement de Tours-nord, et est situé sur la rive droite de la Loire, entre l'embouchure de la Choisille et celle de la Bresne. Cette paroisse a éte réunie à celle de Fondettes.

943. Théotolon, archevêque de Tours, reconstruisit cette église. « Præterea sacra sanctorum pulvinaria, etc., *Valerias* ædificavit. » (Maan, p. 73.)

1144. Le pape Célestin II confirme à St-Julien de Tours la possession de ses biens : « *Ecclesiam de Valeriis...* » (E Schedis Baluzianis.)

1231. Les archevêques de Tours avaient à Vallières un logement. « Domus Archiep. Turon. ratione visitationis debita, videlicet, *de Valeriis.* » (Cartul. de l'archev. de Tours.)

1290. « *Parochia de Valières*, sive *de Valeriis.* » (Lib. jurament et Cartul. de Tours.)

Hadrien de Valois parle de Vallières en ces termes : « Valeriæ, a Valerio nomen nanctæ sunt, vicus ad Cusillæ, vel « Coseliæ et Ligeris confluentes. Aliæ sunt Valeriæ proximæ « Ambaciæ, Valières-les-Grandes, præpositura ad basilicam « S. Martini pertinente claræ. » (Had. Vales., Notit. Gall., p. 578.)

Vallesche. Vallechia. — VALLÈCHES (Département de la Vienne). — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de.... Présentateur, l'abbesse de Ste-Croix, du diocèse de Poitiers. Cet endroit ne fait plus partie du département d'Indre-et-Loire; c'est une commune du canton de Leigné-sous-Usseau, arrondissement de Châtellerault, dans le département de la Vienne; il est situé à 6 kil. de la rive gauche de la Vienne.

1290. « *Parochia de Vallesche*, sive *de Vallechia.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Varennæ. Varenæ. — VARENNES (Loches. — Ligueil.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Pierre. Présentateur, l'archidiacre de Tours. Varennes est maintenant une commune du canton de Ligueil et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive droite et près de la source de l'Estrigneul, à 9 kil. de Ligueil.

Dans les fossés du château de Varennes, qui appartenait à la famille de Quinemont, on a trouvé, dit-on, des vestiges de voie romaine.

Vers 380. On prétend que la fondation de l'église primitive remonte à saint Martin.

960. Aremburge donna ce lieu à St-Florent de Saumur: « Charta Aremburgis de alodo qui dicitur *Varennas.* » (D. Housseau, n. 184.) Mais il paraît qu'il revint à Cormery et à Beaulieu.

1054. L'abbé de Cormery, Robert, en fit don à Sanzon, prévôt. « Robertus, abbas Cormari. monast. de rebus S. Pauli, « *terram de Varenis* Sanzoni præposito tradidit » (Cartul. de Cormery, f° 38, r°.)

1107. Raoul, archevêque de Tours, concéda l'église de Varennes au monastère de Beaulieu. « Nos itaque Radulfus Belli- « locensibus monachis concessimus *ecclesiam S. Petri de Varenna* » (Maan, p. 250.)

1290. « *Parochia de Varena.* (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Vauzelles. — VAUZELLES. — Hameau situé dans la commune de Truyes, canton de Montbazon, arrondissement de Tours, à 1 kil. 1/2 au nord de l'abbaye de Cormery.

1258. Raoul de Reignac, écuyer, céda plusieurs fiefs à l'abbaye de Cormery. « Radulphus, valletus, dominus de Breis, « recepi super feodis apud *Vauzelles*, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 99. r°.)

Veducensis vicaria.

Au IX^e^ siècle. « *Veducensis vicaria*, in comitatu Turonico. » (Guérard, Divisions territ. des Gaules, p. 160.)

S. Venantius. (*St-Venant de Maillé*).

Avant 573. Grégoire de Tours, dans son livre de la *Gloire des Confesseurs*, chap. 21, fait mention du monastère de Maillé. Ce fut là que S. Solennis, évêque de Chartres, établit sa résidence et ce fut là qu'il mourut. La chronique des prieurés de Marmoutier s'exprime ainsi sur ce monastère changé plus tard en prieuré. « St-Venant, éloigné du monastère de quatre « milles (5 kil. 916^m^), situé sur le sommet d'une montagne, « auprès de la Loire et non loin de Maillé, était autrefois « conventuel; mais, par suite des guerres, il tomba dans « une telle indigence de toutes choses qu'à peine il a conservé « son nom. Il avait d'abord été comblé de biens par Hardouin, « l'illustre seigneur de Maillé, vers l'an 1054; à cette époque, « il possédait de vastes et magnifiques constructions, une « richesse considérable et des priviléges et des libertés sans « nombre. Maintenant, il ne reste que quelques restes des « édifices qui furent construits aux frais et dépens du défunt « prieur de Montar et du principal prieur de Marmoutier. » (Gallia Christ., t. XIV, col. 189, D.)

Vers 495. Licinius, évêque de Tours, prit possession du mo-

nastère de St-Venant situé vers les confins de l'Anjou. (Greg. Turon., Lib. x, cap. 34.)

Venciacus. Ventiacus. Ventayus, villa. — ST-AVERTIN (autrefois VENÇAY (Tours. — Tours-sud.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Avertin. Présentateur et collateur, le chapitre de Saint-Martin de Tours. Depuis 1792, St-Avertin est une commune du canton de Tours-sud et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche du Cher, à 6 kil. de Tours.

930. Hugues, abbé de St-Martin et duc de Bourgogne, donna cette villa à son monastère. « Dedit ecclesiæ B. Martini « Turon. *Venciacum*, etc. » (Chron. Turon. magnum et D. Housseau, n. 160.)

987. Hugues Capet confirma les donations faites à St-Martin. « *Ventiacus supra Carum.* » (Ampliss. Collect., t. I, p. 340.)

1119. Gilbert, archevêque de Tours, donna sept églises à Saint-Martin de Tours, entr'autres *Venciacum.* » (Maan, p. 102.)

« *Venciacus villa* pertinet ad ecclesiam S. Martini Turon. » (Rerum. Gallic. scriptores, t. IX. 51.)

1278. Le pape Nicolas III releva Vençay de l'excommunication : « *de Ventayo.* » (Défense des privil. de St-Martin, Instrum., p. 39.)

Il y a aussi dans le diocèse du Mans une paroisse nommée Vancé, en latin *Venthaium, Vanceium.*

Veretus. Verez. — VÉRETZ (Tours. — Tours-Sud.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur et collateur, l'archevêque de Tours. Depuis 1792, Véretz est une commune du canton de Tours-sud et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche du Cher, à 12 kil. de Tours.

1290. « *Parochia de Vereto*, seu *de Verez.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours)

Vernadus vicus. Vernonus. Vernotus. — VERNOU (Tours. — Vouvray.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de la Ste Trinité. Présentateur et collateur, l'archevêque de Tours. Vernou est, depuis 1792, une commune du canton de Vouvray, et de l'arrondissement de Tours, située à 300m de la rive gauche de la Brenne, et à 4 kil. de Vouvray. C'était anciennement une baronnie.

480. Saint Perpet, évêque de Tours, y fit bâtir une église. « Tempore S. Perpetui ædificatæ sunt ecclesiæ *in vicis*, *Vernado*, etc. « (Gregor. Turon. Hist., lib. x, cap. 31.)

1119. Hugues de Chaumont, seigneur d'Amboise, réduisit Vernou en cendres : « *Vernonum* vicum archiepiscopalem cremavit. » (Maan, p. 101.)

1277. Vernou était un des manoirs des archevêques. « In « maneriis archiepiscoporum, videlicet apud Turonum, *Verno-* « *tum*, etc. » (Cartul. de l'archev. de Tours.)

1290. « *Parochia de Vernoto.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Hadrien de Valois mentionne Vernou. « Vernadum *alias* Ver- « nadus, aut Vernaus vicus, nuncupatur Vernou, est que « castellum, nunc ad archiepiscopum Turonicum pertinens, « baroniæ titulo clarum ad Siceram flumen. Vernonum Gesta « dominorum Ambaciensium vocant. » (Notitia Gall., p. 573.)

C'est par erreur que Valois place Vernou sur la Cisse. Il est sur la Brenne, et à plus d'un kilomètre de la rive droite de la Cisse.

Vernolium. — VERNEUIL-LE-CHATEAU (Chinon. — Richelieu.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de l'Ile-Bouchard, sous l'invocation de... Présentateur... Ce lieu faisait partie, avant 1792, de l'élection de Richelieu dans le Loudunois, en Poitou. C'est à présent une

commune du canton de Richelieu et de l'arrondissement de Chinon, dans le département d'Indre-et-Loire, située à 12 kil. de Richelieu.

1290. « *Parochia de Vernolio.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Vernolium oppidum. Vernoilus. — VERNEUIL (ST-BAUD DF) (Loches.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Baud. Présentateur et collateur, l'archevêque. C'est, depuis 1792, une commune du canton et de l'arrondissement de Loches, située sur la rive gauche du ruisseau de Verneuil, à 9 kil. de Loches.

Vers 520. S. Baud mourut à Verneuil. « S. Baldus, Vernolii « (oppidum est ad Lucacense castrum, Ambasiæ beneficiarii « prædii jure obnoxium) gravi correptus morbo decessit. » (Maan, p. 36.)

1050. Sulpice d'Amboise, trésorier de St-Martin, reconstruisit l'église de Verneuil. « Novum et priori longe amplius tem- » plum erexit Vernolii. » (Idem, p. 83.)

1290. « *Parochia de Vernoilo.* » (Liber jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.

On lit dans Hadrien de Valois : « Vernolium vel Vernoilum, « non longe a Lucis et Andria fluvio, Verneuil, aut Vernueil, « etiam nunc dicitur. » (Notitia Gall., p. 573.)

Villa borelli. Villa bourelli. — VILLEBOURG (Tours. — Neuvy-le-Roi.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, l'abbé de Saint-Florent, de Saumur. Commune, depuis 1792, dú canton de Neuvy-le-Roi, arrondissement de Tours, située à 100^{m} de la rive de la Vandeume, à 8 kil. de Neuvy-le-Roi.

1290. « *Parochia de Villa borelli*, sive *de Villa bourelli.* » (Liber jurament. et Cartul. de Tours.)

Villa Calva. — VILLECHAUVE (Département de Loir-et-

Cher). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Martin. Présentateur, le doyen de Tours. Villechauve qui faisait, avant 1792, partie de la province de Touraine, est maintenant une commune du canton de St-Amand dans le département de Loir-et-Cher, située sur la rive gauche de la Brenne ou Bransle.

1290. « *Parochia de Villa calva.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Villa Canorum. — Cette villa dont le nom moderne nous est, jusqu'à présent inconnu, était comprise dans l'enceinte de la Quinte de Tours (*Voyez* Quinta Turonica.)

900. Charles le Simple accorda au clergé de Saint-Maurice la Quinte de Tours, c'est-à-dire : « *Villam Canorum*, etc. » (Charte de Louis VII (1157), aux archives d'Indre-et-Loire.)

Villa Domerii. — VILLEDOMER (Tours. — Châteaurenault.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de saint Vincent. Présentateur, le doyen du chapitre de Tours. A présent, Villedômer est une commune du canton de Châteaurenault et de l'arrondissement de Tours, située sur la rive gauche du ruisseau de Madelon, près de son embouchure dans la Brenne, à 7 kil. de Châteaurenault.

886. Charles le Gros accorda au clergé de St-Maurice de Tours, « in pago Turonico, *villam* quoque *Domerii* cum Al- « tirpio, etc. » (Maan appendix, p. 243.)

1214. Geoffroi de Brenne, mari de Clémence de Rochecorbon, renonça à tous ses droits d'usage dans la prévôté de Villedômer appartenant à St-Maurice : « *In præpositura Villæ Domerii.* (Archives du département d'Indre-et-Loire, charte n° 58.)

1290. « *Parochia de Villa Domerii.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Villa dominarum. — LA VILLE-AUX-DAMES (Tours. — Tours-

nord.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Loire et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de... Présentateur. le doyen de Tours. La Ville-aux-Dames est maintenant une commune du canton de Tours-nord et de l'arrondissement de Tours, située à un kil. de la rive gauche de la Loire, et à 6 kil. de Tours.

1290. « *Parochia de Villa dominarum.* (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Villa domini. — VILLEDOMAIN (Loches. — Montrésor.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint André. Présentateur, l'abbé de St-Genoul, du diocèse de Bourges. Depuis 1792, c'est une commune du canton de Montrésor et de l'arrondissement de Loches, située à 100 mètres de la rive droite de l'Indrois, et à 13 kil. de Montrésor.

1290. « *Parochia Villæ Domini.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Villalupæ. Villa lupensis. — VILLELOIN-COULANGÉ (Loches. — Montrésor.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de saint Michel. Présentateur, l'abbé de Villeloin. C'est à présent une commune du canton de Montrésor et de l'arrondissement de Loches, située à 250^{m} de la rive droite de l'Indrois, à 2 kil. de Montrésor.

850. Mainard se proposait de fonder un monastère, « in « pago videlicet Turonico, super fluvium cui nomen est An- « drisco in loco qui dicitur, rustico vocabulo, *Villalupæ*, etc.» (Cartul. de Cormery, f° 18, r°.)

858. L'église fut consacrée par l'archevêque Hérard. « Deve- « nimus ad quemdam locum qui communi vocabulo, præte- « ritis præsentibusque temporibus *Villalupæ* est nominatus, « quem locum, ecclesiamque juxta in Colomniaco (Coulangé), « villam sitam, etc. » (Idem, f° 24, v°.)

1290. « *Parochia Villæ lupensis.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Hadrien de Valois désigne ainsi ce lieu. « Villalupæ, *alias*, « Villalupensis dicta a Lupa loci domina, abbatiali monaste- « rio insignis, est ad Andresium fluvium qui Andriam, Ange- « remve devolvitur, vulgo Villeloin appellatur. » (Notitia Gall., p. 573.)

Villalupa. Villeloin. — (Loches. — Montrésor.)

On voit par un diplôme de l'empereur Louis que, du temps de défunt Charles et du sien, les frères Mainard et Mainerius donnèrent à Audacher, abbé de Cormery, un lieu nommé Villeloin afin qu'il y fît construire un nouveau monastère en l'honneur de St-Sauveur. Mais ce ne fut pas Louis empereur, père de Lothaire, qui le fit, puisque Charles le Chauve lui survécut. Cette charte peut donc être considérée comme apocryphe, d'autant plus qu'Audacher ne vivait pas sous le règne de Charlemagne. Mainard et Mainerius néanmoins furent bien réellement les fondateurs de Villeloin, et ce fut bien l'abbé Audacher qui présida à sa construction. Mais elle eut lieu sous le règne de Charles-le-Chauve qui, en 850, lui donna son approbation et la plaça sous l'autorité de l'abbaye de Cormery. La basilique, une fois achevée, fut consacrée par l'archevêque Hérard, en 859, lequel décida, du consentement d'Audacher, qu'il y aurait au moins vingt moines dans ce monastère. De même que Cormery dépendait de St-Martin, Villeloin fut dans la dépendance de Cormery, et ce furent les abbés de Cormery qui le dirigèrent d'abord. En 965, les moines de Villeloin supplièrent l'abbé Guido de leur permettre d'élire eux-mêmes leur abbé, ce qu'il leur accorda, et ils élurent Hunebertus qui reçut la consécration de l'archevêque Hardouin. En 1156, le pape Adrien IV confirme leurs possessions; Innocent IV en 1253. En 1301, le roi Philippe, ayant séjourné quelque temps à Loches, approuva le diplôme de Charles le Chauve. Les bâtiments du monastère furent exposés à quelques désastres; en

1412, les troupes anglaises les dévastèrent. En 1667, du consentement de l'abbé de Marolles, des religieux de la congrégation de St-Maur entrèrent dans ce couvent pour y établir la réforme, qui ne s'effectua réellement qu'au 1er janvier 1669. (Gall. Christ., t. XIV, col. 272, E.)

ABBATES VILLELUPENSES.

1. Huncbertus, 965.
2. Stephanus, + v. 1034.
2 Gazfridus, *sive* Geoffridus I, v. 1060.
4. Reginaldus I, 1081?
5. Geoffridus II, 1091.
6. Odo, 1105. 1107.
7. Reginaldus II, v. 1140. 1141. 1150.
8. Aimericus, 1156.
9. Hervæus, 1164. 1169. 1176. 1178.
10. Ernulfus, *seu* Arnulfus, 1183. 1189. 1193?
11. Hugo I, 1191.
12. Girardus I, 1200. 1202. 1205. — 1208. 1210. — 1214. 1216. — 1219.
13. Reginaldus III, 1223.
14. Joannes I, 1229. — 1231.
15. Gerardus II, 1232.
16. Thomas, 1235. 1238.
17. Michael, 1242. 1246.
18. Robertus I, 1248. 1252. 1255. 1265.
19. Archambaldus, 1270. 1271. 1274. — 1287 + 1288.
20. Joannes II, 1293.
21. Geoffridus III Donil, 1297. 1299.
22. Joannes III du Mesnil, 1308. 1315. 1317.
23. Hugo II de Notz, 1320. 1326. 1339.
24. Joannes IV Gastineau, 1341. 1343. 1347. 1350. 1352.
25. Philippus Rigoti, *alias* de Luc, 1354. 1355. + 1357.
26. Petrus I, 1357. 1361. 1373. 1377.
27. Bertrandus de la Marche, 1386. 1406. 1413. + 1414.
28. Petrus II Aalanus, 1415. 1416. 1431. 1433. 1437. 1438.
29. Simon de Coufis, 1438. 1451. 1455. 1462.
30. Joannes V Jouffroi, *seu*

Geoffredy, 1463 + 1471.
31. Joannes VI de Barasc de Beduer, 1472. — 1493 + 1495.
32. Antonius I de Barasc (*al.* de Balsac), 1493 + v. 1518.
33. Jacobus Leroy de Chavigny, 1519 — 1551.
34. Robertus II de Lenoncour, 1551 — 1557.
35. Joannes VII de la Rochefoucauld, 1557 + 1583.
36. Petrus Roussel, 1584.
37. Antonius II de Bruyères de Chalabres, 1585 — 1597.
38. Achilles de Harlay de Sancy, 1597 — 1607.
39. Galardus de Cornac, 1608 + 1626.
40. Michael de Marolles 1626 — 1674.
41. Ægidius Brunet, 1674 + 1709.
42. Justinus de Lee, 1709 + 1754.
43. N. de Rigault, 1754—1789.

Villa Merineris.

Hameau situé probablement dans les environs de la commune de Chanceaux et le canton de Loches.

886. Charles le Gros accorda ce lieu à Saint-Maurice de Tours. « Concessit (Carolus crassus) fratribus S. Mauricii, in « pago Turonico, Spicarias cum *Villa Merineris*, quam Hans- « nerius habuit Villario Magnoriasto, Cirico nomine Mortarii « cum omnibus, etc. » (Maan, appendix, p. 243.)

Villa pagani.

Vers 1009. Charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu par Foulques Nerra, comte d'Anjou, et donations faites par lui à ce monastère: « Ego Fulco comes Andegavorum, etc... addo eis « emptiones meas quas in pago Turonico feci, videlicet apud *Villam Pagani*, etc. (E Sammarthanis.)

Villa perdita. — Villeperdue. (Tours. — Montbazon.) — Paroisse de l'archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint Jacques. Présentateur et collateur, l'archevêque. Villeperdue, est depuis 1792, une

commune du canton de Montbazon et de l'arrondissement de Tours, située à 13 kil. de Montbazon.

1290. « *Parochia de Villa perdita.* » (Lib. jurament et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Villa porcherii. — VILLEPORCHER (Département de Loir-et-Cher.) — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de... Présentateur, le doyen de Tours. Elle appartenait autrefois à la Touraine; mais depuis 1792, c'est une commune du canton de St-Amand, dans le département de Loir-et-Cher.

1290. « *Parochia de Villa porcherii* » (Liber jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Villare.

853. Donation de divers domaines faite à l'abbaye de Cormery par un certain Valtarius : « Quæ videlicet res sunt in « pago Turonico, in vicaria subnasce, super fluvium Bredanna, in locis nuncupatis *Villare*, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 19, v°.)

Villaredum. — VILLERAY. — Hameau dépendant actuellement de la commune de Chanceaux, du canton de Vouvray et de l'arrondissement de Tours.

1162. Hugues, duc de France, accorde aux religieux de St-Julien de Tours différents biens : « Omnem terram quæ « conjacet inter spicarias et vitrarias atque *Villaredum*, etc. « Sunt autem hæc res sitæ in pago Turonico in vicaria illa de « Cancellis. (Brevis historia S. Juliani Turon.) »

Villariæ. — VILLIERS (Loches. — Montrésor. — Villeloin.) — Prieuré sous l'invocation de Notre-Dame et à la nomination du roi. Il appartenait à l'ordre de Grammont, et était situé entre la forêt de Loches et Villeloin; il fait maintenant partie de cette commune et du canton de Montrésor, arrondissement de Loches.

1480. Le pape Alexandre III confirme toutes ses possessions à l'abbaye de Cormery : « *Ecclesiam Sanctæ Mariæ de Villariis*, etc. » (Cartul. de l'abbaye de Cormery, f° 69, r°).

Villena vicus. Villanus. — VILLAINES (Chinon. — Azay-le-Rideau). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, sous l'invocation de saint André. Présentateur, l'abbé de Cormery. Villaines est maintenant une commune du canton d'Azay-le-Rideau et de l'arrondissement de Chinon, située sur le ruisseau de Villaines, à 6 kil. d'Azay-le-Rideau. Il y avait autrefois un prieuré dont la chapelle était dédiée à Notre-Dame.

1085. Peloquin, seigneur de l'Ile-Bouchard, donne à l'abbaye de Cormery la dîme de Villaines : « et decimam *Villenæ viei*... dedit. » (Cartul. de Cormery, f° 46, v°.)

1139. Le pape Innocent II prit sous sa protection les biens du monastère de Cormery : « Videlicet *ecclesia S. Mariæ de Villena.* » (Idem., f° 63, r°.)

1290. « *Parochia de Villaine*, aut *de Villano.* » (Lib. juramént. e Cartul. de l'archev. de Tours.)

Vinciacus.

« *Vinciacum* cum ecclesia S. Petri et capella S. Mariæ Mag-« dalenæ quæ est in strata Cormaricensi. » (Défense des privil. de S. Martin, Instrum., p. 19.)

Vindiniacus. Vidiniacus villa. Vinniacus. Veigneius. — VEIGNÉ (Tours. — Montbazon.) — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Tours, située sur la rive gauche de l'Indre, à 2 kil. de Montbazon. Il y avait autrefois un prieuré.

843. Charles le Chauve confirme les donations faites par Adalardus au monastère de Cormery : « Quasdam villas de » ratione S. Martini, *Vindiniacum* scilicet, super fluvium Agne-

« ris, etc. in pago Turonico sitas, etc. (Cartul. de Cormery f^os 45, r°.)

1139-1480. Les papes Innocent II et Alexandre III, confirment ces donations : « Videlicet *ecclesia S. Maxentii de Vinniaco* « cum capella de Montebasonis, cum burgo. » (Cartul. de Cormery, f^os 63, r° et 69, r°.)

1257. Le prieuré de Veigné avait des droits dans la forêt de Métoyer. « Et *prioratus de Vigneio*... haberet usagium, etc.» (Idem., f° 79, v°.)

1290. « *Parochia de Veigneio*, seu *de Veigne*. » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Vinolium villa. — VINEUIL. — Il y a deux hameaux et un bois de ce nom, situés dans la Touraine, sur la rive droite du Cher, à 1 kil. à peine de Monthou-sur-Cher, et qui maintenant appartiennent au département de Loir-et-Cher. Cependant, la Quinte de Tours ne s'étendait pas aussi loin, et, de plus, ce Vineuil était à l'orient et non à l'occident de la Quinte, où il n'existe aucun endroit ainsi nommé.

900. Charles le Simple accorda au clergé de St-Maurice de Tours « omnia quæ in parte *occidentis* de ipsa Quinta perti- « nent, hoc est, *Vinolium villam*, etc. » (Charte de Louis VII (1157), dans les archives du département d'Indre-et-Loire.)

Hadrien de Valois, au mot *Noviliacum*, s'exprime ainsi. « Noviliacum videtur esse locus vulgo (transpositis duabus « prioribus syllabis) dictus *Vineuil* inter Carum et Ligerim. » (Notit. Gall., p. 289.)

Nous ne saurions admettre cette interprétation et nous pensons que Noviliacum ne peut se rapporter qu'à Neuillé-le-Noble ou à Neuillé-le-Lierre. On ne saurait transposer ainsi des syllabes pour trouver la signification d'un nom de lieu ; enfin, nous ne pensons pas que l'on doive traduire Vinolium par *Verneuil*, ainsi que le fait le moine de St-Julien. (*Voyez* Chro-

niques de Touraine, p. 209, note 4). L'erreur de Valois provient de ce qu'il a lu dans Grégoire de Tours que S. Bauld avait fait construire un autre *vicus Noviliacus* : mais cela ne prouve pas qu'il y soit mort et y ait été enseveli. (Voyez *Vernolium.*)

Vitraius. Vitrayus. — VITRAY (Loches. — Chapelle-St-Hippolyte). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Loches, sous l'invocation de... Présentateur, l'archiprêtre de Loches. C'est maintenant un hameau de la commune de St-Hippolyte, canton et arrondissement de Loches, situé à 130m de la rive droite du ruisseau de Vitray et à 5 kil. à l'est de la Chapelle-St-Hippolyte.

1290. « *Parochia de Vitrayo*, sive *de Vitraio.* » (Lib. juram. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Ce domaine est fort ancien et paraît avoir été possédé par nos rois jusqu'au milieu du XVe siècle. La dîme et les terrages de Vitray furent aliénés sous Charles VII en faveur de l'abbaye de Villeloin. (Dufour, t. II, p. 467.)

Vitrariæ.— Hameau situé entre les communes de Chanceaux et de Mettray.

1162. Hugues de France accorda à St-Julien de Tours : « Concedimus omnem terram quæ conjacet inter Spicarias, « *Vitrarias* atque Villa Redum. » (Brevis hist. J. Juliani Turon.)

Vobridius. Vobredius. Vovreius. Vovrayus, villa. — VOUVRAY (Tours. — Vouvray). — Paroisse de l'archidiaconé et de l'archiprêtré d'Outre-Loire, sous l'invocation de Notre-Dame. Présentateur et collateur, l'archevêque. C'est maintenant un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tours, situé à 500m de la rive droite de la Cisse, et à 11 kil. de Tours.

774. Charlemagne confirma les donations faites à St-Martin de Tours, « *ut Vobridius* » (E schedis Baluz.)

862. Charles le Chauve restitua Vouvray à St-Martin : « Plu-
« res villas. . *Vobredius super Ligerim* cum manso dominicato
« et factis 33, restitui. » (Amplissima collect., t. 1, p. 160.

887. Les chanoines de St-Martin donnèrent Vouvray au seigneur de Beaugency : « Canonici vero B. Martini,... baro-
« nes magnis feodis ditaverunt, scilicet dominum de Bangen-
« ciaco, *de Vovreio super Ligerim*, etc. » (Chronicon Turon. magnum.)

920. 987. Charles le Simple et Hugues Capet confirmèrent les possessions de l'abbaye de St-Martin de Tours : « *Vaubridius*, alias, *Vobridius super Ligerim.* » (Idem., pp. 250, 258, 273, 340.)

1290. « *Parochia de Vouvrayo.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Il y a en France trois autres Vouvray, dont deux dans le département de la Sarthe, Vobridius super Lidum, et Vouvray sur l'Huisne, et le troisième dans le département de l'Ain. Vouvray-sur-le-Loir appartenait aussi à l'abbaye de St-Martin; de telle sorte qu'il est facile de les prendre l'un pour l'autre lorsque la mention du fleuve n'est pas précisée.

Vodanus villa. Vodanum oppidum. — VAUDANIÈRES. — Le grand et le petit Vaudanières sont deux hameaux situés à 1,700^{m} au nord de l'église paroissiale de Rochecorbon, et font maintenant partie de cette commune, du canton de Vouvray et de l'arrondissement de Tours.

886. Le roi Charles le Gros concéda ce lieu aux chanoines de St-Maurice de Tours : « Concessit Carolus fratribus S. Mauricii, *Vodanum cum Monticellis*, in pago Turonico, cum omni eorum, etc. (Maan, appendix, p. 243.)

1218. Jean de Faye, archevêque de Tours, restitua ce fort au seigneur de Rochecorbon : « Joannes de Faya, archiep.
« Turon. Roberto Brennæo Rupes Corbonis, ditionem in *Vodano oppido* restituit. » (Idem., p. 133 v°.)

Vaudanières et Monteaux étant, d'après l'atlas cadastral, placés très-près l'un de l'autre, cette circonstance nous semble confirmer l'attribution que nous avons donnée aux noms *Vodanus* et *Monticellis* inexpliqués jusqu'à présent. En outre, l'épithète *oppidum* ajoutée, en 1218 à *Vodanum*, nous parait indiquer que là fut l'ancienne résidence des premiers seigneurs de Rochecorbon. On pourrait, peut-être, retrouver à Vaudanières des vestiges de cet *oppidum*.

Voo. Voou. — Vou (Loches. — Ligueil). — Paroisse du grand archidiaconé et de l'archiprêtré de Ste-Maure, sous l'invocation de saint Pierre-ès-liens. Présentateur, l'abbé de Villeloin. Depuis 1792, c'est une commune du canton de Ligueil. Elle est située sur la rive gauche de la Ligoire, à 6 kil. de Ligueil, à 17 de Loches et à 43 de Tours.

1206. Girard I, abbé de Villeloin reçut de Philippe de Ramefort la chapelle de Vou que son père, Etienne de Ramefort, ancien sénéchal d'Anjou, avait fait construire : « *Capellam Voo.* » (Gall. Christ., t. XIV., col. 275. D.)

1290. « *Parochia de Voou.* » (Lib. jurament. et Cartul. de l'archev. de Tours.)

Il y avait sur cette paroisse un prieuré à la collation de l'abbé de Longueville.

Votinus. Votnus. Vedunta, pagus, villa. — Vonte. — Ancienne villa qui plus tard devint un prieuré situé dans la commune d'Esvres, à 2 kil. à l'est de l'église paroissiale, sur la rive droite de l'Indre. Ce prieuré fut fondé en 1070, par Foulques le Réchin, comte d'Anjou et de Touraine, sous l'invocation de saint Pierre. Vonte fait partie maintenant du canton de Montbazon et de l'arrondissement de Tours.

893. Eudes, roi de France, donne diverses choses à Ebolus, « Quæ siquidem res sunt sitæ in comitatu Turonicensi, voca- « bulo *Votinus* quæ olim, etc. (Ampliss. Collect., t. I, p. 241.)

897. Gui et Ama, sa femme donnent ce lieu à St-Martin: « *Votnum*, in pago Turonico. » (Chron. Petri filii Bechini.)

1070. Fondation du prieuré de Vonte, par Foulques le Réchin, comte d'Anjou. « Notum sit quod *villam* quæ dicitur « *Vedunta* et ecclesiam dedi Deo et S. Paulo Cormariceno. « Hanc autem donationem autorizavit Hugo, etc. » (Cartul. de Cormery, f° 38, v°.)

1139-1180. Les papes Innocent II et Alexandre III confirmèrent les possessions de l'abbaye de Cormery : « Videlicet « ecclesia *S. Petri de Vedunta*, cum eodum burgo, etc. » (Idem; pp. 63 et 69, r°).

Hadrien de Valois parle de ce nom comme il suit:

« Vedunta, vulgo dicitur *Vonte*, quam Fulco Richinus, « comes Andicavorum et Turonum, anno MLXX exstruxisse « et monachis ibi collocavisse dicitur. » (Had. Val. Notit. Gall., p. 573.)

La donation faite de *Votnus* à l'abbaye de St-Martin par Guido et Ama, en 897, et celle faite par Foulques le Réchin de *Vedunta* aux moines de Cormery en 1070, nous font craindre que ces deux noms n'appartiennent à deux localités différentes.

VETERA TURONENSIS ECCLESIÆ MONASTERIA.

1. S. PETRUS PUELLARIS. — St-Pierre-le-Puellier, col. 186, A. — A. C. 791.
2. SANCTUS PETRUS AD COEMETERIUM, B.
3. S. VINCENTIUS, D.
4. S^{a} CRUX, col. 187, A.
5. S. VENANTIUS TURONENSIS, C.
6. S. JOANNIS BAPTISTÆ abbatiola, col. 188, A.
7. S. COSMAS IN INSULA, C.
8. PAPOLENUM Monasterium, E.
9. S. NICOLAUS, col. 189, A.
10. S. MEDARDUS, B.
11. S. LUPUS, col. 189, B.
12. S. VENANTIUS MALLIACENSIS, D.
13. S. LUPANTIUS, col. 190, A.
13. S. MAXIMUS CAINONESIS, C.
15. SENAPARIA VI, col. 191, B.
16. S. URSUS LOCHENSIS VI, C.
17. PETRUS de PARCIACO, 968,

ABBATIÆ SUPERSTITES.

1. * AQUA VIVA. — Aigue-Vive, H. A
2. * BAUGESEIUM. — Baugerais, H. C.
3. * BELLUS LOCUS. — Beaulieu, H. B.
4. * BELLUS MONS. — Beaumont-lès-Tours, F. B.
5. * BOSCUS ALBERICI — Bois-Aubry, H. B.
6. CLARITAS DEI. — La Clarté-Dieu, H. C.
7. * CORMARICUS. — Cormery, H. B., col. 254, A.
8. * FONTANÆ ALBÆ. — Fontaines-les-Blanches, H. A.
9. * GASTINETA. — Gastines, H. A.
10. * JULIANUS. — Saint-Julien, H. B., col. 236, E.
11. * MAJUS MONASTERIUM. — Marmoutier, H. B., col. 192, C.
12. * MONS CŒLESTIS, *sive* MONCEIUM. — Moncé, F. C.
13. * NUCARIÆ. — Noyers, H. B.
14. * PRULLIACUM. — Preuilly, H. B.
15. * SULLEIUM. — Seuilly, H. B.
16. * TURPINIACUM. — Turpenay, H. B.
17. * VILLALUPA. — Villeloin, H. B., col. 272, E.

* S. MARTINUS Turonensis.
S. MAURICII (Turonensis ecclesia).

* Abbatiæ quarum abbates exprimuntur.

PRINCIPAUX COURS D'EAU DE LA PROVINCE DE TOURAINE.

Dans la notice des Gaules, Hadrien de Valois a traité ce sujet avec son talent ordinaire; nous renvoyons donc nos lecteurs à son excellent ouvrage. Néanmoins nous ajouterons ici quelques documents relatifs aux noms latins de plusieurs de ces cours d'eau avant le XIV^e^ siècle.

1° *Amatissa*, *fluvius* — L'Amasse. (Greg. Turon., col. 91, notæ). (Edit de 1699.)

2° *Andria*, *fluvius*. — L'Indre. (Maan., p. 43.)
3° *Andricus*, *Androsia*, *Adriscum*, *fluvius*. — L'Indrois. (Cartul. de Cormery, f° 18, Maan., pp. 60 et 81.)
4° *Bredanna*, *fluvius* — La Brenne ou Bransle. (Cartul. de Cormery, f° 19., v°.)
5° *Caris*. *Carus*, *fluvius*. — Le Cher. (Idem., f° 17, r°.)
6° *Clasis*. *Clasius*, *fluvius*. — La Claise. (Idem. Maan, p. 43.)
7° *Crosa*, *fluvius*. — La Creuse. (Maan, p. 43.)
8° *Cusilla* — La Choisille. (Maan, p. 80.)
9° *Etmantia*, *fluvius*. — La Manse. (Cartul. de Noyers, f° 139.)
10° *Liger*, *fluvius*. — La Loire. (Cartul. de Cormery, f° 17, r°).
11° *Tanagus* (1). (Cartul. de Cormery, f° 8, v°.)
12° *Vigenna*, *Vingenna*, *Vienna*. — La Vienne. (Diplomata., t. II, p. 58, Greg. — Turon., lib. x, cap. 48.)

Sources et auteurs auxquels ont été empruntés les documents compris dans le présent Recueil, et auxquels on peut se reporter.

ACHERY (Dom. J. Luc d'). *Veterum aliquot scriptorum spicilegium*. Paris, 1655, 13 vol. in-4°.
ARCHIVES du département d'Indre-et-Loire.
ARCHIVES de la Société archéologique de Touraine.
ATLAS CADASTRAL du département d'Indre-et-Loire, en 22 feuilles.
BALUZII (Stephani). *Miscellanea*. Parisiis, 1677-1715, 7 vol. in-4°.
CARTULAIRE de l'abbaye de Bourgueil, Ms.
BRÉQUIGNY, *Diplomata*, *Chartæ*, *epistolæ*, etc., *ad res Francicas spectantia*. Paris, 1791, 3 vol. in-f°.
CARTULAIRE de l'abbaye de Cormery, par Joach. Périon, 1555, Ms. à la Bibliothèque de Tours.

(1) Nous n'avons pu découvrir le nom moderne de ce cours d'eau.

CARTULAIRE de l'abbaye de Noyers, Ms. aux archives du département de la Vienne.

CARTULAIRE de l'archevêché de Tours, Ms. aux archives du département d'Indre-et-Loire.

Recueil de chroniques de Touraine. Tours, 1854, 1 vol. in-8°.

Défense des priviléges de l'église de Saint-Martin de Tours. Paris. 1708, 1 vol. in-f°.

Gallia christiana, tome XIV, Parisiis, 1856, 1 vol. in-f°.

GREGORII (S. Georgii Florentii) *episcopi Turonensis opera omnia.* Lutetiæ Parisiorum, 1699, 1 vol. in-f°.

HOUSSEAU (Dom), *Collection de documents pour servir à l'histoire de Touraine*, Ms. à la Bibliothèque impériale.

Liber juramentorum et statutorum, anno 1290, Ms. à la bibliothèque municipale de la ville de Tours.

MAANUS (Joannes). *Sancta et metropolitana ecclesia Turonensis*, etc., Augustæ Turonum, 1667, 1 vol. in-f°.

MARTÈNE (Dom) et DURAND. *Veterum scriptorum et monumentorum*, etc., *Amplissima collectio.* Parisiis, 1724-1733, 9 vol. in-f°.

SULPITII SEVERI (B.) *Bituricensis episcopi opera omnia.* Parisiis, 1656, 1 vol. in-12.

VALESIUS (Hadrianus). *Notitia Galliarum ordine litterarum digesta.* Parisiis, 1675, 1 vol. in-f°.

ARCHIPRÊTRÉ DE TOURS.

PAROISSES.		(Au XIIIe siècle)
Amboise. St-Denis.	Sanctus Dionisius de Ambazia.	S tus Dyonisius de Ambazia.
Amboise. St-Florentin.		S.tus Florentinus de Ambasia.
Angé.	Angeium.	Ange.
Artannes.	Arthana.	Arthana.
Athée.	Athea.	Athees.
Azay-le-Rideau.	Azaium Ridelli.	Azaium Ridelli.
Azay-sur-Cher.	Azaium sup. Carum.	Azayum sup. Carum.
Ballan.	Balan.	Balan.
Beaumont-lès-Tours.	Bellus mons.	Bellus mons.
Berthenay.	Bertenaium.	Bretenayum.
Bléré.	Blereium.	Blereium.
Bourré.	Bonus rex.	Bourrei.
Céré.	Cereium.	Cereyum.
Chambray.	Chambereium.	Chambere.
Chargé.	Eschargeium.	
Cheillé.	Cheilleium.	Chaille.
Chenonceaux.	Chenoncellum.	Chenonceau.
Chissé.	Chisseium.	Chisse.
Chisseaux.	Chissellum.	Chisseau.
Cigogné.	Cigoigneium.	Ciconge.
Civray.	Syvraium.	Syvreium.
Cormery.	Cormeriacum.	Cormeri.
Croix de Bléré (la).	S.tus Quintinus de pratis.	S.tus Quintinus de pratis.
Dierre.	Dierra.	Deerria.
Druye.	Druis.	Droes.
Épeigné.	Espeigneium.	Epaigne.
Esvres.	Evra.	Evria.
Faverolles.	Faverola.	Faverolles.
Francueil.	Francolium.	Francolium.
Joué.		Joeyum.
Lalleu.	Allodium.	Allodium.
Larçay.	Larcayum.	Larcayum.
Lignières.	Linera.	Linieres.
Luzillé.	Luzelleium.	Lucille.
Marcuil.	Marolium.	Marcollium.
Miré.	Mireium.	Mire.
Montbazon.	Mons Basonis.	
Montlouis.	Mons laudatus.	Mons laudatus.
Montrichard.	Mons Richeri.	Mons Richardi.
Monts.	Montes.	Mons.
Orbigny.		Orbeigne.
Pont-de-Ruan.	Pons Rodani.	Pons de Roen.
Pouillé.	Poilleium.	Poille.
Rivarenne.	Rivarenna.	Rivarenne.
Saché.	Sacheium.	Sache.
St-Avertin.	Vencayum.	Vencayum.
St-Branchs.	S.tus Benignus.	S.tus Benignus.
St-Georges-sur-Cher.	S.tus Georgius sup. Carum.	S.tus Georgius super Carum.
St-Julien-de-Chedon.	S.tus Julianus de Chedon.	S.tus Julianus de Chedon.
St-Martin-le-Beau.	S.tus Martius bellus.	S.tus Martinus bellus.

St-Règle.	S.tus Regulus.	S.tus Regulus.
Savonnières.	Savoneria.	Savonieres.
	Sceium.	
Soriguy.	Soriguеium.	Soreigne.
Souvigny.	Sovigneium.	Sovigne juxta Ambaziam.
Sublaines.	Sublana.	Subleines.
Thilouze.	Telosa.	Thilese.
N.-Dame-de-l'Écrignole de Tours.	Sternolium.	
N.-Dame-la-Riche de Tours.	B. Maria divitis.	S.ta Maria divitis.
St.-Clément de Tours.	S.tus Clemens Turon.	
Ste Croix de Tours.	S.ta Crux Turonensis.	
St-Denis de Tours.	S.tus Dionisius Turon.	
St-Etienne de Tours.	S.tus Stephanus Turon.	S.tus Stephanus Turon.
St-Hilaire de Tours.	S.tus Hilarius Turon.	S.tus Hylarius Turon.
St-Pierre-des-Corps de Tours.	S.tus Petrus de Corporibus.	S.tus Petrus de Corporibus Turon.
St-Pierre-du-Boile de Tours.	S.tus Petrus de Vallo.	S.tus Petrus de Vallo Turon.
St-Saturnin de Tours.	S.tus Saturninus Turon.	S.tus Saturninus Turon.
St-Simple de Tours.	S.tus Simplicius Turon.	
St-Vincent de Tours,	S.tus Vincentius Turon.	S.tus Vincentius Turon.
Truyes.	Truys.	Truies.
Vallères.	Avalleria.	Avalerria.
Veigné.	Veigneium.	Vaigne.
Véretz.	Verez.	Verez.
Villandry.	Columbiers.	Columbiers.
Ville-aux-Dames.	Villa dominarum,	Villa dominarum.
Villaines.	Villanum.	Villaine.
Villeperdue.	Villa perdita.	Villa perdita.

ABBAYES.

Aiguevive (Abbaye d').	Abbatia Aquæ vivæ.
Chapitre d'Amboise.	Capitulum Ambasie.
Commanderie d'Amboise.	Preceptoratus Domus Ambazie.
Hôpital d'Amboise.	Magister hospitalis Ambazie.
Prieuré de l'Ile d'Amboise.	Prioratus de Insula Ambazio.
Prieuré de St-Denis d'Amboise.	Prioratus S.ti Dionisii Ambazie.
Prieuré de St-Thomas d'Amboise.	Prioratus S.ti Thomæ Ambazie.
Azay-le-Rideau (prieuré d').	Prioratus de Azaio Ridelli.
Ballan (Commanderie de).	Preceptoratus de Balan.
Bannou (prieuré de).	Prioratus de Bannou.
Beaumont (abbaye (fem.) de).	Ablatissa Bellimontis.
Bois Rahier (correctorat de).	Correctori de Bosco Raherii.
Buères (prieuré de)	Prioratus de Besoriis.
Cheillé (prieuré de).	Prioratus de Cheilleio.
Chissé (prieuré de).	Priori de Chisseio.
Cigogné (prieuré de).	Prioratus de Cigoigneis.
Cormery (abbaye de).	Abbas Cormeriacus.
Dierre (prieuré de).	Priori de Dierra.
Druye (prieuré de).	Priori de Druis.
Epeigné (prieuré d')	Priori de Espaigneio.
Forges (prieuré de).	Priori de Forges.
Francueil (prieuré de).	Priori de Francolio.
Guerche (la) de Tours (prieuré).	Priori de Guerchia Turonensi.
Montlouis (prieuré de).	Priori de Monte laudato.

Montocen (Correctorat de).	Correctori de Montocen.
Nanteuil (prieuré de).	Priori de Nantolio.
Orme-Robert (prieuré de l').	Prioratus de Ulmo Roberti.
Rivarenne (prieuré de).	Priori de Rivarenna.
St-Côme-de-l'Ile (prieuré de).	Prioratus S.ti Cosmæ de Insula.
St Jean-des-Grès (prieuré de).	Priori de Gressio.
Savonnières (prieuré de).	Priori de Savonieres.
Chapitre de Tours.	Capitulum Turonense.
Abbaye St Julien de Tours.	Abbas S.ti Juliani.
Prieuré de Tours.	Priori de Chesia Juliani.
Chapitre de St-Martin de Tours.	Capitulum S.ti Martini.
Chapitre St-Martin de la Bazoche de Tours.	Capitulum S.ti Martini de Basilica.
Prieuré St-Médard de Tours.	Prior S.ti Medardi Turonensis.
Chapitre de St-Pierre-le-Puellier de Tours.	Capitulum S.ti Petri Puellarum.
Chapitre St-Venant de Tours.	Capitulum S.ti Venantii Turonensis.
Veigné (prieuré de)	Priori de Veygneio.
Villaines (prieuré de).	Priori de Villaines.
Villandry (prieuré de).	Priori de Columberiis.
Vontes (prieuré de).	Priori de Voutes.

ARCHIPRÊTRÉ DE LOCHES.

Aubigny.	Aubigneium.	Aubigne.
Azay-le-Chétif, pr.	Azaium Captivum.	Azayum Captivum.
St-André de Beaulieu.	S.tus Andræas Belliloci.	S.tus Andreas de Belloloco.
St-Laurent de Beaulieu.	S.tus Laurentius Belliloci.	S.tus Laurencius de Belloloco.
St-Pierre de Beaulieu.	S.tus Petrus Belliloci.	S.tus Petrus de Belloloco.
Beaumont-Village.	Bellusmons.	Bellus mons.
Bridoré.	Ogreium.	Oreyum.
Chambourg.	Chambortum.	Chambourt.
Chanceaux.	Chancella.	Chanceaux.
Chapelle-St-Hippolyte.	Capella S.ti Ypoliti.	Cipella S.ti Ypoliti.
St-Michel-de-Chédigny.	S.tus Michael de Chedigne.	S.tus Michael de Chedigne.
St-Pierre-de-Chédigny.	S.tus Petrus de Chedigne.	
Ecueillé.	Chemilleum.	Chemilgle.
Ciran.	Ciran.	Cyren.
Coulangé.	Colengium.	Colenge.
Courçay.	Corcaium.	Corceyum.
Dolus, pr. côm.	Dolux.	Dolux.
Genueillé, pr.	Escuilleium.	Escueille.
Esves-le-Moutier, pr.	Esvia.	Evia le Moutier.
Ferrières-sur-Beaulieu.	B. Maria de Ferreriis.	Ferrieres.
Genillé.	Genilleium.	Genille.
Le Liège.	Legium.	Legsium.
Loché.	Locheium.	Loche.
Loches (St-Ours de), pr. cap.	S.tus Ursus de Lochis.	S.tus Ursus de Lochiis.
Leuroux (le), pr.	Loratorium.	Loratorium.
Louans, pr.	Loancium.	Loans.
Manthelan.	Montalan.	Mantalant.
Mouzay, pr.	Moseyum.	Mousse.
Nouans.	Noentum.	Noent.
Orbigny.	Orbigneium.	
Perrusson (St-Pierre de), p.	Perruçon.	S.tus Petrus de Perruçon.

Reignac.	Braya.	Braies.
St-Baud, pr.	Capella S.ti Baldi.	Capella S.ti Baudi.
St-Flovier.	S.tus Flodoveus.	S.tus Flodoveus.
St Germain.	S.tus Germanus de Pratis.	
St-Jean-sur-Indre.	S.tus Johannes s. Indriam.	S.tus Joannes sup. Indriam.
St-Michel-des-Landes.		S.tus Michael de nemore.
St.-Quentin-sur-Indrois.	S.tus Quintinus s. Androsiam.	S.tus Quintinus.
St-Senoch.	S.tus Senoc.	S.tus Seno.
Sarçay.	Sarcaium.	Sarcayum.
Savigné.		Savigne.
Sennevières.	Seneveria.	Seneveres.
Tauxigny, pr.	Tauxigne.	Taxigne.
Varennes.	Varena.	Varennes.
Verneuil.	Vernolium.	Vernolium.
Villedomain	Villa domini.	Villa domini.
Villeloin, ab.	Villa lupensis.	Villa lupensis.
Vitray.	Vitraium.	Vitrayum.

ABBAYES.

Baugerais (abbaye de).	Abbatia de Baugesais.
Bernarçay (prieuré de).	Prioratus de Bernucaio.
Fretay (commanderie de).	Preceptoratus de Fretaio.
La Chate (commanderie de).	Preceptoratus de La Chate.
Le Liget (prieuré de).	Prioratus de Ligeto.
Yson (prieuré du)	Prioratus de Yso.
Villaines (correctorat de).	Correctoratus de Villanis.

ARCHIPRÊTRÉ D'OUTRE-LOIRE.

Ambillou, pr.	Ambillou.	Ambillou.
Autrèches.	Antrechia.	Austregia.
Beaumont-la-Ronce.	Bellusmons de Roncia.	Bellus mons de Roucia.
Boulay (le).	Boulaium.	Boelleyum.
Brêches.	Brochia.	Breche.
Bueil.	Bueil.	Buel.
Cerelles.	Cerellæ.	Cereles.
Chançay.	Chancaium.	Chancay.
Chanceaux, pr.	Chancellæ.	Chanceaux.
Charentilly.	Charentilleum.	Charentille.
Châteaurenault, pr.	Castrum Raginaldi.	Castrum Reginaldi.
Chenusson, pr.	Chenuçon.	Chenuçon.
Cinq-Mars-la-Pile, pr.	S.tus Medardus de Pilla.	S.tus Medardus de pilla.
Cléré.	Clareium.	Clare.
Crotelles.	Crotellæ.	Crotelles.
Damemarie.	Dompna Maria.	Donna Maria.
Essarts (les).	Essarta.	Les Essars.
Fondettes.	Fondetæ.	Fondetes.
Ingrandes.	Ingrandia.	Ingrandia.
St Jean de Langeais, capit.		S.tus Johannes de Lenges.
St-Laurent-de-Langeais, p.	S.tus Laurentius de Langes	S.tus Laurentius de Lenges
Limeray.	Lumereyum.	Lymere.
Loroux.	Oratorium.	Oratorium.
Louestault.	Loetaut.	Loetaut.

Ste Geneviève de Luynes, pr.	Sta Genovefa de Maille.	Sta Genovefa de Maille.
St-Venant de Luynes.	Stus-Venantius de Maille.	Stus Venancius de Maille.
Marray.	Marcaium.	Marre.
Mazières.	Mazeriæ.	Mazeres.
Mettray.	Metreis.	Metre.
Monnaie.	Monaya.	Monaya.
Morans.	Moran.	Moran.
Montreuil.	Monsteroleum.	Musterolium.
Nazelles.	Nazellæ.	Nazelles.
Négron.	Negron.	Negron.
Neuillé-Pont-Pierre, pr.	Nuilleium Pontis Petrini.	Nuyle de Ponte Petroso.
Neuilly-le-Lierre, pr.	Nulleium de Edera.	Nuille de Edera.
Neuville.	Nova villa.	Nova villa.
Neuvy-le-Roi.	Novus vicus.	Novus vicus.
Noizay ou Noiray.	Noeraium.	
Notre-Dame-d'Oé.	Oetum.	Oe.
Nouzilly, pr.	Nozilleium	Nozille.
Parçay.		Parcayum.
Pernay.	Pronnaium.	Perrenay.
Reugny.	Ruigneium.	Ruigne.
Rochecorbon ou Vôsnes.	Ruppes Corbonis.	Ruppes Corbonis.
Rouziers, pr.	Roseriæ.	Rosiers.
St-Antoine-du-Rocher.	S.tus Antonius.	S.tus Antonius.
St-Aubin-du-Dépeint..	S.tus Albinus depictus.	S.tus Albinus depictus.
St-Christophe, pr.	S.tus Christoforus.	S.tus Christophorus.
St-Cyr-du-Gaud.	S.tus Ciricius de Gaudo.	S.tus Ciriacus de Gado.
St-Cyr-sur-Loire.	S.tus Ciricius s. Ligerim.	S.tus Ciriacus s. Ligerim.
St-Etienne-de-Chigny.	S.tus Stefanus de Chigneio.	S.tus Stephanus de Eschigne.
St-Etienne-des-Guérets.	S.tus Stefanus de Blémars.	S.tus Stephanus de Blemars.
St-Georges-sur-Loire.	S.tus Georgius.	S.tus Georgius s. Ligerim.
St-Gourgon.	S.tus Gorgonius.	S.tus Gorgonius.
St-Laurent-en-Gastine, pr.	S.tus Laurentius in Gastina.	S.tus Laurentius in Gastina.
St-Michel-sur-Loire, pr.	S.tus Michael s. Ligerim.	S.tus Michael s. Ligerim.
St-Nicolas-des-Motets.	S.tus Nicolaus de Montoux.	S.tus Nicolaus de Motes.
St-Ouen-de-Marmoutier.	S.tus Audoenus Maj. monast.	
St-Paterne.	S tus Paternus.	S.tus Paternus.
St-Patrice, pr.	S.tus Patricius.	S.tus Patricius.
Ste-Radegonde.	S.tus Audoenus de nemore.	S.tus Audoenus de nemore.
St-Symphorien.	S.tus Symphor. de ponte.	Pons Turonensis.
Saunay, pr.	Sonaium.	Sonnay.
Semblançay, pr.	Semblancaium.	Semblenceium.
Serrain (le).	Surrinum.	Le Suerin.
Sonzay, pr.	Sonzaium.	Sonzay.
Souvigny-sur-Châteaux.	Sovigneium.	Sovelgne.
Vallières-les-Grands, 1559.	Valeriæ.	Valieres.
Vernou.	Vernotum.	Vernotum.
Villebourg.	Villa Bourrelli.	Villa Borelli.
Villechauve.	Villa calva.	Villa calva.
Villedomer.	Villa Domerii.	Villa Domerii.
Villeporcher.	Villa Porcherii.	Villa Porcherii.
Vouvray.	Vovraium.	Vovrayum.

ABBAYES.

Clarté-Dieu (abbaye de la)	Abbas de Claritate.
Fontaines-les-Blanches (abbaye de).	Abbas de Fontanis Albis.
Gastine (abbaye de).	Abbas de Gastina.
Marmoutier (abbaye de).	Abbas Majoris monasterii.
Moncé (prieure de).	Priorissa de Monce.
Moulin Dozil (prieur du).	Prior de molendino Dozil.
St-Sauveur de Langeais (prieur de).	Prior Sti Salvatoris de Langes.

ARCHIPRÊTRÉ DE STE-MAURE.

Abilly.	Abilleium.	Abille.
Balesme, pr.	Balismum.	Belisma.
Barrou, pr.	Barrotum.	Barro.
Betz, pr.	Bes.	Bes.
Bossay.	Brocaium.	Bocayum.
Bossé, pr.	Bocees.	Bocies.
Bournan, pr.	Bournan.	Bornan.
Boussay.	Bochaium.	Boocayum.
Chambon.	Campus bonus.	Chambon.
Chapelle-Blanche (la).	Capella alba.	Capella alba.
Charnizay, pr.	Charniseium.	Charnise.
Celle-Dron (la).	Cella Droconis.	Cella Draconis.
Celle-St-Avant (la).	Cella Sti Avencii.	Cella Sti Avenicii.
Chaumussay.	Chaumucaium.	Chaumucay.
Civray-sur-Esvres.	Civraium.	Cyvrayum.
Cussay.	Cucayum.	Cucayum.
Draché.	Drachcium.	Drache.
Ferrières-Larçon.	Ferrariæ.	Ferrieres l'Archon.
St.-Georges de la Haye.	Stus Georgius de Haia.	Stus Georgius de Haya.
N.-Dame de la Haye.	B. Maria de Haia.	Sta Maria de Haya.
Ste-Madeleine de la Haye, pr.		
La Guerche, pr.	Guerchia.	La Guerche.
Ligueil.	Ligolium.	Liguel.
Maillé-Lallier.	Maille Laillier.	
Marcé-sur-Esvres.	Marcaium.	Marcayum.
Neuil.		Neuylle.
Neuilly-le-Brignon.	Nulleium.	Nuilleyum.
Noyers.		Nocariæ.
Plaix	Plais.	Plas.
Noultre.		Noatre.
Pressigny (le Grand).	Precigneium superior.	Precigne superius.
St-Gervais de Pressigny.	Stus Gervasius de Precigne.	Stus Gervasius de Presigneio.
N.-Dame de Preuilly.	B. Maria de Prulliaco.	Sta Maria de Pruille.
Ste-Marie-Madeleine de Preuilly.	B. M. Magd. de burgo novo., id.	Magdalena de Pruille Eschivart.
St-Melaine de Preuilly (2 cures).	Stus Melanius de Prulliaco.	Stus Melanus de Pruille.
St.-Nicolas de Preuilly.	Stus Nicholaus de Prulliaco.	Stus Nicolaus de Pruille.
St-Pierre de Preuilly.	Stus Petrus de Prulliaco.	Stus Petrus de Pruille.
St.-Epain.	Stus Spanus.	Stus Spanus.
Ste-Julitte.	Sta Julita.	Sta Julita.
St-Martin-d'Estableau.	Stus Martinus de Precigue.	Stus Martinus de Precigneio.

Ste-Maure, 2 cures.	Sta Maura.	Sta-Maura.
St-Mexme de Ste-Maure, prieuré.		Stus Maximinus de Sta Maura.
St-Mexme de Ste-Maure, prieuré.		
St-Michel-des-Bois.	Stus Michael de Bosco.	Stus Michael de Pruille.
Sepmes.	Sepmnæ.	Sempnes.
Tournon (St-Pierre-de-).	Tournon.	Tornos.
Vou, prieuré.	Vocu.	Vocu.
Yzeures, prieuré.	Ysorium.	Ysoria.

ABBAYES.

Clairefeuille (correct.)	Correctori de Claro folio.
Hautes-Rives (correct.)	Correctori de Altis rippis.
Preuilly (abbaye de).	Abbati de Prulliaco.
Rives-St-Michel (prieuré des).	Priori de Rippis Michaelis de.
St-Cyran (prieuré de).	Priori Sti Sigiramni.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ILE-BOUCHARD.

Anché.	Ancheium.	Anche.
Antogny.	Antoigneium.	Antoigne.
Avoiue.	Avenæ.	Avenes.
Avon.	Avonium.	Avonium.
Beaumont-en-Véron.	Bellus mons.	Bellus mons Caynonensis.
Brizay.	Brizaium.	Brisay.
Candes.		Candatum.
Chezelles.	Chezella.	Chezelles.
St-Etienne de Chinon.	Stus Stefanus de Caynone.	Stus Stephanus de Caynone
St-Jacques de Chinon.	Stus Jacobus de Caynone.	Stus Jacobus de Caynone.
St-Maurice de Chinon.	Stus Mauricius de Caynone	Stus Mauricius de Caynone.
St-Mexme de Chinon.	Stus Maximinus de Cayn.	Stus Maximus de Caynone.
Cinais.	Cinays.	Cignes.
Couziers.	Couzès.	Corsies.
Cravant.	Craventum.	Cravent.
Crissay.	Crisse.	Crisse.
Crouzilles.	Croxilles.	Crosilles.
Huismes.	Oximæ.	Oxime.
St-Gilles de l'Ile-Bouchard.	Stus Egidius de Insula	Stus Egidius de Insula.
St-Léonard de l'Ile-Bouch.	Stus Leonardus de Insula.	Stus Leonardus de Insula.
St-Maurice de l'Ile-Bouch.	Stus Mauricius de Insula.	
St-Pierre de l'Ile-Bouchard.	Stus Petrus de Insula.	Stus Petrus de Insula.
Lémeré.	Lammereium.	Lamere.
Lerné.	Lerneium.	Lerne.
Liège.	Liezia.	Liege.
Ligré.	Ligreium.	Ligreium.
Luzé.	Luzaium.	Luzayum.
Marcilly.	Marcilleium.	Marcille.
Mougon.		Mogon.
Nouâtre.	Nucastrum.	Noatre.
Noyant.	Noentum.	Noent.
Noyers.	Nucaria.	Nocarie.
Panzoult	Pensotum.	Pensotum.
Parçay-sur-Vienne.	Parcaium.	Parcayum.
Parilly.	Parilleium.	Parille.
Ponsay.	Posaium.	Posay.

Ports.	Portus.	Portus.
Pouzay.	Poucaium.	Poucayum.
Pussigny.	Pussigneium.	Pussigne.
Rigny-Ussé.	Rigneium.	Rigne.
Rilly.	Reilleium.	Rille.
Rivières.	Ripparia.	Ripaterra.
Roche-Clermaud (la).	Ruppes Clermaudi.	Rocha Clarenbaldi.
St-Benoit-de-la-Mort.	Stus Benedictus de morte.	Stus Benedictus de morte.
St-Germain-lès-Candes.	Stus Germanus.	Stus Germanus de pratis de Canda.
St-Lonant.	Stus Loencius.	Stus Lupancius.
St-Romain.	Stus Romanus.	Stus Romanus.
		Stus Spanus.
Savigny.	Savigne.	Savigne.
Sazilly.	Sazilleium.	Sazille.
Seuilly.	Suilleium.	Suylle.
Tavant.	Taventum.	Tavant.
Theneuil.	Tenolium.	Tenuel.
Thizay.	Tizaium.	Tezay.
Tour-St-Gélin (la).	Turris.	Turris.
Trogues.	Trogues.	Trogue.
Vallêche.	Vallechia.	Vallesche.
Verneuil.	Vernolium.	Vernolium.

ABBAYES.

Bois Aubry (l'abbé de).	Abbatia de Bosco Alberici.
Pomme-Nouvelle (le prieur de).	Prioratus Bellinuncii prope Cainonum.
Couset (le prieur de).	Prioratus de Couset.
Noyers (l'abbé de).	Abbati de Nucariis.
Pommier-Aigre (correcteur de) Rives.	Correctoratus de Pomerio acri.
Roches-St-Paul (prieuré des).	Prioratus de Ruppibus Sti Pauli.
St-Ambroise (prieuré de).	Prioratus Sti Ambrosii.
Ussé (prieuré d').	Prioratus de Uceio.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des noms de lieu modernes, *placés en regard des noms* anciens, *auxquels on peut se reporter.*

Abilly.	paroisse, commune.	Abiliacensis vicaria.	937
Ablevois (Port d').	hameau.	Ablevia portus.	1190
		Aguliacensis vicaria.	v. 846
Aiguevive.	hameau et abbaye.	Aquaviva.	1134
		Alberiacum nemus.	1208
Alleux (les).	hameau.	Allodia.	1127
		Altirpium.	886
Ambillou.	paroisse, commune.	Ambillum.	1144
Amboise.	ville, canton.	Ambatiensis vicus.	380
Anché.	paroisse, commune.	Ancheum.	1180
Angé.	paroisse.	Angiacum.	1070
Antogny.	paroisse, commune.	Antigniacum villa.	637
Antoine-du-Rocher (St).	paroisse, commune.	Antonius de rupe (S).	887
Anzay.	hameau.	Ansiense territorium.	580
Artannes.	paroisse, commune.	Arthana.	1277
Athée.	paroisse, commune.	Adhis mansus	968
Aubigny.	paroisse, village.	Aubigneium.	1290
Aubigny.	hameau.	Albiniacum villa.	774
Aubin-du-Dépeint (St).	paroisse, commune.	Albinus depictus (S).	1290
Ausonneau.	hameau.	Ausonium, manerium.	1231
Autrêches.	paroisse, commune.	Austrechia.	v. 1150
Avertin (St).	paroisse, commune.	Venciacus villa.	950
Avoine.	paroisse, commune.	Avenæ.	1290
Avon.	paroisse, commune.	Avun.	1258
Avrigny.	hameau.	Avriniacum.	1190
Azay-le-Chétif ou le Brûlé	paroisse, vicomté, com.	Azayum captivum.	1290
Azay-sur-Cher.	paroisse, commune.	Azaium super Carum.	1211
Azay-sur-Indre.	paroisse, canton.	Aziacum.	1020
Baigneux ?	village.	Balmolis, sive Balneolis.	v. 900
Balesmes.	paroisse, commune.	Baleema.	v. 1047
Ballan.	paroisse, commune.	Balatedo vicus.	480
Ballière (la).	hameau.	Banlilium.	943
		Barbicilli mansellus.	862
Barrou.	paroisse, commune.	Berraus vicus, pagus.	v. 470
Baugerais.	hameau, abbaye	Baugeseium monasterium.	1153
Banld (St).	paroisse, commune.	Baldus (S.) vicus.	549
Beaulieu.	ville, baronnie, abbaye, commune.	Bellus locus.	1010
Beaumont-en-Véron.	paroisse, commune.	Bellus mons Caynonensis.	1290
Beaumont-la-Ronce.	paroisse, commune.	Bellus mons de Roncia.	1290
Beaumont-lès-Tours	paroisse, hameau.	Bellus mons prope Turon.	1211
Beaumont-Village.	paroisse, commune.	Bellus mons.	1290
Beauvais ?	village.	Balbiacensis pagus.	580
Belluet (le).	fief, hameau.		1242

Benoit-de-la-Mort (St).	paroisse, commune.	Benedictus de morte (S.)	1290
Bernessay.		Berniciacus villa.	895
Berthenay.	paroisse, commune.	Bertiniacus villa.	475
Betz.	paroisse, commune.	Becinsis vicaria.	868
Blémars.	forêt, haia.	Blimardus foresta, haia.	1040
Bléré.	paroisse, canton.	Blireius, villa.	v. 600
Bois-Aubry.	village, abbaye.	Bosco Alberici (abbatia de).	
Bois-Rabier.	abb de Grandmontains.	Bosco Raherii (correct. de).	1172
Bonigal.	hameau.	Bonigal vicus.	1288
Bossay.	paroisse, commune.	Bussiacum.	1194
Bossée.	paroisse, commune.	Buccum.	1139
Boulay (le).	paroisse, commune.	Bullæum oppidulum	1148
Bournan.	paroisse, commune.	Marlomus villa.	831
Bourré.	paroisse, commune.	Bourreus.	1290
Boussay.	paroisse, commune	Boocayus.	1194
Branchs (St).	paroisse, commune.	Benignus (S).	1290
Brechenay.	bois.	Brussaisneum silva.	1123
Brêches.	paroisse, commune.	Bricca vicus.	400
Brébémont.	fief ancien, commune.	Bruhemmum.	887
Bridoré (le).	paroisse, commune.	Briotreis vicus.	400
		Brigogalus.	770
Brizay.	paroisse, commune.	Brixeis vicus.	450
Bueil.	paroisse, commune.	Bueillium.	1231
Bussières?	hameau	Buxaria.	865
		Buymet (terra de).	637
Candes.	paroisse, commune.	Condatensis vicus.	387
Canevaux.	hameau.	Canavæ villa.	860
		Casellæ, villa, tractus.	878
		Castanetus.	920
Celle-Draon ou Guénand (la).	paroisse, commune. paroisse, commune.	Cella Drogonis.	1215
Celle-St-Avent.	paroisse, commune.	Cella S. Avenceii.	1290
Céré.	paroisse, commune.	Cerate vicus.	560
Cerelles.	paroisse, commune.	Cersilla villa.	943
Chambon.	paroisse, commune.	Cambo villa.	850
Chambourg.	paroisse, commune.	Cambertensis condita, villa.	VIIIe s.
Chambray.	paroisse, commune.	Chambereium.	1290
Champchevrier.	hameau.	Capraræ.	973
		Campiniacus.	v. 1096
Chançay.	paroisse, commune.	Cansiacus villa.	978
Chanceaux.	paroisse, commune.	Chancellæ.	1290
Chanceaux-sur-Choisille.	paroisse, commune.	Cancellæ.	VIIIe s.
Chanteloup.	hameau.	Cantalupe.	865
Chantepie.	village.	Cantus picæ.	987
Chapelle-Blanche (la).	paroisse, commune.	Capella alba, villa.	1177
Charentilly.	paroisse, commune.	Charentiliacum.	1119
		Chassanja, alodus.	av 1064
Chargé.	paroisse, commune.	Carcum villa.	865
Charnizay.	paroisse, commune.	Carnisiacum.	1194
Châteaurenault.	paroisse, canton.	Castrum Raginaldi oppid.	1045
Châtres.	hameau.	Castra terra.	1150
Chaumussay.	paroisse, commune.	Chaumucayum.	1290
Chédigny.	paroisse, commune.	Chedigne.	1253
Cheillé.	paroisse, commune.	Cheilleium.	1290
Chemillé-sur-Indrois.	paroisse, commune.	Camiliacus villa.	774
Chenonceaux.	paroisse, commune.	Chenoncellum.	1290
Chenuçon.	paroisse, village.	Chenuchum.	1144
Chezelles.	paroisse, commune.	Chezellæ.	1290

Chinon.	ville, chef-lieu d'arrondissement.	Caino, vicus, castrum, pagus, vicaria.	400
Chissay.	paroisse, commune.	Cisomagensis vicus.	380
Chisseaux.	paroisse.	Chisseyum.	1253
Christophe (St).	paroisse, commune.	Christophorus oppidum(S).	v. 1040
Cigogné.	paroisse, commune.	Ciconiacum villa.	913
Cinais.	paroisse, commune.	Cignes.	1290
Cinq-Mars-la-Pile.	paroisse, commune.	Medardus de Pila (S).	1144
Ciran-la-Latte	paroisse, commune.	Siroialense oratorium.	380
Civray-sur-Cher.	paroisse, commune.	Severiacum villa.	550
Civray-sur-Esves.	paroisse, commune.	Curraium.	1290
Cléré.	paroisse, commune.	Clareius.	1290
Colombier.	hameau.	Columbum.	791
		Comberia.	851
Côme-en-l'Ile (St).	ancien monastère.	Cosmas in Insula (S).	v. 1002
		Comiacus vicus publicus.	820
Corbery.	hameau.	Culberiacum.	1150
Cormery.	paroisse, abbaye, com.	Cormaricus.	791
Coudray (le).	hameau.	Codrilletus.	1130
Coulangé.	paroisse, hameau.	Colomniacus villa.	859
Courçay.	paroisse, commune.	Curtiacus villa.	774
Couziers.	paroisse, commune.	Cousies.	1290
Cravant.	paroisse, commune.	Craventus.	1290
Crissay.	paroisse, commune.	Crisseium.	850
Crotelles.	paroisse, commune.	Crotellæ.	1290
Crouzilles	paroisse. commune.	Crucilia villa.	774
Cuneaux.	hameau.	Cunotus.	900
Cussay.	paroisse, commune.	Cusciacus.	839
Cyr-sur-Loire (St).	paroisse, commune.	Ciricus super Ligerim (S).	887
Cyr-du-Gaud (St).	paroisse (Loir-et-Ch.)	Cyriacus de Gado (S).	1259
Dame-marie-des-bois.	paroisse, commune.	Donna Maria.	1290
Damzay.	hameau et château.	Damciacus villa.	974
D'Etilly-en-Véron.	hameau.	Destiliacus villa.	954
Dierre.	paroisse, commune.	Dedra.	1040
Dolus.	paroisse, commune.	Doli vicus.	450
Draché.	paroisse, commune.	Drachium.	1096
Druye.	paroisse, commune.	Druis.	1290
Ecueillé.	paroisse (Indre).	Esculium.	1120
Epain (St).	paroisse, commune.	Spanus villa (S).	862
Epeigné-les-Bois.	paroisse, commune.	Spaniacus villa.	v. 860
Essarts (les).	paroisse, commune.	Essartæ.	1022
Esves-le-Moutier.	paroisse, commune.	Esvia.	1290
Esvres.	paroisse, commune.	Evena vicus.	480
Etienne-de-Chigny (St).	paroisse, commune.	Stephanus de Eschigne (S).	1290
Etienne-des-Guérets (S).	paroisse (Loir-et-Ch.)	Stephanus de Blémars (S).	1290
		Evardonis portus.	955
Faverolles.	paroisse (Loir-et-Ch.)	Faverolæ.	1290
		Ferciacus villa, locellus.	791
Ferrières-Larçon.	paroisse, commune.	Ferrariæ.	1066
Ferrières-sur-Beaulieu.	paroisse, commune.	Ferreriæ.	1290
Flovier (St).	paroisse, commune.	Flodoveus (S).	1290
Fondettes.	paroisse, commune.	Fundeta.	1230
Fontaines-les-Planches.	hameau, abbaye.	Foutanæ.	1226
Fontenailles.	hameau.	Fontaniolæ villa.	1007
Fontcher.		Fonschari.	v. 1032
Fourchette.	hameau	Furcella.	v. 794

Francueil.	paroisse, commune.	Francolium.	1253
Gastine.	forêt, abbaye.	Gastinetæ sylva	1007
Genillé.	paroisse, commune.	Genilleium.	1207
Genouph (St).	paroisse, commune.	Genulfus (S).	1066
Georges-sur-Cher (St).	paroisse (Loir-et-Ch.)	Georgius sup. Carum (S).	1290
Georges-sur-Loire (St).	paroisse, hameau.	Georgius (S).	»
Germain, près Candes (S)	paroisse, commune.	Germanus (S).	540
Germain-sur-Indre (St).	paroisse, commune.	Germanus de pratis (S).	1290
Givry.	hameau.	Givriacum.	865
		Gomolidum.	851
Gourgon (St).	paroisse (Loir-et-Ch.)	Gorgonius (S).	1290
Grais (le).	hameau, prieuré.	Gressus.	1146
Guerche (la).	paroisse, commune.	Guierchium.	1194
Haye (la).	baronnie, canton.	Haia civitas, oppidum.	900
Hippolyte (St).	paroisse, commune.	Ippolitus (S).	1290
Huismes.	paroisse, commune.	Oximæ.	260
Ile-Bouchard (l').	baronnie, canton.	Insula Buchardi castrum, oppidum.	887
Ingrandes.	paroisse, commune.	Ingrandia.	1198
Jean-sur-Indre (St).	paroisse, commune.	Johannes sup. Andriam (S)	1290
Joué.	paroisse, commune.	Jocundiacensis domus.	450
Julien-de-Chédon (St).	paroisse (Loir-et-Ch.)	Chedon.	1144
Juliite (Ste).	paroisse, bourg.	Julita (S).	1290
		Juncheria.	v. 1180
Juneuil.	vigne.	Junolium vinea.	845
Laleu.	paroisse (Loir-et-Ch)	Alodium.	1290
Lande (la).	hameau.	Landa.	1040
Langeais.	paroisse, canton.	Aling avia vicus.	387
Larçay.	paroisse, commune.	Larchayum vicus.	1119
Laurent-en-Gâtine (St).	paroisse, commune.	Laurentius in Gastina (S).	1290
Lémeré.	paroisse, commune.	Lammereium.	1290
Lerné.	paroisse, commune.	Lerneium.	1290
Liége (le).	paroisse, commune.	Legsium.	1290
Liéze.	paroisse, hameau.	Liezio.	1290
Lignières.	paroisse, commune.	Linerix.	1290
Ligré.	paroisse, commune.	Ligreum.	1180
Ligueil.	paroisse, canton.	Luggogalus vicus.	774
Limeray.	paroisse, commune.	Limiriacum.	v. 1060
		Liura curtis.	1007
Loché.	paroisse, commune.	Locheium.	1253
Loches.	ville, paroisse et chef-lieu d'arrondissement	Lucca vicus, castrum.	450
Loroux ou Loureux (le).	paroisse, commune.	Leprosus vicus, vicaria.	387
Leuans.	paroisse, commune.	Lupantia villa.	997
Louant de Chinon (St).	paroisse, hameau, couv.	Lupancius (S).	1290
Louestault.	paroisse, commune.	Loetaut.	1290
Luynes (Maillé).	paroisse, commune.	Malleium oppidum.	475
Luzé.	paroisse, commune.	Luzayum.	1290
Luzillé.	paroisse, commune.	Luciliacus vicus.	540
		Madriacus villa.	v. 1043
		Magdalenæ Insula (S).	1235
		Magniacus curtis.	867
Maillé-Laillier.	paroisse, commune.	Malliacum.	1140

		Malamorta vivarium.	1007
Malvaudière (la).	hameau.	Malvallus.	943
Manthelan.	paroisse, commune.	Mantolomaus vicus.	495
Marcé-sur-Esves.	paroisse, commune.	Marquayum.	1190
		Marciscum.	900
Marcilly-sur-Vienne.	paroisse, commune.	Marciliacum.	865
Mareuil.	paroisse (Loir-et-Ch.)	Marelium.	1214
Marigny.	hameau.	Mariniacum villa.	865
Marmande.	hameau (Vienne,)	Mirmandia.	1100
Marmoutier.	abbaye.	Majus monasterium.	372
Marray.	paroisse, commune.	Marraium.	1290
Martigny.	village.	Martiniacum villa.	590
Martin-le-Beau (St).	paroisse, commune.	Martini bellum (S).	842
Martin-d'Estableau (St).	paroisse, hameau.	Martinus de Pressegneio (S)	1290
Maure (Ste).	ville, canton.	Maura (Sta).	571
Mazières.	paroisse, commune.	Mazeriæ.	1290
		Medardus (S).	871
		Meltedonus, beria villula.	910
Membrolle (la).	village.	Membriolæ villa.	774
		Mercuriolus.	908
Mesland.	commune (Loir-et-Ch.)	Fons Merlandi locus.	1040
		Metgonensis vicaria.	968
Mettray.	paroisse, commune.	Metrium.	887
Michel de Chedigné (St).	paroisse, hameau.	Michael de Chedigne (S).	1290
Michel-des-Landes (St).	paroisse, hameau.	Michael de Landa (S).	1290
Michel-du-Bois (St).	paroisse, hameau.	Michael de Bosco (S).	1290
Michel-sur-Loire (St).	paroisse, commune.	Michael super Ligerim (S).	1093
Miré.	paroisse, hameau.	Mireium.	1290
Moncé.	hameau, prieuré.	Monceium.	1190
		Moncellus.	851
Monnaie.	paroisse, commune.	Medonia.	920
	mont fortifié.	Mons bodiolus.	1015
Montbazon.	paroisse, canton.	Mons basonis oppidum.	1025
Montchanin.	hameau.	Mons caninus.	v. 1028
Monteaux.	hameau.	Monticelli villa.	860
		Montelis.	954
Montigné-sur-Loire.	(Maine-et-Loire).	Montiniacus villa.	943
Montlouis.	paroisse, commune.	Laudiacum vicus.	440
Montrésor.	bourg, canton.	Monsthesauri oppidum.	887
Montreuil.	paroisse, commune.	Monsteriolns.	954
Montrichard.	paroisse (Loir-et-Ch.)	Montrichardus castrum.	1005
Monts.	paroisse, commune.	Mons.	865
Moran.	paroisse, commune.	Moranni villa.	1020
		Morariæ villa.	975
Mosnes.	bourg, commune.	Meniconnum vicus.	480
Mougon.	paroisse, hameau.	Mogon.	1290
Mouzay.	paroisse, commune.	Mosiacum.	1107
		Muliacensis vicariæ.	VIII^e s.
Nanteuil.		Nantolium oppidum.	1020
Nazelles.	paroisse, commune.	Navicellæ.	565
Négron.	paroisse, commune.	Nogarentus villa.	886
Neuillé-Pont-Pierre.	paroisse, canton.	Noviliacus.	1208
Neuilly-le-Noble.	paroisse, commune.	Noviliacus vicus.	v. 550
Neuilly-le-Lierre.	paroisse, commune.	Noviliacus vicus.	v. 540
Neuville.	paroisse, commune.	Nova villa.	774
Neuvy-le-Roi.	paroisse, canton.	Novus vicus.	524
Nicolas-des-Motets (St).	paroisse, commune.	Nicolaus de Motes (S).	1290
		Nogarius villa.	868

		Noientus villa.	910
Noizay.	paroisse, commune.	Noezaium.	1290
Notre-Dame d'Oé.	paroisse, commune.	Odatus.	920
Nouans.	paroisse, commune.	Noentus villa.	1253
Nouâtre.	paroisse, commune.	Noestrum oppidum.	1020
Noue-Sèche (la).	hameau.	Sicca Noa.	1162
Nouzilly.	paroisse, commune.	Nuzilliacum.	1014
Noyant.	paroisse, commune.	Noentum.	774
Noyers,	hameau.	Nucharius.	1030
Nueil.	paroisse, commune.	Nuelle.	1290
Oisay.-Cerçay.	paroisse, hameau.	Sarcayus.	1290
Orbigny.	paroisse, commune.	Orbana.	475
Orme-Robert (l').	prieuré.	Ulmus Roberti villa.	943
Ouen-des-Bois (S).	paroisse, commune.	Audoenus de nemore (S).	v. 1060
Ouen (St) ou Ste-Radégonde.	paroisse, commune.	Audoenus (S).	922
Oyré.	paroisse, village.	Oreyus.	1290
		Paifictus vinea.	942
Panzoult.	paroisse, commune.	Pensotum.	1290
Parçay-sur-Vienne.	paroisse, com., abbaye.	Parciacus villa.	968
Parilly.	paroisse, hameau.	Parilliacus.	1090
		Pasnæriæ villa.	1040
Paterne (St).	paroisse, commune.	Paternus villa.	886
		Patriciacus vil a.	774
Patrice (St).	paroisse, commune.	Patricius (S).	1290
Perrenay.	paroisse, commune.	Paternacus.	580
Perrusson.	paroisse, commune.	Petrucius.	856
Pierre-de-Tournon (St).	paroisse, commune.	Tornomagensis vicus.	380
Plaix.	paroisse, hameau.	Pleis terra.	637
Plessis (le)	hameau.	Plesseiacum.	v. 1008
Pommier aigre.	monastère.	Pomus agrestis.	1178
Poncay.	paroisse, hameau.	Posayum.	1290
Pontcher.	village.	Pons Caris.	920
Pont-de-Ruan.	paroisse, commune.	Rotomagus vicus.	v. 400
Port-Cordon (le).	port.	Cobordone portus.	942
Ports.	paroisse, commune.	Portus villa.	862
Pouillé.	paroisse. hameau.	Polliacum.	1214
Pouzay.	paroisse, commune.	Poncaius.	1290
Presle (la).	village.	Preslaium.	475
Pressigny (le Grand).	paroisse, canton.	Prisciniacus villa.	580
Pressigny (le Petit),	paroisse, commune.	Pressegneium.	1290
Preuilly.	ville, baronnie, canton.	Proillium.	475
Princé.	hameau.	Princiacum.	1142
		Prunerium.	920
Pussigny	paroisse, commune.	Pussiniacum.	925
Quinte-de-Tours (la).	(Voir l'article).	Quinta Turonica.	900
Quentin-des-Prés (St).	paroisse, commune.	Quintinus de Pratis (S).	1290
Quentin-sur-Indrois (St).	paroisse, commune.	Quintinus s. Androsium (S).	1084
Rançay.	hameau.	Rentiacus.	1015
		Rarciacus sylva.	1030
Règle (St).	paroisse, commune.	Regulus (S).	1180
Reignac, jadis Bray.	paroisse, commune.	Braius.	1015
Restigné.	commune.	Restiniacus.	920
Rets.	bourgade et port.	Restis portus.	774
Reugny.	paroisse, commune.	Ruigneium.	1234

Rigny-Ussé.	paroisse, commune.	Remiacum.	1139
Rilly.	paroisse, commune.	Reilleium.	»
Rivarennes.	paroisse, commune.	Rivarenna Purgus.	887
Rivière.	paroisse, commune.	Ripera villa.	1047
Roche-Clermaud (la).	paroisse, commune.	Rupes Clermaudi.	1290
Rochecorbon.	paroisse, commune.	Rupes Corbonis.	908
Roche-Peloquin (la)	hameau.	Rupes Peloquini.	1100
Rochepinard (la).	hameau.	Phanum robrum.	900
Roches-St-Paul (les).	bourg, prieuré.	Rupes S. Pauli, burgus.	1180
Rogerieu.	métairie.	Rogerol grangia.	1162
Romain (St).	paroisse (Vienne).	Romanus (S).	1290
Ronce (la).	hameau.	Spicariæ villa	774
Rousset.	château.	Rousset castrum.	1205
Rouziers.	paroisse, commune.	Rosariæ.	1194
Sachè.	paroisse, commune.	Sacheius.	1290
		Sarpillieræ.	v. 1009
Saunay.	paroisse, commune.	Solonacensis vicus.	387
Savigny.	paroisse, commune.	Savigne.	1290
Savonnières.	paroisse, commune.	Saponaria villa.	475
Saxilly.	paroisse, commune.	Sazilleius.	1290
		Scomiacus vicus publicus.	820
Semblançay.	paroisse, commune.	Semblencaium villa oppid.	885
Sennevières.	paroisse, abbaye, com.	Senaparia	v. 400
Senoch (St).	paroisse, commune.	Senoch (S).	576
Sepmes.	paroisse, commune.	Septimio.	260
Serrain (le).	paroisse, commune.	Suer.	1253
Seuilly.	paroisse, abbaye, com.	Suliacensis, curtis.	999
Sonzay.	paroisse, commune.	Segunciacensis vic., villa.	VIII^e s.
Sorigny.	paroisse, commune.	Sorin'acum.	1007
Souvigny-sur-Châteaux.	paroisse, commune	Sovigneius.	1290
Souvigny.	paroisse, commune.	Sovigneius j. Ambasiam.	1290
Sublaines.	paroisse, commune.	Sublena.	v. 1060
Symphorien-du-Pont (St	paroisse, commune.	Symphorianus de ponte (S).	993
Symphorien - des - Ponceaux (St)	(Anjou), commune.	Symphorianus de porcellis (S).	887
Teuxigny.	paroisse, commune.	Talsiniacus villa.	770
Tavant.	paroisse, commune.	Tavennis villa, vicus.	987
Theneuil.	paroisse, commune.	Tannogilum, villa.	843
Thilouze.	paroisse, commune.	Thilose.	1290
Thizay.	paroisse, commune.	Tizaius.	1290
Thoumeaux.	hameau.	Themellus.	380
Thoré.	hameau.	Tureium.	865
Thorian ?	hameau.	Tauriacus villa.	v. 560
Tours.	capital, ch.-lieu de dép.	Turonensis provincia, etc.	395
Tours-St-Gélin.	paroisse, commune.	Turris.	1290
		Tressores.	v. 1009
		Triceium.	v. 1127
		Trium.	v. 1009
Trogues.	paroisse, commune.	Trogues.	1290
Truyes.	paroisse, commune.	Troius villa.	844
Tuffeaux (les).	hameau (Anjou).	Tufflacensis cella.	1076
Turpenay.	hameau, abbaye.	Turpenaium.	1140
		Turris Eblonis.	1070
Ussé.	hameau, château.	Ucerum oppidum.	510
Vallères.	paroisse, commune.	Avalerria.	1290

Vallières.	paroisse, bourg.	Valeriæ.	943
Varennes.	paroisse, commune.	Varennæ.	v. 380
Vaudamières.	hameaux.	Vodanus villa.	886
Vaune ?	hameau.	Balnissa.	v. 900
Vauzelles.	hameau.	Vauzelles.	1258
		Veducensis vicaria.	IXe s.
Veigné.	paroisse, commune.	Vindiniacus.	843
Vellèches.	paroisse (Vienne).	Vallesche.	1290
Venant-de-Maille (St).	monastère ancien.	Venantius (S).	573
Véretz.	paroisse, commune.	Veretus.	1290
Verneuil.	paroisse, commune.	Veruolium oppidum.	v. 520
Verneuil-le-Château.	paroisse, commune.	Vernolium.	1290
Vernou.	paroisse, commune.	Vernadus vicus.	480
Villaines.	paroisse, commune.	Villena vicus.	1085
Villandry (Colombiers).	paroisse, commune.	Columbariæ.	1208
Villebourg.	paroisse, commune.	Villa borelli.	1290
		Villa canorum.	900
		Villa merineris.	886
		Villa pagani.	v. 1009
		Villare.	853
Ville-aux-Dames (la).	paroisse, commune.	Villa dominarum.	1290
Ville-Chauve.	paroisse (Loir-et-Ch.)	Villa Calva.	1290
Villedomain.	paroisse, commune.	Villa domini.	1290
Villedômer.	paroisse, commune.	Villa domerii.	886
Villeloin.	paroisse, com., abbaye	Villa lupæ.	850
Villeperdue.	paroisse, commune.	Villa perduta.	1290
Villeporcher.	paroisse (Loir-et-Ch.)	Villa porcherii.	1290
Villeray.	hameau.	Villa redum.	1162
Villiers.	prieuré.	Villariæ.	1180
		Vinciacus.	1177
Vineuil.	hameau.	Vinolium villa.	900
Vitray.	paroisse, hameau.	Vitraius.	1290
		Vitrariæ.	1162
Vonte.	hameau, prieuré.	Votinus.	893
Voo.	paroisse, commune.	Voo.	1206
Vouvray.	paroisse, canton.	Vobridius villa.	774
Yzeures.	paroisse, commune.	Iciodorus vicus.	450

TOTAL : 409 localités, dont 361 sont interprétées.

DE LA PONCE.

TABLE DES MATIÈRES.

Noms des Membres de la Société. 5

Analyses des Séances , ... 8, 71, 145

Peintures murales exécutées à St-Martin, par Coppin Delf, peintre du roi Louis XI, par M. H. Lambron de Lignim 17

Mémoire et Documents sur la détermination de la mesure longimétrique du Mille Romain et de la Leuca des anciens Gaulois, par M. de la Ponce. 28

Notice sur une Inscription conservée à Bueil, canton de Neuvy-Roi, par M. de la Ponce. 38

Notice sur l'Abbaye de Saint-Martin, conservée dans la bibliothèque communale de Tours, par M. V. Luzarche. . . . 43

Document relatif à un Donjon du XIIe siècle et à quelques immeubles qui l'avoisinent, par M. de la Ponce. 49

Promenade à Couziers, Veigné, Montbazon, par M. Ch. de Sourdeval 57

Notice sur l'abbaye de Marmoutier et la Loire, par Ch.-L. Grandmaison. 63

Thaix et ses Châtelains (commune d'Yzeures), par M. X. de Busserolle 75

Notice sur le Château du Grand-Pressigny, par M. le comte de Galembert 83

Notice sur l'ancien fief de Thais, commune de Sorigny, par M. X. de Busserolle. 87

Acte d'acquisition intervenu entre le chapitre de Saint-Martin de Tours et Girard-Billon, de Saint-Epain, en 1192, par M. V. Luzarche. 90

Le Siége d'Orléans et Charles VII (1428), par M. L. Grandmaison. 94

Acte de Baptême de Loys de Bueil (1458), par M. Ch. de Sourdeval. 97

Discours historique sur la Châtellenie et le château de Chenonceau, par M. le Prince Augustin Galitzin. 102

Recueil de documents destinés à faciliter la rédaction d'une Géographie ecclésiastique et politique de l'ancienne province de Touraine, depuis le IVe siècle jusqu'à la fin du XIIIe, par M. de la Ponce (1856). 147

Tours, imp. Ladevèze.

Tours, imprimerie Ladevèze.